Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

447574

DOSSIERS DE LA COOPÉRATION INTELLECTUELLE

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES ET LOISIRS OUVRIERS

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LYON

ENQUÊTE FAITE A LA DEMANDE DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Société des Nations
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE
2, rue Montpensier - Palais-Royal - Paris Ier

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES ET LOISIRS OUVRIERS

Copyright by

Institut International de Coopération Intellectuelle

1933

447574

DOSSIERS DE LA COOPÉRATION INTELLECTUELLE

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES ET LOISIRS OUVRIERS

ENQUÊTE FAITE A LA DEMANDE DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Société des Nations
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE
2, rue Montpensier - Palais-Royal - Paris Ier

Les pages intermédiaires sont blanches

PRÉFACE

Le 27 mars 1931, le Directeur du Bureau international du Travail, le regretté Albert THOMAS, *a prié l'Institut international de Coopération intellectuelle de collaborer à l'exécution d'une tâche que lui avait confiée la* 14e *session de la Conférence internationale du Travail en 1930. Cette dernière, sur la proposition de* M. JOUHAUX, *délégué ouvrier français, avait demandé au Conseil d'administration du B. I. T. d'étudier les moyens de rendre pleinement accessible aux travailleurs le domaine total des sciences, des lettres et des arts.*

La collaboration demandée par le B. I. T. portait sur deux points précis : l'utilisation des bibliothèques et des arts populaires pour les loisirs ouvriers.

Le Comité exécutif de la Commission de Coopération intellectuelle a examiné la demande du B. I. T. le 10 avril ; il en a reconnu toute l'importance et a autorisé l'Institut à entreprendre l'étude envisagée en s'efforçant de déterminer, à l'aide de la documentation reçue, l'action qui pourrait utilement être entre-

prise. Cette manière de voir a été confirmée en juillet par la Commission de Coopération intellectuelle puis par le Conseil et l'Assemblée de la Société des Nations en septembre.

Le présent ouvrage traite des bibliothèques populaires. Pour obtenir la documentation nécessaire, l'Institut s'est adressé d'abord aux Commissions nationales de Coopération intellectuelle; il leur a demandé de lui fournir les renseignements dont elles disposaient et, en même temps, de lui indiquer des personnalités compétentes auxquelles il pourrait s'adresser pour obtenir des rapports précis sur la question.

Il a également sollicité des réponses et suggestions de certaines organisations internationales telles que : syndicats, unions chrétiennes, fédérations des associations d'instituteurs, fédérations des associations de bibliothécaires, associations pour l'éducation des adultes. Enfin de nombreuses publications relatives à cette question ont été dépouillées. Bien que certains pays n'aient pas envoyé le rapport demandé, un grand nombre de renseignements ont ainsi pu être réunis. Nous sommes heureux de pouvoir, à cette occasion, exprimer nos remerciements pour leur précieuse collaboration à toutes les organisations et à toutes les personnes qui ont bien voulu nous donner des informations (1).

Le Comité des experts bibliothécaires à qui la demande du B. I. T. a également été soumise en juin dernier, a estimé souhaitable qu'une synthèse des rapports et de la documentation recueillie fût établie par un bibliothécaire, et il a demandé à M. LEMAÎTRE *de se charger de ce travail.*

M. LEMAÎTRE *a bien voulu accepter et son étude d'ensemble qui donne une vue complète du problème et des solutions désirables figure immédiatement après le présent travail.*

(1) Nous avons en particulier fait usage des renseignements fournis par les Commissions nationales de Coopération intellectuelle américaine, autrichienne finlandaise, italienne, islandaise, hongroise, norvégienne, polonaise, roumaine, suédoise, suisse, tchécoslovaque ; par MM. C. MILAM, TER MEULEN, de SANTULLANO, KILDAL ; la Fédération syndicale internationale et ses sections nationales, le Bureau d'éducation nationale de l'Union Sud-africaine, la World Federation of Education Associations, la World Association for Adult Education, la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires, la World Alliance of Young Men, l'Union catholique internationale de Service social.

Ce rapport comprend en outre :

a) *des études (ou leur traduction) spécialement écrites pour l'Institut international de Coopération intellectuelle par* MM. DEPASSE, DOPSCH, EMLER, GALLO, GER SCHMOOK, HOFMANN, LEMAÎTRE, MATSUMOTO, MITCHELL, MUSZKOWSKI, SCHMIDT, SCHUSTER, TYNELL, A. DE VALLE-ARIZPE, WIRZ, ZIBOULENKO, *par la Commission nationale italienne de Coopération intellectuelle, la Fédération syndicale autrichienne ;*

b) *les articles principaux de textes de lois relatifs à la création des bibliothèques populaires (en traduction).*

Il convient de souligner que les rapports sur les bibliothèques populaires sont des contributions individuelles, établies spécialement pour l'Institut par des personnalités compétentes, qui ne visent en général pas à couvrir tout le domaine de l'organisation des bibliothèques dans les différents pays.

Les pages intermédiaires sont blanches

PREMIÈRE PARTIE

RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE

ET

ÉTUDE D'ENSEMBLE

Les pages intermédiaires sont blanches

RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE

PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Pour rassembler les suggestions contenues dans les études et rendre plus facile l'étude des différentes parties du rapport, nous donnons ci-dessous un résumé des principes et conclusions qui ressortent des informations reçues, en rappelant brièvement les principales réalisations obtenues dans divers pays.

Ces principes et conclusions peuvent, semble-t-il, déterminer dès maintenant une action efficace de l'Organisation internationale du Travail dans le domaine des bibliothèques populaires.

On peut les classer de la manière suivante :

1° différents types de bibliothèques populaires ; initiatives intéressantes de divers pays ;
2° liste succincte des moyens employés pour développer l'usage de ces bibliothèques ;
3° points généraux sur lesquels il serait possible de faire porter des recommandations ;
4° collaboration possible en ces matières entre l'organisation de coopération intellectuelle et le Bureau International du Travail.

A) Différents types de Bibliothèques populaires et initiatives intéressantes de divers pays

Création des Bibliothèques populaires

Si, depuis de longues années déjà, on s'est préoccupé, dans de nombreux pays, de la création de bibliothèques populaires, le nombre en a augmenté dans de fortes proportions depuis

l'application de la loi de huit heures. C'est depuis lors que la bibliothèque populaire, dont le but essentiel doit être à la fois de servir à l'agrément des travailleurs et au perfectionnement de leur culture, est véritablement devenue un instrument de développement intellectuel pour l'ouvrier.

Sans doute, la répartition de la population dans un pays a-t-elle souvent joué un rôle plus important pour la création de ces bibliothèques que les conditions économiques. Mais cette remarque ne peut être donnée comme règle et il est intéressant de voir quelles méthodes ont été le plus généralement employées. Citons les suivantes : organisation sur un plan d'ensemble élaboré, soit directement par les autorités gouvernementales comme en Russie, soit par une institution spéciale comme le *Dopolavoro* en Italie, ou par un organisme préposé à l'éducation ouvrière en général tel que l'Association d'Éducation ouvrière au Japon, l'Institut roumain de Sport et d'éducation, l'Association Urania en Autriche, ou le Secrétariat de l'Éducation publique au Mexique. Ailleurs, la question relève en partie d'une section spéciale de l'institution d'éducation ouvrière ; tel est le cas pour la Fédération des Associations d'Éducation populaire au Luxembourg qui entretient 11 bibliothèques renfermant 23.100 volumes. Le nombre des lecteurs s'élève annuellement à plus de 2.000 et celui des prêts dépasse 47.000. Il en est de même pour l'Office des Bibliothèques de la Centrale ouvrière en Belgique, qui groupe 2.174 bibliothèques, de la Centrale suisse socialiste d'Éducation ouvrière, de l'Institut Masaryk qui, en 10 ans, a acheté 350.000 livres pour 13 bibliothèques. Parfois, enfin, des bibliothèques populaires dépendent d'une organisation spéciale, telle que la *Bibliothèque pour Tous* en Suisse (1).

Les statistiques et les comparaisons rigoureusement exactes sont presque impossibles à établir et nous étudierons simplement avec quelques exemples à l'appui les différents types de bibliothèques populaires.

(1) Ces renseignements ont été tirés des rapports de la *Bibliothèque pour Tous* ou du bulletin de la *Schweizerische Arbeiterbildungszentrale.*

Il est souvent assez difficile de savoir au juste si une bibliothèque est une *bibliothèque populaire* ou non. Dans certains pays, comme les États-Unis (1), la Grande-Bretagne (où dans ce dernier, il est dépensé annuellement pour les bibliothèques environ 10 francs par habitant), la question ne se pose pas, car il n'existe pratiquement aucune différence entre les bibliothèques publiques et les bibliothèques populaires destinées surtout à la classe ouvrière. Les bibliothèques sont ouvertes à tous, le soir et le dimanche, elles sont au service du lecteur et, en se proposant d'élever le niveau intellectuel du public en général, elles estiment favoriser automatiquement l'utilisation des bibliothèques par la classe ouvrière.

Nom. Bibliothèque publique

Aux États-Unis, 10.937 bibliothèques publiques existent actuellement, possédant un total de 162.000.000 de volumes ; leur fondation remonte à 1833. On compte environ une bibliothèque pour 11.226 habitants et depuis 1930, une proportion de 33 volumes pour 29 personnes. Le chiffre annuel des livres lus s'élève à 36.000.000 et celui du budget des bibliothèques à 70.000.000 de dollars. On calcule aux États-Unis une dépense annuelle d'environ $. 0.25 par habitant. Il faut noter qu'en Grande-Bretagne, étant donnée l'existence de vastes sociétés de lecture privées (Mudie, Boots), les bibliothèques publiques sont fréquentées surtout par la classe ouvrière.

Il arrive également que tout en étant principalement organisées à l'intention des classes laborieuses, certaines bibliothèques, craignant de voir attribuer un sens péjoratif au terme « populaire », alors qu'elles s'appliquent à avoir également des livres destinés à un public de culture déjà développée, prennent le nom de bibliothèques publiques (Belgique). Enfin,

Bibliothèques populaires

(1) Les renseignements concernant les États-Unis proviennent soit des renseignements donnés par C. Milam, secrétaire de l'American Library Association, soit de nombreux ouvrages envoyés par cette association, notamment Bostwick, Arthur E. *The American Public Library*, New-York Appleton, 1926. Lucile Fargo, *The Library in the School*, Chicago A. L. A., 1930. H. Catherine Long, *County Library Service*, Chicago A. L. A., 1925, *American Library Directory*, R. R. Bowker C°, New York, 1927, id. supplement. 1928. *A Survey of Libraries in the United States* (4 vol.) American Library Association, Chicago, 1926, etc.

on trouve aussi des « bibliothèques populaires-publiques » en Pologne où il en existe 8.525 de cette catégorie, dont plusieurs ambulantes.

Toutes ces bibliothèques, en général municipales ou communales, sont cependant destinées avant tout à l'éducation et à la récréation de l'ouvrier ; les volumes sont choisis en vue de son instruction générale et professionnelle. L'Argentine a 1.313 bibliothèques de cette catégorie contenant 2 millions et demi de volumes et en Islande les 3/4 des communes possèdent de telles bibliothèques où chaque lecteur emprunte annuellement 20 livres en moyenne. La bibliothèque populaire de Reykjavik fondée en 1923, comprend environ 10.000 volumes ; la statistique de 1931 indique qu'elle a été fréquentée par 7.041 personnes au cours de l'année et a prêté 28.764 ouvrages à 2.500 personnes (1). En U. R. S. S. les bibliothèques populaires ont atteint en 1931 le chiffre de 18.000 avec 58.000.000 d'ouvrages. Plusieurs pays, le Japon par exemple, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, etc., ont adjoint à ces bibliothèques des salles de lecture de journaux, ouvertes avant ou après la bibliothèque elle-même.

Parfois, dans un même pays, les bibliothèques sont indépendantes les unes des autres comme au Brésil où on comptait en 1929, 1527 bibliothèques contenant 9 millions et demi d'ouvrages et brochures ; mais la tendance vers un système organisé s'affirme de plus en plus. Le pays possède alors une ou plusieurs bibliothèques centrales qui achètent surtout les ouvrages chers ou rarement demandés et peuvent elles-mêmes emprunter des livres aux grandes bibliothèques nationales, ou spéciales. En outre, chacune d'elles a des filiales, bibliothèques plus petites possédant un nombre restreint de volumes, mais qui peuvent toujours emprunter à la bibliothèque centrale les ouvrages qui leur sont demandés.

La Grande-Bretagne, avec ses *outliers libraries*, possède une organisation typique de ce genre, décrite dans le rapport

(1) Les renseignements concernant l'Islande proviennent de la correspondance échangée avec la Commission nationale de Coopération intellectuelle.

britannique, et qui, grâce au prêt postal, donne à chacun la faculté d'emprunter tout livre qui se trouve dans le pays, à moins que ce ne soit un exemplaire rare.

Au Danemark (1) depuis la loi de 1920 révisée en 1931, toutes les provinces, sauf 2, ont au moins une bibliothèque populaire centrale.

En Allemagne, nous trouvons dans les bibliothèques de Leipzig l'exemple d'une organisation particulièrement intéressante des bibliothèques populaires. Ces bibliothèques municipales qui reçoivent annuellement 30.000 lecteurs environ dont 49 % appartiennent à la classe ouvrière, forment une institution unique au point de vue de l'administration, de l'organisation générale et des méthodes, mais qui groupe en réalité une série de bibliothèques différentes, adaptées au public des quartiers dans lesquels elles se trouvent.

La Grande-Bretagne possède également pour les grandes villes des filiales *Branches* situées dans les différents quartiers de la ville et spécialisées suivant les quartiers. Un service automobile assure deux fois par jour la liaison entre ces bibliothèques.

Filiales

Parfois, les filiales de la bibliothèque centrale, au lieu d'être elles-mêmes des bibliothèques avec salles de lecture, tenues par un spécialiste, sont des dépôts fixes de livres, installés dans les usines, les paroisses ou les écoles suivant les quartiers ou les régions. Dans certains pays, les filiales elles-mêmes ont des succursales sous forme de dépôts fixes. (A Vaer près de Rjukan en Norvège (2) une succursale de la bibliothèque de Rjukan est établie dans l'usine de fabrique d'hydrogène.)

Dépôts régionaux Caisses de livres

Ailleurs, ces dépôts ne sont établis que pour une période déterminée. Ce système de « dépôts régionaux » ou caisses de livres, qui a son origine en Amérique, est fréquemment

(1) Les renseignements sur le Danemark ont été puisés dans des annuaires statistiques, ou dans l'ouvrage de M. ACKERKNECHT : *Skandinavisches Büchereiwesen.*

(2) Pour la Norvège, les renseignements ont été envoyés par M. KILDAL ou sont puisés soit dans l'ouvrage cité précédemment, soit dans *Handbok over Norske Biblioteker*, Steenske Forlag, Kristiania, 1924.

employé en Suisse et dans les pays anglo-saxons. Les caisses sont déposées dans un endroit accessible à tous et sous la responsabilité d'une personne désignée. Au Japon, ces dépôts sont établis notamment dans les bureaux de postes et dans les centres de marchés. En Poméranie allemande, depuis 1923, la bibliothèque centrale de Stettin complète, par des prêts d'un semestre, les bibliothèques des campagnes.

En Suisse, outre les 2.234 bibliothèques populaires et les 1.755 bibliothèques de jeunesse et bibliothèques scolaires que mentionne la statistique de 1911, une organisation spéciale a été créée, afin de libérer les bibliothèques publiques de l'obligation d'acheter un trop grand nombre de livres : la *Bibliothèque pour Tous*, qui est maintenant subventionnée par l'État. Le pays a été divisé en 7 régions possédant chacune un dépôt fixe dans le voisinage des grandes bibliothèques. Le dépôt central est à Berne. De ces dépôts partent des caisses de livres ou *cantines* qui se composent d'un nombre variable de volumes de vulgarisation ou de récréation (40 à 100) ; les ouvrages traitant de sujets spéciaux restent à Berne où ils peuvent être empruntés directement. Ces cantines, dont le contenu est adapté au caractère des groupements à qui elles sont destinées, sont expédiées pour quelques mois contre la somme modique de 5 à 8 francs suisses à toute *station* (localité, institution, corporation, fabrique, ou groupe d'au moins 10 personnes) qui en fait la demande. A leur retour, elles peuvent être échangées contre une cantine composée différemment. En 1930, 1.788 cantines ont été ainsi expédiées à 1.000 stations et l'on peut estimer que depuis sa création, en 1921, la *Bibliothèque pour Tous* a prêté environ 1.650.000 volumes, y compris ceux qui ont été envoyés directement du dépôt central.

En Belgique, les caisses de livres de la *Ligue belge de l'Enseignement* contiennent également des livres pour enfants ; les autres volumes sont, pour une moitié, des ouvrages de littérature, et pour l'autre des récits de voyage, des livres d'histoire ou des volumes de vulgarisation professionnelle.

Au Mexique, les caisses de livres sont envoyées dans les

centres indigènes de travailleurs agricoles et d'ouvriers. La plupart des volumes qu'elles contiennent traitent de questions professionnelles ou de culture générale ; elles sont installées pour quinze jours dans la maison d'un des habitants du ranch.

L'usage de ce genre de bibliothèques se généralise, et l'on peut, à titre d'exemple, citer la bibliothèque centrale de l'État de Baroda aux Indes qui a actuellement en service 413 de ces caisses dont quelques-unes comprennent une collection entière sur un sujet particulier, ou les œuvres d'un seul auteur.

Comme preuve de l'intérêt que suscitent ces caisses de livres circulantes on cite des cas assez fréquents où elles ont entraîné la création de bibliothèques permanentes.

Bibliothèques scolaires

Des bibliothèques scolaires existent dans la plupart des écoles. L'arrêté instituant, en France, les bibliothèques scolaires, remonte à 1862 ; celui du 15 décembre 1915, complété par la circulaire du 20 juillet 1922, précise que « toute école primaire élémentaire doit posséder une bibliothèque ».

Dans les bibliothèques scolaires, les livres devraient être choisis de façon à servir, non seulement de récréation en dehors des classes, mais aussi de complément aux leçons de l'instituteur. On pourrait également grouper dans un même local, les livres que les bibliothèques scolaires ne désirent plus conserver et les mettre ainsi à la disposition des autres bibliothèques scolaires.

Les inspecteurs primaires devraient s'attacher à faire créer une bibliothèque scolaire dans chaque école. Si l'argent manque pour acheter des livres, on doit recourir à un arrangement avec les bibliothèques centrales qui les enverraient en dépôt. Ce système fonctionne très bien en Grande-Bretagne, où dans les districts ruraux, la Commission de l'enseignement, à la suite d'accords avec la bibliothèque du Comté, fait envoyer des séries de livres destinés aux écoles primaires de la région. Ces dépôts peuvent être échangés contre d'autres et chaque élève a 24 livres par an à sa disposition. Les volumes sont achetés et distribués par la bibliothèque du Comté, mais aux frais de la Commission de l'enseignement. Aux États-Unis,

la *State Library*, dépendant du Ministère de l'Éducation, grande bibliothèque centrale de plus d'un demi-million de volumes, prête à toutes les bibliothèques locales et aux bibliothèques scolaires ; une école peut emprunter globalement 25 volumes à la fois pour un mois, prêt renouvelable par 15 jours.

Bibliothèques enfantines

Ces établissements, importants à plusieurs points de vue, notamment pour donner à la jeunesse le goût de la lecture et l'habitude de recourir aux bibliothèques, forment tantôt un tout complet dans des bâtiments spéciaux, tantôt des sections enfantines de bibliothèques populaires. Les bibliothèques enfantines ont eu surtout leur origine en Amérique ; elles existent maintenant dans la plupart des pays. Aux Pays-Bas, presque chaque bibliothèque populaire comprend une section enfantine. La Roumanie en possède à Cluj, Bucarest, Cernauti et Reşitza (1). Cependant, le nombre de ces bibliothèques ou sections est encore trop faible dans d'autres pays. Elles devraient être créées dans le plus grand nombre de localités possible, où elles compléteraient heureusement les bibliothèques scolaires et seraient une ressource précieuse pour les enfants des classes ouvrières, trop souvent laissés à eux-mêmes. Ouvertes en dehors des heures de classes et pendant les vacances, les enfants s'accoutumeraient à les considérer comme un refuge et leur meilleur ami. Grâce à la bienveillance du bibliothécaire, qui l'aiderait à exprimer ses goûts et le guiderait dans ses recherches, le futur ouvrier vaincra la timidité qu'il aurait pu éprouver plus tard à pénétrer dans une bibliothèque ; le maniement des catalogues lui apprendra l'utilité de l'ordre, le prêt lui révélera le respect de ce qui n'est pas à soi. Il serait également bon de faire participer autant que possible les enfants à la mise en place des livres et à l'arrangement de la bibliothèque. Ils y apprendraient des sentiments de solidarité et de responsabilité collective, surtout si, comme à la bibliothèque enfantine *L'Heure joyeuse* à Paris, ils mettent

(1) Les renseignements concernant la Roumanie proviennent de la correspondance échangée avec la Commission nationale de Coopération intellectuelle.

leur nom au bas de l'engagement suivant en s'inscrivant à la bibliothèque : « En écrivant mon nom dans ce livre, je deviens membre de *L'Heure joyeuse* et promets de prendre soin des livres et d'aider les bibliothécaires à rendre notre bibliothèque agréable et utile à tous ».

Des bibliothèques enfantines accueillantes, bien organisées, où le bibliothécaire est en rapports fréquents avec les instituteurs, sont un des moyens les plus puissants pour se rendre compte de la valeur du travail et de la recherche personnelle, et un des meilleurs auxiliaires de l'école pour le développement de la personnalité.

Bibliothèques fondées par les usines ou organisations spéciales

Des groupes industriels spéciaux ont fondé des bibliothèques à l'usage de leurs ouvriers. En France, par exemple, où dès 1843 de tels groupes ont fondé des bibliothèques pour leur personnel, 30 établissements faisant partie de l'*Union des industries métallurgiques*, ont créé 40 bibliothèques dont bénéficient environ 66.000 ouvriers. Certaines possèdent des salles de lecture et même des sections étrangères pour les ouvriers étrangers qu'emploie l'usine. Les frais sont parfois à la charge exclusive des patrons (17). Dans d'autres cas, ils sont supportés conjointement par les patrons et les ouvriers. 7 bibliothèques seulement ont une gestion purement ouvrière.

De son côté, l'*Union des Coopérateurs de la Creuse*, à Guéret, dont la clientèle est surtout agricole, a organisé, depuis le 1er janvier 1932, une bibliothèque circulante de 600 volumes, répartis en 20 séries de 30 ouvrages reliés. Ces séries sont expédiées pour 3 mois dans 20 succursales de l'Union qui en compte 134. A leur retour, après désinfection, elles sont dirigées vers 20 nouvelles succursales. Cette initiative a rencontré un tel accueil que 300 volumes supplémentaires ont été commandés.

En Amérique, dans de nombreuses villes le *Mechanic's Institute*, fondé pour compléter l'instruction professionnelle des ouvriers, possède des bibliothèques renfermant une forte proportion d'ouvrages techniques. Celle de San Francisco possède 84.000 volumes et 4.000 ouvriers y sont inscrits pour le prêt.

En U.R.S.S. les bibliothèques des usines, ou des associations professionnelles sont extrêmement florissantes et très fréquentées ; la statistique mentionne pour 1929, 7.151 bibliothèques d'associations professionnelles renfermant 20 millions et demi de livres avec 48 millions de prêts annuels. Le compte-rendu de la bibliothèque du Cercle de l'usine « Caoutchouc », à Moscou, relève 23.496 livres prêtés pendant les six premiers mois de 1931. Le nombre des lecteurs de cette bibliothèque a doublé depuis trois ans.

Au Japon, la section d'inspection du Bureau des questions sociales dépendant du Ministère de l'Intérieur, indique que sur 206 usines, 122 ont des bibliothèques, dont 30 avec salle de lecture.

Les Chambres de Travail ont aussi fondé d'importantes bibliothèques pour les ouvriers ; celle de Vienne possède une bibliothèque de 25.000 volumes. Au Luxembourg, les bibliothèques de la *Confédération générale du Travail* ont 15.629 volumes, sont fréquentées par 1.090 lecteurs et ont prêté en 1930, 8.689 ouvrages (1). En Suisse, l'*Union ouvrière* compte 32 bibliothèques avec un total de 101.797 volumes, le parti social démocrate 24 et la *Centrale suisse d'Éducation ouvrière* a fondé plusieurs bibliothèques locales. En Belgique, les efforts des socialistes ont abouti à la création de 283 bibliothèques socialistes et les syndicats en ont également 4 importantes : celles de la *Centrale syndicale du Textile* de Gand, des diamantaires d'Anvers, des employés de la ville de Bruxelles et de la *Fédération du Textile* de Verviers.

Il existe également partout de nombreuses bibliothèques appartenant à des universités populaires, à des sociétés d'éducation ouvrière. (3.600 en Suède, par exemple). Le *Comité National des Loisirs*, en France, a mis la question de la création de bibliothèques populaires au premier plan de son activité, par l'intermédiaire de comités locaux, dont quelques-uns fonctionnent déjà (Guéret, Carmaux, Laon, Troyes).

(1) La Commission nationale de Coopération intellectuelle nous a fourni les renseignements se rapportant au Luxembourg.

L'Angleterre organise pour les équipages des bateaux des bibliothèques avec journaux. Subventionnées par le *Carnegie United Kingdom Trust*, elles sont entretenues par les armateurs et les compagnies. Les deux principales associations s'occupant spécialement de la création et du développement de ces bibliothèques sont la *British Sailor's Society* et le *Seafarers Education Service*. Ces bibliothèques ou collections peuvent opérer les échanges dans les ports. L'Amérique a une organisation similaire pour les bateaux de commerce. Les Pays-Bas, la Suède, l'Islande également. En Norvège, ce service est subventionné à concurrence de 90 % par les armateurs et de 10 % par l'État. Il possède 150 bibliothèques et par collections de 100 livres, compte environ 700 prêts en 8 mois, pour 46 emprunteurs.

Bibliothèques itinérantes

Une autre forme de bibliothèques populaires, et des plus intéressantes, est la bibliothèque itinérante ou bibliothèque ambulante, ou encore *bibliobus*. Une voiture contenant des ouvrages récréatifs ou adaptés à la clientèle arrive à jours fixes dans le village ou devant les maisons isolées dans les campagnes ; le bibliothécaire change les livres et conseille les nouveaux lecteurs.

Cette forme de bibliothèque est très développée dans plusieurs pays ; aux Indes néerlandaises, par exemple, elle forme un des instruments les plus importants pour l'instruction des indigènes. En Espagne, les bibliothèques itinérantes fonctionnent depuis 1904 ; elles appartiennent surtout à des cercles de culture, « Athénées » ouvriers ; la moyenne annuelle des prêts par lecteur est maintenant de 35 volumes, soit 5 fois plus qu'il y a 10 ans. Les ouvrages spécialement demandés sont les romans, les ouvrages de mathématiques, mécanique, études commerciales et depuis la guerre ceux qui traitent de science politique et sociale. Au Danemark, cette forme de bibliothèque était très répandue, mais tend à disparaître pour faire place à des fondations stables, ce qui d'ailleurs constitue un résultat fort important, les pays agricoles préférant les bibliothèques appartenant à la commune. La France a commencé à développer cette catégorie de bibliothèques dans la région de Soissons.

Organisation des Bibliothèques populaires

Les bibliothèques populaires ont été organisées soit sur l'initiative de l'État ou des municipalités (en Islande les 3/4 des communes possèdent des bibliothèques populaires), soit sur l'initiative privée comme aux Pays-Bas où ces bibliothèques, au nombre de 111, sont dues à l'activité d'associations fondées dans quatre villes et groupées sous le nom de *Centrale Vereenignig voor Openbare Leeszalen en Bibliotheken.* Ces associations groupent les Comités des bibliothèques publiques et servent d'agent de liaison entre elles et le gouvernement auquel elles donnent leurs avis sur toutes les questions relatives à cette catégorie de bibliothèques (1).

Au Brésil, le Ministre de l'Éducation et de la Santé Publique a signé le 22 décembre 1932 un arrêté (I.E. 300) invitant instamment les autorités responsables des divers États à prendre les mesures nécessaires pour que soit fondée dans chaque commune une bibliothèque populaire.

En Hongrie, la réorganisation des bibliothèques populaires, actuellement au nombre de 1.600 a été faite par un Comité de spécialistes réuni par le Ministère de l'Instruction publique (2).

Lois

Depuis quelques années, la création de bibliothèques populaires a souvent été rendue obligatoire ou favorisée par une loi. (Belgique, Danemark, Finlande, Suède, Tchécoslovaquie.)

En Belgique, la loi de 1921 prescrit que les communes ne possédant pas de bibliothèque populaire seront tenues d'en créer une à la demande du cinquième des électeurs. Depuis lors, leur nombre a passé de 1.370 bibliothèques avec 1.540.547 volumes en 1922, à 2.188 avec 3.815.000 volumes, 585.426 lecteurs et 7.181.437 prêts à la fin de 1929.

En Tchécoslovaquie, la loi du 22 juillet 1919 a obligé toutes les communes à constituer une bibliothèque populaire. Aussi

(1) Les renseignements concernant les Pays-Bas proviennent de la correspondance échangée avec la Commission nationale de Coopération intellectuelle, des rapports annuels 1929, 1930 sur les bibliothèques publiques (Leeszaal jaarboekje, La Haye), de l'article du Dr. KOSMANN dans *La Lecture publique,* Mémoires et vœux du Congrès international d'Alger.

(2) Les renseignements concernant la Hongrie ont été pris dans la correspondance échangée avec la Commission nationale de Coopération intellectuelle.

en 1930 pouvait-on compter 16.461 bibliothèques avec 699.284 livres, 953.775 lecteurs et 16.226.805 prêts. De plus, la loi tchécoslovaque fait une obligation à toute bibliothèque de posséder au moins 20 % de livres d'instruction et d'ouvrages répondant aux intérêts et aux occupations de la population du territoire où elles sont situées.

La bibliothèque populaire centrale à Lisbonne a été créée par décret du 28 mars 1918 (N° 4.003).

Subventions d'État

Dans plusieurs pays tels que la Suède, le Danemark, la Finlande, la Belgique, la Tchécoslovaquie, la loi fixe les conditions dans lesquelles les communes peuvent recevoir des subventions de l'État. Elles doivent en général consacrer à la bibliothèque une somme déterminée par habitant, posséder une salle de lecture, un bibliothécaire formé spécialement, se soumettre au contrôle d'inspecteurs de l'État au point de vue de l'emploi des crédits et de la valeur du personnel. En Belgique, par exemple, toute commune doit consacrer au moins annuellement 25 centimes par tête d'habitant à l'aménagement et à l'entretien de la bibliothèque. En Finlande, la loi stipule que pour obtenir une subvention gouvernementale, la commune est tenue de consacrer à la bibliothèque un crédit qui (y compris la subvention gouvernementale, pouvant atteindre 50 % de la contribution de la commune) se monte à 1 mark finlandais par habitant. En 1929, les sommes allouées par l'État ont été de 2.500.000 marks finlandais (environ 7 pfennig par habitant) contre Fm 7.590.000 donnés par les municipalités. Ces subventions peuvent d'ailleurs être augmentées lorsqu'il s'agit de communes pauvres ou situées dans des régions forestières. 834 bibliothèques, comptant 1.134.257 volumes et 2.478 prêts ont bénéficié ainsi de subventions gouvernementales. Au Danemark, la loi de 1920, modifiée en 1930 et entrée en vigueur le 1er avril 1931, stipule que l'État peut accorder des subventions atteignant 80 % des crédits locaux jusqu'à concurrence de 15.000 couronnes danoises, ensuite 40 % jusqu'à 40.000 couronnes et enfin 20 % sur le surplus sans maximum, ce qui fait environ Cd 0,30 par habitant. Ces crédits sont alloués aux bibliothèques dépensant

un minimum annuel de 75 couronnes danoises. Au budget de 1932-33, une somme de 1.670.000 c.d. a été prévue pour les 869 bibliothèques populaires, dont il existe même des centrales dans toutes les provinces, sauf 2.

D'autres gouvernements accordent encore des subventions alors même que la proportion n'en est pas réglée par une loi. Au Luxembourg, elles sont accordées, en vertu de la loi du 27 mars 1924, aux associations possédant une bibliothèque et ayant pour but le développement intellectuel des ouvriers. En Suède, où la réglementation concernant les subventions de l'État aux bibliothèques populaires date de 1912, cette subvention s'est élevée à 900.000 couronnes suédoises contre Cs 3.000.000 de subventions locales. En Suisse, la bibliothèque populaire créée à Berne en 1920, ou *Bibliothèque pour Tous*, reçoit une subvention annuelle gouvernementale de 60.000 francs suisses, à condition de bénéficier par ailleurs d'autres ressources d'un montant au moins égal. En Pologne, la « Société des Bibliothèques populaires » est subventionnée par le Ministère de l'Instruction publique et la municipalité. Aux Pays-Bas, les bibliothèques reçoivent des subventions de l'État ou de la province en proportion de ce que dépensent les municipalités. Cette quotité est inversement proportionnelle au nombre d'habitants de la commune. Tandis que pour une population de 20.000 habitants, la subvention gouvernementale est de 2.230 florins et celle de la commune de 3.702, pour une commune de 50.000 habitants ces chiffres seront respectivement de 2.756 et 5.815, et pour celle de 80.000 habitants de 3.199 et 8.189 florins ; les subventions sont augmentées pour les bibliothèques possédant des succursales et le budget néerlandais de 1932 comprend une somme de 304.409 florins au chapitre *Bibliothèques populaires*. En France, des crédits sont inscrits au budget du Ministère du Travail pour l'achat des livres, à condition que ces livres aient trait à des questions de sociologie intéressant les ouvriers ou soient des chefs-d'œuvre de la littérature française.

Autres subventions

Dans certains cas, les bibliothèques bénéficient également de subventions départementales, locales et de crédits supplé-

mentaires provenant de la vente de l'alcool, du vin (Lettonie) ou prélevées sur des entreprises. En Grande-Bretagne, pays très décentralisé et où les bibliothèques dépendent d'administrations locales, le *Bill Edward* de 1850 autorise les communes à augmenter les impôts d'un penny par livre, ce supplément étant réservé à la bibliothèque. La municipalité de Riga, entretenait en 1930, 42 bibliothèques ou services de distribution de livres. En Tchécoslovaquie, la loi de 1920 institue un prélèvement sur les bénéfices d'entreprises minières, qui devra être affecté aux institutions ouvrières pour l'utilisation des loisirs, surtout aux bibliothèques. En Norvège, la subvention provient du produit d'une loterie organisée à cet effet.

B) Liste succincte des moyens employés pour développer l'usage des Bibliothèques populaires

L'étude d'ensemble de cet ouvrage traitant en détail des moyens employés pour développer l'utilisation des bibliothèques populaires, nous nous bornerons à en donner pour la commodité du lecteur une liste succincte :

ouverture de la bibliothèque aux heures de loisirs, y compris la soirée et tout au moins la matinée des jours fériés ;

organisation intérieure de la bibliothèque, attrayante et confortable, aspect agréable des livres ; aménagement, pour les ouvriers, dans la bibliothèque, de salles de réunion, salles de conférences avec projections et auditions radiophoniques ;

expositions de livres sur un même sujet ;

affichage de la liste des nouveaux livres avec note explicative ;

insertion de ces listes dans des journaux locaux avec notices explicatives ;

livres groupés d'après les catégories de lecteurs avec catalogues séparés ;

catalogues établis par matières avec classification simple et notes explicatives pour chaque groupe de matières ;

conférences sur l'utilité de la bibliothèque (en Colombie, de telles conférences par radio ont déterminé une augmentation de 23 % du nombre des lecteurs) ;

projection à la fin d'un film documentaire, de titres de livres populaires se rapportant au sujet du film ;

introduction dans la salle de lecture des bibliothèques de petite ou moyenne grandeur du système de libre accès aux rayons, afin de permettre aux lecteurs de feuilleter les ouvrages avant de faire un choix ;

acquisition de collections bien choisies de manuels et de livres de références ;

service d'échange de livres entre les bibliothèques, déchargeant ainsi le budget des bibliothèques ordinaires ;

simplification des formalités pour la fréquentation de la bibliothèque, prêt gratuit ou contre une somme extrêmement modique ;

contact étroit avec l'école, avec les universités populaires, et en général, avec toutes les organisations s'occupant de l'éducation ouvrière ;

réunions fréquentes entre bibliothécaires d'une même localité ;

établissement de catalogues par des comités de bibliothécaires, avec indication, au moyen de notes explicatives, des livres pouvant convenir à divers types de bibliothèques populaires ;

établissement d'un contact personnel entre les bibliothécaires et les ouvriers ; il est intéressant de noter à ce sujet la réunion de directeurs d'usine, organisée à Sheffield par le Comité des bibliothèques publiques, afin d'examiner comment les bibliothèques publiques de la ville pourraient être d'une plus grande utilité à l'industrie locale ;

représentation des syndicats ou groupements d'ouvriers dans les commissions de bibliothèques populaires (en Allemagne, par exemple, la Ligue des syndicats d'ouvriers de Leipzig délègue cinq ouvriers pour la représenter au Comité) ;

encouragement dans tous les pays, de toutes les initiatives qui permettraient, par une entente avec les éditeurs et les libraires, d'acheter les livres au meilleur compte ;

publication de périodiques sur les bibliothèques destinés, au public ;

publication de livres sur les problèmes intéressant les ouvriers, d'ouvrages de vulgarisation ou de traductions de chefs-d'œuvre de la littérature étrangère ;

aménagement de bibliothèques dans les clubs, les écoles, et de sections enfantines dans les bibliothèques populaires ou, si possible, de bibliothèques enfantines afin de familiariser les futurs ouvriers avec les livres et de développer le goût de la lecture ;

nécessité de faire diriger la bibliothèque par un bibliothécaire professionnel ;

possibilité de spécialiser les bibliothécaires pour les bibliothèques populaires. ;

meilleure répartition des heures de travail afin de permettre un groupement des heures de loisirs ;

si possible, suppression du long intervalle de midi.

C) Points généraux sur lesquels il serait possible de faire porter des recommandations

Il paraît résulter des considérations réunies dans le rapport, que pour permettre aux bibliothèques populaires de rendre le maximum de services dans l'utilisation des loisirs ouvriers, l'effort devrait porter sur quatre points principaux :

a) accroissement du nombre des bibliothèques populaires ;
b) publication d'ouvrages spéciaux pour les bibliothèques populaires ;
c) formation du bibliothécaire ;
d) formation de la jeunesse.

a) Accroissement du nombre des bibliothèques populaires.

Il serait nécessaire, dans chaque pays, de réglementer par une loi la création d'un réseau de bibliothèques populaires. Cette loi devrait porter sur les points suivants : obligation

pour toute commune d'un nombre d'habitants à fixer (chiffre assez bas) de créer une bibliothèque populaire ; détermination des conditions que devrait remplir cette bibliothèque pour recevoir une subvention des services publics (consacrer annuellement une certaine somme à l'entretien de la bibliothèque, proscrire toute propagande politique, posséder un bibliothécaire pourvu d'un diplôme spécial, se soumettre à l'inspection ou au contrôle des services publics.

En annexe nous donnons les principaux articles de lois existant dans divers pays. On pourrait s'inspirer de ces textes, en particulier de la loi tchèque.

Il serait également utile que la loi prescrivît à toute commune l'obligation de consacrer quelques centimes par habitant à l'entretien de la bibliothèque populaire.

b) *Publication d'ouvrages spéciaux pour les bibliothèques populaires*

Il existe évidemment des ouvrages de vulgarisation scientifiques à la portée des ouvriers et il est intéressant de mentionner que de nombreux pays ont déjà fait, dans ce domaine, d'intéressantes tentatives dont nous ne mentionnerons que quelques-unes à titre d'exemple.

En Amérique, par exemple, sous le nom de *Reading with a purpose*, la *Library Association* publie une série de bibliographies analytiques donnant des indications détaillées sur les ouvrages plus particulièrement désignés pour la lecture populaire. Jusqu'à présent, environ 50 brochures ont déjà paru.

Chacune contient un exposé clair et en langage simple du sujet traité, une biographie succincte de l'auteur de l'exposé, et enfin une liste bibliographique d'ouvrages se référant au sujet et facilement accessibles à un public d'instruction peu développée.

Cette collection, dont plus de 700.000 exemplaires ont déjà été vendus, traite de sujets extrêmement variés : la psychologie, la littérature anglaise, l'homme préhistorique, la révolution

française, l'architecture, la biologie, l'Europe d'aujourd'hui, la vie du Christ, la géographie, l'hygiène mentale, les problèmes sociaux, etc., etc.

En Hongrie, le Ministre de l'Instruction publique a décidé de faire rédiger pour les différentes branches du savoir des livres destinés aux bibliothèques populaires. Cette série a commencé à paraître sous le nom de « Livres d'enseignement pour le peuple hongrois ». Parmi les 13 volumes actuellement publiés, citons : Notions constitutionnelles — Notions de sciences naturelles — Notions économiques — Poètes hongrois — Histoire hongroise, etc.

Aux Indes Néerlandaises, où il existe environ 3.000 bibliothèques populaires, il a été créé une Commission de la lecture populaire dont le bureau est chargé de la publication dans les diverses langues indigènes de l'Archipel, de traductions de la littérature étrangère, ou de livres écrits originairement dans une langue indonésienne.

En Roumanie, le Ministère du Travail a édité, sous le titre de « Bibliothèque du Travail » une série de livres d'enseignement général ou spécial, d'un format unique, brochés, avec de nombreuses illustrations. Jusqu'à présent les différents volumes de la « Bibliothèque du Travail » ont été tirés à 3.000 exemplaires ; parmi ces volumes on peut citer : Lectures historiques, volumes I et II par Albert Thomas (traduction) — Histoire des idées sociales etc.

Les Pays-Bas, les Pays scandinaves, l'Italie et l'Autriche ont également constitué des collections de ce genre dont le but est de donner aux ouvriers des notions scientifiques sous une forme correspondant à leur formation intellectuelle.

En outre, certains pays ont eu l'heureuse idée de publier des listes de ces collections. L'Amérique édite un *Guide to Inexpensive Series* tenu à jour à l'aide de coupures provenant du *Booklist*. En Suède, où la Société pour le développement de la culture dans les milieux ouvriers publie l'importante collection « Nature et culture », une bibliographie de livres recommandés aux bibliothèques populaires est éditée annuellement et mise à leur disposition par le Ministère de l'Instruc-

tion publique. Certaines bibliothèques de Grande-Bretagne, avec l'aide de la *Carnegie United Kingdom Trust,* ont fait paraître en 1932 sous le nom de *Books to read* une liste bibliographique et descriptive d'ouvrages destinés à l'éducation populaire ; un supplément à cette publication vient de paraître.

Nous voyons par tout ce qui précède que des collections choisies, destinées entièrement ou en partie au développement des ouvriers et adaptées à leur niveau intellectuel existent déjà. Elles ont souvent permis de se rendre compte que la lecture était préférable à la station au cabaret, et qu'elle contribuait à donner à l'ouvrier une vue plus juste de certains problèmes et l'aidait à acquérir une valeur professionnelle plus grande. Plutôt que de créer de nouvelles collections, il serait en général, préférable de développer les entreprises existantes en comblant les lacunes que l'on y relève et en veillant à ce que leur niveau ne s'abaisse pas si elles sont entre les mains d'une entreprise commerciale. Il semble que sur ce point l'expérience faite aux Pays-Bas ouvre le chemin à une solution satisfaisante du problème. Une société, mi-commerciale, mi-d'utilité publique a été constituée et dispose d'un capital apporté par des personnes ou des associations s'intéressant à l'éducation par le livre et se contentant d'un dividende très minime. Le choix des livres à publier par cette société dépend du Président qui est un bibliothécaire et qui, dans son choix, ne tient pas compte du point de vue commercial. D'autre part, étant en partie une société commerciale, cette entreprise est en concurrence loyale avec les autres maisons d'édition et les résultats sont satisfaisants.

Dans des collections populaires, on pourrait utilement et facilement, semble-t-il, y inclure la publication d'ouvrages simples et illustrés sur la Société des Nations, ses divers organismes, et sur les grandes questions internationales ; des traductions de chefs-d'œuvre d'autres pays, ou encore des bibliographies de morceaux choisis d'auteurs qui, par le rayonnement de leur génie, appartiennent à l'humanité tout entière.

c) *Formation du bibliothécaire.*

Écoles générales de bibliothécaires

Les qualités que doit posséder un bon bibliothécaire sont de plusieurs ordres ; non seulement il doit posséder une forte culture générale, mais des connaissances spéciales sont encore nécessaires, à tel point que la bibliothéconomie est devenue une véritable science.

Bien que les bibliothèques diffèrent souvent par leur nature, elles présentent néanmoins une base commune et leur administration rencontre de nombreuses questions techniques identiques. D'autre part, une collaboration active entre les bibliothécaires des bibliothèques moyennes et scientifiques est des plus désirables et permettra de guider d'autant plus efficacement les ouvriers dans le choix de leurs lectures.

Il semble donc souhaitable que la formation professionnelle du bibliothécaire ne soit pas spécialisée dès la base, mais que tous les candidats soient réunis pour les cours traitant des matières communes et que la spécialisation n'intervienne que par la suite.

Aux avantages énumérés ci-dessus il faut ajouter le sentiment de fraternité, de solidarité qui se crée ainsi, les amitiés qui se nouent entre les bibliothécaires des diverses catégories. Cet élément psychologique n'est pas à négliger, soit que l'on considère le point de vue humain ou l'intérêt du lecteur.

Les connaissances spéciales ne peuvent s'acquérir que dans des écoles ou des cours créés à cet effet et c'est ainsi que des écoles de bibliothécaires se fondent un peu partout. Aux États-Unis, la *Colombia University School of Library Service* date déjà de 1887, fondée par Melvil DEWEY. Au Bengale, notamment, un projet de loi vient d'être déposé qui prévoit la création d'une école de bibliothécaires.

Cependant, d'une part tous les pays n'ont pas créé de telles écoles, et d'autre part, là où elles existent elles relèvent tantôt d'une autorité, tantôt d'une autre, et même parfois d'aucune, et les diplômes qu'elles délivrent ne sont pas toujours exigés pour l'accession à un poste de bibliothécaire.

Écoles pour bibliothécaires se destinant aux Bibliothèques populaires

Ce n'est pas seulement la valeur des bibliothèques populaires qui dépend du bibliothécaire mais leur existence même ; on a vu des bibliothèques péricliter non parce que le public ne s'y intéressait pas, mais parce que le bibliothécaire en faisait une chose morte. Dans une bibliothèque populaire, le bibliothécaire est beaucoup plus près du public. Il joue véritablement un rôle social. En contact direct avec le lecteur, il devra le comprendre, le guider, former son goût et même parfois l'encourager. C'est lui qui continuera le rôle de l'école et qui, bien souvent, sera le seul directeur intellectuel des lecteurs.

Ceux qui occupent ce poste doivent présenter, non seulement les qualités professionnelles que doit posséder tout bibliothécaire, mais encore un développement psychologique et pédagogique plus grand que lorsqu'il s'agit de bibliothèques scientifiques, par exemple.

Certains pays ont compris que la formation de cette catégorie de bibliothécaires devrait être complétée par un entraînement spécial, et ont créé des cours spéciaux à l'usage exclusif des bibliothécaires se destinant aux bibliothèques populaires. Tel est le cas, par exemple, pour l'Allemagne où en Prusse, après avoir suivi pendant un an et demi les mêmes cours théoriques et pratiques que les autres futurs bibliothécaires, les candidats aux emplois dans une bibliothèque populaire reçoivent une préparation complémentaire spéciale et doivent faire un stage de 6 mois dans une bibliothèque scientifique et un autre stage d'une année dans une bibliothèque populaire.

Malheureusement cet usage est encore moins répandu que la création d'écoles de bibliothécaires en général, dont le besoin est urgent, comme le fait ressortir l'étude d'ensemble.

Il serait donc indispensable que chaque pays s'efforce de faire voter une loi instituant des écoles officielles de bibliothécaires. Ces écoles pourraient relever du Ministère de l'Instruction publique, et celles concernant plus particulièrement les bibliothèques populaires, de la direction de l'enseignement primaire, comme c'est le cas en Belgique.

Dans les villages les instituteurs et institutrices s'occupent non seulement de la bibliothèque scolaire, mais encore, lorsqu'elle existe, de la bibliothèque communale. Il serait donc indispensable d'introduire dans les écoles normales primaires quelques cours de classement de livres, de bibliographie, etc., de faire faire aux élèves de ces écoles des exercices pratiques dans les bibliothèques de la ville, et que l'examen ouvrant la carrière d'instituteur porte également sur ces matières.

Cours dans les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices

d) *Formation de la jeunesse.*

Les bibliothèques populaires pourraient jouer un rôle beaucoup plus saillant dans la vie de l'ouvrier si le goût de la lecture intelligente et systématique avait été davantage cultivé chez lui, et si le maniement des livres lui était plus familier. L'importance de cette question est mise en lumière par plusieurs rapports, en particulier ceux de M. Depasse pour la Belgique, ou de M. Tynell pour la Suède. Ce dernier a, pour faire comprendre l'organisation des bibliothèques populaires de son pays, donné en quelques pages un aperçu d'ensemble de l'instruction populaire tant pour les enfants que pour les adultes. Il fait ainsi ressortir l'importance d'une préparation générale, du développement des connaissances pour inciter les travailleurs à consacrer aux livres leurs heures de loisirs. Il est évident que les bibliothèques dans les clubs de jeunes gens n'auront un rendement intéressant que si leurs membres ont le désir de poursuivre leur instruction. Trop souvent ce désir n'existe pas et il serait nécessaire de commencer par la base et de s'attacher à éveiller cet intérêt chez le futur ouvrier plus encore que chez l'adulte.

La bibliothèque scolaire pourrait souvent remplir ce rôle. C'est du reste ce que l'arrêté français de 1862 a prévu, en prescrivant de placer à côté des livres de classe « des ouvrages instructifs et attrayants destinés à être prêtés aux adultes et aux familles ». La circulaire du 20 juillet 1922 est encore plus explicite : « Les bibliothèques de nos écoles peuvent devenir

notre meilleur instrument d'éducation post-scolaire... sans demander au budget de lourds sacrifices, sans exiger des instituteurs des efforts pénibles, on attirera à l'école, plusieurs fois par semaine, la majorité de ses anciens élèves, si les distractions intellectuelles que leur offrent les bibliothèques deviennent plus abondantes et plus variées ».

On pourrait, d'autre part, ainsi que le font ressortir plusieurs rapports, prévoir, au programme des écoles primaires, des heures de lecture récréative faites par l'instituteur. Le but de ces lectures ne serait pas le même que celui des lectures expliquées. On s'attacherait surtout à développer l'amour de la lecture chez les élèves, à éveiller leur sens de la beauté, ou leur intérêt pour une branche de connaissances. Cet intérêt serait stimulé si les lectures pouvaient ensuite être complétées à l'aide d'ouvrages se trouvant dans la bibliothèque scolaire et que les enfants liraient dans des heures de lecture libre.

Une bibliothèque éveille souvent chez l'ouvrier un mélange de respect et de crainte. On devrait s'efforcer d'éliminer ces sentiments, de lui faire sentir que la bibliothèque est un bien commun et d'éveiller chez lui le désir d'en utiliser les livres. On parviendrait facilement à créer cet état d'esprit en apprenant aux enfants et aux jeunes gens le maniement d'une bibliothèque, grâce à des visites dans les locaux, accompagnées d'explications sur le classement des livres, l'emploi du catalogue, etc. L'insertion dans les programmes d'heures de lecture, ou de visites, pourrait également être liée à la prolongation d'une année de l'obligation scolaire que de nombreux pays réclament.

D) Aide que peut prêter l'organisation de Coopération intellectuelle

Les quatre points que nous venons de mentionner et sur lesquels pourrait d'abord porter un effort commun nécessitent une collaboration des gouvernements, des milieux bibliothécaires et des organisations pédagogiques.

L'Institut international de Coopération intellectuelle serait à même de prêter un concours efficace au B.I.T. grâce à certains de ses comités d'experts : le comité d'experts pour la coordination des centres de documentation pédagogique, qui comprend des fonctionnaires responsables des ministères de l'Instruction publique, et le comité d'experts bibliothécaires. Ce dernier est formé par des bibliothécaires de bibliothèques nationales qui ont une connaissance approfondie de tout ce qui concerne la lecture publique. Plusieurs de ses membres font également partie de la Fédération internationale des Associations de bibliothécaires qui a créé un Sous-comité des bibliothèques populaires ou publiques.

Grâce à leur intermédiaire, l'action officielle pourrait être renforcée par celles des associations qui s'occupent de questions de bibliothèques populaires, comme la Fédération internationale des Associations de bibliothécaires, la World Association for Adult Education, diverses grandes organisations qui se consacrent aux questions pédagogiques et au progrès social, et avec lesquelles le Bureau du Travail ou l'Institut de Coopération intellectuelle sont en liaison régulière. Ainsi serait créé le mouvement propre à accélérer l'adoption des mesures à prendre pour que les bibliothèques populaires prennent, dans l'utilisation des loisirs ouvriers, un rôle prépondérant, dans l'intérêt des travailleurs, aussi bien que de la collectivité.

ÉTUDE D'ENSEMBLE

par M. H. LEMAÎTRE

Vice-président d'honneur du Comité international des Bibliothèques

Depuis que les heures de travail, dans tous les pays, ont été restreintes par des lois, pour laisser aux ouvriers, en plus du temps nécessaire au sommeil et aux repas, des instants de loisirs, il a paru utile de trouver à ces loisirs un emploi profitable. Les organisations patronales, comme les organisations sociales, comme les gouvernements ont senti le devoir qui leur incombait de ce chef et, sur leur initiative, on a vu se créer les œuvres les plus diverses, tantôt isolées et tantôt réunies. Nombreuses sont en effet les distractions qui peuvent remplir ces moments de repos ; elles sont aussi nombreuses et aussi variées que peuvent être les aspirations et les goûts et, pour le bien, il faudrait que toutes les tendances trouvassent à se satisfaire.

Les uns, après avoir travaillé dans l'atmosphère renfermée d'une usine ne demandent qu'à prendre de l'exercice au grand air. Pour ceux-là on a créé les jardins ouvriers, on a créé des sociétés sportives.

D'autres, après leur labeur, préfèrent ne point faire de nouveaux efforts physiques. Pour ceux-là on a fondé des sociétés musicales, on a organisé des spectacles instructifs, des cours professionnels, des universités populaires, enfin des bibliothèques.

Ainsi, chacun a pu, selon ses aptitudes physiques et intellectuelles, se divertir à son gré de la besogne de jour en jour plus mécanique, que lui impose la division du travail moderne.

Nous avons nommé en dernier lieu les bibliothèques non point parce que nous estimons peu les services qu'elles peuvent rendre, mais parce que, dans bien des pays, on a encore peu usé d'elles et que, dans les pays mêmes où elles sont actuellement le plus développées, elles sont encore loin d'occuper la place qui leur est due. Nous aurions aimé à donner ici une vue d'ensemble sur leur activité dans chaque nation, mais les rapports qui nous ont été envoyés sont si différents les uns des autres qu'il nous a paru préférable de les reproduire en laissant au lecteur le soin d'opérer la synthèse. Pour notre part, nous nous contenterons dans cet avant-propos, de rappeler les raisons qui recommandent tout spécialement les bibliothèques à la classe ouvrière et de grouper les indications fournies par les spécialistes pour les rendre plus nombreuses, mieux fournies et mieux renouvelées et par là mieux agissantes.

Tout d'abord, il nous paraît utile d'écarter toute illusion sur l'extension indéfinie de leur public. L'instruction a été rendue obligatoire, on ne peut pas et on ne doit pas rendre la fréquentation de la bibliothèque obligatoire. Il faut qu'on s'y rende de plein gré, librement. Dans des villes allemandes où la population lit beaucoup, un cinquième des habitants use des bibliothèques ; il ne faut pas espérer qu'un pourcentage beaucoup plus élevé puisse être atteint ; il y aura toujours une grosse majorité d'hommes pour qui toute occupation intellectuelle demandera un effort et qui préfèreront s'abstenir de lire des livres et se contenter de journaux.

N'empêche que, même si le nombre des personnes qui les fréquentent ne dépasse pas 20 % du chiffre de la population, les bibliothèques n'en doivent pas moins être l'objet de toute la sollicitude des groupements sociaux et des gouvernements, parce que, de toutes les institutions publiques, ce sont elles qui sont le plus aptes à faire progresser l'individu, à l'outiller pour la vie, à l'équiper moralement, à le perfectionner dans son métier, à l'instruire en le distrayant.

Le choix du livre que l'on va lire impose à l'esprit un devoir d'initiative, il l'habitue à discerner par lui-même quelle est la nourriture qui lui convient, de même que la digestion des

lectures accoutume au travail personnel qui est le plus profitable. L'homme est amené naturellement à réfléchir sur ce qu'il lit, à classer les notions qu'il acquiert, à confirmer ou à corriger les opinions qu'il a puisées dans un auteur par celles d'autres auteurs. Ses idées s'élargissent ; il arrive à mieux comprendre les principes qui régissent le monde où il vit ; il devient donc plus capable d'exercer ses devoirs de citoyen.

C'est en même temps pour lui une satisfaction de sortir du monde étroit où ses occupations le retiennent ; il apprend à connaître d'autres régions, d'autres peuples et d'autres mœurs ; son esprit s'élargit, ses préventions disparaissent au fur et à mesure qu'il sait davantage et qu'il apprend à apprécier les qualités propres à chaque nation. Il peut donc juger plus sainement les problèmes internationaux.

D'autre part, il sent son goût s'affiner, il perçoit mieux le mérite littéraire, il prend plaisir à trouver la pensée bien exprimée ; bref il peut s'associer à la vie intellectuelle de son pays et de son époque. Il a cessé d'être une machine uniquement occupée à gagner son pain et celui de sa famille.

Il est bon toutefois qu'il ne perde pas de vue les nécessités de l'existence. Les traités économiques sont là pour le rappeler à la réalité, tandis que les livres techniques lui permettent de se perfectionner dans son métier et de s'élever à des fonctions qui exigent plus de science ou plus d'habileté.

Les progrès, dans ce dernier sens, se traduiront par une augmentation de salaire et par une situation meilleure ; mais il serait dangereux de n'attirer les ouvriers qu'en leur faisant entrevoir ce but purement utilitaire ; il faut qu'ils sachent que ce profit n'est pas la seule satisfaction qu'ils tireront des livres ; qu'ils y gagneront un accroissement de leur personnalité, une vue plus étendue sur l'univers. Il faut aussi qu'ils sachent qu'ils y trouveront une distraction saine, car les ouvrages de fiction ne sont pas à proscrire, loin de là.

Pour que les bibliothèques exercent utilement leur influence, elles doivent répondre à un certain nombre de conditions d'ordre général que nous exposerons d'abord, nous énumérerons ensuite les divers genres de bibliothèques avec leurs carac-

téristiques et nous montrerons, pour terminer, comment une action internationale peut produire une heureuse influence sur leur développement et sur l'entretien de leur activité.

Conditions générales.

Locaux.

On verra plus loin, lorsque nous passerons en revue les différentes sortes de bibliothèques, quels sont les locaux qui conviennent le mieux à chacune ; mais il est un certain nombre de règles qui peuvent s'appliquer à toutes.

Il faut tout d'abord que toute bibliothèque, qu'elle soit une bibliothèque centrale ou une succursale, ou un simple bureau de prêt, soit bien en vue, dans une rue passante, qu'elle ne soit pas reléguée, comme il arrive souvent, au fond d'une cour, dans les pièces de derrière d'un bâtiment affecté à un autre usage. La maison de commerce qui veut attirer des clients ne se cache pas, mais elle ouvre son magasin là où elle espère qu'on le verra le mieux.

Si les fenêtres ouvrent sur la rue à un niveau convenable, on peut y exposer les livres nouveaux, des gravures, mais il faut avoir soin de laisser le regard pénétrer à l'intérieur des salles comme dans un café, pour que du dehors on voie que le décor est plaisant et que le public est nombreux.

Le mobilier doit être d'un dessin simple, accueillant, pour que le lecteur se sente immédiatement à l'aise. Les tables rondes sont recommandées, dans plusieurs pays, parce qu'elles créent plus d'intimité en rappelant la table familiale. Il est bon aussi que l'on trouve toute une variété de sièges, depuis le fauteuil jusqu'à l'escabeau, pour que chacun s'asseye sur le siège qu'il préfère.

Les rayonnages ne doivent pas excéder la hauteur d'un homme, on doit ne pas avoir à se servir d'un escabeau ou d'une échelle pour atteindre les livres des rayons supérieurs. Si l'exiguité de l'emplacement oblige à construire des rayons de plus de 2 m. 20 de hauteur, il faut qu'une galerie donne accès aux rayons du haut. Éviter autant que possible les grillages,

les barrières qui donnent une impression de gêne en marquant un manque de confiance. Si le public n'est pas éduqué à respecter le bien de tous, il se formera vite et aura tôt fait de reconnaître où est son avantage.

Dans les succursales de peu d'importance, il n'y a qu'une salle consacrée au prêt. Dans celles qui sont un peu plus importantes, la salle de lecture sur place voisine avec la salle de prêt, chacune ayant sa collection de livres distincte. Il peut y avoir aussi une salle où les journaux et les revues sont mis à la disposition du public ; on y gagne de faire lire des périodiques dont le prix élevé ou la rédaction d'une tenue plus littéraire tente moins les acheteurs. De courtes bibliographies placardées dans la salle sur des panneaux, indiquent les ouvrages qui renseignent plus amplement sur les questions d'actualité ; de la sorte, le journal amène insensiblement au livre.

Les bibliothèques doivent faire office de cercles pour les lecteurs peu fortunés ; il est donc à recommander d'y prévoir des salles de repos, des salles de réunion, des salles pour conférences, pour auditions musicales, pour spectacle cinématographique.

Heures d'ouverture.

Les bibliothèques doivent être principalement ouvertes aux heures où l'ouvrier n'est pas à l'atelier, c'est-à-dire entre 6 heures et 10 heures du soir, et au moins durant la matinée du dimanche ; mais il est souhaitable qu'elles soient ouvertes également dans la journée. Par ces temps de chômage, les ouvriers en Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis, apprécient particulièrement de voir les bibliothèques ouvertes dans la journée ; jamais on n'a eu tant de lecteurs que depuis environ un an.

Formalités d'accès.

Il faut que ces formalités soient réduites au strict minimum. L'entrée libre doit être accordée à tous pour la lecture sur

place, sauf à ceux qui par leur malpropreté risqueraient d'incommoder leurs voisins et de souiller les livres. Il y a d'ailleurs toujours lieu de prévoir dans l'installation un lavabo, pour que les lecteurs puissent se nettoyer les mains.

Pour le prêt, une pièce d'identité, avec l'indication du domicile, doit suffire.

Les Livres.

Étant donné la masse énorme des livres qui paraissent chaque année, il faut que parmi cette production il soit opéré un choix judicieux. Ce choix doit être fait par le bibliothécaire, qui y est préparé par un enseignement spécial. Celui-ci doit donc, avant tout, tenir compte de la mentalité, des aptitudes et de la profession de ses lecteurs, de leurs tendances scientifiques, artistiques et littéraires. Il doit veiller à ne pas choquer leurs idées politiques et religieuses.

Il tiendra compte également de leurs goûts, les uns préfèrent les ouvrages imprimés en gros caractères, d'autres comprennent mieux lorsque le texte est illustré. Il faut que matériellement le livre plaise, pour que son contenu soit plus pleinement apprécié ; il faut donc que les livres soient toujours en bon état et que ceux qui ont suffisamment servi soient éliminés périodiquement ; il faut aussi que l'aspect des livres soit attrayant : aussi ne déconseillera-t-on jamais trop les reliures en toile noire qui s'encrassent vite et qui donnent aux volumes l'aspect peu engageant de morceaux de charbon.

D'autre part, il faut que les livres soient, par leur contenu, au niveau des lecteurs. Il ne faut pas cependant que, sous prétexte d'attirer le public, on tombe dans la littérature dite populaire ; le grand mérite des bibliothèques doit être d'initier à d'autres lectures que les romans de basse classe. Elles auront des romans — en général il faut compter 60 % de romans — mais ce seront des romans présentant un certain mérite littéraire et capables d'élever l'esprit. Le reste du fonds sera composé de livres de sciences, de littérature, d'histoire, de géographie, etc.

Il y a grand avantage, surtout pour les ouvrages autres que les romans, à ce que les lecteurs puissent choisir eux-mêmes les livres sur les rayons ; ils voient ainsi, au premier coup d'œil, si le volume leur convient, s'il est trop élémentaire ou trop savant pour eux.

Afin de faciliter la tâche au lecteur, il est bon de classer les livres sur les rayons par sujet, ainsi on trouve groupés les ouvrages sur une question et le choix est simplifié. Il est recommandé aussi de tenir le public au courant des dernières acquisitions, soit en les exposant dans un rayon spécial, soit en faisant figurer leurs titres sur un panneau bien en vue.

Catalogues.

Pour consulter utilement le catalogue il faut déjà une certaine habitude de la bibliothèque ; cette habitude, le lecteur ne l'acquerra qu'après une certaine fréquentation. Il n'en est pas moins utile que le catalogue soit à la disposition des lecteurs. Ce catalogue, monté sur fiches, sera du genre appelé catalogue-dictionnaire, c'est-à-dire que les mots de matière y voisineront avec les noms d'auteur. Des notes courtes indiqueront ce que contient le volume si le titre n'est pas suffisamment explicite.

Si les ressources financières le permettent, en outre de ce catalogue sur fiches, il peut y avoir un catalogue imprimé dont chaque lecteur pourra se procurer un exemplaire. Ce catalogue est une excellente propagande. Chaque fois que l'occasion s'en présente on peut aussi faire paraître de petits catalogues spéciaux sur des sujets d'actualité.

Prêts au dehors.

Beaucoup de lecteurs préfèrent lire à la maison, plutôt que dans la bibliothèque. C'est pour eux qu'on a institué le prêt à domicile. Ce prêt doit-il être payant ou gratuit ? Les opinions sont partagées.

Les uns considèrent toute taxe comme peu démocratique, laissant aux personnes à qui leur situation de fortune le permet, la faculté de s'abonner à un cabinet ou à un cercle de lecture où elles obtiennent plus tôt les nouveautés. Les autres affirment, et ils n'ont pas tort, qu'il y a là une question de moralité. L'emprunteur qui doit verser un léger droit par livre emporté n'obère pas son budget, mais il a le sentiment qu'il collabore à l'entretien de la bibliothèque et que, de ce fait, celle-ci est un peu son bien ; il s'intéresse donc davantage à elle.

Sans prendre parti, nous indiquons seulement que l'une ou l'autre solution peut être adoptée. Il y a lieu toutefois de faire remarquer que, même dans les pays où le prêt est gratuit, les emprunteurs qui rapportent leurs livres en retard sont passifs d'une amende en argent.

Bureaux d'information.

La tâche du bibliothécaire ne consiste pas seulement à distribuer les livres, mais aussi et surtout à guider les lecteurs ; dans les bibliothèques de moyenne importance où il y a plusieurs fonctionnaires, tout le travail matériel doit être réservé aux assistants pour que le bibliothécaire puisse se dédier davantage aux lecteurs ; dans les bibliothèques importantes, un service spécial doit être affecté à ce service. Le public a besoin, en effet, d'être dirigé, il ignore où trouver les renseignements qu'il veut obtenir, il ne sait pas comment chercher les livres qui lui conviennent ; il a besoin de connaître la façon dont les livres sont disposés sur les rayons, d'être conduit à la travée où sont groupés les ouvrages sur tel ou tel sujet, d'être initié au maniement des catalogues. Enfin il lui faut un conseiller éclairé qui devine ce qu'il ne sait pas exprimer, qui sache avec discrétion concrétiser sa pensée et l'amener là où il souhaite aller.

Avec les enfants et les jeunes gens, élèves des écoles et apprentis, le bibliothécaire, comme le professeur, a une tâche d'initiateur ; il aide à orienter les esprits vers les sujets qui

répondent le mieux aux aptitudes physiques et morales ; en conseillant telle ou telle lecture, il éveille des qualités encore endormies, les développe s'il en voit la possibilité. Il peut faire naître des vocations, aiguiller vers telle ou telle profession, et contribuer ainsi à construire une société meilleure où chacun sera mieux à sa place, ayant choisi en pleine connaissance de cause le métier ou la profession qu'il exercera.

Il y aura tout intérêt à ce que le bibliothécaire se tienne en rapports étroits avec les maîtres de l'école professionnelle et de l'Université populaire ; il apprendra d'eux quelles sont les matières étudiées dans les cours et pourra ainsi ordonner ses achats en conséquence. Il se renseignera aussi auprès d'eux sur la mentalité et sur les goûts de ses lecteurs et donnera par suite à ceux-ci des conseils plus éclairés. Dans certains cas, il pourra organiser des lectures à haute voix avec commentaires ou des discussions sur des sujets littéraires ou sur des questions sociales ; ces petites conférences permettront d'apprécier le profit tiré des lectures et fourniront des indications précises sur le niveau intellectuel du public.

Propagande pour la bibliothèque.

Pour que la bibliothèque soit largement fréquentée et qu'elle rende à la population le maximum de services, il ne suffit pas qu'elle soit logée dans un bâtiment bien situé, qu'elle possède un stock de livres bien choisis, convenablement classés et dûment catalogués, il faut aussi qu'elle soit connue de chacun et qu'on sache de quelle utilité elle peut être. Il est donc nécessaire de lui faire une certaine publicité.

Un des meilleurs moyens est de publier de petits livrets pour faire connaître ce que c'est que la bibliothèque, ce qu'on y trouve, les services qu'elle peut rendre ; on peut même faire paraître périodiquement de courtes notices indiquant les ouvrages qu'on peut y consulter sur tel ou tel sujet d'actualité, ou les livres nouveaux.

Il est aussi à recommander de faire de courtes leçons dans les écoles et dans les cours d'adultes pour expliquer l'utilité

de la bibliothèque et la manière de s'en servir. Ces leçons sont complétées par des visites. Le bibliothécaire montre la salle de lecture, fait voir les livres, initie au maniement du catalogue. Cette introduction fait disparaître la timidité que certains peuvent éprouver et elle engage à revenir.

Comme les instituteurs seront appelés à faire des leçons sur les bibliothèques et à accompagner leurs élèves dans les visites de bibliothèques, il y aurait lieu que dans toutes les écoles normales il leur soit fait quelques cours à ce sujet.

Enfin il est à suggérer de faire fréquemment des expositions de livres, soit de livres nouveaux, soit de livres sur un sujet d'actualité, car il est bon d'entretenir la curiosité et le désir de s'instruire.

Nous ne parlerons que pour mémoire des autres moyens de publicité, — ils sont employés avec succès dans plusieurs pays : Affiches de bibliothèques apposées dans les édifices publics et dans les écoles ; réclames intercalées dans les films instructifs, indiquant les livres à consulter sur le sujet représenté ; réclame par T.S.F.

Formation du bibliothécaire.

La plupart des organisations sociales, qu'elles soient patronales ou ouvrières, reconnaissent volontiers les services que rendent les bibliothèques et se montrent assez disposées à en créer ; mais il est bien rare qu'elles se rendent compte que c'est le bibliothécaire beaucoup plus que les livres qui font la bibliothèque. Or tant vaut le bibliothécaire, tant vaut la bibliothèque ; tel bibliothécaire habile aura tôt fait de moderniser et d'augmenter le rendement d'une bibliothèque peu ou mal fournie ; telle autre personne, moins versée dans la pratique professionnelle, aura aussi tôt fait de laisser tomber une bibliothèque en plein rendement. Il faut donc attacher une importance de premier ordre au recrutement et à la formation du bibliothécaire. Son métier demande tout autant de préparation que la carrière de l'enseignement. Il nécessite, en plus des mêmes qualités d'abnégation, la même culture géné-

rale, l'entraînement aux mêmes procédés pédagogiques, mais aussi, et en outre, toute une pratique qui lui est spéciale.

Connaissance du livre et du marché du livre, rédaction des catalogues, aménagement de la bibliothèque, tenue d'une salle de consultation et d'une salle de prêt sont autant de matières sur lesquelles il ne doit pas s'en remettre à sa propre expérience mais qu'il doit avoir étudiées sous la direction de professeurs. Ce n'est pas de lui-même qu'il saura vérifier si telle ou telle partie de ses collections n'est plus au courant, s'il faut la rajeunir ou la compléter. Il y a maintenant des méthodes qui permettent de tâter, pour ainsi dire, le pouls du public et de se rendre compte si la nourriture intellectuelle qu'on lui sert convient ou non à son esprit. Ces méthodes, il faut les avoir apprises et savoir les pratiquer pour travailler à coup sûr. L'ère des autodidactes est passée ; pour toutes les professions, il y a un enseignement technique spécialisé, les bibliothèques ne font pas exception à la règle commune.

Donc, si l'on désire avoir des bibliothèques qui assurent le service qu'on leur demande, qui fonctionnent régulièrement et sans risque, à chaque changement de personnel, de sombrer, il faut qu'il y ait des écoles ou simplement des cours qui forment des bibliothécaires professionnels. Des écoles de ce genre existent dans plusieurs pays, mais elles font défaut dans beaucoup d'autres et, tant qu'on n'en aura pas créé partout, les bibliothèques à l'usage du grand public et notamment les bibliothèques ouvrières, n'auront pas leur existence assurée ni leur développement normal.

Tous les bibliothécaires n'ont pas à faire les mêmes études il est évident que celui qui n'a à diriger qu'une petite bibliothèque, peut se contenter d'une préparation moins longue ; il n'en doit pas moins recevoir un enseinegment professionnel, si élémentaire soit-il.

Mais tous les bibliothécaires doivent puiser dans cet enseignement le sentiment de leur confraternité, le sentiment des liens qui unissent toutes les bibliothèques entre elles et les rendent solitaires les unes des autres ; les plus petites doivent demander aide et assistance aux plus grandes, les plus grandes

doivent prêter libéralement aux plus petites et leur donner tous les conseils techniques qui leur sont nécessaires.

Bibliothèques ouvrières.

Les bibliothèques pour les ouvriers — comme toutes les bibliothèques — doivent être appropriées aux conditions d'existence de leurs usagers ; nous les diviserons donc en trois genres selon l'habitat de ceux-ci :

Bibliothèques pour ouvriers d'usine, ou bibliothèques urbaines ;
Bibliothèques pour ouvriers agricoles ou bibliothèques rurales ;
Bibliothèques pour ouvriers de la mer ou bibliothèques marines ;

Bibliothèques urbaines.

En général, chaque ville ou chaque agglomération un peu importante possède une bibliothèque destinée à desservir l'ensemble de la population ; en fait, dans beaucoup de pays, cette bibliothèque ne sert qu'à la classe la plus instruite de la société, et même, dans cette classe, ne sert qu'aux érudits. La raison en est que les ouvrages anciens y sont particulièrement nombreux. Le moyen le meilleur pour atteindre un public plus large serait, non pas de moderniser ce fonds ancien, mais de créer auprès de lui des sections modernes et de les spécialiser selon le genre des lecteurs. On aurait ainsi des collections sur les finances, sur le commerce et l'industrie, pour les employés de banque, de commerce ou d'usines ; des collections musicales pour les amateurs de musique, des collections de modèles pour les ouvriers d'art, des collections de livres de culture générale et de livres professionnels et des salles de lecture de journaux pour les ouvriers, des collections de livres de lecture aisée et d'enseignement pour les enfants.

Chacune de ces sections recevra le développement que comportera l'importance du public, elle peut varier d'une seule travée de livres à un magasin entier avec salle de consultation spéciale. En tout cas, chaque fois qu'on le pourra, il y aura intérêt à créer une salle séparée pour la lecture des journaux et une salle pour les enfants. La tranquillité des lecteurs a beaucoup à y gagner.

Lorsque la ville occupe une assez grande superficie, il est nécessaire d'établir des succursales dans les quartiers périphériques et plus particulièrement dans les quartiers ouvriers. Le travailleur, en dehors de ses heures d'usine dispose de peu de loisir pour se déplacer. Il importe donc de rapprocher de lui, autant que faire se peut, le dépôt de livres. Cela crée d'ailleurs une émulation entre les quartiers, émulation très profitable.

Le stock de chaque succursale doit être approprié aux habitants du quartier, au genre d'industrie auquel travaillent les ouvriers qui y demeurent. En plus de ce stock, un système de circulation apporte périodiquement de la centrale ou des autres succursales les livres qui feraient défaut.

Il n'est pas nécessaire que chaque succursale soit pourvue d'une salle de lecture ; il suffit le plus souvent qu'elle puisse prêter à domicile. C'est cette considération qui a fait remplacer à Munich un certain nombre de succursales par un tram-bibliothèque. Ce tram, chaque matin et chaque après-midi s'arrête sur une voie de garage dans un quartier différent et dessert ainsi toute la périphérie de la ville. C'est un exemple qui pourrait être imité. On pourrait avoir de même des wagons-bibliothèques qui desserviraient périodiquement toutes les cités de cheminots d'une même compagnie de chemins de fer.

Pour rapprocher encore plus le livre de l'ouvrier, on peut aussi déposer chaque semaine dans le vestiaire des usines une caisse de livres assortis ; l'ouvrier, en se rhabillant pour rentrer chez lui, choisit le livre qui lui plaît et l'emporte à la maison ; il le rapporte la semaine ou la quinzaine suivante.

Ces envois de caisses permettent de ne pas trop multiplier les succursales, ce qui est un grand avantage. Il ne faut pas

en effet qu'il y ait de trop petites succursales ; elles coûtent cher en personnel et immobilisent beaucoup de livres dont une forte part reste non employée. Si on les remplace par une circulation de livres, les frais généraux diminuent et le rendement est meilleur, les lecteurs ayant à leur disposition un plus grand choix de volumes.

C'est pour cette raison que, même pour les grandes entreprises, il serait préférable de ne pas créer de bibliothèque particulière, mais d'utiliser les bibliothèques publiques, quitte à les aider par des subventions. On y trouverait l'avantage d'avoir un fonctionnement régulièrement assuré par un service public et de profiter d'un choix de livres beaucoup plus abondant.

Bibliothèques pour artisans.

Ce genre de bibliothèques est particulièrement à encourager. Les ouvriers d'art travaillent généralement chez eux et n'ont pas la ressource des bureaux d'étude qu'on trouve dans la grande industrie. Il est donc important que la communauté leur fournisse la documentation qui leur est nécessaire. Cette documentation est d'ailleurs le complément obligé de l'enseignement technique et professionnel.

Bibliothèques pour enfants.

Pour que l'adulte ait le goût de la lecture, il faut qu'il y soit initié dès sa jeunesse, aussi ne saura-t-on trop recommander la création de bibliothèques pour enfants. Ces bibliothèques, en raison des lectures distrayantes et instructives qu'y trouve son jeune public, sont pour lui le meilleur asile en dehors des heures de cours ; elles le tirent du ruisseau, l'habituent à vivre dans un milieu agréable, à échanger autre chose que des coups de poing avec ses jeunes camarades. Elles ont aussi l'attrait de n'être pas imposées ; y va qui veut : pour beaucoup, cette liberté de ne venir qu'à ses heures, de ne lire que ce que l'on désire, augmente sensiblement le plaisir qu'on

y trouve. Ces bibliothèques apprennent donc aux enfants à faire d'eux-mêmes un bon emploi de leurs heures de loisir, elles développent en eux le goût de l'étude, l'esprit d'initiative dans les recherches et contribuent ainsi à former leur personnalité.

Bibliothèques pour soldats, pour pompiers, pour agents de police.

Dans beaucoup de pays le Ministère de la Guerre pourvoit à la lecture de l'armée en favorisant la création de bibliothèques spéciales. Ces bibliothèques auraient tout avantage à conclure des arrangements avec les bibliothèques civiles locales, pour tout ce qui est des livres de lecture courante ; elles y gagneraient de voir leurs fonds plus fréquemment renouvelé.

Le corps de pompiers et les services de police, qui le plus souvent dépendent des municipalités, sont en général moins bien partagés. Souvent les hommes sont tenus à demeurer en attente pendant de longues heures dans les salles de permanence, sans avoir rien à faire. Il est inhumain de laisser ainsi des êtres pourvus de raison comme des bêtes à l'étable. Partout les bibliothèques municipales de prêt devraient envoyer périodiquement des caisses de livres dans les permanences.

Bibliothèques pour hôpitaux.

Les grands malades n'en ont que faire, mais les convalescents ne demandent qu'à lire pour se distraire. On a constaté que dans les hôpitaux où fonctionne un service de prêt de livres, la période de convalescence est abrégée de près d'un quart. Il y a donc grand intérêt à créer des bibliothèques dans les hôpitaux. Une commission de la Fédération internationale des Associations de bibliothécaires a été nommée pour faire de la propagande dans ce sens.

Bibliothèques rurales.

Du fait de la dispersion des travailleurs agricoles, les bibliothèques à leur usage ne peuvent être organisées comme celles des centres urbains. Il est vrai que beaucoup vivent dans des villages, mais comme un grand nombre de ces agglomérations sont peu importantes, on serait amené, si on établissait une bibliothèque dans chaque bourg, à pourvoir à l'entretien d'une infinité de bibliothèques minuscules. Cette organisation coûterait cher en émoluments de personnel, en acquisition de livres, et ne serait que d'un très mauvais rendement parce que les livres ne pourraient pas être renouvelés assez souvent ; elle n'est donc pas à recommander.

Le système qui a été reconnu le plus pratique consiste à diviser les régions agricoles en districts d'une superficie de 100.000 à 200.000 hectares et de créer une bibliothèque centrale de prêt au chef-lieu du district. Cette bibliothèque envoie périodiquement des livres dans toute la région qu'elle dessert au moyen du « bibliobus ». Celui-ci visite toutes les exploitations isolées, s'arrêtant au bord de la route, ouvrant ses volets et permettant aux usagers de choisir les volumes. Dans les agglomérations, il peut — et c'est la meilleure méthode — faire une station sur la place, ou dans deux ou trois endroits convenablement choisis, et distribuer directement les livres aux habitants ; mais, si on veut gagner du temps, on lui fait déposer une caisse de livres assortis. Cette caisse est placée dans un endroit facilement accessible et une personne de la localité se charge d'effectuer les opérations de prêt. Aux États-Unis, après plusieurs années d'expériences, il a été reconnu que ces caisses ne devaient être déposées ni à la mairie, ni à la poste, ni à l'école, mais dans un magasin — le bazar, qui est d'accès commode pour tous et où on peut entrer sans attirer l'attention ; les gens qui lisent ont leur pudeur, ils ne veulent pas qu'on sache ce qu'ils lisent ni s'ils lisent.

C'est pour cette raison que l'emploi du *bibliobus* est particulièrement recommandable ; le bibliothécaire qui accom-

pagne la voiture pour procéder aux opérations du prêt vient de la ville, les habitants de la campagne peuvent donc se fier à sa discrétion plus qu'à celle de personnes qu'ils voient tous les jours.

Bibliothèques marines.

Les matelots surtout sur les bâtiments de faible tonnage, ont besoin de lecture pour occuper leurs heures de loisirs ; ils n'ont guère d'autre distraction. Chaque bateau doit donc être muni d'une petite bibliothèque qui sera renouvelée aux escales.

Comme les escales peuvent être très courtes, il faut que les caisses de livres soient toujours prêtes et puissent être prises à toute heure du jour ou de la nuit. Il y a donc intérêt à les entreposer dans un endroit tout proche du port, à la maison du marin par exemple.

Bibliothèque nationale centrale.

Pour terminer l'énumération des diverses bibliothèques qui servent à la classe ouvrière il nous faut mentionner la bibliothèque nationale centrale qui devrait exister dans chaque capitale et qui servirait de clearing office entre toutes les bibliothèques locales.

Cette bibliothèque achèterait les ouvrages d'un prix élevé et peu demandés, que les autres bibliothèques ne peuvent acquérir sur leurs fonds et les prêterait à ces bibliothèques.

D'autre part, elle achèterait les ouvrages en nombre qui sont nécessaires pour les cours d'adultes et en enverrait le stock requis partout et chaque fois qu'une série de leçons serait donnée sur la question.

Elle servirait de bureau d'échange entre les diverses bibliothèques et faciliterait entre elles le prêt des ouvrages qui leur manquent.

Une bibliothèque de ce genre existe depuis quelques années

à Londres, elle a rendu de tels services que l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande en ont créé chacun une. Cet exemple devrait être suivi par tous les pays.

Utilité d'une action internationale

Dans de nombreux pays les bibliothèques pour ouvriers sont encore presque uniquement dues à l'initiative privée ; dans d'autres pays, ces bibliothèques sont organisées par la communauté. Dans l'un et l'autre cas, des suggestions faites par un Institut international peuvent produire les plus profitables effets.

Bibliothèques ouvrières dues à l'initiative privée.

Il existe d'excellentes organisations de ce genre, mais le plus grand nombre végète et beaucoup sont des fondations mort-nées. D'où vient cette infime minorité des bons résultats? De ce que le personnel chargé de monter et de diriger ces bibliothèques n'a pas reçu d'entraînement technique. Quelques-uns — et ils sont rares — savent s'improviser bibliothécaires et la bibliothèque qui leur est confiée prospère jusqu'au jour où ils passent la main à un successeur moins habile. Les autres n'ont aucune idée de la tâche qui leur est dévolue ; ils se contentent de garder les livres, de les donner en communication ou de les prêter ; mais ils sont incapables de renouveler le stock et d'attirer le public. Ne sachant pas conduire le service qui leur est confié, ils le laissent aller à la dérive ; aussi n'est-il pas surprenant qu'ils voient le nombre des lecteurs diminuer et les subventions se réduire en raison de cette désaffection.

Le plus souvent, en pareil cas, on dit que la population a cessé de s'intéresser à la lecture. La vérité est tout autre ; c'est la bibliothèque qui a cessé d'intéresser la population parce qu'elle n'est plus bien tenue. Il faut le proclamer bien haut : le public est toujours friand de lecture et toute bibliothèque

qui n'est pas fréquentée comme elle devrait l'être est une bibliothèque mal dirigée.

Par suite, il serait à recommander aux groupements sociaux, aux organisations ouvrières et aux organisations patronales, de subventionner les bibliothèques publiques plutôt que de créer eux-mêmes des bibliothèques privées. Ils épargneraient ainsi des frais de première installation tout en ayant l'assurance que la bibliothèque aidée par eux a toutes chances de se développer et de durer.

Ces organismes pourraient d'ailleurs collaborer à la bonne gestion des bibliothèques en obtenant d'être représentés dans les conseils d'administration, voire dans les comités d'achat.

Subventions de l'État.

Il est à recommander également que le soin de l'entretien des bibliothèques publiques ne soit pas laissé uniquement aux administrations locales. Souvent celles-ci ne disposent pas de crédits suffisants. L'État doit aider les communes, et les aider, comme cela se fait dans plusieurs pays, en raison inverse de leur importance, en affectant un pourcentage de subvention plus élevé aux agglomérations moins nombreuses.

Des subventions spéciales pour fondations nouvelles pourraient être prises sur les bénéfices que l'État tire des jeux et de la vente de l'alcool.

Formation des bibliothécaires.

Le desideratum le plus important, celui sur lequel il faut tout particulièrement porter l'attention est que la direction des bibliothèques, quelles qu'elles soient et quelle que soit leur importance, ne doit être confiée qu'à des fonctionnaires ayant reçu un enseignement technique. Cet enseignement peut être tout à fait élémentaire et ne comporter que quelques leçons pour les gestionnaires des toutes petites bibliothèques ; mais il doit être suivi d'un examen et seuls, ceux qui ont satisfait à cet examen, admis à recevoir une fonction.

Tant que ce principe n'aura pas été généralement reconnu, les bibliothèques végèteront et coûteront plus cher qu'elles ne rendront de services.

Le Bureau international du Travail aidera puissamment au mouvement en faveur des bibliothèques en émettant aussi des suggestions sur les points suivants :

Heures de travail. — Qu'elles soient, pour autant que le permettent les habitudes locales, moins coupées. Les heures de loisir seront du même fait plus faciles à utiliser et une meilleure part pourra en être consacrée à la lecture.

Propagande auprès des groupements sociaux, des organisations ouvrières et patronales. — Beaucoup se rendent compte des bienfaits de la lecture mais il en est encore trop qui s'imaginent que la société a fait assez en créant l'instruction obligatoire. Il ne sert de rien de savoir lire, si on n'a rien à lire ; la grande majorité du public n'achète pas de livres ou achète les romans sans valeur qu'on appelle populaires. Seules les bibliothèques peuvent dispenser une littérature bien choisie, des ouvrages d'histoire et de sciences, des récits de voyages, des livres techniques qui distraient en même temps qu'ils élèvent l'esprit.

Donc il est à recommander aux organisations sociales de s'employer auprès des pouvoirs publics pour obtenir la création de bibliothèques ouvrières ou destinées au grand public, et de s'employer en même temps auprès de leurs ressortissants pour préconiser l'emploi des bibliothèques.

Rédaction d'ouvrages destinés aux ouvriers.

Actuellement les ouvrages de vulgarisation destinés à la classe ouvrière et à la jeunesse sont loin d'être aussi nombreux et aussi bien compris qu'il serait nécessaire ; beaucoup ne sont que des rééditions de livres déjà vieillis.

Il y aurait donc lieu d'encourager par une action appropriée la production d'ouvrages de ce genre.

D'autre part, il y aurait lieu, comme le faisait remarquer M. Albert Thomas dans une lettre qu'il écrivait le 31 octobre 1931 à M. le Directeur de l'Institut de Coopération intellectuelle, de faire traduire dans chaque langue les plus beaux livres de l'humanité et de constituer ainsi pour les ouvriers de tous les pays une collection où ils apprendraient à mieux connaître l'âme des autres peuples. Une collection de ce genre aiderait puissamment à la compréhension des peuples et dissiperait les préventions et les antagonismes qui souvent ne sont le fruit que de l'ignorance.

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDES SUR LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES EN DIVERS PAYS

Les pages intermédiaires sont blanches

ALLEMAGNE

I

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'ALLEMAGNE EN TANT QUE CENTRES DE CULTURE POUR LES TRAVAILLEURS

par M. Walter Hofmann
Dr. Phil. L. c., ; Directeur des Bibliothèques municipales de Leipzig
Premier président du Comité international des Bibliothèques de l'Association universelle pour l'éducation des Adultes

A. EXEMPLE PRATIQUE DE BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE

Les bibliothèques municipales de Leipzig

Observation préliminaire : La Bibliothèque publique allemande (Bibliothèque populaire moderne) est une institution éducative sociale d'une portée générale, et non une bibliothèque exclusivement réservée à la classe ouvrière. Elle a cependant une importance toute particulière pour la population ouvrière pauvre. Dans l'exposé ci-dessous, on a tenu compte principalement de cet aspect de la question.

I. Statistique (Année 1930)

Chiffres totaux.

Population de la ville de Leipzig : 700.000 habitants.

Lecteurs ayant utilisé les bibliothèques municipales : 30.000 environ dans le courant de l'année.

Total des prêts : environ 369.000 volumes.

Total des présences dans les salles de lecture : environ 86.000.

Chaque volume prêté par la section des prêts représente en moyenne 6 heures de lecture et chaque séance à la salle de lecture deux heures de lecture en moyenne ; les chiffres ci-dessus représentent donc un total effectif de 2.400.000 heures de lecture.

Les résultats enregistrés pendant les premiers mois de l'année 1931 font prévoir pour l'année entière une augmentation d'environ 30 % sur les chiffres ci-dessus. L'accroissement du chômage et les réductions qu'ont dû apporter au chapitre « frais d'études » de leur budget, même les familles de travailleurs non encore atteintes par le chômage ont pour conséquence de pousser vers les bibliothèques publiques des masses de plus en plus nombreuses de lecteurs.

Répartition des lecteurs par catégories.

Le nombre total de 30.000 lecteurs peut se répartir de la manière suivante, d'après la classe sociale à laquelle ils appartiennent :

Classe ouvrière (y compris les fonctionnaires de rang inférieur : facteurs des postes, receveurs des tramways, etc.) : 14.000, c'est-à-dire 49 %.

Employés et fonctionnaires de rang moyen (employés de bureau, commis de magasin, techniciens, etc.) : environ 30 %. Ce groupe sera désigné ci-après par la dénomination de « nouvelle classe moyenne ».

Personnes d'une condition et d'une formation intellectuelle supérieures (entrepreneurs, fondés de pouvoirs, ingénieurs, membres de l'enseignement, médecins, artistes, etc.) : environ 20 %.

Classification par âge et par sexe des lecteurs appartenant à la classe ouvrière.

Parmi les 14.000 lecteurs appartenant à la classe ouvrière, 21 % ont de 14 à 18 ans et 79 % ont dépassé cet âge. En répartissant les lecteurs d'après leur sexe, on trouve que 25 % sont de sexe féminin et 75 % de sexe masculin. Les bibliothèques sont donc plus largement utilisées par des adultes de sexe masculin que par des femmes ou de très jeunes gens.

Les proportions sont les mêmes parmi les lecteurs appartenant à la nouvelle classe moyenne.

Lectures préférées des lecteurs appartenant à la classe ouvrière et groupes assimilés.

Les 14.700 lecteurs appartenant à la classe ouvrière ont emprunté environ 192.000 volumes ; 41,88 % de ce nombre étaient des ouvrages instructifs ou scientifiques, 2,26 % des œuvres poétiques ou dramatiques, 55,86 % des romans ou des récits.

Les travailleurs adultes de sexe masculin ont emprunté 46,22 % d'ouvrages instructifs, 2,07 % d'œuvres poétiques et dramatiques, 51,71 % de romans ou récits.

Les proportions sont à peu près les mêmes pour les jeunes ouvriers.

Les ouvrières n'ont emprunté que 26,16 % d'ouvrages instructifs, tandis que les œuvres poétiques ou dramatiques représentent 2,93 % du nombre total et la littérature narrative 70,91 % de ce nombre.

En ce qui concerne la nouvelle classe moyenne, l'utilisation des bibliothèques se présente comme suit :

Les adultes de sexe masculin ont emprunté 47,11 % d'ouvrages instructifs, 3 % d'ouvrages poétiques et dramatiques et 49,89 % de récits ou romans.

Les femmes du même groupe exerçant une profession (employées de bureau, sténo-dactylographes, secrétaires, aides

de laboratoires, etc.) ont emprunté 33,55 % d'ouvrages instructifs, 4,65 % d'œuvres poétiques et dramatiques et 61,80 % d'ouvrages appartenant à la littérature narrative.

Les femmes mariées de la nouvelle classe moyenne, se rapprochant en cela des ouvrières, n'ont emprunté que 30,47 % d'ouvrages instructifs et 2,72 % d'œuvres poétiques et dramatiques, tandis que la proportion de la littérature narrative s'élève à 66,81 %.

Les femmes mariées de la nouvelle classe moyenne, se rapprochant en cela des ouvrières, n'ont emprunté que 30,47 % d'ouvrages instructifs et 2,72 % d'œuvres poétiques et dramatiques, tandis que la proportion de la littérature narrative s'élève à 66,81 %.

Il n'est pas possible d'établir de comparaisons en ce qui concerne les très jeunes gens des deux sexes appartenant à cette même classe de la population, car tous subissent dans leurs lectures l'influence des diverses écoles qu'ils fréquentent.

Les lecteurs appartenant à la catégorie des chômeurs.

D'après une statistique dressée au début de l'année courante, environ 1 /3 du nombre total des lecteurs des bibliothèques municipales de Leipzig est composé de chômeurs. En raison de l'aggravation du chômage, cette proportion est à l'heure actuelle plus importante encore. On a compté en effet parmi les nouveaux lecteurs qui se sont présentés au mois d'août de cette année, environ 40 % de chômeurs, et 70 % des nouveaux lecteurs adultes de sexe masculin appartenant soit à la classe ouvrière, soit à la nouvelle classe moyenne, étaient des chômeurs ! Un septième environ du nombre total de chômeurs de la ville de Leipzig utilise actuellement les bibliothèques municipales. Le plus grand nombre de ces lecteurs sans travail appartiennent à la classe ouvrière. Les chômeurs jouissent d'un certain nombre de privilèges : ils sont par exemple exemptés du paiement des droits. Les chômeurs ne cessent de proclamer l'immense bienfait qu'est pour eux, dans leur triste situation, la bibliothèque municipale.

Ressources financières.

Les frais des bibliothèques publiques de la ville de Leipzig sont supportés par la municipalité. Ces frais se sont élevés pour l'année 1930 à 450.000 RM. environ, c'est-à-dire à moins de 20 pfennig pour chacune des 2.400.000 heures de lecture dont il a été question plus haut.

II. Questions culturelles et pédagogiques.

Buts visés.

Le but des bibliothèques de la ville de Leipzig est de mettre en rapport les éléments spirituellement actifs de la population avec la vie intellectuelle de leur pays et de leur époque, de soutenir et de cultiver les forces intellectuelles et spirituelles de l'individu, sans perdre de vue les faits et les nécessités du monde où il vit. Les intérêts professionnels et politiques ne sont pas perdus de vue non plus et il est tenu compte des tendances scientifiques, artistiques ou littéraires, dans la mesure où ces intérêts et ces tendances se manifestent parmi les lecteurs.

Aspect économique de la question.

Ces contacts des éléments spirituellement actifs de la population avec la vie intellectuelle de leur pays et de leur temps seraient, sans l'intervention de la bibliothèque publique, gravement compromis du fait qu'il devient toujours plus difficile à la grande masse des travailleurs d'acheter des livres : *il est donc actuellement de toute nécessité de fonder et d'entretenir des bibliothèques publiques, si l'on ne veut pas que la vie intellectuelle de la population s'atrophie complètement et que l'Allemagne retombe dans la barbarie.*

Aspect culturel de la question.

A l'époque actuelle, où tout est produit par grandes quantités, la production littéraire est, elle aussi, d'une abondance exceptionnelle, et constitue précisément de ce fait le principal obstacle à l'influence d'ordre culturel que toute littérature devrait exercer. Il est en effet impossible à tout profane de se rendre compte de l'ensemble de la production littéraire, car il n'existe plus, ou il n'existe pas encore de tradition culturelle bien définie qui établisse un lien organique entre le lecteur isolé et la production littéraire contemporaine. Le lecteur isolé se trouve donc, dès l'abord, comme écrasé par l'énorme masse de cette production. *De là, la nécessité d'une organisation qui rende de nouveau accessible ce qui a cessé de l'être.*

Ce genre d'organisation serait nécessaire même dans le cas où le lecteur aurait la possibilité de se procurer à ses frais les livres dont il a besoin, car cette possibilité ne lui servirait à rien s'il ne pouvait d'autre part être guidé dans le choix du livre qui lui convient. La principale institution à laquelle incombe le soin d'organiser tout ce qui a trait à la culture par le livre et de rendre accessible ce qui sans elle ne le serait pas est la bibliothèque publique. C'est en cela que consiste son rôle spécial.

Choix des livres et formation des collections.

Pour atteindre le but d'ordre économique auquel doivent tendre les bibliothèques, il faut des moyens matériels appropriés. Pour atteindre le but culturel qui est leur principale raison d'être, trois éléments sont indispensables aux bibliothèques : la critique littéraire, le choix des livres, la formation des diverses collections.

Il s'agit de choisir dans la masse de la production littéraire ce qui est sain, ce qui a vraiment de la valeur et ce qui est compréhensible pour des lecteurs ordinaires ; ce qu'il faut éviter, c'est, d'une part, que les lecteurs ne soient sacrifiés au

snobisme littéraire du moment ou aux agissements des spéculateurs et, d'autre part, qu'ils ne s'égarent dans une production par trop technico-scientifique ou dans une littérature destinée à des spécialistes. Il faut donc avant tout déterminer et rassembler ce qui peut constituer un fonds national important suffisamment à la portée des lecteurs ordinaires.

Moyens d'accès aux livres.

Les goûts des lecteurs sont extrêmement différents, même parmi ceux de condition modeste. Si l'on veut satisfaire les désirs si variés des lecteurs, surtout de ceux qui habitent les grands centres industriels, il est nécessaire que les collections de livres reflètent cette même variété, en ce qui concerne la matière, les questions traitées, les méthodes, le mode de présentation du sujet, etc. Mais alors, le lecteur, en face de cette diversité, se trouve dans l'impossibilité de s'orienter lui-même ; et, si une organisation spéciale des services de la bibliothèque publique ne lui venait en aide, il serait plus écrasé qu'encouragé par cette masse énorme de livres. De là, pour la bibliothèque publique, une nouvelle tâche, aussi importante que celle du choix des livres, et qui consiste à *mettre à la portée des lecteurs ce qui leur serait autrement inaccessible.* Les buts spéciaux que poursuit la bibliothèque populaire et pour lesquels elle a été instituée exigent donc un choix particulier des livres et une organisation spéciale des services internes de cette bibliothèque.

Constatation parmi les lecteurs de différences profondes dues à des facteurs sociaux et biologiques.

Il est reconnu que les diverses catégories de lecteurs diffèrent souvent essentiellement les uns des autres au point de vue des tendances, des besoins et du choix des lectures. L'ensemble des lecteurs appartenant à la classe ouvrière a plus que les autres catégories de lecteurs une attitude tout à fait spéciale

vis-à-vis de la production littéraire. Des différences considérables se remarquent du reste encore parmi les travailleurs, selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes, de jeunes gens ou d'adultes. La nouvelle classe moyenne occupe, au point de vue intellectuel et, par conséquent, au point de vue des lectures, une position intermédiaire entre la classe des travailleurs et les classes cultivées.

Division des livres par groupes destinés aux diverses catégories de lecteurs.

De cet état de choses dérive la nécessité d'une division des livres par groupes, suivant les diverses catégories de lecteurs. Les bibliothèques municipales de Leipzig ne forment une institution unique qu'au point de vue de l'organisation générale, du but poursuivi et des méthodes employées. Elles sont constituées en réalité de la réunion de plusieurs bibliothèques destinées à des publics différents, ce qui est prouvé clairement par l'existence simultanée de catalogues séparés se référant aux nombreux ouvrages spécialement destinés à chaque groupe de travailleurs. Le travailleur trouve ainsi, faisant partie de l'ensemble de l'institution, *sa* bibliothèque, c'est-à-dire celle qui peut lui rendre le plus de services.

Publications bibliographiques subsidiaires. — Journal des lecteurs.

A côté du catalogue spécifique à l'usage des travailleurs, qui constitue pour ceux-ci la principale voie d'accès à la bibliothèque, et où les livres sont classés par matières d'un intérêt actuel ou culturel (telles que : le monde du socialisme, le monde hors d'Allemagne, le nouveau nationalisme, l'époque actuelle dans le roman, l'art contemporain, les maîtres de la musique, l'Allemagne et le peuple allemand, la technique et l'industrie, etc.), les nouvelles publications sont indiquées aux lecteurs dans un *Journal des Lecteurs* spécial.

Dans ces diverses publications bibliographiques, les livres ne sont pas disposés dans un ordre systématique selon la technique ; la classification est faite, au contraire, d'après une conception plus pratique qui prend surtout en considération les besoins intellectuels et les intérêts particuliers des lecteurs. Chaque livre est accompagné d'une notice qui en définit le caractère ; chaque groupe de livres est précédé d'une introduction explicative, etc. La production littéraire se trouve ainsi illustrée de différentes manières, ce qui facilite considérablement, même pour le lecteur inexpérimenté, l'utilisation rationnelle de la bibliothèque.

Relations individuelles entre la bibliothèque et les lecteurs.

Cette organisation spéciale est complétée par le service des prêts qui fonctionne d'une manière toute particulière et autonome. Des bibliothécaires spécialement formés dans ce but se tiennent à la disposition des lecteurs pour leur donner des conseils et des informations, lorsque ceux-ci ne parviennent pas à s'orienter dans les catalogues ou lorsqu'ils poursuivent des recherches strictement personnelles. Il est utile que les lecteurs s'adressent toujours au même bibliothécaire, afin que des relations suivies et aussi étroites que possible s'établissent entre eux et la bibliothèque. L'expérience prouve que cette manière de procéder est le meilleur moyen d'intensifier les rapports entre la masse des lecteurs (surtout de ceux qui appartiennent au monde des travailleurs), et la bibliothèque publique. Les ouvriers en arrivent à se conseiller mutuellement, des amitiés personnelles se nouent entre les lecteurs ouvriers et les bibliothécaires, etc.

Afin de permettre aux bibliothécaires des deux sexes de se consacrer librement et individuellement aux lecteurs, même aux heures d'affluence, le service des prêts a été organisé de telle sorte que les bibliothécaires se trouvent entièrement déchargés de toute fonction matérielle ou technique concernant la remise des livres (Voir à ce sujet : Walter Hofmann, *Die Organisation des Ausleihdienstes in der modernen Bil-*

dungsbibliothek (L'organisation du service des prêts dans la bibliothèque populaire moderne) — Volksbildungsarchiv, 1909-1914).

La bibliothèque et les syndicats ouvriers.

L'exemple de la bibliothèque municipale de Leipzig prouve qu'une bibliothèque ainsi organisée bénéficie de la plus grande confiance de la part des lecteurs, surtout de ceux appartenant à la classe ouvrière. Afin d'établir dès l'abord et d'une manière durable, entre la masse des travailleurs et les bibliothèques, des rapports étroits et confiants, une collaboration a été organisée entre les syndicats libres et les bibliothèques. La Ligue des Syndicats ouvriers de Leipzig a délégué cinq travailleurs, qui s'intéressent particulièrement à la question, pour la représenter au Comité, où ils s'occupent actuellement, avec la Direction des Bibliothèques et les bibliothécaires, des problèmes particulièrement importants pour leurs camarades, apportant en outre, à l'occasion, les vœux et les desiderata de ces derniers.

La bibliothèque et l'université populaire.

Des rapports du même genre existent entre les bibliothèques municipales et l'université populaire. Les cours et manifestations de cette dernière institution ont lieu dans les salles de conférences des bibliothèques municipales ; celles-ci fournissent les livres nécessaires aux cours de l'Université populaire, qui indique de son côté à ses auditeurs les ressources offertes par les bibliothèques. Les bibliothécaires et les collaborateurs scientifiques des bibliothèques donnent en outre des conférences à l'Université populaire. Ils en donnent également à l'École d'économie politique, où sont formés les cadres des organisations ouvrières.

Étant donné que la plupart des travailleurs de Leipzig sont ralliés au socialisme marxiste, les rapports entre les biblio-

thèques et les travailleurs sont surtout développés dans le sens du parti ouvrier socialiste et des syndicats libres. Mais, de même que les bibliothèques ne sont pas seulement destinées aux travailleurs, des relations analogues à celles dont il est parlé plus haut se sont établies également entre les bibliothèques et les groupes de travailleurs appartenant à d'autres partis politiques ou professant d'autres opinions.

La bibliothèque et l'école professionnelle.

Les jeunes ouvriers sont dirigés vers la bibliothèque par les écoles professionnelles (autrefois écoles complémentaires). Les prospectus des bibliothèques sont distribués aux nouveaux élèves au début de chaque période de cours. Il existe de plus, à l'usage de cette catégorie de lecteurs appartenant pour la plupart au prolétariat, un catalogue spécial, tenant compte de leurs besoins particuliers et du degré de préparation des jeunes gens venant de l'école élémentaire.

III. Organisation matérielle des bibliothèques et moyens employés pour atteindre les lecteurs

Situation des locaux des bibliothèques.

Il n'est pas possible que la bibliothèque publique atteigne toute la masse des travailleurs si ces locaux sont trop éloignés des lieux où s'écoulent la vie familiale et les heures de travail de cette partie de la population. Lorsqu'il s'agit de bibliothèques destinées aux travailleurs, il faut qu'elles soient d'un accès commode. C'est pourquoi la direction des bibliothèques municipales de la ville de Leipzig, renonçant à édifier au centre de la ville une grande bibliothèque centrale, en a installé une dans chacun des quatre quartiers principaux de la ville. Les faubourgs éloignés possèdent ou possèderont bientôt des succursales de ces bibliothèques.

Le fait que chaque quartier possède sa bibliothèque n'a pas seulement pour résultat de permettre à la population ouvrière d'atteindre facilement cette bibliothèque : il crée en outre un genre particulier de relations entre la population du quartier et « sa » bibliothèque, en même temps qu'une sorte de fierté, qui est une garantie très importante de succès.

Bibliothèques de prêts ou salles de lecture.

Il est opportun de mentionner à ce propos la question des salles de lecture. L'expérience a démontré que l'importance des bibliothèques publiques réside, non pas tant dans les salles de lecture que dans les services de prêt. Si l'on voulait recevoir dans des salles de lecture des bibliothèques municipales comme celles de Leipzig, 30.000 lecteurs, dont chacun emprunte en moyenne 12 livres par an, ce qui représente de 6 à 10 heures de lecture par livre, il faudrait construire des salles de lecture d'une grandeur démesurée.

Or il a été constaté, indépendamment de cette dernière considération, que la population, et surtout la partie ouvrière de cette population, ne tient pas autant qu'on l'avait cru tout d'abord aux salles de lecture. La raison en est sans doute que, pour se rendre à la salle de lecture et en revenir, il faut un certain temps, qui se trouve pris sur les heures dont dispose le travailleur pour ses loisirs. L'ouvrier préfère consacrer à la lecture le temps qu'il emploierait à parcourir deux fois la distance qui le sépare de la bibliothèque. Il convient d'ajouter que le mouvement dans les salles dérange facilement les lecteurs, surtout ceux qui appartiennent à la classe ouvrière, et les empêche de jouir de leur lecture comme ils peuvent le faire chez eux « entre leurs quatre murs ».

Les divers genres de salles de lecture.

C'est pour ces raisons que, dans l'organisation des bibliothèques municipales de la ville de Leipzig, une si grande impor-

tance a été donnée aux services de prêt, dont les salles de lecture ne forment en réalité qu'un complément. Ces salles contiennent les ouvrages de référence, qu'il n'est pas possible de prêter à domicile, et les derniers numéros des publications périodiques. Les deux nouvelles bibliothèques qui ont été construites à Leipzig ces dernières années contiennent, en plus des salles de lecture habituelles pour les livres et les publications périodiques, des salles spéciales pour les journaux ; On y trouve, à côté des journaux proprement dits, des revues d'économie politique, ainsi que des brochures ayant trait également à des questions d'économie politique et des ouvrages de référence se rapportant aux mêmes sujets. Les salles de lecture pour les journaux acquièrent ainsi le caractère de centre d'information pour les questions d'économie politique ; elle ont eu un grand succès, surtout auprès des lecteurs qui s'intéressent particulièrement à la politique.

Salles de lecture pour les enfants.

Les bibliothèques municipales de Leipzig les plus récentes contiennent, en dehors des services des prêts et des diverses salles de lecture pour les livres et les journaux, des salles de lecture spéciales pour enfants, où ceux-ci s'habituent à un contact personnel et indépendant avec les livres et se préparent ainsi à utiliser par la suite la bibliothèque publique. La grande majorité des enfants qui fréquentent ces salles où ils sont admis à partir de dix ans appartiennent à la classe des travailleurs.

Heures d'ouverture des bibliothèques.

Les heures d'ouverture des bibliothèques ont une importance aussi grande que leur situation et leur fonctionnement. Il est évident que les bibliothèques à l'usage des travailleurs ne doivent pas être ouvertes exclusivement le matin et l'après-midi. Il faut, d'autre part, tant dans l'intérêt de

l'ensemble des lecteurs que dans celui des lecteurs appartenant à la classe ouvrière, qu'elles ne soient pas ouvertes *seulement* à la fin de l'après-midi et le soir. Étant donné que les ouvriers ne peuvent se rendre à la bibliothèque qu'à la fin de l'après-midi et le soir, il faut faire en sorte que les autres lecteurs puissent y avoir accès à d'autres heures, afin d'éviter une congestion des services, qui rendrait impossibles les relations personnelles entre les bibliothécaires et les lecteurs. C'est pour ces motifs que les bibliothèques municipales de la ville de Leipzig sont ouvertes en semaine de midi à 8 heures du soir. Aux heures d'affluence, le personnel de service des prêts est doublé.

Tarif des prêts.

Pour une bibliothèque qui veut atteindre, entre autres catégories de lecteurs, la grande masse des travailleurs, la question des tarifs de prêt est de toute première importance. Les bibliothèques de la ville de Leipzig considèrent que le but principal d'une bibliothèque publique n'est pas un but matériel (gratuité ou bas prix des abonnements), mais au contraire un but d'ordre intellectuel et systématique : choix des livres parmi une production littéraire immense, classement de cette production, accès au livre à travers la masse énorme de la production en question. Il est cependant nécessaire, pour que ce but puisse être réellement et efficacement atteint, qu'il ne s'élève pas entre la bibliothèque et le public des lecteurs des obstacles matériels insurmontables. C'est pourquoi le tarif des prêts des bibliothèques de la ville de Leipzig est extrêmement réduit. Les lecteurs ont droit gratuitement à 12 livres par an ; ils versent 10 pfennig pour chaque livre supplémentaire. Les sommes ainsi versées pour chaque volume emprunté sont donc proportionnées à l'usage, et ne constituent pas une charge excessive, même pour les lecteurs pauvres. Cette méthode a été jugée préférable à celle de l'abonnement à prix fixe pour une période donnée, qui contraint les lecteurs à verser en une fois une somme relativement élevée, ce qui les incite ensuite

à lire le plus possible, même s'ils ne s'y sentent pas vraiment portés, afin de faire fructifier la dépense.

L'usage des salles de lecture des bibliothèques municipales de la ville de Leipzig est gratuit.

L'atmosphère de la bibliothèque.

Les bibliothèques de Leipzig attachent une grande importance à l'aspect matériel des locaux. L'ensemble des bâtiments, ainsi que chaque salle en particulier, doit donner l'impression que les lecteurs sont l'objet de véritables égards, et d'une attention pleine de prudence et de discrétion. Les installations doivent être à la fois pratiques (éclairage adéquat, écriteaux bien lisibles, bonnes plumes, etc.), accueillantes et ne sentir en aucune façon la bureaucratie ou le local officiel. Si les bibliothécaires agissent conformément à cet esprit, si les lecteurs se sentent estimés et compris, ils sont disposés à sortir de leur réserve et à communiquer aux bibliothécaires, hommes ou femmes, auxquels ils ont affaire, leurs désirs, leurs besoins et même souvent leurs difficultés ; ce n'est d'ailleurs que lorsque les relations en sont arrivées à ce point qu'il est possible de conseiller et d'encourager les lecteurs. Les bibliothèques de Leipzig ont obtenu de cette manière des résultats remarquables. Chacune d'elles est imprégnée de l'esprit d' « humanité serviable » et les lecteurs s'y meuvent librement et sans contrainte, quoique avec beaucoup de respect et d'égards.

Dans une bibliothèque ainsi organisée et dirigée, le soin qu'ont les lecteurs du bien public et en particulier des livres ne peut être qu'exemplaire.

En résumé : les bibliothèques municipales de la ville de Leipzig ne se bornent pas à favoriser, au moyen des livres qu'elles mettent à la disposition des lecteurs, le développement intellectuel de la population ; elles deviennent en outre des centres où prennent naissance de nouvelles formes de la vie publique et d'où partent des influences dont les effets sur la population sont vraiment salutaires. Ces effets sont surtout

visibles dans la partie de la population des travailleurs qui utilise les bibliothèques.

B. — LA SITUATION GÉNÉRALE EN ALLEMAGNE.

I. Développement extérieur des bibliothèques.

Aperçu général.

Le développement des bibliothèques populaires en Allemagne n'est uniforme, ni au point de vue extérieur, ni au point de vue intérieur. De grands progrès ont cependant été réalisés depuis une vingtaine d'années. Bien que beaucoup de grandes villes allemandes soient maintenant pourvues de bibliothèques modernes, d'autres en manquent encore. De nombreuses villes de moyenne importance possèdent aussi des bibliothèques de ce genre, mais nombreuses sont encore celles où des établissements dignes d'être mentionnés font défaut. Dans les petites villes et dans les villages, la création de bibliothèques sérieuses en est encore à la période de préparation. A cet égard, les centres de consultation des provinces ont pris depuis quelques années pour les petites villes et pour les territoires ruraux une importance toujours croissante.

Le tableau d'ensemble manque nécessairement de précision, du fait qu'il existe en Allemagne, les uns à côté des autres, des types de bibliothèques populaires créées à des périodes très diverses au point de vue du développement sociologique correspondant à des stades différents de l'éducation du peuple. Dans l'ensemble des bibliothèques populaires, celles qui, à l'exemple des bibliothèques municipales de Leipzig, peuvent être qualifiées de modernes sont encore en minorité. Voir cependant à ce sujet le chapitre II : « Le développement intérieur des bibliothèques ».

Activité des bibliothèques.

Il est encore impossible à l'heure actuelle de fixer exactement par des chiffres l'activité des bibliothèques allemandes. On peut seulement en donner une idée approximative à l'aide des données que l'on possède déjà, et qui concernent les bibliothèques des communes dont la population est au moins de 10.000 âmes. Quelques communes moins importantes, mais dont les bibliothèques sont particulièrement bien organisées ont cependant été comprises dans notre étude (1).

250 communes environ ont déclaré posséder des bibliothèques. Comme il y a en Allemagne 544 communes dont la population atteint ou dépasse le chiffre de 10.000 habitants, il faut en conclure que plus d'une commune sur deux manquent encore de bibliothèque. Les 250 bibliothèques recensées ont prêté au cours de l'année 1928 un total de 12 millions de volumes, répartis entre 500.000 personnes environ. Ces chiffres, qui concernent l'année 1927-1928, sont sans aucun doute infiniment plus élevés actuellement. Dans les bibliothèques municipales de Leipzig, par exemple, les statistiques de l'année 1931 accusent, comparées à celles de l'année 1928, une augmentation de 60 %. On peut donc calculer aujourd'hui, pour les bibliothèques sur lesquelles porte cette statistique, un total de 750.000 lecteurs et de 20 millions de livres prêtés.

Cette augmentation provient du fait que, les conditions de vie devenant de plus en plus difficiles, un nombre toujours plus grand de personnes sont obligées de recourir aux bibliothèques publiques, si elles ne veulent pas laisser leur esprit sans aliment. Si l'on ajoute aux bibliothèques considérées jusqu'à présent celles que nous avions laissées de côté, et surtout celles des nombreuses petites communes, on arrive certainement à un million de lecteurs et à un nombre total

(1) Les chiffres suivants ont été établis sur la base des tableaux statistiques de l'Annuaire des Bibliothèques populaires allemandes, publié par la Fédération des Bibliothécaires des Bibliothèques populaires allemandes. Ces chiffres se rapportent à l'exercice 1927-1928.

de volumes empruntés atteignant 25 millions environ. L'activité des bibliothèques des associations, et des bibliothèques spéciales à l'usage des ouvriers n'est pas encore comprise dans ces statistiques.

Budget des bibliothèques.

Les renseignements que nous possédons nous permettent de déduire qu'une somme totale de 6 millions de RM. environ a été dépensée pour les bibliothèques populaires pendant l'année à laquelle se rapportent ces chiffres. Parmi les 250 bibliothèques dont il a été question plus haut, 208 ont dépensé 1.877.381 RM. pour les livres, les journaux, les revues et les reliures ; 196 d'entre elles ont payé 3.493.486 RM. aux bibliothécaires. Si l'on considère que le traitement annuel d'un bibliothécaire est en Allemagne de 3.000 RM. en moyenne, on peut en conclure que les bibliothécaires actuellement employées dans les bibliothèques populaires allemandes sont au nombre de douze à quinze mille.

Provenance des ressources financières et direction des bibliothèques.

Cette grande extension des bibliothèques publiques ne serait pas possible si l'on ne faisait appel aux finances publiques. Nous avons déjà vu que les bibliothèques publiques qui n'ont pour vivre que leurs propres recettes se trouvent vis-à-vis de leurs lecteurs dans une dépendance fâcheuse. Leur mission n'est en effet pas seulement de fournir à leurs lecteurs n'importe quelle lecture, mais au contraire de donner au peuple les moyens de s'instruire et de développer ses facultés intellectuelles et morales. Pour atteindre ce but, elles doivent jouir d'une parfaite indépendance, même vis-à-vis de leurs lecteurs. Le fait que les bibliothèques tirent la plus grande partie de leurs ressources matérielles des finances publiques a toutefois comme conséquence inévitable de les placer sous la

dépendance des pouvoirs publics. A l'origine elles étaient souvent administrées par des associations ; mais leur importance s'étant accrue, grâce au concours de plus en plus généreux des pouvoirs publics, elles sont passées peu à peu sous la dépendance des municipalités.

Bien que les bibliothèques constituent une charge pour le budget des communes, il faut pourtant considérer que cette charge est minime, en comparaison de celle que représente pour les communes l'ensemble du budget de l'enseignement. La bibliothèque populaire est manifestement, en proportion des immenses services qu'elle rend, l'institution éducative la moins chère de toutes. On a vu au dernier paragraphe du chapitre A que chaque heure de lecture revient à moins de 20 pfennig, même dans les bibliothèques publiques les plus perfectionnées. Étant donné que les autres institutions culturelles : théâtres, musées, écoles supérieures, etc., sont inaccessibles à la majeure partie de la population, une politique vraiment démocratique doit tendre à maintenir et à développer toujours davantage les bibliothèques publiques qui, malgré leurs frais d'entretien relativement peu élevés, exercent une extraordinaire puissance d'action sur les masses et influencent profondément l'esprit et l'âme des individus.

Les bibliothèques publiques en danger.

Les bibliothèques publiques d'Allemagne sont actuellement menacées dans leur existence même par la catastrophe économique qui a frappé la nation tout entière et par les tristes conditions des finances communales. La gêne dont souffre de plus en plus la population pousse un nombre toujours croissant de lecteurs vers la bibliothèque publique, tandis que, d'autre part, les ressources financières diminuent partout d'une manière inquiétante. Or l'insuffisance des fonds rend précisément impossible toute action intensive et méthodique au profit des lecteurs, et il va sans dire que ce sont les travailleurs qui, n'ayant guère d'autres moyens de se procurer des livres, se trouvent le plus profondément atteints par cet état

de choses. Puisque les dépenses nécessitées par la bibliothèque publique ne représentent jamais — même dans les cas où elles sont relativement élevées — qu'une fraction minime des sommes consacrées aux écoles, et puisque le budget des bibliothèques est bien inférieur à celui des théâtres et des musées, il faut que tous ceux qui, en Allemagne, sont responsables de la bonne organisation de l'éducation du peuple s'opposent avec la plus grande énergie à la ruine imminente des bibliothèques populaires.

II. Développement intérieur des bibliothèques.

Situation générale.

Le développement intérieur des bibliothèques populaires allemandes s'est poursuivi au milieu de luttes intestines acharnées. De fortes tendances en faveur d'une intensification même mécanique de l'activité des bibliothèques, dans le but d'atteindre des chiffres très élevés, prédominèrent tout d'abord De grandes difficultés en résultèrent, surtout vis-à-vis des lecteurs appartenant à la classe ouvrière. Des bibliothécaires de syndicats, qui ne manquaient certainement pas d'expérience, déconseillaient la bibliothèque publique communale, à cause des systèmes trop mécaniques qui y régnaient. « Le public que nous voudrions surtout attirer ne vient quand même pas », déclare Nörrenberg dans sa préface au livre de Greve : *Das Problem der Bücher-und Lesehallen.*

Nous citerons encore l'opinion d'un auteur qui participe à l'œuvre éducative des syndicats. « Certes, le lecteur qui a reçu une bonne instruction, possède des connaissances assez étendues en littérature et sait ce qu'il veut, pourra s'orienter dans les énormes catalogues des bibliothèques communales et s'habituera vite aux systèmes purement mécaniques en vigueur dans ces établissements. Mais l'ouvrier a besoin de quelque chose de plus que d'un établissement de prêt pour les livres ; la preuve en est qu'à Berlin, par exemple, un grand

nombre de lecteurs de la bibliothèque de notre association préfèrent dépenser 10 ou 20 pfennig en moyens de locomotion et accomplir des heures de trajet pour aller prendre un livre à la bibliothèque de l'association, plutôt que de s'adresser à la bibliothèque communale qui se trouve tout près de chez eux. Les ouvriers et les ouvrières organisés réclament à bon droit des bibliothèques, autre chose qu'un fonctionnement mécanique. Le lecteur novice a surtout besoin qu'on lui fournisse quelques indications pour le choix des livres... Le bibliothécaire doit répondre aussi longuement qu'il est nécessaire, même aux questions les plus élémentaires, accomplissant ainsi, parallèlement à ses fonctions ordinaires, une œuvre pédagogique ». (R. WACLAWIAK, dans la revue *Neue Zeit*, 1908.)

Ces difficultés ont donné lieu à des réflexsion et à des essais de méthodes nouvelles qui pendant longtemps ont fait l'objet de discussions techniques. Le système intensif et individuel, en vigueur dans les bibliothèques de Leipzig, est aujourd'hui adopté *en principe* dans un grand nombre de bibliothèques allemandes. On semble aussi reconnaître partout la justesse de la formule suivante : ce qui importe, ce n'est pas qu'on lise beaucoup, mais que les lectures soient telles que le progrès intellectuel et moral des individus et, par conséquent de la nation tout entière, s'en trouve intensifié. Tous les experts sont également convaincus aujourd'hui que ce progrès n'est possible que si l'on tient compte des besoins particuliers des diverses classes de la population, surtout de la classe ouvrière. Ces résultats d'ordre théorique demandent encore dans bien des cas à être suivis d'effets pratiques.

La question des salles de lecture.

Un changement d'opinion s'est également produit en Allemagne au sujet des salles de lecture. On a tout d'abord souvent surestimé l'importance des salles de lecture. Aujourd'hui, au contraire, on considère généralement le service des prêts comme de beaucoup le plus important. L'activité proportion-

nelle des salles de lecture et du service des prêts est dans bien des villes analogues à celle des bibliothèques municipales de Leipzig. Les salles de lecture spéciales pour les journaux sont encore relativement rares, tandis qu'on trouve souvent des salles de lecture pour les enfants. Presque toutes les bibliothèques publiques d'une certaine importance et bien organisées possèdent une salle de lecture pour les livres et les périodiques.

Soirées de lecture.

Un certain nombre de bibliothèques ont entrepris d'organiser des soirées de lecture. Celles-ci se rapprochent sous certains aspects des formes d'activité de l'Université populaire. Dans les centres où l'activité de l'Université populaire est intense, les bibliothèques renoncent à organiser des soirées spéciales, mais établissent des relations suivies avec l'Université populaire, comme nous l'avons déjà vu à propos des bibliothèques municipales de Leipzig.

La question des locaux affectés aux bibliothèques.

Les locaux affectés aux bibliothèques laissent souvent encore beaucoup à désirer. Il est encore très rare que les bibliothèques soient installées dans des édifices construits spécialement dans ce but, et les anciens bâtiments qui les abritent sont, la plupart du temps, peu appropriés à leur usage et aménagés sans aucune préoccupation psychologique, comme sans égards pour la noblesse de la tâche à accomplir. Le style spécial qui convient à une bibliothèque publique, en tant que centre de culture pour le peuple et point de départ d'une nouvelle conception humaine et d'une nouvelle forme de vie, n'est encore qu'en voie de développement.

Le personnel des bibliothèques. Les écoles de bibliothécaires.

La question des collaborateurs des bibliothèques est, pour la réussite de la tâche confiée à ces dernières, d'une importance

capitale. Il ne faut pas compter sur un succès réel, si le personnel des bibliothèques n'est pas formé très sérieusement et en vue des buts spéciaux poursuivis. C'est pour ce motif que, dans les centres où a été reconnue la nécessité d'un travail intensif et individuel, on s'est préoccupé de bonne heure de la formation de la jeune génération de bibliothécaires. Les bibliothèques allemandes ont eu cependant longtemps à souffrir du fait que la formation des bibliothécaires destinés aux bibliothèques publiques était confondue avec celle du personnel plus technique destiné à la direction des bibliothèques scientifiques.

Cette conception est généralement abandonnée aujourd'hui, en ce qui concerne notamment le personnel des bibliothèques populaires. La première école spéciale, ayant pour but de former exclusivement des bibliothécaires pour les bibliothèques de culture populaire, a été la « Deutsche Volksbüchereischule des Instituts für Leser- und Schrifttumskunde » de Leipzig. La ville de Cologne possède une autre école fondée sur les mêmes principes : « la Westdeutsche Büchereischule ». On cherche en ce moment à Berlin à créer un système moderne de formation professionnelle pour les bibliothécaires destinés aux bibliothèques populaires.

Centres d'études. — Associations professionnelles.

La grandeur et la nouveauté de la tâche, la question des méthodes de travail, la responsabilité encourue vis-à-vis du peuple en général et des individus, exigent que les buts et les formes de l'activité des bibliothèques populaires soient continuellement étudiés, élucidés et développés dans des centres d'études spéciaux, complètement indépendants du travail courant.

Ce but est actuellement rempli en Allemagne par l' « Institut für Leser- und Schrifttumskunde » de Leipzig, qui travaille en étroite collaboration avec les bibliothèques municipales de la ville, et qui reçoit des subventions du Gouvernement du Reich, des États et de la Municipalité de Leipzig.

L'Institut rend compte de ses travaux dans des rapports spéciaux publiés chaque année. Une des sections de l'Institut est formée par l'école de bibliothécaires susmentionnée, une autre section s'occupe des recherches concernant la lecture et les lecteurs, une troisième est spécialisée dans la critique des livres au point de vue des bibliothèques populaires et dans la création de moyens bibliographiques subsidiaires à l'usage tant des bibliothécaires que des lecteurs de ces mêmes bibliothèques.

La « Deutsche Zentralstelle für volkstümliches Büchereiwesen » (Centre allemand pour les bibliothèques populaires) entretient des relations étroites avec l'Institut. Son rôle consiste à mettre en application, dans les bibliothèques, les décisions de principe résultant des travaux de l'Institut. Le Centre possède à cet effet des sections d'organisation et des sections consultatives. Il possède en outre des sections spéciales qui s'occupent de fournir aux bibliothèques, sur des bases rationnelles, tout ce dont elles ont besoin : livres, reliures, cartothèques.

Les intérêts professionnels du personnel des bibliothèques populaires allemandes sont confiés à l'Association des bibliothécaires des Bibliothèques populaires allemandes.

III. Les bibliothèques ouvrières.

Tant que les bibliothèques communales n'eurent pas mis au point les méthodes qui permirent d'attirer les forces vives de la nation, les bibliothèques ouvrières eurent une grande importance. Bien que ces bibliothèques ne purent, en raison de leurs ressources extrêmement limitées et de l'absence d'un personnel spécialisé, donner des résultats tout à fait satisfaisants, elles bénéficièrent cependant de la confiance des lecteurs, tandis que les bibliothèques publiques, donnant à leur activité une forme de plus en plus mécanique, perdaient au contraire la confiance des lecteurs appartenant à la classe ouvrière, dans la mesure où elles apparaissaient à ces lecteurs

comme des organismes sans vie, semblables en tout point aux services publics ordinaires. (Voir à ce sujet au chapitre précédent l'opinion exprimée par WACLAWIAK.)

Lorsque l'activité des bibliothèques communales commença à prendre des formes individuelles et vraiment pédagogiques, l'intérêt de la population ouvrière passa peu à peu de la bibliothèque ouvrière à la bibliothèque publique. Une bibliothèque ainsi organisé attire dans une large mesure, ainsi que nous l'avons constaté à propos des bibliothèques municipales de Leipzig, la confiance des lecteurs appartenant à la classe ouvrière, aussi bien que celle des autres lecteurs, et elle peut d'autre part, grâce aux ressources dont elle dispose et grâce surtout à son personnel bien préparé à sa tâche et dépendant des pouvoirs publics, satisfaire beaucoup plus largement les besoins réels des travailleurs. Il faut voir là le motif pour lequel les syndicats de Leipzig ont renoncé à entretenir des bibliothèques particulières à l'usage des ouvriers, et dirigent maintenant ces derniers vers les bibliothèques municipales. C'est à la suite de cette décision que la Commission consultative des Syndicats auprès des bibliothèques municipales de la ville de Leipzig — commission dont nous avons parlé plus haut — a été créée.

Il est cependant juste d'ajouter que certaines considérations et certaines craintes d'ordre politique inspirent encore à des groupes importants de travailleurs, appartenant au parti socialiste, une attitude extrêmement réservée à l'égard des bibliothèques publiques. On exige d'ailleurs des fonctionnaires qui s'occupent de l'éducation des classes ouvrières et surtout du développement des bibliothèques publiques qu'ils ne suppriment pas certaines bibliothèques ouvrières spécialisées dans certaines branches de l'instruction populaire, en particulier dans la préparation aux emplois publics. Cette prétention est du reste considérée comme bien fondée, même par les représentants des bibliothèques publiques. (Voir à ce sujet les articles d'Hélène NATHAN et de Josef SETZER dans la revue *Sozialistische Bildung* — Année 1931, N° 8.)

C. — OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA QUESTION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA VIE DES TRAVAILLEURS.

Le côté le plus triste de la vie des travailleurs est que leur journée se réduit à un temps de travail absolument dénué de tout intérêt matériel et moral et à un temps de repos qu'ils ne savent trop comment employer. Cette situation ne prendra fin que par la réorganisation de la civilisation occidentale, réorganisation qui devra viser, avant tout, à rendre au temps de travail de l'ouvrier un intérêt et une valeur intrinsèques. Aucun programme pour les loisirs ouvriers ne pourra jamais, encore que la journée de travail soit très courte, compenser la perte qui résulte pour l'ouvrier, au point de vue de la valeur humaine de l'individu, du vide de ses heures de travail. Toutes les mesures prises actuellement pour l'emploi des loisirs ouvriers ne peuvent donc être que des solutions provisoires adoptées dans une période de crise, et il ne faut pas que les esprits se détournent de l'ensemble des problèmes de la vie ouvrière.

Aussi longtemps cependant que la vie de l'ouvrier sera ainsi composée de deux parties distinctes, l'emploi intéressant et utile des loisirs ouvriers constituera une nécessité évidente au point de vue humain, social et politique. Or la bibliothèque publique répond à cette nécessité plus complètement que toutes les autres institutions de notre vie culturelle. Les statistiques ne déterminent que d'une manière tout extérieure l'importance de la bibliothèque publique pour la classe des travailleurs, et ce n'est qu'en observant sur place la vie d'une bibliothèque publique qu'on peut se faire une idée exacte de cette importance. Il est à la vérité fort édifiant de voir des centaines et des centaines d'ouvriers se presser chaque jour — ce qui correspond à des milliers en une année — au guichet des prêts de la IV^e^ bibliothèque municipale de Leipzig, située dans

le quartier si industriel de l'ouest, ou remplir les salles de lecture au point qu'il n'y reste plus une place vide ; il est consolant aussi de voir avec quelle ardeur chaque lecteur s'entretient avec les bibliothécaires, afin de trouver le livre qui répond le mieux à ses désirs et à ses besoins. Lorsqu'on entend, en ces temps de terrible chômage, répéter sans cesse aux guichets des bibliothèques municipales de Leipzig des phrases comme celle-ci : « Laissez-nous les bibliothèques ; ne nous privez pas de cette dernière consolation », on ne peut plus douter un instant des services que rendent les bibliothèques publiques au point de vue de l'emploi des loisirs ouvriers, non seulement en temps normal, mais aussi dans des périodes anormales telles que celle que nous traversons actuellement.

On ne peut ensuite que constater combien toutes les autres institutions culturelles à l'usage des ouvriers ont une importance très inférieure à celle des bibliothèques. Ni les musées, ni les théâtres n'atteignent ainsi les masses et leur action est bien moins profonde. L'université populaire elle-même ne soutient pas la comparaison avec les bibliothèques populaires, en tant qu'institution à l'usage des masses ouvrières. La bibliothèque publique tend donc à devenir le centre de la vie intellectuelle des travailleurs et lorsqu'elle poursuit son œuvre en liaison avec l'activité culturelle des syndicats, et avec les universités populaires, les écoles d'économie politique, les écoles professionnelles, les musées, les théâtres, etc., la question de l'emploi des loisirs ouvriers se trouve être en partie résolue.

Ceux qui ont à cœur le développement intellectuel et moral du peuple doivent donc travailler avec la plus grande énergie au perfectionnement des bibliothèques populaires. C'est surtout nécessaire partout où les conditions de vie de l'ouvrier sont telles qu'il en résulte pour lui des loisirs qu'il ne sait comment employer. La tâche importante qui incombe encore, indépendamment de ce qui précède, à la bibliothèque populaire en tant que « tribune de la Nation » doit être étudiée à part.

Quelque importance qu'ait la bibliothèque publique pour

l'emploi des loisirs ouvriers, il faut cependant se garder de surestimer cette importance, si l'on ne veut pas s'exposer à des désillusions. D'après les résultats déjà enregistrés en Allemagne, 15 % au maximum des travailleurs adultes pourront avoir accès à la bibliothèque publique, et cela à condition que les bibliothèques soient extrêmement nombreuses. Or, nous avons vu par les statistiques concernant les bibliothèques municipales de Leipzig que, même ces établissements modèles, sont encore loin d'atteindre le chiffre en question.

Il faudrait, pour que la proportion indiquée pût augmenter, que les bibliothèques publiques fussent d'un niveau beaucoup moins élevé, c'est-à-dire qu'elles acceptassent de favoriser cette dégénération du goût qui résulte de l'industrialisation à outrance du monde occidental auquel leur rôle est précisément de servir de contrepoids. Mais si elles se résignaient à une semblable décadence, elles deviendraient les agents de leur propre ruine, et ne parviendraient d'ailleurs pas encore à attirer à elles la totalité de la population ouvrière.

Il devient en effet chaque jour plus évident que l'ensemble de la population ouvrière et des travailleurs en général, et probablement même tout le monde occidental, se partage en plusieurs groupes principaux, au point de vue des contacts avec la culture et avec les formes de vie du milieu ambiant. A côté de l'ouvrier qui lit, on trouve celui qui s'occupe de sport et, à côté de ce dernier, celui qui cherche dans les *Schrebergärten* (jardins ouvriers) un contact direct avec la terre. Il est absolument impossible (sauf de rares exceptions) de faire du sportif et de l'amateur de jardinage des lecteurs systématiques et des usagers de la bibliothèque publique. Il résulte même d'une longue expérience qu'il est assez rare que les auditeurs habituels de l'université populaire fréquentent aussi la bibliothèque, comme il est du reste également peu fréquent que les lecteurs assidus d'une bibliothèque suivent les cours de l'université populaire.

La bibliothèque publique ne peut donc être qu'*une* des principales formes de l'emploi utile et intéressant des loisirs ouvriers. Son champ d'action est même beaucoup plus res-

treint que celui du sport ou d'autres passe-temps des ouvriers et il n'est pas probable qu'un changement se produise d'ici longtemps dans cette situation. Quelque peu réjouissant que puisse sembler parfois le succès croissant des sports, ce phénomène ne cessera d'être compréhensible et légitime que lorsque le travail de l'ouvrier sera capable de retenir sa propre attention et son intérêt, en fournissant un aliment à sa vie morale. En voulant dépasser les possibilités offertes par les bibliothèques, on obtiendrait nécessairement un effet contraire : il est donc prudent d'éviter ce danger, en établissant un programme d'ensemble pour l'emploi des loisirs des ouvriers de l'industrie. La bibliothèque publique ne perdra pas pour cela son importance. Lorsque, dans une grande ville, des milliers et même des dizaines de milliers de travailleurs prennent le chemin de la bibliothèque publique, c'est là un fait symptomatique qui se réflète sur tout l'ensemble de notre civilisation.

Sans vouloir juger de la valeur relative des diverses tendances dont nous avons parlé plus haut, il est cependant certain que l'ouvrier qui lit d'une manière suivie représente un type tout à fait indispensable à la solution des problèmes sociaux du présent et de l'avenir et que cet homme du peuple incarne vraiment le désir de progrès qui anime notre monde occidental. Il ne faut surtout pas oublier que les énergies intellectuelles et morales qui se forment et se développent par la lecture ne restent pas confinées dans un seul individu. « Il faut que cette minorité d'individus qui a devancé la masse dans la marhce vers le progrès se mêle à cette masse, afin d'exercer sur elle son influence éducatrice... C'est ainsi que les forces intellectuelles et morales qui sont renfermées dans le livre et qui prennent vie en celui dont la réceptivité est particulièrement développée rayonnent ensuite alentour sous la forme sensible d'une vie intellectuelle et morale plus élevée et plus lucide, plus profonde et plus pure ; c'est ainsi que l'épouse et l'enfant, l'ami et le voisin, tout l'entourage en somme de cet artisan du progrès — entourage formé aussi bien d'adultes de la génération actuelle que de jeunes repré-

sentants de la génération à venir — participent à cette vie nouvelle. Voilà ce que nous appelons une forme dynamique d'éducation populaire, en opposition avec la diffusion mécanique des moyens d'instruction pour le peuple ». (Walter Hofmann, *Buch und Volk und volkstümliche Bücherei).* Cette action rayonnante de la bibliothèque publique est ce qui lui donne sa haute signification pour l'ensemble de la population comme pour la classe ouvrière.

On voit par ce que nous venons de dire que l'action de la bibliothèque publique ne doit pas se borner à l'éveil et au développement des intelligences. Si la bibliothèque populaire ne faisait que cela, elle perdrait beaucoup de son importance. Si, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, les lecteurs ouvriers affluent en si grand nombre dans une bibliothèque bien organisée, ce n'est pas seulement parce qu'ils désirent cultiver leur esprit, mais aussi et surtout parce qu'ils désirent à la fois être aidés dans l'organisation pratique de leur vie et aspirent à élargir par l'imagination le cercle étroit de leur existence journalière. C'est pourquoi la littérature ayant trait à la vie pratique joue comme la poésie un rôle important dans l'usage que font de la bibliothèque publique les classes ouvrières, et par conséquent dans la question générale de l'emploi des loisirs ouvriers. On voit déjà par là que la population des travailleurs diffère assez, dans ses aspirations, des groupes intellectuels et cultivés de la nation. Cette différence d'intérêt devient même considérable sur une infinité de points du domaine littéraire. Il n'y a donc rien de plus dangereux que de copier, pour « l'éducation des classes ouvrières et l'emploi des loisirs ouvriers », ce qui est organisé pour satisfaire les besoins littéraires des classes intellectuelles et cultivées. Pour l'éducation des travailleurs et l'emploi des loisirs ouvriers il faut se baser, non seulement sur des considérations d'ordre social, mais aussi sur les conditions de la vie intellectuelle et morale de l'ouvrier. Il est donc absolument indispensable, si l'on veut organiser d'une manière vraiment fructueuse, dans le domaine de la lecture, l'emploi des loisirs ouvriers, de se rendre compte exactement de l'état intellectuel et moral

particulier à l'ouvrier. Or, dans toutes les bibliothèques du monde entier, on a très longtemps négligé ce côté de la question ; cette idée commence cependant à se faire jour un peu partout, dans les bibliothèques des États-Unis, notamment. Le Bureau International du Travail accomplirait une œuvre particulièrement importante s'il voulait bien apporter son appui matériel et moral à la nouvelle « science démographique contemporaine », sous son aspect spécial de science de la lecture et des lecteurs.

II

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES ALLEMANDES

par Dr. W. SCHUSTER
Directeur des Bibliothèques publiques de Hambourg

a) Introduction.

Dans les bibliothèques de Leipzig, M. le Dr. W. HOFMANN a développé avec beaucoup de logique un type spécial et uniforme de bibliothèques qui met en relief le caractère particulier des bibliothèques allemandes et leurs traits pédagogiques. Par comparaison, l'étranger ne trouvera pas ce genre de bibliothèque essentiellement différent de celui des autres bibliothèques allemandes, d'autant plus qu'elles se sont toutes développées sur des bases semblables, celles du mouvement des bibliothèques allemandes des années de 1890 à 1900, et qu'elles portent d'une manière indéniable les traces de cette origine.

Étant donné les différences qui existent entre les bibliothèques de Leipzig et les autres bibliothèques allemandes, il semble intéressant de signaler certains points de leur activité particulièrement significatifs et importants au point de vue de leur utilité pour la classe ouvrière.

Bien que l'organisation des bibliothèques allemandes présente une grande variété de formes, cette diversité n'est qu'extérieure. La diversité dans les installations techniques et souvent aussi dans les méthodes de guider le lecteur, correspond à la richesse de la formation régionale et à celle de la vie allemande ainsi qu'à leur histoire mouvementée.

Nous avons toujours beaucoup appris, et entre nous et de l'étranger et non en dernier lieu des bibliothèques de Leipzig et de leur créateur, avec lesquelles l'auteur de ces lignes, en qualité de directeur des bibliothèques publiques de Hambourg, entretient une collaboration féconde et reconnaissante.

b) *Relations entre la bibliothèque et le lecteur.*

Le type de la bibliothèque publique, représenté par la bibliothèque de Leipzig, doit son caractère spécifique à l'importance qui y est donnée au rôle du prêt à domicile et à l'élément pédagogique qu'il crée entre les bibliothécaires et les lecteurs. Cette orientation fait passer au second plan toutes les autres facilités qu'offre la bibliothèque (comparez le rôle des salles de lecture). Si les bibliothèques de Leipzig développent également les catalogues raisonnés avec une richesse particulière, ce n'est pas pour remplacer la consultation personnelle, mais parce qu'il y a déjà dans ce procédé une préparation pour le bibliothécaire et le lecteur, en vue d'une meilleure et plus rapide compréhension du prêt. La plupart des bibliothécaires allemands partagent cette opinion, et c'est pour cette raison que l'accès libre aux rayons est rare et peu répandu en Allemagne.

Cependant, un grand nombre de bibliothécaires allemands sont d'avis qu'il ne faut pas attacher trop d'importance au prêt et à la consultation éventuelle qui l'accompagne, et ils ont employé une série de moyens pour atteindre plus sûrement les buts que la bibliothèque doit remplir. Ces moyens consistent dans une utilisation et une installation plus poussées des salles d'études, dans la lecture à haute voix, dans des travaux en commun, allant jusqu'à une fusion entre la bibliothèque et l'université populaire. Dans ce cas, celle-ci organise, autant que possible, ses manifestations dans les salles de la bibliothèque.[11]

Ce type de bibliothèque allemande, qui a été parfaitement réalisé par le Dr. Erwin Ackerknecht à Stettin, fait de la bibliothèque le point central d'un enseignement varié. La

bibliothèque ne fait pas que conseiller le lecteur et le laisser seul avec son livre, elle l'engage à écouter des conférences ou à travailler dans ses salles, seul ou dans un cercle de son propre choix, indépendamment ou sous la direction du bibliothécaire. La bibliothèque devient en quelque sorte un foyer, toujours prêt à favoriser soit les échanges d'idées, soit le travail isolé dans des salles accueillantes, chauffées et claires.

En comprenant ainsi sa fonction, elle ne croit pas perdre de vue son but principal, mais au contraire s'en rapprocher. Elle ne veut pas laisser le lecteur désemparé, seul avec son livre, même si celui-ci a été choisi soigneusement et correspond à sa mentalité. Elle veut lui donner la possibilité d'apprendre à *bien lire*, elle veut ouvrir son esprit, affiner sa vue et son oreille. Elle estime qu'il n'est pas seulement nécessaire d'avoir de bons livres, mais aussi de bons lecteurs et pour cela tous ces auxiliaires sont nécessaires, jusqu'à ce que le lecteur soit assez avancé pour pouvoir s'en passer en partie.

Il est inutile de préciser davantage l'importance toute spéciale que présente pour l'ouvrier ce type de bibliothèque. Souvent déjà, le travailleur n'a pas à la maison de coin tranquille, chaud et clair, pour lire ou travailler sans être dérangé et il se trouve encore plus désemparé devant des livres écrits dans un langage souvent incompréhensible pour lui ; il a donc besoin au premier chef de toutes ces auxiliaires, et l'expérience prouve que c'est à leur égard qu'il montre le plus de reconnaissance.

c) *Organisation.*

Il est spécialement important pour le lecteur ouvrier que sa bibliothèque soit facilement accessible — dans le quartier où il habite, là où il travaille. Cependant, cette question *ne doit pas* être liée à celle de savoir s'il faut choisir entre une bibliothèque centrale avec annexes, ou bien, comme à Leipzig, des bibliothèques de quartier sans centrale. La richesse d'une ville en bibliothèques scientifiques, les raisons économiques, d'autres raisons encore donnent à cette question tantôt une

solution, tantôt une autre. Mais il est important précisément pour le lecteur ouvrier, pour lequel un déplacement non indispensable comporte une fatigue particulièrement considérable, de pouvoir se procurer dans n'importe quelle annexe tous les livres de la centrale, ainsi que cela se passe dans plusieurs villes allemandes. Étant donnée l'extension croissante des habitations ouvrières dans la périphérie des villes, on s'efforcera de créer un service de *bibliobus* comme il en fonctionne à Francfort-s/-Main, à Dresde et dans d'autres villes pour la remise des livres dans les faubourgs et les cités ouvrières.

C'est le système de guichet ou de comptoir avec fichier de présence des livres qui est surtout employé en Allemagne pour le prêt à domicile ; l'accès libre aux rayons disparaît, comme il est dit plus haut. La forme allemande de prêt présente de grands avantages pour guider le lecteur, et c'est précisément l'ouvrier qui a le plus besoin d'être conseillé. Cette forme restera, à mon avis, pendant longtemps la conception allemande pour les bibliothèques rurales ou pour les bibliothèques urbaines de petite et de moyenne grandeurs. Je pense que les choses se présentent un peu différemment dans les grandes villes. En comparaison avec ce qui se passe dans les pays anglo-saxons ou nordiques, les bibliothèques allemandes ont à leur disposition des moyens financiers si restreints, qu'en Allemagne, même les villes qui ont fait le plus de progrès sont loin de posséder suffisamment de bibliothèques. D'après les estimations du Dr. Schriewer, sur la base de l'*Annuaire des bibliothèques populaires allemandes*, il n'y a en moyenne que 2,6 % de la population qui lisait en 1929/30 dans les bourgs et les villes allemands ayant plus de 2.000 habitants ; 2,1 % de la population dans les villes ayant plus de 100.000 habitants et 2,6 de la population à Berlin. Cependant dans les districts ruraux bien développés, on compte en Allemagne de 15 à 20 % de lecteurs et dans les petites villes de 5 à 10 % au moins. Même si l'on considère la population intellectuellement la plus active, le chiffre reconnu aujourd'hui comme normal pour les grandes villes est trop bas (3-4 %) et ne peut s'expliquer que par le fait que les installa-

tions et le personnel disponibles sont insuffisants. Cependant la capacité d'une bibliothèque ayant institué le système de prêt consultatif par guichet et fichier de présence des livres est limitée. On ne peut parler d'un prêt « consultatif » d'après les essais et estimations des bibliothèques de Berlin que dans le cas où le bibliothécaire délivre en moyenne un maximum de 30 volumes par heure de prêt (2 minutes par prêt). Mais avec ce système il est impossible de faire travailler au prêt du livre plus de 3, au maximum 4 bibliothécaires en même temps. Par conséquent la plus grande bibliothèque de ce genre ne peut délivrer par heure de prêt plus de 90 à 120 volumes, autrement ce système de prêt perdrait ses avantages. De plus, ce système est si fatigant, qu'on ne peut exiger d'un bibliothécaire plus de 3 heures de travail de prêt par jour. On peut calculer combien de bibliothèques et quel personnel seraient nécessaires pour une grande ville, dont au moins 5 % et même 6 % de ses habitants viendraient à la bibliothèque.

L'accès facile de la bibliothèque, non seulement au point de vue « lieu » (nombre suffisamment grand de bibliothèques réparties rationnellement par quartiers), mais aussi au point de vue « temps » (prompte livraison) est d'une importance décisive, surtout pour le lecteur ouvrier. Si une ville ne possède pas suffisamment de bibliothèques, ou si leur capacité n'est pas assez grande, les possibilités d'éducation de l'ouvrier en souffrent au premier chef. Dans ces conditions, les possibilités financières, pour le développement futur des bibliothèques allemandes permettront de décider s'il convient de conserver pour les grandes villes le système allemand, si avantageux, de prêt à guichet avec fichier de présence des livres, ou si l'on devra chercher des formes nouvelles, quelque chose comme le système d'accès libre aux rayons, adapté aux conditions et aux besoins allemands.

Cette question est devenue brûlante en raison de la quantité de chômeurs qui se sont précipités vers les bibliothèques, lesquelles, vu leur petit nombre et leur capacité insuffisante, ne sont pas en mesure de donner satisfaction à l'afflux des lecteurs. Par contre, les moyens financiers mis à la disposition

des bibliothèques ont en même temps, été partout fortement réduits. Plusieurs d'entre elles n'ont acquis au cours de ces deux dernières années, pour ainsi dire aucun livre nouveau.

L'absence de l'attrait des nouvelles acquisitions et avant tout le fait que dans les grandes villes les bibliothèques n'ont pu accueillir qu'une partie des chômeurs qui y affluaient, ont provoqué parallèlement à la chute des prix des livres, une floraison de cabinets de lecture dans une proportion inconnue jusqu'à ce jour en Allemagne.

Comme une grande partie de ces cabinets de lecture s'adresse principalement aux bas instincts de l'homme, les bibliothèques publiques voient dans cet essor d'entreprises commerciales de qualité douteuse, un grand danger pour leur œuvre éducatrice et en premier lieu pour les lecteurs ouvriers.

Sans doute, ce sont là des conditions anormales, mais le chômage ne disparaîtra pas si vite et la prospérité du peuple ne se rétablira pas de sitôt qu'on puisse compter sur des moyens suffisants pour les bibliothèques. Et quand toutes ces difficultés seront surmontées, on devra encore lutter contre le mal causé par les cabinets de lecture de qualité douteuse.

Dans ces conditions, un grand nombre de bibliothécaires allemands procèdent actuellement à un nouvel examen de l'ensemble des questions de la technique et du système des bibliothèques, pour rechercher s'il n'est pas possible de réaliser une meilleure adaptation des bibliothèques aux nécessités du présent et aux tâches de l'avenir sans renoncer à ce que la bibliothèque allemande considère comme le point central et le caractère essentiel de sa mission. Car nous ne voulons renoncer à rien de nos tâches de pédagogie populaire.

d) *Catalogues.*

Des catalogues bien composés, raisonnés, et tenant compte de toutes les expériences acquises sur la psychologie du lecteur, constituent un de nos gains essentiels et forment la première condition du prêt consultatif au vrai sens du mot.

La résistance de la classe ouvrière qui s'est manifestée à l'égard de la bibliothèque publique en 1908, était fondée sur des conditions qui n'existent plus dans l'Allemagne d'aujourd'hui. Il existe de bons catalogues, de formes très variées, qui offrent avant tout aux ouvriers des livres qui correspondent à leur formation politique et sociale ainsi qu'à leurs conceptions philosophiques. Voilà ce qui manquait souvent dans les bibliothèques publiques, ou ne s'y trouvait pas suffisamment représenté, et c'est là qu'il faut rechercher la raison véritable de la méfiance du travailleur envers ces bibliothèques. Une partie des ouvriers considéraient que la classe possédante voyait dans les bibliothèques un moyen pour les modeler spirituellement selon sa propre volonté et à son profit, conception qui n'était pas toujours injustifiée.

La mécanisation du prêt ne les rebute pas, bien qu'elle ait en vérité des inconvénients ; le développement des bibliothèques de Hambourg le prouve clairement : malgré le développement excessif de la technique du prêt, qui existe encore malheureusement actuellement, la participation des lecteurs ouvriers y est au moins aussi grande que dans n'importe quelle autre bibliothèque allemande.

Si, pour avoir confiance dans une bibliothèque, le travailleur veut trouver dans les collections et les catalogues *sa propre* littérature, c'est-à-dire les livres relatifs à ses besoins, ses espoirs, ses souffrances, ses combats, et répondant à sa mentalité, la question de l'établissement de catalogues particuliers à son usage personnel se pose. Des essais dans ce sens ont été faits en Allemagne (par exemple dans les bibliothèques de Leipzig). Sans aucun doute on peut travailler dans cette voie avec succès, et ce succès serait plus grand encore si la classe ouvrière présentait plus d'unité dans ses tendances philosophiques et politiques. Mais dans l'Allemagne d'aujourd'hui, cette unité existe encore moins que dans celle d'avant-guerre et en ce moment il semble que cette question difficile des catalogues a été résolue dans une certaine mesure par le récent développement des listes de livres.

La crise financière, la surexcitation politique, la tension

intellectuelle en Allemagne, et enfin les efforts faits par les bibliothèques pour s'adapter toujours plus à la diversité de la vie moderne et à son évolution rapide ont ébranlé encore davantage tout le système des catalogues imprimés par matières. Déjà avant la guerre on avait abandonné le catalogue général imprimé, peu pratique, difficile à consulter et cher, au profit des catalogues par matières, meilleur marché, faciles à consulter et n'offrant pas de difficultés de réédition (par exemple catalogues concernant les sciences naturelles, le socialisme, la technique, la vie féminine, les voyages, etc.). Ces catalogues partiels nous apparaissent aujourd'hui, dans certains cas, trop encombrants, trop chers et trop rapidement périmés. On établit donc de petites listes séparées, par sujet, mises à la disposition des emprunteurs dans la salle de catalogues de la section du prêt. Les bibliothèques de Stettin impriment de telles listes depuis déjà plus de dix ans sous le titre d' « auxiliaires d'études » pour chaque thème traité à l'Université populaire. Ces courtes listes bibliographiques sur des questions d'actualité (par exemple les salaires dans la vie économique et dans la lutte pour la vie ; les chômeurs ; le plan quinquennal de l'U.R.S.S. ; le guide de la technique radiophonique ; le vol à voiles ; le service volontaire social ; la question de l'Extrême-Orient ; le désarmement, etc.) se vendent pour quelques pfennig, 5 à 10 pf.

L'Institut de Leipzig (Leipziger Institut für Leser- und Schrifttumskunde) fournit aujourd'hui ce genre de catalogues succints à celles des bibliothèques allemandes qui ne peuvent, faute de personnel, les établir elles-mêmes en nombre suffisant. De très bons résultats ont été obtenus avec ces listes, à Hambourg, Stettin et Leipzig ; leur grande souplesse leur permet de s'adapter aux différentes conceptions et aux différentes catégories de lecteurs ; elles s'impriment à tirages réduits, calculés pour une vente de six mois à un an ; elles sont ensuite épuisées, périmées et remplacées par de nouvelles listes.

Cette forme présente aussi un grand avantage pour les ouvriers qui peuvent se procurer facilement ces listes pour

les questions les intéressant particulièrement. D'un autre côté, la disjonction introduite dans le système de catalogues a une répercussion sur l'établissement des grands catalogues par matières qu'on ne veut pas abandonner en Allemagne. En préparant ces grands catalogues, il faudrait surtout se placer au point de vue de leur durée, qui doit être longue et leur contenu choisi en conséquence (à l'exclusion de la littérature d'un intérêt momentané). Il serait nécessaire d'y mettre en évidence soit ce qui est commun à plusieurs ou à tous les groupes sociaux, soit tout ce qui se réfère aux différentes opinions et tendances d'un domaine spécial de la vie intellectuelle et spirituelle. Ainsi ceux des grands catalogues par matières qui sont plus étendus, pourraient servir partiellement la deuxième tâche de la bibliothèque qui constitue en quelque sorte un contre-poids à la première. Cette deuxième tâche est, à nos yeux, de faire un choix parmi le grand nombre de livres que doit posséder une bibliothèque prudente dans son choix et sévère dans ses principes, afin de constituer et mettre en évidence un noyau de lectures qui doit être pour un nombre de lecteurs aussi grand que possible, la base commune de leur connaissances, de leur conception du monde et de leur attitude à l'égard de la vie.

Ce n'est que de cette manière, croyons-nous, que l'on pourra assurer, dans la rapide évolution du mouvement spirituel, la continuité nécessaire, l'unité et la faculté de compréhension entre les différents groupes et classes de la société.

Cette tâche n'est pas une des moins utiles dans l'intérêt de la classe ouvrière, à laquelle manquent pour la plus grande part les avantages d'une formation scolaire continue, assurée aujourd'hui encore dans les écoles supérieures et les universités aux classes dites instruites. Toutefois, comme il semble actuellement que cette unité et cette continuité du développement spirituel soient fréquemment menacées même dans l'enseignement supérieur, c'est là une tâche importante pour la bibliothèque publique qui s'adresse à l'ensemble du peuple.

e) *Considérations finales.*

Dans ce qui précède on n'a pas même esquissé ni, à plus forte raison, épuisé les questions touchant les rapports entre la classe ouvrière et la bibliothèque populaire. On n'a dégagé que quelques sujets, puisque le problème ne peut être embrassé dans toute son étendue que par des recherches statistiques ou autres, très approfondies et comparatives.

Il n'y a pas, en Allemagne, d'uniformité dans la situation des travailleurs dans les principales industries, dans l'artisanat local, dans les divers métiers, dans le commerce, dans les transports en commun, dans l'agriculture, ni dans les conditions de logement. La durée très différente des loisirs qui leur sont accordés est un exemple des nombreuses questions qui peuvent se poser. Mineurs et travailleurs qualifiés de la métallurgie, dockers et agriculteurs demandent à la bibliothèque des services absolument différents. Par conséquent, les méthodes empruntées par les bibliothèques allemandes pour essayer de résoudre ces problèmes ne sont pas les mêmes et ne peuvent pas l'être. Il faudra aider de façon différente l'agriculteur de l'est de l'Allemagne de celui de l'ouest. Si même cette différence ne s'étend pas toujours jusqu'au domaine de la technique et de l'organisation, ce qui est souvent le cas, le travail demeure chaque fois extrêmement différent. Ces différences sont précisément ce qui rend évident et tangible la tâche particulière de la bibliothèque à l'égard de la classe ouvrière et le profit que celle-ci peut en tirer.

f) *Précisions.*

On doit encore noter que ces temps derniers de nouvelles écoles modernes de bibliothécaires viennent de se créer, et qu'il en existe actuellement à Berlin, Cologne, Leipzig, Breslau et Stettin, en dehors de l'école spéciale de Bonn pour les bibliothécaires des bibliothèques catholiques. Le centre allemand pour les bibliothèques populaires de Berlin et

Leipzig : « Deutsche Zentralstelle für volkstümliches Büchereiwesen in Berlin und Leipzig » a pour mission d'introduire dans le fonctionnement des bibliothèques les résultats des études de l' « Institutut für Leser- und Schrifttumskunde » de Leipzig, et s'efforce également de jouer le rôle d'agent de liaison régulier entre toutes les bibliothèques allemandes.

Enfin on trouvera des renseignements très complets sur les bibliothèques populaires, dans les articles suivants : « Arbeiterbildung » (Éducation ouvrière), « Arbeiterbildung in den freien Gewerkschaften » (Éducation ouvrière dans les corps de métiers non syndiqués), en particulier : « Arbeiterbüchereiwesen » (Le système des bibliothèques populaires) ; dans le « Handwörterbuch des deutschen Volksbildungswesens » (Vocabulaire de l'Éducation populaire allemande), édité par H. Becker, G. A. Narciss et R. Mirbt, Breslau, 1932 ff. en cours de publication.

Bibliographie.

Ackerknecht (Erwin). — *Bildungspflege.* In : Handwörterbuch der Kommunalwissenschaften. Ergänzungsband A-G. Jena : F. Fischer 1927.

— *Die Büchereiaufgaben der deutschen Städte.* 1922. In : Büchereifragen. Berlin : Weidmann. 2. verm. Aufl. 1926.

— *Büchereiwesen.* In : Handwörterbuch der Kommunalwissenschaften. Ergänzungsband A-G. Jena : G. Fischer 1927.

Berchem (M.). — *Was liest unsere heranwachsende gewerktätige Jugend ?* In : Die Bücherwelt. Bonn 1920. 17. Jg. Heft 5.

Die Bibliothekarkonferenz der Arbeiter-Bibliothekare vom 3.-5. Juli 1920 in Schloss Tinz bei Gera. In : Der Bibliothekar. 13. Jg. Heft 7-9.

Buch und Arbeiter. — Grundsätzliches und Praktisches. Hrsg. von Wilh. Scheffen. Gotha : A. Perthes 1924.

Busse (Hans Heinrich). — *Das literarische Verständnis der werktätigen Jugend zwischen* 14 *und* 18. Leipzig : Barth. 1923.

Hennig (G.). — *Zehn Jahre Bibliotheksarbeit.* 1910.

Hofmann (W.). — *Buch und Volk und die volkstümliche Bücherei.* Leipzig : Thomas 1916.

— *Die Lektüre der Frau. Ein Beitrag zur Leserkunde und Leserführung.* Leipzig : Quelle u. Meyer 1931.

— *Menschenbildung, Volksbildung, Arbeiterbildung in der volkstümlichen Bücherei.* In : Archiv für Erwachsenenbildung. 1911. 2. Jg.

— *Volksbücherei und Volkwerdung.* Leipzig : Quelle u. Meier 1927.
— *Der Weg zum Schrifttum. Gedanke, Gestalt und Verwirklichung der deutschen volkstümlichen Bücherei.* Berlin 1922.
SETZER (J.). — *Arbeiterbüchereiwesen.* In : Handwörterbuch des deutschen Volksbildungswesens. Breslau 1932/33 (Nur 2 Lieferungen erschienen).
— *Unsere Arbeiterbüchereien.* Sechs Abhandlungen in : Arbeiterbildung. Monatsschrift für die Arbeiterbildungsausschüsse. Hrsg. vom Zentralbildunsaussgchuss der SPO. 1921/22.
— *Leitfaden der Arbeiterbüchereien.* Hrsg. vom Reichsausschuss für sozialistische Bildungsarbeit. 1927.
WEICKERT (Ilse). — *Die Lese-interessen der werktätigen Mädchen zwischen 14 und 18 Jahren.* Eine leserkundliche Monographie. Bonn. (1933).
— *Jahrbuch der deutschen Volksbüchereien,* publié par le Verband deutscher Volksbibliothekare, Brüderstr. 34-38. Berlin C. 2.

AUTRICHE

I

L'ÉTAT ACTUEL DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES EN AUTRICHE

(transmis par M. A. Dopsch, président de la Commission nationale autrichienne de Coopération intellectuelle)

a) *Introduction.*

Il n'est pas nécessaire d'insister particulièrement sur l'étroite relation qui existe entre le développement des bibliothèques populaires allemandes et celui des bibliothèques populaires autrichiennes : la chose est en effet évidente. Il faut constater dans les premières années de la période de développement des bibliothèques populaires, une influence manifeste exercée par l'Autriche sur les bibliothèques populaires du Reich. Ce premier développement date de la fin du siècle dernier et est étroitement lié à l'activité du Dr. Eduard Reyer, professeur à l'Université de Vienne, qui, après s'être livré à des études spéciales dans les pays de langue anglaise, avait entrepris, d'abord dans le cadre du *Wiener Volksbildungsverein* (Association viennoise d'éducation populaire), et ensuite dans celui de l'Association des Bibliothèques populaires, fondée par lui sous le nom de *Zentral-Bibliothek*, des travaux qui ont servi de base au développement des bibliothèques populaires de l'Autriche, et surtout de la ville de Vienne.

Avant la création du *Volksbildungsverein* il n'existait dans la capitale de l'Autriche que deux petites bibliothèques appartenant à des associations, qui pouvaient prétendre au titre de bibliothèque populaire. Mais à dater de cette époque, de nombreuses bibliothèques sortirent pour ainsi dire de terre, selon les nouvelles méthodes du Prof. Reyer et en rompant avec l'ancien système de la *Freibücherei* (bibliothèque gratuite). Le nouveau système du Prof. Reyer est resté presque partout jusqu'à ce jour, du point de vue financier, la base de l'organisation des bibliothèques populaires autrichiennes. On ne connaît en effet en Autriche que dans des proportions très limitées le système consistant à entretenir avec les deniers publics des bibliothèques, qui peuvent ainsi fournir gratuitement ou presque gratuitement des livres à la population. De là des différences fondamentales entre les organisations allemandes et les organisations autrichiennes. L'Autriche n'a pas pu réaliser sous la forme en question, pour ses bibliothèques populaires, les progrès, merveilleux à beaucoup de points de vue, qui ont donné une si grande importance à l'organisation des bibliothèques populaires en Allemagne et qui ont trouvé leur plus parfaite expression dans les *Leipziger Bücherhallen* (bibliothèques populaires de Leipzig). Les efforts tendant à utiliser les expériences de Leipzig et à appliquer, au moins en partie, ces méthodes aux bibliothèques autrichiennes, sont donc nécessairement restés à l'état de tentatives modestes.

De la situation financière totalement différente des deux pays découle inévitablement la nécessité d'une organisation financière et d'un fonctionnement eux aussi totalement différents ; de la non-gratuité de l'abonnement résulte la nécessité de tenir compte des préférences des lecteurs. Mais, indépendamment de cette considération, Reyer avait soutenu l'opinion que précisément la possibilité de satisfaire le goût des lecteurs pour les lectures légères permettait d'attirer ces lecteurs et de les amener ensuite à des lectures plus substantielles. Le rôle des bibliothèques populaires n'était, en somme, pas exclusivement aux yeux de Reyer un rôle éducatif dans le sens le plus étroit du mot. Il citait avec raison, dans un de

ses articles, l'opinion exprimée par le Dr. LADEWIG, le spécialiste allemand bien connu des bibliothèques populaires, à savoir : que les lectures instructives imposées sont encore plus dangereuses que les lectures légères et que les bibliothèques populaires doivent contenir des livres récréatifs.

b) *Les bibliothèques populaires de Vienne.*

Ce que nous venons de dire s'applique surtout aux bibliothèques populaires de la ville de Vienne et à leur développement. La Municipalité de Vienne n'entretient elle-même, comme bibliothèque populaire, qu'une seule bibliothèque, qu'elle tient d'une fondation purement accidentelle ; cette bibliothèque est située dans un quartier excentrique peu habité et n'est du reste pas plus gratuite que les autres. Il n'y a donc pas à Vienne de véritables bibliothèques gratuites, et seules se rapprochent davantage de l'idéal de la bibliothèque gratuite les bibliothèques ouvrières, qui se sont multipliées depuis dix ans et dont l'administration communale a encouragé à beaucoup d'égards la création.

L'aide accordée aux bibliothèques par la Municipalité sous forme de subventions est si faible qu'elle ne peut même pas être prise en considération. En ce qui concerne la *Zentral-Bibliothek*, par exemple, la subvention versée par la Municipalité en 1930 et qui était de Sh. 10.000 (elle a encore été réduite depuis lors) ne représentait que 3/4 % du budget de cette institution qui s'élève à 568.000 schellings. La proportion est un peu supérieure pour ce qui concerne les bibliothèques du *Wiener Volksbildungsverein*, mais dans ce cas aussi, la subvention est minime. Les bibliothèques de Vienne sont donc, à part l'exception ci-dessus, des bibliothèques appartenant à des associations, qui les administrent et pourvoient à leur entretien à l'aide de recettes provenant presque exclusivement du montant des abonnements — sauf les quelques dons importants reçus les premières années. Les ressources de la *Zentral-Bibliothek*, proviennent à concurrence de 97 % des cotisations versées par les lecteurs, qui sont

en même temps membres associés. Il n'existe pas, pour les autres associations, de données aussi précises et aussi accessibles.

Les abonnements de lecture sont d'un prix relativement bas dans les bibliothèques populaires viennoises. Se composant en outre la plupart du temps d'une cotisation mensuelle et d'un droit pour chaque volume emprunté, ils présentent un avantage pour ceux que le bibliothécaire d'une bibliothèque populaire appelle les « lecteurs de valeur » et qui, au lieu d'emprunter un grand nombre de livres recréatifs, se limitent plutôt à un nombre beaucoup moins élevé de livres, mais choisis et de type instructif.

L'Association de la *Zentral-Bibliothek*, par exemple, que nous citons de nouveau, parce qu'elle représente, au point de vue du nombre des lecteurs et de l'importance des services de prêt, la plus grande organisation de ce genre que possède la ville de Vienne, perçoit un droit fixe mensuel de Sh. 1,50, c'est-à-dire un peu plus d'un franc suisse ; cette cotisation donne droit à quatre ouvrages à la fois, ce qui fait qu'il s'agit là en réalité d'une sorte d'abonnement de famille. Les lecteurs versent, en sus de la cotisation mensuelle, un droit de 5 groschen par volume, c'est-à-dire environ trois centimes et demi suisses. Une famille de trois personnes paiera donc, en un mois, pour l'usage de la bibliothèque, si l'on considère qu'un ouvrage se compose en moyenne de deux volumes et que le temps de lecture moyen d'un ouvrage est de deux semaines, 80 groschen de droits calculés par volume, ce qui, avec l'abonnement mensuel fixe, donne un total de Sh. 2,30, correspondant à 1 fr.50 suisse environ. Il convient du reste de faire remarquer ici que Vienne possède, avec la *Zentral-Bibliothek* créée par le Professeur Reyer, un type tout à fait spécial de bibliothèque populaire. La *Zentral-Bibliothek* se distingue des autres bibliothèques populaires en ce qu'elle dispose, dans sa section principale qui contient environ 350.000 volumes, d'une très importante collection d'ouvrages scientifiques, qui sert d'annexe à la Bibliothèque de l'Université, et rend de grands services aux étudiants et aux savants. Ces collections scienti-

fiques sont d'ailleurs également rendues accessibles par l'intermédiaire de toutes les succursales de la bibliothèque centrale, et les échanges constants qui ont lieu entre la bibliothèque principale et ses succursales ont pour résultat d'élever le niveau de ces dernières, non seulement au point de vue scientifique, mais aussi pour ce qui concerne les ouvrages purement littéraires.

La différence de statut financier entre les bibliothèques subventionnées par l'État et celles dépendant d'associations se manifeste naturellement dans l'organisation intérieure de ces bibliothèques. On doit également tenir compte des circonstances économiques, et si, d'une part, il est nécessaire, pour équilibrer le budget, d'attirer le plus grand nombre de lecteurs possible à la bibliothèque, il faut renoncer, d'autre part, à ce qui pourrait constituer une charge trop lourde, tant pour celle-ci que pour le bibliothécaire.

Dernièrement, on a tenté de réorganiser une des bibliothèques du *Wiener Volksbildungsverein* en s'inspirant des principes appliqués dans les bibliothèques allemandes dirigées par M. Walter Hofmann ; malheureusement le manque de moyens financiers a limité cet essai.

Dans certaines bibliothèques parmi lesquelles les filiales de la *Zentral-Bibliothek*, le prêt à domicile est accompagné de conseils, mais sans pour cela avoir recours au cahier du lecteur qui existe dans le système Hofmann. Cette activité du bibliothécaire est limitée par le temps dont il dispose pour s'occuper des cas particuliers, et diffère suivant la nature de la bibliothèque. A la *Zentral-Bibliothek* elle-même, dont les lecteurs se recrutent parmi les classes instruites, ces conseils sont non seulement moins importants, mais même la plupart du temps indésirables. La difficulté apparaît lorsqu'il s'agit de bibliothèques dont les lecteurs appartiennent à la petite bourgeoisie et ne voient souvent dans la lecture qu'un moyen de distraction. Cependant, sans appliquer aucun système, grâce à un bibliothécaire très compétent, des résultats satisfaisants ont été obtenus dans le III^{e} arrondissement de Vienne.

Les ouvriers qui fréquentent les bibliothèques populaires, dans le but d'élever leur niveau intellectuel, profitent mieux que les autres lecteurs des conseils des bibliothécaires. Dans les bibliothèques viennoises, la somme à verser pour chaque volume emprunté donne droit au prêt supplémentaire d'un livre scientifique populaire, ce qui est un bon moyen de propagande.

A Vienne, les principales organisations s'occupant de la question des bibliothèques populaires sont les suivantes : *Zentral-Bibliothek, Wiener Volksbildungsverein, Verein Volkslesehalle,* (Association des salles de lecture populaires), association catholique, et l'*Arbeiterbibliothekenverein* (Association des bibliothèques populaires). Les chiffres suivants donneront une idée des besoins auxquels répondent ces bibliothèques : en 1930, la bibliothèque de l'association viennoise d'éducation populaire comptait 7.600 lecteurs inscrits, celle de l'association catholique des salles de lecture populaires en comptait 7.000, qui ont emprunté 250.000 livres dans les 34 bibliothèques que l'association possède à Vienne et en province. La même année, la *Zentral-Bibliothek* groupait 21.000 lecteurs, empruntant plus de 750.000 volumes et les bibliothèques ouvrières étaient fréquentées par 20.000 lecteurs et prêtaient plus de 2.000.000 d'ouvrages. Dans toutes ces bibliothèques les lecteurs ne viennent pas régulièrement et c'est pourquoi on ne peut pas indiquer le nombre de lecteurs par jour. De même, étant donné que le système des abonnements de la bibliothèque centrale permet de prendre de 2 à 4 ouvrages pour une même carte d'abonnement, on peut calculer que le nombre des personnes profitant des bibliothèques populaires est plus élevé que ne l'indiquent les statistiques et que 100.000 personnes au moins utilisent les bibliothèques populaires à Vienne.

c) *Les bibliothèques populaires en dehors de Vienne.*

Hors de Vienne, l'Autriche compte actuellement peu de villes moyennes permettant l'organisation de bibliothèques

populaires. Cependant la situation était plus favorable dans l'ancienne Autriche et dans la partie allemande de la Tchécoslovaquie où la population était assez nombreuse et d'un niveau intellectuel relativement élevé. C'est pour ces raisons que des bibliothèques modèles y ont été créées de bonne heure ; Zwittau en Moravie, par exemple possédait déjà une bibliothèque de ce genre en 1890 ; il en existait une autre à Aussig et plus tard à Reichenberg.

La proximité de la frontière allemande avait permis aux associations nationales allemandes de créer des bibliothèques également dans les petites localités frontières ; c'est ainsi que l'association des Allemands de Tchécoslovaquie établit plus de 100 bibliothèques populaires. Cette situation ressemble à celle qui existe à la frontière méridionale, en Styrie méridionale et en Carinthie, où l'association *Südmark* et le *Deutscher Schulverein* (Association scolaire allemande), ont beaucoup travaillé à l'organisation de bibliothèques populaires. L'ancien président, le Dr. Michael Heinisch prit également une grande part à cette action.

Après la guerre, le Ministère autrichien de l'Instruction publique et son Département d'éducation populaire se sont activement occupés de l'organisation de l'éducation populaire dans le pays tout entier. Le travail accompli peut servir de modèle, mais malheureusement les résultats ont vivement souffert de la crise économique et du manque de moyens financiers. C'est pourquoi par exemple, on ne peut encore juger des résultats obtenus par la bibliothèque modèle créée à Wien Neustadt, d'après le système de M. Hofmann.

L'association catholique des salles de lecture populaires possède des filiales dans 5 localités des environs de Vienne et la bibliothèque centrale procure des livres également aux habitants des campagnes au moyen d'abonnements postaux. Enfin dans les petites villes, des livres sont mis en dépôt aux sièges de différentes associations.

II

L'ACTIVITÉ DU MOUVEMENT OUVRIER AUTRICHIEN SYNDICALISTE DANS LE DOMAINE DES BIBLIOTHÈQUES.

par la Centrale syndicale ouvrière autrichienne

Le mouvement ouvrier autrichien a pour toutes ses branches syndicalistes, politique et sociale, un Bureau central d'éducation ouvrière. L'activité de ce bureau s'étend également au domaine des bibliothèques et il consacre ses efforts aux syndicats qui ne possèdent encore que des bibliothèques spécialisées pour les différents corps de métier. Le Bureau central d'éducation ouvrière exerce son activité en premier lieu à Vienne et c'est là qu'elle revêt toute son importance, bien qu'elle se soit étendue à toute l'Autriche.

En Autriche, il existe dans tous les centres industriels des bibliothèques pour ouvriers, dont 66 à Vienne, presque toutes installées dans des maisons construites par la municipalité, aménagées avec goût et conformément à leur but. Chaque bibliothèque a un fonds de livres de plusieurs milliers de volumes qui s'augmente rapidement, selon un plan homogène et dont l'accroissement n'est limité que par les conditions financières. Les chiffres de prêt étaient en 1930 de 2.024.670 ; 88 % des emprunts concernant la littérature, 5 % les sciences sociales et 7 % les sciences naturelles.

Dans ces bibliothèques 800 fonctionnaires travaillent à titre bénévole et s'efforcent d'éveiller l'intérêt du lecteur pour le bon livre. De temps à autre on fait une propagande pour

augmenter le nombre des lecteurs et, dans certains quartiers des soirées de lectures ont été organisées. Pour Noël ou à l'occasion d'autres fêtes, des expositions de livres sont organisées.

Il existe un centre d'achat de livres et des listes de livres recommandés sont publiées. Le bureau central organise également des cours pour la formation professionnelle de bibliothécaires pour les bibliothèques ouvrières, et possède lui-même une revue *Die Bildungsarbeit* qui traite des bibliothèques. La *Büchergilde Gütenberg* qui est très répandue en Allemagne, a plusieurs milliers d'adhérents en Autriche.

D'autres provinces possèdent également des bibliothèques populaires. La Carinthie compte 33 bibliothèques renfermant 20.515 livres ; Linz a une bibliothèque ouvrière de 4.400 livres, fréquentée par 8.181 lecteurs et dans cette dernière ville, d'après les dernières statistiques, 17.561 volumes ont été prêtés. Il est intéressant de noter qu'en 1912-13 la statistique du Bureau d'éducation n'indiquait pour les bibliothèques que 187,819 lecteurs et que ce nombre a cru d'année en année.

A côté de ces organisations centralisées de bibliothèques, les syndicats ont créé des bibliothèques dans leurs cartels locaux et des bibliothèques industrielles dans les grands centres industriels. Les Chambres de Travail autrichiennes ont accompli un grand effort dans le domaine des bibliothèques. La bibliothèque des études sociales de la Chambre de Travail de Vienne a même acquis une réputation méritée au point de vue scientifique. Le nombre des livres qu'elle possède est de 130.000. En 1930, 39.000 volumes ont été empruntés par 25.806 lecteurs. Elle dispose d'une salle de lecture bien aménagée à la disposition des ouvriers, des employés et même des techniciens et des étudiants le soir et l'après-midi.

La Chambre de Travail de Graz a aménagé une grande bibliothèque publique. Celle de Carinthie en a créé 28 dont 2 bibliothèques enfantines. De plus, dans cette province des bibliothèques slovènes et 2 bibliothèques ambulantes qui distribuent des livres jusque dans les régions montagneuses les plus reculées ont été aménagées.

La même situation se retrouve au Tyrol, en Haute-Autri-

che et au Vorarlberg. Il est très significatif pour les tendances que présente le développement de la classe ouvrière, de voir qu'au Vorarlberg 45.000 volumes ont été prêtés en 1930.

Des écoles supérieures populaires et des maisons du peuple ont aussi établi des bibliothèques, parfois importantes. Les Chambres de Travail et les corporations apportent une aide matérielle à ces organisations dont les ouvriers profitent volontiers et qui ont des succursales dans les localités industrielles. L'*Urania* à Vienne possède une grande bibliothèque scientifique publique, et il ne faut pas omettre de citer les bibliothèques privées de prêt, où chaque citoyen peut emprunter des livres contre une somme minime.

Les grandes bibliothèques publiques d'État ne sont en Autriche que des bibliothèques d'études supérieures ou des centres de collections de volumes scientifiques. Des salles de lecture selon le type anglais des *public libraries* y sont rares. Les corporations ou écoles supérieures populaires dont il est parlé ci-dessus, ont aménagé dans leurs locaux des salles pour les lecteurs. Les Chambres de Travail ont agi de même. Il faut encore mentionner que la commune de Vienne a hérité de la famille Wertheim une grande bibliothèque comprenant également une salle de lecture ouverte au public.

On peut dire en conclusion que les ouvriers et employés autrichiens ont des facilités infinies pour compléter leur instruction et que leurs loisirs peuvent facilement être employés à élever leur niveau intellectuel, toutes les institutions de la classe ouvrière essayant de contribuer à ce but.

Les représentants d'autres partis politiques agissent de même. Les ouvriers et employés comprennent bien le but de ces bibliothèques, ce qui prouve que les efforts accomplis ne l'ont pas été en vain.

BELGIQUE

I

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE BELGE ET L'UTILISATION DES LOISIRS DU TRAVAILLEUR

par M. Charles DEPASSE,
Inspecteur des Bibliothèques, Secrétaire du Conseil supérieur de l'Education populaire

a) *Organismes s'occupant d'éducation populaire.*

Depuis 1890, la classe ouvrière belge, réclamait la journée de huit heures. Les promoteurs de cette réforme faisaient valoir, non pas l'économie nécessaire des forces physiques de l'ouvrier, pas plus que la tâche accomplie : les douceurs agréables d'un *far niente* quotidien mérité, où même les joies réconfortantes du foyer ; surtout, suivant l'expression même d'Hector DENIS, ils estimaient que :

> « La réduction des heures de travail ne doit pas seulement, aux yeux des prolétaires, alléger leur labeur, épargner leurs forces physiques, elle doit modifier les relations économiques et limiter le pouvoir du capital sur le travail ; elle doit rendre accessibles au plus grand nombre les jouissances de la famille ; elle doit favoriser l'essor mental de l'individu et lui permettre de plus en plus de participer au capital intellectuel accumulé par la Société ».

Jusqu'en 1914, la Belgique s'était enrichie déjà d'une législation sociale intéressante. La guerre, qui revêtit dans notre pays un double et douloureux aspect de souffrances bien longues, arrêta toute vie sous l'occupation ; ceux qui ne furent pas au front, connurent cette tragique déportation où périrent bien des nôtres, ou ce chômage désespérant, le pire de tous puisque, privés de travail et de pain, ces hommes étaient en même temps privés de liberté.

Quatre années de douleurs communes avaient rapproché tous les cœurs, et d'aucuns qui, auparavant, se fussent montrés bien égoïstes, soutenaient volontiers la nécessité d'accorder aux masses laborieuses une vie meilleure, digne et confortable.

Le *Covenant* proclama que « le travail n'est pas une marchandise ».

C'est dans ces circonstances que fut votée en Belgique la loi limitant à huit heures la journée de travail. A ce moment, se posa le problème de l'utilisation des loisirs du travailleur.

Problème important ! « Ce qui est le plus difficile à l'homme, disait GŒTHE, c'est d'utiliser ses loisirs. » Et la Sixième Conférence internationale du Travail souligna avec raison que : « La valeur morale d'un peuple dépend dans une large mesure de la manière dont il dépense ses loisirs. »

Bien avant la guerre, la Belgique comptait des œuvres importantes d'éducation populaire, notamment : le « Willemsfonds », la « Ligue de l'Enseignement », le « Davidsfonds », les Universités populaires, la « Centrale d'Éducation », les « Cercles Franklin de Conférences », les grandes Fédérations de gymnastique, — et il y en avait bien d'autres encore d'ordre plus local : Sociétés dramatiques, Sociétés de Musique, Sociétés chorales, Cercles du Coin de Terre, du Petit élevage, etc.

Il n'est pas inutile de marquer ici les buts que se proposent certains de ces organismes, et leur activité.

Willemsfonds.

Le Willemsfonds a été fondé le 28 février 1851, afin d'encourager tout ce qui est susceptible de développer la population flamande du point de vue intellectuel et moral, et dans le but de renforcer l'esprit national en Belgique.

Il compte 51 sections, qui ont une activité propre, encouragée, et dirigée par l'organisme central. Celui-ci offre gratuitement aux affiliés, des livres édités par lui (308 titres différents depuis sa fondation) ; il donne des livres aux 50 bibliothèques locales affiliées et les alimente par un service de bibliothèques circulantes (23 en activité).

Depuis sa fondation, le Willemsfonds a édité 397 mélodies originales, des chants, des chœurs. Il a organisé directement des *Liederavonden* populaires dans de nombreuses localités, et dans certains centres, « l'Heure du Conte » ; il a organisé, gratuitement, 3.000 conférences dans les diverses sections.

Enfin, dans certaines sections, fonctionne un *Hooger onderwijs voor het volk* (Extension universitaire) ; ou encore, comme à Bruxelles, depuis 1880, un cours de langue néerlandaise pour Wallons.

Ligue belge de l'Enseignement.

Créée en 1864, elle s'occupe de l'organisation de conférences d'éducation générale et possède un service de bibliothèques itinérantes.

Celui-ci est dirigé par M. Nijns-Lagye, à qui nous empruntons les lignes suivantes :

« Pendant la première période décennale (1865-75) à l'époque où les bibliothèques publiques (B. P.) étaient rares, la Ligue de l'Enseignement octroyait un subside initial de 50 fr. à toute b.p. naissante. Elle le renouvelait parfois si les efforts de développement méritaient cet encouragement ; mais elle dut renoncer à ce système : l'argent était souvent mal employé.

C'est alors qu'elle résolut de substituer au don en argent celui de livres choisis par elle ; mais les ouvrages étaient bientôt lus et relus, et la bibliothèque, délaissée. Il eut fallu pouvoir renouveler ces dons à jet continu, et les ressources limitées d'une association privée ne peuvent subvenir à pareille libéralité.

« Ce sont deux voies qu'une longue expérience conseille de ne pas suivre.

« Après trente-quatre années d'essais infructueux par la L. E., nous lui avons fait admettre le projet suivant :

« Création de petites bibliothèques de 115 à 150 livres contenus dans une armoire faite sur mesure (en moyenne 90 cms de haut × 33 cms de profondeur × 90 cms de longueur), à double porte et deux rayons, enfermée dans une solide caisse à claire-voie et à porte vissée. Cette caisse sert de socle à la bibliothèque.

« Dans chaque bibliothèque, il y a des volumes destinés aux enfants — car c'est principalement par l'enfant que le livre fait son entrée dans la famille ; d'autres, aux adolescents ; jeunes gens et jeunes filles ; d'autres enfin sont exclusivement réservés aux personnes majeures. La moitié des ouvrages traite de littérature plus ou moins populaire : romans, contes et nouvelles ; un quart, de voyages et aventures, et le dernier quart, de récits historiques, de sciences vulgarisées et professionnelles, de connaissances diverses. Le tout respire une atmosphère saine et réconfortante, morale et captivante, sans esprit de parti politique ».

Ces bibliothèques restent la propriété de la L. E. Elles sont prêtées pour deux ans, à titre gracieux, à tout instituteur officiel ou autre personne honorablement connue, d'une localité totalement privée de bibliothèque publique, et qui s'engage à mettre gratuitement, au moins une fois par semaine, les livres et brochures à la disposition de tous les habitants indistinctement, de la commune et des environs.

Après une période de deux ans, la bibliothèque itinérante est renouvelée, s'il y a lieu.

Ces bibliothèques ont obtenu le plus grand succès. En trente

ans (1899-1929), elles ont circulé dans 377 localités de la partie wallonne du pays et y ont provoqué la création de 252 bibliothèques permanentes, reconnues par l'État.

La Ligue de l'Enseignement possède un *service des conférences*. Elle publie une liste de conférenciers et de sujets de conférences.

Elle a organisé également un *service des clichés* dont elle possède actuellement près de 9.000, groupés en 210 collections ; le catalogue est à la disposition des organismes laïcs d'éducation populaire et des institutions publiques d'enseignement.

Davidsfonds

Le Davidsfonds a été créé en 1875. C'est une institution éducative née du besoin de culture du peuple flamand. Elle est catholique, c'est-à-dire qu'elle recrute ses membres parmi la population catholique flamande. mais ne s'occupe pas de politique de parti. Elle a pour but l'éducation générale de la population flamande et la réalisation de ses revendications au point de vue linguistique et culturel. Son organisation ressemble à celle du Willemsfonds : direction générale ayant son siège à Louvain, et sections répandues dans le pays : le 23 juin on comptait 347 sections avec 66.748 membres (fin novembre 1931, 399 sections avec 72.949 membres).

Le Davidsfonds publie des livres et des chansons, crée et encourage des bibliothèques publiques, organise des conférences, des concerts, des soirées, des cours. Tous les membres, moyennant une cotisation de frs : 12,50 reçoivent par an 5 livres de lecture de caractère plutôt populaire ; en outre, ils peuvent s'abonner à une série de choix : 2 livres par an pour une cotisation de frs : 12,50 (actuellement 10.400 abonnés) ; à une série de livres pour la jeunesse : 3 livres pour 10 frs (4.300 abonnés) ; aux éditions musicales (en 1930, un recueil de 24 chansons anciennes avec accompagnement de piano, pour 10 frs, 2.500 exemplaires). En 1930, plus de 400.000 volumes ont été distribués.

Le rapport mentionne ensuite le but et l'activité des Universités populaires qui « en dehors de toutes préoccupations politiques ou confessionnelles réalisent la diffusion de l'enseignement parmi la population », de la « Centrale d'Éducation ouvrière », qui comprend 18 comités régionaux, 368 comités locaux et qui, parmi d'autres travaux, organise et aide les bibilothèques installées dans les maisons du peuple.

Il consacre ensuite plusieurs pages aux différentes sociétés organisées en vue de l'utilisation des loisirs ouvriers et à l'activité de Commissions provinciales. Ces dernières consacrent très souvent une part très importante de leurs ressources soit à l'aménagement de nouvelles bibliothèques, soit à l'entretien de celles déjà existantes.

M. Depasse indique l'œuvre des Commissions communales de loisirs ou autres associations locales ou patronales fondées dans le même but et fait l'historique du Conseil supérieur de l'Éducation nationale.

L'initiative de cette institution qui devait prendre le nom d' « Œuvre nationale de l'Éducation populaire en vue de l'utilisation des loisirs » est due à M. Louis Piérard qui, en 1925, déposait à cet effet un projet de loi à la Chambre belge. Ce n'est qu'en 1929 (3 avril) que la loi fut votée sous la forme suivante, très différente de la première, indique M. Depasse, étant donné la situation financière du Trésor à cette époque.

> Article premier. — En vue de promouvoir tout ce qui a pour objet de procurer aux travailleurs le moyen de faire un emploi utile et moral de leurs loisirs, il est institué auprès du Ministère des Sciences et des Arts, un Conseil supérieur de l'Éducation populaire, dont la composition et les attributions seront réglées par arrêté royal.
>
> Article 2. — Ce Conseil supérieur aura un caractère consultatif. Il pourra suggérer au Gouvernement toutes les mesures qu'il jugerait convenables pour favoriser l'éducation populaire et assurer la meilleure utilisation des loisirs des travailleurs.
>
> Il fera tous les ans un rapport au Gouvernement sur son activité.
>
> Article 3. — L'utilisation des crédits inscrits au Budget du Ministère des Sciences et des Arts et affectés à l'éducation populaire, sera déterminée par le Gouvernement après avoir pris l'avis ou sur la proposition du Conseil supérieur.

Un arrêté royal a organisé ce Conseil, qui comprend 26 membres, 5 délégués de divers ministères, un secrétaire et un adjoint. Le Président en est M. le Député L. Piérard (1) et le secrétaire est M. Ch. Depasse (2).

Ce Conseil s'est attaché à remplir la mission qui lui fut confiée ; avant tout, il entreprit une vaste enquête — qui se continue — sur les principales œuvres d'éducation populaire en Belgique, afin d'en connaître le fonctionnement, l'importance, et d'envisager les réformes utiles à préconiser au Ministre des Sciences et des Arts, afin que l'aide la plus efficace leur soit apportée par l'État.

Durant 14 séances, 23 études furent examinées, commentées s'il y avait lieu par leurs auteurs, et discutées. Des suggestions se firent jour, des vœux importants, sur lesquels le Conseil vota chaque fois, furent exprimés.

Souhaitons que les travaux importants du Conseil, nous acheminent bientôt vers la constitution souhaitable d'un Office central de direction et de documentation des Œuvres d'Éducation populaire pour l'utilisation des loisirs, dont le but serait surtout de coordonner les efforts, de les diriger, de susciter des initiatives pour le plus grand bien de tous, tout en respectant la liberté et l'autonomie de tous les organismes fédéraux et locaux.

b) *Les bibliothèques publiques.*

Mais dans ce rapport nous devons exposer plus spécialement le rôle des bibliothèques publiques belges dans l'utilisation des loisirs du travailleur. Leur influence est certaine et rien ne montrera mieux que les considérations suivantes, les services qu'elles rendent à ce point de vue :

Les statistiques des prêts faits pendant les quatre années de guerre prouvent suffisamment de quel appoint peuvent être les livres dans l'occupation des heures de loisir : le nombre

(1) 47, avenue du Petit Prince, Forest-Bruxelles.
(2) « Grand'Ry » par Pepinster.

de prêts en ces années lourdes d'un désœuvrement pénible, a triplé, quadruplé, quintuplé même ! Actuellement, par suite de la crise que nous traversons, nos bibliothèques publiques obtiennent un regain d'activité ; les heures libres sont comblées par de saines lectures. D'ailleurs de façon générale, si l'on considère les statistiques comparatives ci-après, on se rend compte de l'influence des bibliothèques dans l'utilisation des loisirs, en toutes périodes :

Tableau récapitulatif de l'activité des bibliothèques publiques en Belgique.

Année	Nombre de bibliothèques reconnues par l'Etat	Nombre de volumes en bibliothèques	Nombre de lecteurs différents inscrits	Nombre de livres prêtés
1922	1.370	1.540.547	(xx)	2.686.313
1923	1.637	2.205.000	(xx)	3.525.000
1924	1.882	2.550.000	347.000	4.595.000
1925	1.950	2.837.813	444.265	5.352.661
1926	2.061	3.071.314	485.398	6.219.194
1927	2.137	3.339.680	505.259	6.740.926
1928	2.154	3.615.494	517.822	7.518.630
1929	2.188	3.815.002	585.426	7.181.437

En Belgique, la loi relative aux bibliothèques publiques date du 17 octobre 1921 ; nous en reproduisons le texte en annexe et marquons les principes essentiels consacrés par cette législation, que complète l'Arrêté royal d'application du 19 octobre 1921.

1° Aide, moyennant contrôle. — Aide matérielle : intervention fixe de l'État dans le traitement du bibliothécaire ; subventions proportionnelles aux achats de livres ; subventions extraordinaires en espèces pour l'amélioration du local, du mobilier. — Aide morale : conseils de l'inspection ;

2° Aide accordée à *toutes* les bibliothèques publiques dès qu'elles réunissent les conditions légales imposées, que l'œuvre

soit communale, libre, ou adoptée. Faire lire, diriger cette lecture, pour aider à l'éducation générale des masses, tel est le but ultime de la loi qui encourage dans ce sens *tous* les efforts ;

3° Liberté du choix des livres, sous réserve de ne pas utiliser les subventions pour l'acquisition :

a) de livres séditieux ;

b) de livres insuffisants au point de vue éducatif ;

c) de livres de propagande ou de polémique politique ou religieuse.

4° Obligation pour l'administration communale, sur demande du 1/5 du corps électoral communal, de créer dans les trois mois suivants, une bibliothèque publique communale s'il n'existe pas sur son territoire une bibliothèque reconnue ;

5° Obligation absolue pour l'administration communale de subventionner les bibliothèques publiques communales et adoptées reconnues ;

6° Interdiction de supprimer, sans autorisation royale, une bibliothèque communale ou adoptée (ce qui rend la suppression presque impossible) ;

7° Obligation pour le bibliothécaire d'être porteur d'un diplôme imposé prouvant des aptitudes indispensables ;

8° Défense à la bibliothèque publique de faire du prosélytisme politique, philosophique ou religieux ; obligation d'être exclusivement une œuvre d'éducation pour tous ; le choix des livres doit avant tout satisfaire les demandes des lecteurs ;

9° Organisation de l'inspection, dont la mission essentielle, à côté du contrôle administratif, consiste à *aider* le bibliothécaire dans le choix des livres, et à l'initier aux méthodes propres à obtenir un rendement éducatif parfait ;

10° Ajoutons que les conditions de reconnaissance requises entraînent l'obligation d'une direction administrative satisfaisante.

L'aide aux bibliothèques.

Les bibliothèques publiques reçoivent *l'aide de l'État* par le Ministère des Sciences et des Arts ; aide matérielle :

participation au traitement des bibliothécaires (250 à 750 francs par an) ;

subvention en livres (suivant l'effort effectué, de 250 à 1.250 francs).

subventions extraordinaires en espèces pour la construction ou l'amélioration du local et du mobilier (taux variables).

La loi relative aux bibliothèques publiques existe depuis 1921, des arrêtés royaux et ministériels la précisent. C'est certainement dans l'ensemble des organismes officiels de l'État, relatifs à l'éducation populaire, le mieux organisé, et le plus important au point de vue des subventions accordées.

En 1930, 2.255 bibliothèques publiques communales adoptées et libres, bénéficiaient, leurs conditions d'activité ayant été reconnues suffisantes par l'inspection, d'une aide en livres s'élevant à 1.600.000 francs et d'une participation au traitement des bibliothécaires de 905.000 francs au total.

aide morale : intervention de l'inspection.

aide des provinces : Les provinces, en vertu de leur autonomie, organisent comme elles l'entendent l'aide qu'elles apportent aux bibliothèques : subventions en argent, en livres, avantages d'une bibliothèque provinciale circulante, etc.

subventions communales : Les administrations communales sont tenues d'accorder aux bibliothèques communales ou adoptées une subvention minimum de 25 centimes par habitant ; généralement, elles dépassent, et de beaucoup, ce minimum. A titre d'exemple, signalons qu'une seule des huit bibliothèques communales de la ville de Liège dispose d'un crédit annuel de 100.000 francs pour ses achats de livres.

Il faut ajouter encore l'aide précieuse qu'apportent les fédérations des bibliothèques et les cercles de bibliothécaires.

c) *Considérations diverses.*

Sans doute, les statistiques que nous avons données constituent-elles une indication précieuse ; mais elles ne disent pourtant pas, le rôle que la lecture joue en Belgique. En effet, elles ne se rapportent qu'aux bibliothèques publiques subventionnées par l'État, c'est-à-dire celles réunissant les conditions imposées par la loi. Il faudrait ajouter maintes autres bibliothèques qui, tout en ayant une activité intéressante, ne satisfont pas encore cependant aux obligations légales.

Surtout, il faut considérer les nombreuses bibliothèques qui sans être publiques, jouent cependant un rôle important : les bibliothèques scolaires des écoles primaires, moyennes, normales, des écoles professionnelles, industrielles, techniques, des établissements d'enseignement moyen supérieur, d'enseignement supérieur, les bibliothèques spéciales du conservatoire, de l'académie,.. etc., et tant d'autres encore, auxquelles il faut bien ajouter enfin les cabinets de lecture et les bibliothèques privées.

Il n'en est pas moins vrai que trop de personnes ne connaissent pas encore le chemin de la bibliothèque et n'ont pas encore acquis la douce et féconde *habitude* de lire.

***

Les statistiques ne disent pas davantage la valeur des collections. Or, il y a eu, d'année en année, des mises au rebut importantes, tandis que le niveau des nouvelles acquisitions s'élevait. Il faut souligner ici l'influence des revues bibliographiques, des fédérations et des cercles de bibliothécaires, les avantages de l'expérience acquise ; mais il faut considérer avant tout l'influence heureuse de la visite annuelle de l'inspecteur qui, ayant mérité la confiance du bibliothécaire, aide celui-ci dans l'établissement des listes d'accroissements que le Ministère l'oblige d'ailleurs à viser.

Il y a, en moyenne, dans les collections des bibliothèques

35 à 45 % d'ouvrages dictatiques (nous appelons ouvrages dictatiques tout livre qui n'est pas une œuvre d'imagination). Le pourcentage des ouvrages dictatiques prêtés s'élève en moyenne à 17 ou 18 %. Il faut considérer que des ouvrages récréatifs, est rigoureusement exclu le livre niais, insuffisant ou tendancieux, et nous avons adopté comme règle, que pour figurer dans les rayons de la bibliothèque publique, le livre doit *au moins* entretenir le lecteur dans des sentiments nobles et purs ; il doit être correctement écrit ; tant mieux, si par surcroît, il enseigne davantage.

***

Bien souvent, on voudrait que l'organisation matérielle de la bibliothèque fût plus parfaite ; mais il faut compter avec les possibilités de réalisation, surtout dans les petites localités.

Peu de bibliothèques — 2 % — sont installées dans des bâtiments spéciaux. Quelques-unes seulement peuvent montrer l'ensemble classique : salle de dépôt, salle des prêts, salle des périodiques, salle de lecture, bibliothèque enfantine.

Les mieux organisées — 10 % — disposent de deux salles dans un bâtiment communal ou dans un local appartenant à une œuvre : salle de dépôt et de prêts, salle de lecture.

Une plus grande proportion — 40 % — ont, dans l'école, à la maison communale, au local appartenant à une œuvre, une pièce spécialement affectée à la bibliothèque ; elle sert de salle de dépôt et de prêts.

Les autres bibliothèques partagent le local de la classe, de la salle des délibérations du Conseil communal, de celle des fêtes du Cercle catholique, du Cercle libéral, de la Maison du Peuple, où une armoire vitrée, une table, quelques chaises, disposées dans un coin, forment tout le mobilier.

Au point de vue administratif, chaque bibliothèque publique, en raison même des conditions de l'octroi des subventions de l'État, présente une organisation satisfaisante ; inventaire, catalogues systématiques, classement adéquat sur les rayons, bonne comptabilité du prêt, statistiques récapitula-

tives, registre des desiderata des lecteurs, livres de caisse sont présentés à l'inspection.

95 % des prêts sont des prêts à domicile. Sauf dans les grandes villes, les salles de lecture sont à peine fréquentées.

Il existe peu de bibliothèques enfantines spéciales ; là où elles sont organisées, fonctionne souvent « L'Heure du Conte ».

***

Si l'on représente par 100 les lecteurs des bibliothèques publiques belges, nous comptons 25 enfants (jusque 14 ans), 12 jeunes gens (14 à 18), 25 jeunes filles (14 à 18), 28 femmes de plus de 18 ans, et 10 hommes de plus de 18 ans.

Pour expliquer ce pourcentage insuffisant des lecteurs jeunes gens et hommes, il faut considérer que les premiers sont attirés vers tous les plaisirs de la jeunesse, par les sports, ainsi que par les établissements d'enseignement technique et professionnel du soir ; pour les autres, il y a un journal au moins dans chaque maison et que l'effort de lire quotidiennement le journal remplit les heures de loisir qui leur restent après avoir consacré à leur petit élevage, à leur jardin, etc., le temps nécessaire.

Si, lors des discussions à la Commission chargée par le Ministre de préparer une proposition de loi relative aux bibliothèques publiques, on avait suivi les suggestions de M. Nyns-La Gye, administrateur de la Bibliothèque itinérante de la Ligue de l'Enseignement et vice-président du Conseil supérieur des Bibliothèques, cette loi eût contenu l'obligation pour chaque commune de créer et de faire fonctionner une bibliothèque publique communale.

Nous ne pensons pas qu'on pourra y revenir et, en attendant, il faut souhaiter qu'on fasse une application plus courante de l'alinéa 2 de la loi, ainsi conçu, dont jusqu'ici on s'est malheureusement à peine servi, et que confirme formellement l'article 11 de l'arrêté royal d'application. — Voici ces textes :

ART. 2 DE LA LOI. — Dans les communes où il n'existe pas de bibliothèque répondant aux conditions de la présente loi, l'administration communale sera tenue de l'établir, dès qu'elle sera sollicitée par des électeurs représentant le 1 /5 du corps électoral.

ARTICLE 11 DE L'ARRÊTÉ ROYAL. — La bibliothèque publique créée en vertu de l'article 2 de la loi, à la requête du cinquième des électeurs communaux, doit être organisée et ouverte dans les trois mois qui suivent la date du dépôt de la demande.

La loi désigne par cette expression « bibliothèque publique », l'œuvre d'éducation populaire, que chacun peut fréquenter aisément et où le prêt à domicile, consenti gratuitement et avec les formalités les plus réduites, est la règle courante.

Elle est « communale » ou « libre », ou « adoptée » suivant les pouvoirs qui l'ont créée, la subventionnent et l'administrent.

On eût pu appeler, cette œuvre de lecture, comme autrefois, « bibliothèque populaire », mais on a voulu éviter le sens péjoratif qu'on avait fini par attribuer à ce vocable, et marquer surtout que pareille bibliothèque encore qu'elle doive contenir des ouvrages pour les lecteurs les moins formés, peut être, grâce aux collections réunies, fréquentée par l'employé, l'instituteur, le professeur, le médecin, le technicien, l'étudiant, l'ingénieur...

C'était immédiatement, élever sa valeur — et son mérite — et imposer à ses organisateurs le souci de la bien composer. Nos législateurs ont donc eu raison.

Ni la loi, ni les arrêtés ne définissent formellement la bibliothèque publique.

Il faut pourtout remarquer que les obligations légales imposées, pour recevoir une aide de l'État, conditionnent ces clauses :

a) local convenable ;
b) minimum de livres, minimum de prêts ;
c) libre accès ;

d) gratuité du prêt ;
e) obligation d'un certain nombre de séances ;
f) inspection de l'État ;
g) diplôme imposé (sauf dispenses).

Certaines dispositions de l'arrêté royal d'application précisent ces conditions. Le texte suivant, est, à ce sujet, à retenir :

ART. 20. — Les envois de livres se font après accord sur le choix de ceux-ci entre l'administration centrale d'une part et la direction des bibliothèques publiques d'autre part. Celles-ci sont tenues d'indiquer à l'inspection en *tenant compte principalement des demandes qui leur sont faites* (1) le genre de livres qu'elles désirent recevoir et celui des livres qui ne leur paraissent pas désirables pour leurs bibliothèques.

Enfin, nous noterons encore ces deux indications utiles :

1° La *Commission des Bibliothèques*, dans son rapport, écrit : « Il ne suffit pas qu'il y ait des livres dans les rayons pour qu'une bibliothèque soit réellement publique. Il faut que le public la fréquente et y trouve un minimum suffisant de nourriture intellectuelle. »

2° A la *Commission centrale de la Chambre*, où se discutait le projet de loi relative aux bibliothèques publiques, M. le Ministre DESTRÉE déclarait : « Il est évident que pour chacun de nous, il y a de mauvais livres, mais il est évident aussi que ce ne sont pas les mêmes. La qualité que nous attribuons à un livre correspond à notre tendance et dépend donc de l'esprit de parti. Si nous voulons éviter celui-ci, nous devons renoncer à l'immixion de l'État dans le choix des livres et constituer les bibliothèques, non selon les préférences du pouvoir, mais au gré des gens qui les fréquentent, c'est-à-dire *répondre aux demandes des lecteurs* (2) ».

Ainsi, d'après ces textes, d'ailleurs concordants, la bibliothèque publique est celle qui remplit, de façon absolue, ces deux conditions essentielles :

(1) C'est nous qui soulignons (N. de l'A.).
(2) C'est nous qui soulignons (N. de l'A.).

1° Elle est *ouverte à tous ;*

2° Elle contient des ouvrages *convenant à tous,* ou plus exactement à *tous ceux qui la fréquentent* (1).

Sans doute, la bibliothèque publique, dont les meilleurs esprits appellent la réalisation, est-elle autre chose : elle devrait contenir, sur toutes les matières, et bien entendu suivant son importance, les ouvrages marquants de toutes tendances ; elle serait dirigée par un bibliothécaire toujours accueillant, aussi tolérant et délicat que psychologue et instruit, *faisant, en toutes circonstances, œuvre d'éducateur.*

Ce type de bibliothèque est d'ailleurs réalisé, et l'on en citerait ici maints exemples heureux.

Mais — et l'étranger surtout s'en étonne — des bibliothèques installées dans des locaux dont l'étiquette indique nettement la couleur (maison du peuple, cercle libéral, cercle catholique) et dont les catalogues mentionnent l'idéal dont les ouvrages sont inspirés, sont considérées comme suffisamment publiques ; la loi permet de les reconnaître et l'État les subventionne.

Ces bibliothèques sont fréquentées par des lecteurs ayant les mêmes convictions que les dirigeants ; ils y trouvent les livres qui leur conviennent, et par conséquent elles sont publiques, suivant la définition donnée.

Ce système a un inconvénient ; il provoque parfois la multiplication dans une même localité, de bibliothèques de tendances opposées. Ajoutons que généralement les lecteurs fréquentent ces différentes bibliothèques, ce qui semble démontrer qu'une seule — complète — eût pu suffire. D'autre part, il faut apprécier à sa valeur, qui est grande, la conjugaison des efforts rivaux qu'une émulation excite à propos.

Et puis, de quoi s'agit-il ?

Attirer le lecteur, le faire lire, diriger cette lecture dans un sens éducatif, satisfaire aux demandes des intéressés. Tous ces buts sont atteints.

(1) En vertu de l'art. 20 de l'Arrêté royal d'application, la tenue du Registre des desiderata des lecteurs devrait être imposée.

Ce système qui permet d'avoir des bibliothèques jusque dans les moindres localités, a cet avantage primordial certain d'attirer le lecteur, suivant la formation de son esprit et de l'habituer à lire. Pour le reste, répétons le mot de J. Aicard : « Le livre délivre ».

Une fois, la curiosité du lecteur éveillée, rien ne l'arrête, et il poursuit inlassablement ses recherches dans *toutes* les directions. Après avoir appris à lire, il apprend à choisir.

Cependant, et quoique tout prosélytisme soit interdit aux bibliothèques publiques (1) encore que la tenue du *Registre des desiderata des lecteurs* se généralise, il serait utile d'imposer, d'accord avec les grandes fédérations, un catalogue minimum.

D'autre part, en considération des avantages que donne, au point de vue éducatif, une publicité parfaite, il est nécessaire que le local de la bibliothèque publique devienne de plus en plus indépendant.

d) *Préparation du bibliothécaire.*

Les bibliothécaires belges, suivant les bibliothèques auxquelles ils se destinent, reçoivent une préparation adéquate : dans les cours officiels pour candidats-bibliothécaires ; dans les cours des Écoles de Service social, pour les auxiliaires sociaux-bibliothécaires ; dans les Cours universitaires de bibliographie, à l'Université de Gand.

Répétons que la bonne marche d'une bibliothèque dépend sans doute de la valeur des collections réunies, mais qu'elle dépend essentiellement de la compétence et nous dirons aussi de l'art du bibliothécaire. Nul n'y contredira.

Les Cours universitaires sont destinés à ceux qui, docteurs en philosophie, docteurs en droit, etc..., aspirent à devenir bibliothécaires d'Université, ou Conservateurs de la Biblio-

(1) Les instructions aux bibliothécaires interdisent, en vertu de l'art. 20 de l'Arrêté royal, d'acquérir au moyen des subsides de l'État, notamment : les publications de « propagande ou de polémique politique ou religieuse ».

thèque royale. Sans doute, d'autres s'y font inscrire par curiosité intellectuelle, et c'est tant mieux.

Regrettons que les Universités de Liége, de Bruxelles et de Louvain n'offrent pas les mêmes cours.

Les cours des Écoles de Service social durent trois ans. Ils sont très complets, et constituent une bonne préparation technique et bibliographique. De plus, par l'ambiance de l'école, par le sens donné à tout l'enseignement, les diplômés comprennent et apprécient leur rôle, du point de vue social ; ils peuvent être certainement d'excellents bibliothécaires.

Les cours officiels, organisés par l'État pour les candidats bibliothécaires qui doivent diriger des bibliothèques publiques, ont un programme assez bien conçu et qui pourrait donner satisfaction. Mais ces leçons sont insuffisantes, ne durant qu'une quinzaine d'heures au total, exercices pratiques compris.

Or, c'est dans ces cours que se préparent la plupart des quelque deux mille cinq cents bibliothécaires qui prêtent dans les bibliothèques publiques, aux lecteurs belges, par année, près de 8.000.000 de livres.

Nous voulons bien considérer :

1° qu'ils ont acquis souvent déjà une certaine expérience ;

2° que ces bibliothèques sont le plus souvent d'importance moyenne, ou de petite importance ;

3° que dans la conception de ces cours, on considère que les auditeurs ont acquis une culture générale suffisante et qu'on peut se borner à leur donner une spécialisation rapide ;

4° que les intéressés peuvent bénéficier de l'aide de l'inspection, des fédérations, des publications bibliographiques.

La pratique prouve qu'on n'est jamais trop préparé pour remplir ce rôle difficile d'éducateur, surtout dans les fonctions de bibliothécaire ; les plus instruits, en effet, se sentent bien insuffisants, étant donné la multitude innombrable des livres et l'abondance de la production actuelle.

D'ailleurs, pour pouvoir exercer les fonctions de bibliothécaire dans une bibliothèque reconnue par l'État, la loi n'exige même pas toujours un certificat d'aptitude. En effet, sont

dispensés de ce certificat, les porteurs d'un diplôme d'enseignement supérieur, d'un diplôme d'enseignement moyen supérieur. De sorte qu'un jeune homme de 18 ou 19 ans qui a terminé l'Athénée ou le collège peut devenir bibliothécaire. Vraiment, il a eu bien peu de temps pour lire ; il ne connaît rien de la technique, et on le voit difficilement intervenir auprès des lecteurs de son âge ou plus âgés, pour dire : « Monsieur, Madame, ou Mademoiselle, ce livre ne vous convient pas !... »

Déjà, M. l'Inspecteur général RUTTEN, aujourd'hui en disponibilité, était adversaire des dispenses. Nous pourrions après lui, demander non pas une révision immédiate des dispositions législatives dans ce sens, mais souhaiter que les dispensés suivent au moins les cours officiels.

Comme la grosse majorité des dispensés est représentée par le clergé, nous exprimons le vœu que l'exemple du Séminaire de Tournai soit suivi, et qu'aux séminaristes de dernière année soit donné un cours complet : législation, bibliothéconomie, bibliographie, sélection de livres, exercices pratiques.

Parmi ceux qui s'inscrivent aux cours officiels pour candidats bibliothécaires, nombreux sont les institutrices et les instituteurs.

Tous ceux qui ont été appelés à siéger dans les jurys d'examens qui délivrent les certificats d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire seront d'accord avec nous pour trouver qu'il serait indispensable que l'École Normale organisât pour les élèves, dès la troisième année peut-être déjà, et en quatrième année, un cours systématique d'histoire et de littérature française, de littérature belge, de littérature étrangère. (Périodes — Écoles — Auteurs — Lectures commentées) ; un cours de bibliographie générale (considérant par exemple les dix classes de la classification décimale comme matières principales, donner, pour chaque rubrique, les livres les meilleurs qui la représentent) ; un cours de sélection des livres (les meilleurs titres de l'année, parmi les meilleures collections); et de façon générale, en toutes matières, les meilleurs

livres parus dans l'année (comptes rendus critiques, lectures commentées).

D'ailleurs, il faudra bien en arriver à considérer — et nous y reviendrons — dans l'organisation des bibliothèques belges, deux catégories de bibliothécaires :

(a) ceux qui ont à diriger des bibliothèques importantes pourraient être tenus, déjà munis d'un certificat d'études moyennes supérieures, ou d'un diplôme d'instituteur, de faire à l'Université les deux années de cours de bibliographie tels qu'ils sont organisés à Gand ;

(b) les autres, qui ont à diriger des bibliothèques d'importance moyenne et de petite importance, continueraient à être soumis à l'obligation du certificat officiel. Mais il serait bien entendu que les cours comprendraient non seulement la législation, les éléments indispensables de bibliothéconomie, mais encore, un séminaire avec de nombreux exercices. Il serait indispensable d'y ajouter un cours récapitulatif de bibliographie générale et de sélection des livres.

L'examen de toutes ces questions devra marcher de pair, et nous y insistons de façon toute particulière, avec une étude satisfaisante du statut matériel et moral du bibliothécaire.

e) *Conclusions.*

Malgré la situation critique de toutes les caisses officielles, il est évident que pour réussir, il est indispensable d'offrir régulièrement au lecteur que l'habitude de lire rend toujours plus avide, des livres nouveaux. Il faut aussi pouvoir satisfaire aux demandes. Hélas, les livres coûtent de plus en plus cher et les subventions accordées ne sont plus — depuis longtemps — suffisantes pour remédier à une telle situation.

Il existe déjà une source abondante de bibliographie critique des ouvrages qui paraissent, mais on n'est pas toujours certain qu'elle soit désintéressée : certaine critique est ten-

dancieuse parce qu'ainsi le veulent les croyances et la philosophie de celui qui la rédige ; parfois elle est mensongère parce qu'il y a eu intervention des éditeurs.

Souhaitons donc que les pays de langue française s'entendent officiellement pour créer une bibliographie critique sûre, paraissant au moins mensuellement. C'est une tâche difficile que de choisir les meilleurs livres parmi les bons et le bibliothécaire le mieux intentionné s'y perd parfois. N'oublions jamais que donner un livre qui ne convient pas à un lecteur est une chose qui peut faire un tort inouï, soit que l'ouvrage présenté à un jeune contienne des pages trop osées, soit encore qu'il expose des matières en dessous ou au-dessus des facultés d'assimilation du lecteur, qui se décourage.

Un des grands avantages de la loi belge, relative aux bibliothèques, est de permettre d'accorder des subventions à *toutes* les bibliothèques : c'est ainsi qu'il s'en installe jusque dans les moindres agglomérations, jusque dans les plus petits hameaux : bibliothèques de quelque 300 ou 400 volumes, de lecture récréative surtout, et où l'on rencontre peu évidemment, d'ouvrages marquants de formation générale. C'est là un premier stade de l'organisation des bibliothèques en Belgique qu'il fallait atteindre et que nous avons atteint.

Il serait bon de travailler maintenant à la création de ce que le Danemark appelle des « bibliothèques provinciales » : c'est-à-dire pour chaque région suffisante, une bibliothèque plus riche en toutes matières, mieux composée, plus éclectique, espèce de bibliothèque savante à laquelle le lecteur intéressant pourrait avoir recours lorsque la bibliothèque publique de sa localité est devenue insuffisante.

Cette bibliothèque régionale organiserait le prêt postal interbibliothécaire auquel l'État accorde la franchise. Peut-être même pourrait-elle organiser une bibliothèque régionale itinérante...

Les directeurs de ces bibliothèques régionales, seraient des diplômés d'enseignement supérieur. Outre leur tâche de direction de la bibliothèque régionale, ils seraient chargés

aussi de l'organisation, à tous points de vue, de la lecture publique, dans leur région. L'Inspection contrôlerait.

Nous voudrions voir considérer la bibliothèque publique comme la pierre angulaire de tout l'édifice de l'éducation populaire. C'est par le livre que le travailleur se préparera à la conférence, à l'exposition, à l'audition d'un concert, aux spectacles dramatiques ou cinématographiques, au petit élevage, aux voyages, etc... ; c'est par le livre qu'il contrôlera et qu'il pourra parfaire toutes les notions diverses qu'il aura recueillies dans les différentes œuvres que lui offre l'organisation des Loisirs de l'Ouvrier.

Ainsi, non seulement la lecture publique sera à la base des œuvres d'éducation populaire, mais elle en sera le couronnement.

Insistons pour qu'il y ait une liaison effective entre la bibliothèque, les écoles, et les œuvres d'éducation populaire. Souhaitons que les maîtres d'école, les professeurs... soient les soutiens éclairés de la bibliothèque publique.

Une dernière considération : il est indispensable que les enfants apprennent, dès l'école, l'amour du livre et le goût de la lecture. Trop souvent, les leçons de lecture à l'école primaire se confondent avec l'enseignement de la langue française. Il faut des séances spéciales de lecture. Et nous demanderons encore à tous ceux qui écrivent pour les enfants de tenir compte de leur caractère, de leurs préoccupations, et nous les supplierons de parler leur langage.

Bibliographie.

REVUES

Revue des Auteurs et des Livres (Erbaut, Jurbise), mensuelle ;
Savoir et Beauté (Saint-Ghislain), mensuelle ;
Notices bibliographiques (33, rue Darchis, Liége), mensuelle ;
Instruire, Distraire (33, rue Darchis, Liége), mensuelle ;
Les Cahiers du Bibliothécaire (C.E.O. Maison du Peuple, Bruxelles), mensuelle ;
Revue bibliographique (Dewit, Bruxelles), mensuelle ;
L'Annuaire des Bibliothèques (Labor, Bruxelles), mensuelle ;

Boekengids (Anvers, Cuylitsstraat), mensuelle ;
Bibliotheekgids (Anvers, Blindenstraat), mensuelle ;
De Bibliothecaris (C.E.O. Volkshuis, Bruxelles), mensuelle.

Ouvrages

Nyns-La Gye. — *Catalogue des plus beaux livres pour enfants.* Avec 2 suppléments. Ligue de l'Enseignement, 110, boulevard Maurice Lemonnier, Bruxelles, 5 frs.

Recht, P. — *Les Bibliothèques publiques en Belgique.* Commentaire pratique de la loi du 17 octobre 1921. — 1928, Bruxelles. A. de Beck, 152 p., 20 frs.

Idem. — traduction flamande, même éditeur.

Foulon, L. — *L'Enseignement primaire et les Bibliothèques publiques dans la province de Namur,* 1928. — La Louvière, Ed. Labor, 72 p., 5 frs.

Idem. — *L'Enseignement primaire et les Bibliothèques publiques dans la province de Hainaut,* 1929. — La Louvière, Ed. Labor, 169 p., 10 frs.

Van Meel, J. — *Bibliothèques publiques, salles de lecture, bibliothèques d'enfants, bibliothèques techniques et circulantes.* — 1924, Anvers, Véritas, 288 p., 15 frs.

Idem. — en flamand, même éditeur.

Otlet, P. et Wouters, L. — *Manuel du bibliothécaire.* 1923, Bruxelles. — Union des villes et communes belges, 12 frs.

Parent, A. — *Bibliothèques publiques, Cours provincial pour candidats-bibliothécaires,* 1927. La Louvière, Commission des Loisirs, 10 frs.

Depasse, Ch. — *La Bibliothèque publique, complément indispensable de l'Ecole ! Comment la créer à peu de frais.* 104 p., 6 frs ; aux éditions Biblio. Liége. — Ouvrage recommandé par le Gouvernement comme ouvrage destiné aux bibliothèques *a)* des conférences cantonales d'instituteurs ; *b)* des écoles normales ;

Ouvrage inscrit au catalogue des publications que le Gouvernement recommande comme : 1° livres à signaler aux professeurs ; 2° livres à placer dans les bibliothèques des professeurs, dans les établissements officiels d'enseignement moyen.

Idem. — *L'Organisation des Bibliothèques publiques dans la province de Liége* (Compte rendu du premier Congrès des Bibliothécaires et des Amis des Livres, tenu à Liége le 29 décembre 1924, sous le Haut Patronage de M. le Ministre des Sciences et des Arts et de l'Exposition organisée à cette occasion, dans les locaux de l'Université de Liège) 96 p., 6 frs, aux éditions Biblio, Liége. — Ouvrage recommandé par le Gouvernement comme ouvrage destiné aux bibliothèques : *a)* des conférences cantonales d'instituteurs ; *b)* des écoles normales.

Ouvrage inscrit au catalogue des publications que le Gouvernement recommande comme : 1° livres à signaler aux professeurs ; 2° livres à placer dans les bibliothèques des professeurs, dans les établissements d'enseignement moyen.

Idem. — *Guide pratique du Bibliothécaire* (2e édition), 1924. Nombreuses figures, 190 p. — Aux éditions Biblio, Liége, 15 frs (1).

Recommandé par le Gouvernement comme ouvrage destiné aux bibliothèques : *a)* des conférences cantonales d'instituteurs ; *b)* des écoles normales.

La deuxième édition (1924) de cet ouvrage est inscrite par le Gouvernement au nombre des publications dont l'emploi est autorisé dans les établissements d'enseignement moyen du degré supérieur, soumis au régime des lois organiques :

Comme livre à donner, en prix ;

Comme ouvrage destiné aux bibliothèques des professeurs.

Sous la direction de DEPASSE, Ch. — *L'Annuaire des Bibliothèques* (1re et 2e éditions), tome I, 1930 ; publication annuelle belge (Administration, Bibliotechnie, Bibliographie annuelle et critique), 266 p. ill. Paris : Fischbacher ; Bruxelles, 12, rue des Colonies ; Editions Labor, 20 frs.

Idem. — *L'Annuaire des Bibliothèques.* — 1931, mêmes éditeurs, 360 p., 25 frs.

Du même auteur. — Avec la collaboration de A. ANDRÉ : *L'Organisation des Loisirs du Travailleur en Belgique et à l'Etranger.* — 1931, Paris, Valois ; Bruxelles, 12 rue des Colonies, Ed. Labor, 333 p., 25 frs.

Du même auteur. — *Historique et organisation des Bibliothèques publiques en Belgique,* 1931, Bruxelles. Ligue de l'Enseignement. Document N° 76, 110, boulevard Lemonnier, 33 p.

(1) Cet ouvrage vient d'avoir une édition flamande, mise à jour et complétée. Traduction de M. L. VAN MOLLE, 1931. Bruxelles, 12, rue des Colonies, Editions Labor, 20 frs.

II

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES EN BELGIQUE FLAMANDE

par M. Ger Schmook, bibliothécaire

L'Association flamande des Bibliothécaires a envoyé à l'Institut international de Coopération intellectuelle, un rapport très étudié et fort intéressant dont la plupart des suggestions et conclusions viennent renforcer les considérations du rapport général de M. Lemaître. Ce travail, que l'Association flamande des bibliothécaires a publié dans son Bulletin *De Bibliotheekgids*, insiste plus particulièrement sur les points suivants déjà considérés dans l'étude d'ensemble ; venant d'une organisation qui, par les résultats obtenus et l'activité qu'elle développe, fait autorité en cette matière, nous avons tenu à les signaler au lecteur :

établir des bibliothèques populaires et pour jeunes gens dans les quartiers industriels. Ces bibliothèques doivent être très attrayantes en raison du centre éducatif qu'elles doivent constituer ;

gagner la confiance des futurs lecteurs, l'ouvrier considérant trop souvent les ouvrages d'initiation à la vie de l'esprit comme ne lui étant pas destinés ;

créer des bibliothèques de caractères différents suivant les agglomérations industrielles ;

accorder une attention particulière à la création de bibliothèques pour la jeunesse ;

établir une collaboration étroite entre les universités populaires et les bibliothèques ;

donner au livre la place qui lui revient dans l'enseignement scolaire et l'introduire comme moyen actif et vivant dans l'enseignement ;

apprendre aux élèves à se servir d'une bibliothèque pour se documenter personnellement ;

mettre à la tête des bibliothèques pour jeunes gens des bibliothécaires pouvant être aussi des conseillers ;

laisser aux élèves le temps nécessaire pour fréquenter la bibliothèque ;

maintenir une collaboration entre les œuvres post-scolaires et les bibliothèques. On pourrait obtenir cette collaboration en faisant, d'une part, établir par les professeurs des listes de livres qui seraient ensuite transmises aux bibliothécaires, et d'autre part, en priant les bibliothécaires de signaler aux professeurs les livres qu'ils possèdent ;

organiser périodiquement des expositions de livres auxquelles on convierait les élèves ;

compiler des listes méthodiques d'ouvrages et y adjoindre une courte introduction sur leur nature ;

faire de la propagande pour la bibliothèque dans la presse, les théâtres, les cinémas ;

indiquer l'adresse de la bibliothèque sur les livrets de caisse d'épargne, les cartes de membre de syndicats ;

aménager des dépôts de livres dans les usines ;

organiser des soirées de lecture.

En outre, le rapport de l'Association flamande insiste sur les points ci-après en se fondant sur l'expérience acquise dans la Belgique flamande :

« Bien que le peuple flamand ne possède pas une langue de grande diffusion, il lui est possible d'acquérir une forte culture internationale grâce aux bibliothèques possédant des traductions des chefs-d'œuvre littéraires des divers pays. En outre, par le fait que le mouvement linguistique flamand est en même temps un mouvement social national (mais combien pacifiste) auquel les divers partis politiques donnent leur

appui chacun selon ses propres principes, le peuple flamand est poussé par cet idéal intérieur à s'intéresser de plus en plus à des institutions tendant à élever le niveau social et intellectuel de l'ouvrier.

La limitation des heures de travail a pu donner à l'ouvrier une situation matérielle meilleure, mais à côté de cette amélioration économique il importe d'élever son niveau intellectuel. Ce but peut être atteint par l'Université populaire et par la bibliothèque populaire.

La loi de 1921 a contribué à la création de nombreuses bibliothèques, mais en traitant les bibliothèques publiques officielles et les bibliothèques publiques libres sur un pied d'égalité absolue et en méconnaissant, *a priori*, les différentes lois organiques, qui, dans les diverses communes, président au sort de la « bibliothèque publique » proprement dite selon l'importance et la vitalité de ces communes, cette loi a voué à la stérilité toute action en faveur du développement de la « bibliothèque publique ».

Cette situation a abouti à la création de nombreuses bibliothèques publiques, mais on a souvent perdu de vue leur but pédagogique. A ce point de vue, l'initiative prise par la province d'Anvers qui a introduit un système de subventions entièrement différent de celui de l'État, et proportionnel à l'activité réelle des différents établissements, mérite d'être signalée.

A chaque bibliothèque cette province remboursera désormais 1 /4 de ses dépenses.

La Flandre orientale et le Limbourg se proposent d'appliquer la même règle dès que la crise économique sera apaisée.

Les mêmes circonstances ont amené la province d'Anvers à fonder une bibliothèque d'échanges, composée d'ouvrages techniques et destinée à fournir ces ouvrages aux bibliothèques et écoles techniques...

Il serait en outre nécessaire que les instituteurs présentent à leurs élèves des ouvrages en les lisant à haute voix et *in extenso*. Beaucoup d'enfants ne savent pas ce que c'est qu'un « livre ». Ils ne connaissent la littérature que par des « pages

choisies ». Le Bureau International d'Éducation, qui s'est déjà occupé des ouvrages dont la lecture est à recommander aux enfants, ne pourrait-il pas signaler cette initiative aux administrations centrales scolaires des divers pays ? Dans cet ordre d'idées il pourrait paraître utile d'alléger les programmes scolaires des classes supérieures des écoles primaires afin de laisser une place plus grande à la lecture.

Il y aurait lieu d'examiner quelle est la proportion d'ouvrages d'imagination que devrait contenir une bibliothèque populaire, car trop souvent on est préoccupé de ne donner à lire que des ouvrages récréatifs, ce qui est préjudiciable au niveau du développement intellectuel des travailleurs.

Les groupements qui cherchent à développer l'ouvrier par des représentations cinématographiques devraient se tenir en contact avec les bibliothèques publiques, leur soumettre les programmes des représentations et les prier d'indiquer les principaux ouvrages concernant le sujet des films projetés, ou les ouvrages dont ces films sont inspirés.

Après la projection du film on pourrait projeter le titre de ces ouvrages, leur cote et l'adresse de la bibliothèque...

On persuadera les ouvriers que la radio ne remplace pas le livre et que les bibliothèques peuvent neutraliser, dans une certaine mesure, l'attrait que peut présenter la radiodiffusion, attrait qui peut être aussi néfaste que la lecture exclusive d'un seul livre. Au contraire une utile collaboration pourrait s'établir avec la radio, le *speaker* indiquant dans les conférences, causeries, etc., l'ouvrage auquel l'auditeur peut se référer, et le bibliothécaire se procurant ces ouvrages et les mettant à la disposition des lecteurs...

Pour que les bibliothèques populaires prennent la place importante qui leur revient, il est nécessaire de convaincre de ce fait les mandataires de tout genre, de les renseigner par des missions d'études dans d'autres pays sur les problèmes et les possibilités d'une bonne organisation des bibliothèques...

Un congrès des bibliothèques populaires pourrait être organisé par la Fédération des associations de bibliothécaires. Ce congrès examinerait les propositions du Bureau International

du Travail, chercherait à définir ce qu'on devrait réellement entendre par « bibliothèque publique ». Il devrait donner une définition internationale faisant ressortir le champ d'action et les méthodes de cette catégorie de bibliothèques, afin d'éviter tout malentendu et d'affirmer le contact permanent qui doit exister, dans tous les pays, entre les bibliothèques populaires et la vie intellectuelle, non seulement nationale, mais également internationale.

Afin de réserver au problème général qui nous occupe, une solution durable dont profiterait la classe ouvrière de l'Europe, il serait peut-être désirable de procéder à la création d'un *Comité international d'Éducation Populaire*, comptant des délégués du Bureau International du Travail, de l'Institut International de Coopération intellectuelle, de la Fédération internationale des Associations de bibliothécaires et du Bureau international d'Éducation. Les divers aspects du problème trouvent leurs reflets, dans ces quatre organismes, tandis qu'entre eux ils constituent une garantie solide permettant de tenir la bibliothèque publique en contact permanent avec l'école et la vie. »

ESPAGNE

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES EN ESPAGNE

(d'après divers documents)

I

Considérations générales

Jusqu'à ces dernières années, les efforts réalisés en Espagne dans le domaine des bibliothèques populaires, ont été dûs, en majeure partie, à l'initiative privée.

L'État n'est intervenu officiellement ni dans leur création, ni dans leur développement ; il en est résulté une très grande diversité dans leurs origines, leurs buts et leurs moyens d'existence.

Dans les rapports suivants, concernant les bibliothèques populaires asturiennes et catalanes, on peut se rendre compte de quelques-unes de ces modalités ; dans ces rapports, on présente des bibliothèques types de ces deux régions d'Espagne dans lesquelles ces créations se sont largement développées.

Pendant ces deux dernières années, le point de vue s'est modifié totalement en Espagne, en ce qui concerne l'intervention de l'État dans la création, le soutien et l'orientation des bibliothèques populaires.

En mai 1931, un décret présidentiel a institué des *Misiones Pedagógicas* (Missions pédagogiques), organismes dépendant du Ministère de l'Instruction publique et dirigés par un Comité

composé de 16 membres, présidé par Don Manuel B. Cossio. Dans le préambule du décret de fondation, on indiquait le but assigné à ces Missions pédagogiques : « essayer de nouveaux modes d'influence éducative dans les milieux populaires en se rapprochant de ceux-ci et des maîtres de l'enseignement primaire, non seulement en recommandant des lectures, mais aussi par la parole et l'esprit qui l'anime ».

« Il s'agit d'apporter aux populations, de préférence à celles qui habitent des localités rurales, le goût du progrès et les moyens d'y participer. »

Dans les différents articles de ce décret, se trouvent les normes nécessaires à la réalisation de ce projet, portant en premier lieu sur les points suivants :

a) établissement de bibliothèques ne prêtant pas à domicile et de bibliothèques circulantes, en prenant pour base les éléments existants, l'activité dans ce domaine du musée pédagogique national, la contribution directe du Ministère de l'Instruction publique et autres organismes dépendant de l'État, la collaboration des particuliers et des organismes locaux provinciaux ;

b) organisation de séances de lectures et de conférences publiques, de séances cinématographiques, musicales, etc.

Le nombre de bibliothèques populaires fondées de mai 1931 au 31 mars 1933 s'élève à 1.487, réparties entre toutes les provinces espagnoles et de préférence dans les milieux ruraux les plus éloignés où, jusqu'alors, il était absolument impossible de se procurer un livre.

On fit un choix d'ouvrages de façon à ce que les livres remplissent le rôle essentiellement vulgarisateur dévolu aux bibliothèques. On choisit tout d'abord des œuvres agréables à lire, plutôt de caractère littéraire que scientifique ; on y ajouta peu à peu de nouveaux ouvrages répondant aux goûts manifestés par les lecteurs.

Les bibliothèques sont généralement installées dans les écoles publiques, cependant il en existe beaucoup dans des sociétés ouvrières et autres associations particulières. Les sections dont se compose chaque bibliothèque sont les suivantes :

1) littérature universelle ;
2) littérature espagnole ;
3) littérature enfantine ;
4) pédagogie ;
5) sociologie ;
6) géographie et histoire ;
7) agriculture.

La première section est composé de 43 volumes, la seconde de 109, la troisième de 83, la quatrième de 19, la cinquième de 9, la sixième de 24 et la septième de 3.

Comme exemple des œuvres dont se compose chaque section, nous indiquerons, dans la section de littérature étrangère : *El Cantar de Rolando*, *La Iliada*, *Obras de* SHAKESPEARE, *Obras de* DICKENS, *El Martin Fierro* de HERNANDEZ, *Obras de* Victor HUGO, *La vida de los Martires* de DUHAMEL ; dans la section de littérature espagnole : *El poema del Cid*, *Don Quijote de la Mancha*, les œuvres de LOPEZ DE VEGA, CALDERON, QUEVEDO et autres classiques, et un grand nombre de romans d'auteurs modernes, comme *Dona Perfecta* de PÉREZ GALDÁS, *La Barraca*, de BLASCO IBÁÑEZ, *Las novelas ejemplares* de UNAMUNO, VALLE INCLÀN, ORTEGA Y GASSET, etc. ; dans la section de lectures enfantines, les différentes adaptations de l'*Iliade*, de l'*Odyssée*, etc., les *Historias de* ANDERSEN, *La Isla del Tesoro* de STEVENSON, *El maravilloso Viaje de Nils Holgersson* de Selma LAGERLÖF, etc. ; dans la section pédagogique, divers volumes de J.-J. ROUSSEAU, PESTALOZZI, GINER DE LOS RIOS, MONTESSORI, DEWEY, etc. ; dans la section de sociologie, plusieurs œuvres de KAUTZKY, ENGELS, COSTA, ARENAL, etc ; dans la section de géographie et d'histoire : *Historia de la Civilizacion Española* par ALTAMIRA, *España* de MADARIAGA, *Velasquez* de MORENO VILLA, *La Geografia Humana* de HEBERTSON, etc. ; dans la section d'agriculture, quelques livres s'appliquant directement aux besoins du paysan.

Outre les bibliothèques rurales que nous avons mentionnées, le Comité directeur des Missions pédagogiques a fait des dons

de livres à plusieurs préventoriums pour enfants, à des marins de la marine de guerre, aux Foyers de soldats récemment créés, à des gardiens de phares, etc.

Périodiquement, et en apportant une collaboration volontaire et désintéressée, une délégation des Commissions pédagogiques va visiter les bibliothèques ; elle analyse avec les paysans un des livres qui ont été lus. Les membres de la délégation s'efforcent d'indiquer et de faire ressortir la valeur de l'œuvre analysée.

D'autres bibliothèques fondées dans les agglomérations urbaines, comme par exemple celles des Universités populaires, ont pu subsister grâce à l'aide des Missions pédagogiques. Dans les Universités populaires nouvellement créées, et dont le personnel se compose de volontaires, on a coutume d'indiquer un livre qui sera l'objet d'une discussion à une date prochaine ; les ouvriers s'efforcent de s'y préparer, en lisant le livre indiqué et quelques autres sur des sujets connexes ; chaque ouvrier expose librement les idées que ses lectures lui ont suggérées. Les bibliothèques sont circulantes et un esprit très libéral préside au prêt des livres.

Nous citerons comme autre type de bibliothèques populaires celles créées par différentes municipalités dans les jardins publics. Les bibliothèques de ce genre sont pourvues, de préférence, de livres faciles et agréables à lire, et aussi de lectures enfantines. La section de bibliothèques enfantines dans les plus importantes bibliothèques espagnoles est également de création récente.

Comme nous l'avons dit au début, jusqu'à il y a deux ans les efforts réalisés par les municipalités, les associations ouvrières, etc... n'étaient pour la plupart ni encouragés, ni soutenus par l'État ; les Missions pédagogiques sont venues témoigner de l'intérêt officiel apporté à cette œuvre culturelle, destinée à procurer aux ouvriers et aux paysans de quoi occuper leurs loisirs grâce à la création constante et ininterrompue des bibliothèques populaires.

II

Les Bibliothèques populaires dans la province des Asturies

Une bibliothèque ambulante fonctionne depuis 1904 comme section autonome de l' « Athénée » ouvrier de Gijón (le plus important et le plus ancien des « Athénées » des Asturies). D'après les derniers renseignements officiels, elle comptait, en 1928, 1.518 membres, dont 74 femmes ; elle est divisée en quatre sections : une section générale, une section enfantine, une section étrangère et une section asturienne. Cette bibliothèque, qui a servi de modèle et stimulé la création de toutes celles qu'on a établies par la suite en Asturies, a réuni, en 1910, ses mille premiers volumes et en compte à peu près 8.000 à l'heure actuelle.

Le mouvement annuel des livres qui fut, en 1910, de 1.800 unités, est allé sans cesse croissant jusqu'au nombre de 43.992 indiqué sur le dernier rapport publié. Il est à remarquer que les œuvres littéraires sont les plus recherchées, et, parmi elles, le roman espagnol ; viennent ensuite les livres de mécanique, de mathématiques, et les livres d'études commerciales, s'accordant avec les nécessités du milieu dans lequel travaillent les lecteurs recrutés, pour la plupart, parmi les jeunes gens de familles ouvrières et les apprentis d'arts et métiers. Les sections les plus abandonnées (presque totalement) sont celles des études sociales et politiques — tout au moins jusqu'à la date de 1928, dont nous avons en vue les données. Par la suite, avec la transformation politique du pays, ces

problèmes étant posés d'une façon aiguë dans la région, on peut admettre qu'à l'instar de ce qui s'est produit dans d'autres bibliothèques asturiennes, l'intérêt pour ces matières s'est considérablement accru.

A côté de l'accroissement du mouvement total des livres *en extension*, il n'est pas moins intéressant de constater son accroissement simultané *en intensité*. Ce phénomène n'est pas seulement dû au nombre plus grand des lecteurs, mais au désir de la lecture, qui s'est considérablement accru chez les individus. Les graphiques accusent un nombre cinq fois plus grand depuis 1910, portant la moyenne de 7 lectures par an, pour chaque membre, au chiffre de 35 à l'heure actuelle. C'est là la meilleure preuve de l'éducation efficace réalisée par l'Athénée de Gijón.

Les auteurs les plus recherchés dès la création et pendant les années suivantes sont : Blasco Ibáñez, Palacio Valdés, Pío Baroja et Alexandre Dumas (père).

L'acquisition d'exemplaires destinés à compléter un mille de volumes constitue un événement sympathique dans l'histoire de cette bibliothèque ; un banquet et une fête littéraire sont offerts en hommage à quelque personnalité marquante des lettres espagnoles. Ces volumes dédicacés par les auteurs et artistiquement reliés, constituent le lot précieux de la bibliothèque. On célébra le premier mille avec le livre d'Altamira, *Historia y Arte*, en 1920 ; vinrent ensuite *El abuelo* de Pérez Galdós (1915), *Maximinia* de Palacio Valdés (1919), *Charlas de café* de Cajal (1922), *Belarmino y Apolonio* de Pérez de Ayala (1923), et *Novelas de Amor y de Muerte* de Blasco Ibáñez (1927). La bibliothèque ambulante de l'Athénée de Gijon publie chaque année un rapport descriptif et analytique sur son activité.

Longtemps après la création de l'Athénée de Gijón, en 1926, on fonda l'Athénée scientifique et littéraire d'Oviedo auquel on a adjoint, dès le début, une bibliothèque ambulante à l'usage des gens qui le fréquentent. Cette bibliothèque compte actuellement un millier de lecteurs et environ 5.000 volumes. Le mouvement annuel des ouvrages, qui a atteint

dès la création le chiffre de 6.300, a régulièrement augmenté jusqu'au chiffre de 11.000 volumes, en 1931. La section des Belles Lettres compte 8.000 livres ; suivent par ordre d'importance numérique, les sections des sciences, d'art et d'histoire. La section des sciences sociales et politiques, qui comptait il y a quatre ans une moyenne de 65 livres en lecture par an, a vu grandir de 7 fois ce chiffre en 1930, et (sans que ces données soient absolument précises), 1931 a triplé ce dernier chiffre. Les auteurs qui ont le plus de succès sont : PÉREZ GALDÓS, BLASCO IBÁÑEZ, PALACIO VALDÉS, BAROJA, AYALA, VALLE-INCLÀN, FRANCE, DUMAS et UNAMUNO.

D'autres Athénées ouvriers très nombreux apportent leurs bienfaits dans cette région, en répandant dans une sphère moins étendue l'œuvre culturelle des Athénées de Gijón et d'Oviedo, dont ils ont l'organisation. Citons celui de Turón avec sa bibliothèque riche de plus de 2.000 volumes, ceux de Mieres, Sama, Noreña, Arriondas et Grado.

Dans la ville d'Avilés, il n'existe pas d'Athénée, mais il y fonctionne une très importante bibliothèque, possédant actuellement un fond de 7.000 volumes.

Comme exemple typique de la formation et du développement des bibliothèques populaires en Asturies, on peut citer la bibliothèque de Castropol. Cette bibliothèque fut fondée en 1921 grâce à l'effort individuel de quelques personnalités du village. Une souscription populaire fut organisée et procura les premiers fonds nécessaires à l'achat des livres. La municipalité offrit le local, la lumière et en outre un don en argent. Le Conseil départemental fit don d'un certain nombre de livres et d'une certaine somme ; il accorde en outre une subvention annuelle.

On inaugura la bibliothèque avec 129 volumes, nombre qui alla en augmentant grâce à la subvention annuelle du Conseil et à diverses collectes faites parmi les Espagnols habitant Cuba. Dix ans plus tard, la bibliothèque comptait 2.720 volumes.

La bibliothèque de Castropol possède des succursales dans des villages extrêmement petits, à Vilavedelle, Balmonte,

Seares, Barres, San Juan de Holdes et Figueras. Ces succursales se sont installées grâce à l'aide de la bibiliothèque de Castropol et aux souscriptions organisées dans l'Amérique hispanique parmi les émigrés originaires de ces villages. Ces bibliothèques contiennent une centaine de livres et brochures, les lecteurs sont pour la plupart des paysans, des mineurs, des ouvriers.

L'objet que l'on s'est proposé en créant ces succursales, a été de favoriser la diffusion des livres parmi une population rurale disséminée, pour laquelle la centralisation des livres en une seule bibliothèque n'aurait pas rendu le maximum de services qu'on pouvait en attendre.

Ces succursales n'ont, en général, pas répondu aux espérances que l'on avait fondées sur elles. En effet, comme on peut le constater dans les rapports préparés par les différentes bibliothèques, les petites bibliothèques de moins de 150 volumes ne servent pas à grand'chose. Elles ont découragé beaucoup de lecteurs à qui il arrivait d'avoir un ou deux milles à parcourir pour ne trouver qu'une douzaine de livres entre lesquels faire leur choix.

Pour obvier à ces inconvénients, que l'on avait pu constater, on adopta le système consistant à envoyer un lot de livres variés, lesquels, au bout de 3 ou 4 mois, étaient remplacés par d'autres. Mais la mesure la plus efficace de toutes celles qui ont été tentées pour faire pénétrer le livre dans tous les coins du pays, a été celle qui prévoit la nomination d'agents des bibliothèques pour chaque groupe d'habitations dans la campagne, agents qui sont pourvus de catalogues et servent de lien entre la bibliothèque et les paysans.

L'usage de la bibliothèque est entièrement gratuit pour tous les habitants du district municipal. Le nombre de lecteurs en 1932 a été de 632 et celui des livres prêtés de 5.957, ainsi que l'indiquent les tableaux suivants :

NOMBRE D'OUVRAGES DEMANDÉS

Bibliothèques et nombre d'habitants des différents centres

	CASTROPOL 858 h. (1922)	FIGUERAS 950 h. (1927)	TOL 502 h. (1926)	BALMONTE 923 h. (1928)	SEARES 658 h. (1929)	BARRES 833 h. (1932)	SAN JUAN 742 h. (1932)	TOTAL
Section enfantine	1.165	179						1.344
Section asturienne.....	11	2				8		21
Section locale	5	26		1		1		33
Dictionn. et ouvrages de même genre	5							5
Hygiène, éducat. phys...	10	4						14
Arts et Métiers	18	17				1		36
Agriculture, élevage	36	8	3	28	10	5	6	96
Biologie	11	7	2					20
Sciences naturelles	14	8	2	4		1		29
Sciences physiques	10	8	3		1			22
Astronomie	2	3		1				6
Mathématiques	7							7
Pédagogie	60	23	1			11		95
Sciences sociales, Droit..	37	69		3	9	15		133
Beaux-Arts	20							20
Philosophie, Religion ...	18	22	1			8	4	53
Géographie et voyages ..	85	53	8	6	7	8	2	169
Biographies	31	40	4	4	2			81
Histoire	74	32	2	4	4	3	3	122
Critique et hist. littéraire.	6	6						12
Étude de la langue	11	3		1	1			16
Essais, etc.	107	62	2		12			2
Théâtre	95	91	4	2	8	4	13	217
Poésie	85	111	5	1	16	32	16	266
Roman	1.189	1.357	49	40	78	136	106	2.955
						TOTAL général...		5.957

LECTEURS EN 1932

Bibliothèques

	CASTROPOL	FIGUERAS	TOL	BALMONTE	SEARES	BARRES	SAN JUAN	TOTAL
Femmes	69	48	3	2	—	19	26	167
Professions libérales	17	11	3	1	—	3	—	35
Propriétaires, industriels	12	11	—	—	—	—	—	23
Cultivateurs	39	5	20	18	14	17	29	142
Marins	10	37	—	—	—	—	—	47
Ouvriers	19	7	—	—	—	16	—	42
Employés	24	8	—	—	—	1	2	35
Étudiants	20	17	1	—	—	4	1	43
Garçons et filles	61	37	—	—	—	—	—	98
Totaux	271	181	27	21	14	60	58	632

Les auteurs les plus lus ont été : Palacio Valdés : 42, Peréz Galdós : 41, Valle Inclàn : 40, Blasco Ibáñez : 36, Peréz de Ayala et Unamuno : 29, Concha Espina : 27, Ortega y Gasset : 22, Knut Hamsun : 21, Dickens et Valera : 20, etc.

Les bibliothèques populaires donnent à leur activité un caractère social marqué en s'occupant de loisirs ouvriers. En effet, à côté de leur action directe par le livre, elles organisent des conférences qui, pour la plupart, traitent des livres classiques, etc... En outre, dans la section enfantine et avec l'aide des Missions pédagogiques, on organise des réunions enfantines dans lesquelles on lit des contes, des poésies (surtout du folklore régional) et l'on donne des auditions de musique populaire, etc. En 1932, eurent lieu 21 réunions enfantines à Castropol et 13 dans les succursales.

Signalons aussi l'existence de la bibliothèque municipale de Luarca, très fréquentée, et de la bibliothèque asturienne d'Oviedo, fondée il y a un an à peine sous les auspices de la « Diputación » (Conseil départemental) exclusivement consacrée aux études régionales et dirigée par le grand folkloriste asturien Constantino Cabal ; cette bibliothèque compte aujourd'hui quatre cents volumes.

Enfin, fonctionnant très irrégulièrement, avec un fonds mouvant de dons et d'acquisitions, avec des horizons modestes, mais innombrables (il en existe vingt à Gijón) il faut compter en Asturies des centaines d'humbles bibliothèques adjointes aux sociétés dites de « Récréation et Culture » ; elles sont généralement de fondation ouvrière et disséminées sur toute l'étendue de la région minière et de la zone maritime.

III

Les Bibliothèques populaires de Catalogne

Ces bibliothèques, au nombre de quatorze, sont installées dans des édifices spéciaux.

Les conditions exigées des Mairies pour l'obtention d'une bibliothèque populaire sont les suivantes : local convenable, situé, autant que possible, à un étage peu élevé, et complètement isolé de tout bureau. La lumière, l'eau et le chauffage y sont indispensables. Il n'y a aucun inconvénient à ce que le local mis à la disposition se trouve dans des édifices affectés à des écoles ou autres institutions pédagogiques, pourvu que la partie réservée à la bibliothèque jouisse d'une entrée indépendante. C'est ainsi que la bibliothèque de Calella fonctionne au second étage du groupe scolaire de la ville ; celle de Manresa est installée au rez-de-chaussée de l'établissement d'enseignement secondaire. S'il est possible de grouper dans un même édifice des archives historiques, ou un musée local, on pourra ainsi constituer un groupe culturel ; les diverses institutions qui le composeront fonctionneront sous une direction commune, tout en gardant chacune leur indépendance. La ville de Cervera a eu recours à une telle organisation.

L'accès des livres est libre pour le public, qui les prend lui-même dans les armoires dépourvues de portes ; un catalogue par auteurs et par matières est à la disposition des lecteurs. Une table ou un meuble spécial pour les revues met à la portée des visiteurs les derniers numéros reçus. Il existe aussi une section enfantine installée jusqu'à présent dans la salle générale de lecture, mais comportant des tables spéciales.

Les bibliothèques sont ouvertes chaque jour pendant six heures réparties entre le matin et le soir ; elles sont ouvertes pendant deux heures, le matin des jours de fêtes.

Les bibliothèques ont un service gratuit de prêt à domicile. Toute personne domiciliée dans la localité, et qui justifie de son identité par une pièce quelconque, peut emporter des livres chez elle. Si le lecteur est seulement de passage et n'a pas de domicile dans la localité, il doit verser cinq francs, à titre de caution. On demande aux enfants de moins de douze ans la garantie de leurs parents ou tuteur. Les pertes de livres sont, à l'heure actuelle, insignifiantes. Les bibliothèques populaires sont considérées comme des succursales de la Bibliothèque de Catalogne ; elles peuvent, en conséquence, recevoir des ouvrages de ladite bibliothèque, à titre de prêt. Le service est absolument gratuit pour les lecteurs.

Le personnel de ces bibliothèques est exclusivement féminin. Une directrice et une auxiliaire diplômées de l'École de Bibliothécaires (fondée par l'Association des Bibliothécaires, et aujourd'hui à charge de la Généralité) assurent le service. Les fonctions de concierge sont aussi confiées à des femmes. Les directrices touchent un traitement de début de 3.500 pesetas, et les auxiliaires de 3.000 pesetas.

Les bibliothèques populaires fonctionnent sous le contrôle d'une Direction technique des bibliothèques populaires qui s'occupe du service général des bibliothèques et de l'administration d'une bibliothèque centrale populaire. Cette Direction procède aux achats de livres et à leur reliure, et veille, au point de vue technique, à l'unité du travail des bibliothèques ; elle tient à jour un catalogue général des ouvrages envoyés aux bibliothèques populaires, établi, d'une part par ordre alphabétique, d'autre part par matières ; pour ce catalogue la classification décimale est employée.

Le service central garde en dépôt et inventorie les doubles des livres, en vue d'échanges et de dons. La bibliothèque de Catalogne lui envoie aussi les doubles qu'elle ne juge pas utile de conserver.

Enfin, depuis 1922, la direction des bibliothèques popu-

laires publie un Annuaire qui reproduit les mémoires présentés chaque année par les Directrices des bibliothèques, ainsi que les résumés statistiques de leur activité. Les derniers documents se rapportent à l'année 1930, au cours de laquelle 160.000 volumes furent mis en lecture dans les salles des quatorze bibliothèques ; 90.000 livres furent prêtés. Il faut noter que le fonds de chaque bibliothèque est d'environ trois à six mille volumes ; on a affecté cette année une somme de 2.800 pesetas par bibliothèque pour l'accroissement de ce fonds.

L'École de Bibliothécaires répartit son enseignement sur une période de trois années au cours desquelles les élèves étudient les matières suivantes :

Latin et notions de grec ; deux cours (un quotidien et un autre alternatif).

Principes et évolution historique (un cours quotidien).

Histoire de la Culture (deux cours, un quotidien et un autre alternatif).

Histoire du livre (une heure par semaine).

Bibliographie — Choix de livres et de littérature enfantine (un cours, trois heures alternatives).

Bibliothéconomie (un cours quotidien).

Littérature générale (un cours quotidien).

Littérature catalane (cours alternatif).

Littérature espagnole (cours alternatif).

Restauration de livres (une heure par semaine).

La troisième année est consacrée à des travaux pratiques exécutés à la Bibliothèque de Catalogne et dans les bibliothèques populaires. Pour entrer à l'École, les élèves sont soumis à un examen portant sur des matières d'enseignement secondaire ; ils doivent prouver leur connaissance solide du français et avoir des notions d'une autre langue étrangère.

A la fin de leurs études, les élèves doivent subir un examen au cours duquel la connaissance suffisante d'une seconde langue, dont ils doivent avoir des notions à leur entrée à l'École, et des notions d'une troisième langue sont exigées.

FRANCE

LES BIBLIOTHÈQUES ET LES LOISIRS OUVRIERS

par M. Henri Lemaître
Vice-président d'honneur du Comité international des Bibliothèques

De même que dans la plupart des pays, les pouvoirs publics n'ont pas organisé en France des bibliothèques destinées spécialement aux ouvriers. Les bibliothèques publiques et les bibliothèques populaires sont ouvertes à ceux-ci comme aux autres classes de la population.

Agglomérations urbaines.

La ville de Paris possède, en outre de ses vingt bibliothèques centrales d'arrondissement, soixante bibliothèques de quartier, installées le plus souvent dans des écoles, qui servent aux ouvriers, aux artisans et aux petits commerçants demeurant dans le voisinage. La bibliothèque d'art et d'industrie Forney (12, rue Titon, Paris XI^e^), comme la Bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers (292, rue Saint-Martin, Paris III^e^), qui appartient à l'État, fournit les ouvriers d'ouvrages techniques.

Alger a neuf bibliothèques populaires, Lille cinq, Lyon quatre, etc., qui servent aux besoins de la population ouvrière.

L'initiative privée a créé aussi un certain nombre de bibliothèques pour les ouvriers, ainsi les établissements Renault,

à Billancourt (Seine), Solvay et Cie à Dombasle (Meurthe-et-Moselle), les Blanchisseries et Teinturerie de Thaon (Vosges), la Société Peugeot à Valentigney (Doubs), les établissements Jacob-Holtzer à Unieux (Loire), etc.

L'Union des Industries métallurgiques (7, rue de Madrid, Paris VIIIe) a accompli dans ce sens un effort qui mérite d'être signalé : dans 30 établissements qui lui sont affiliés il a été monté 50 bibliothèques desservant un total de 65.000 ouvriers.

En général, ces bibliothèques sont ouvertes à tout le personnel, cependant dans les usines comportant une forte main-d'œuvre étrangère, il a été créé soit une bibliothèque spéciale, soit une section pour les étrangers. Dans l'ensemble on compte :

20	bibliothèques	ou sections	françaises.
5	—	—	italiennes.
7	—	—	polonaises.
7	—	—	russes.
1	—	—	tchécoslovaque.

En général, ce sont les patrons qui dirigent la bibliothèque, mais dans une dizaine de cas c'est un comité composé d'ouvriers et de représentants des patrons. Sept sont administrées par les ouvriers, le choix des livres étant soumis cependant à l'approbation du patron.

Ces bibliothèques ont peu d'ouvrages techniques, sauf dans les sections réservées aux apprentis. Le fonds se compose ordinairement de romans, de pièces de théâtre, de récits d'aventures et de voyages, histoire, géographie, ouvrages de vulgarisation scientifique et technique.

En outre, un certain nombre d'établissements ont des périodiques et des séries de livres pour enfants.

Plusieurs de ces bibliothèques ont une salle de lecture très fréquentée ; mais il faut reconnaître que le nombre des ouvriers qui lisent est très faible comparé aux effectifs des usines. Par contre, ceux qui lisent sont très assidus, ainsi qu'on peut en juger par les chiffres suivants :

	Effectif du personnel pouvant bénéficier de la bibliothèque	Nombre de lecteurs participants	Nombre de prêts annuels
Bibliothèque française, italienne et polonaise.	1.240	112	1.730
Bibliothèque française et étrangère	5.500	800	de 38 à 70 volumes par jour
Bibliothèque française .	2.095	150	1.000
Bibliothèque française .	2.500	450	9.000

Plusieurs bibliothèques comprennent plus de 1.500 volumes. Certaines dépassent 2.000 et l'une d'elles atteint 10.000 volumes.

Dans certaines usines les livres ne sont pas prêtés au personnel, mais mis en vente avec une très forte réduction sur les prix courants de librairie ; cependant, généralement chaque lecteur a droit au prêt à domicile d'un livre par semaine, moyennant une légère cotisation.

Populations rurales.

Les bibliothèques publiques des écoles sont destinées à alimenter de lecture les campagnes, ; mais la modicité de leurs ressources ne leur permet de s'acquitter que dans une très faible mesure de leur tâche.

Elles sont aidées par un certain nombre de Sociétés : la *Ligue de l'Enseignement* (3, rue Récamier, Paris VII[e]), qui envoie gratuitement des caisses de livres, le *Comité National des Loisirs* (5, avenue de la République, Paris) qui a mis au premier plan de ses réalisations la création de bibliothèques. Si jusqu'à présent les moyens financiers lui ont manqué pour exécuter son programme, il n'en a déjà pas moins fait œuvre utile. Il possède une soixantaine de Comités locaux qui ont commencé la besogne. Parmi ces comités, il faut citer celui de Guéret dans la Creuse ; il a fondé une bibliothèque circu-

lante, qui fait pénétrer jusque dans les hameaux les plus éloignés de tout moyen de communication, surtout pendant la période d'hiver, la nourriture intellectuelle, en mettant à la disposition de tous des livres pour les grands et les petits. Cette bibliothèque possède déjà 24 sections et le Comité des Loisirs de la Creuse a l'intention d'intensifier cette nouvelle création qu'il ne considère que comme un début. Il n'y a d'ailleurs que huit mois que cette bibliothèque est créée.

A Carmaux, le Comité a fondé une bibliothèque et il prévoit la création d'une salle de lecture. Comme il a déjà construit une salle de spectacle, avec l'aide de deux municipalités et du Syndicat des mineurs, il n'a pu donner à la bibliothèque l'importance désirée, mais il est décidé à poursuivre son effort.

A Laon, un groupe d'études littéraires et une bibliothèque ont été créés par le Comité des loisirs de la ville ; celui de Troyes possède une bibliothèque de plus de 8.000 volumes et il l'accroît constamment.

Ensuite, plusieurs organisations catholiques qui sont spécialisées dans ce domaine..

a) la moitié au moins des paroisses que comporte le pays (il y en a environ 31.000) possède une bibliothèque prêtant à domicile ;

b) les 15.000 patronages pour ouvriers et apprentis ont presque tous une bibliothèque, quelquefois une salle de lecture, et prêtent à domicile.

c) la *Jeunesse ouvrière chrétienne*, qui compte 383 sections, a fourni en trois ans 40.000 livres ou brochures à ces bibliothèques et a publié un petit guide de lecture.

d) la *Société de Saint-Vincent de Paul* (5, rue du Pré-aux-Clercs, Paris VII[e]), a un service de prêt de livres adjoint au service de secours aux familles nécessiteuses.

La *Société bibliographique et des publications populaires* (57, rue de Grenelle, Paris VII[e]) a organisé un service de bibliothèques renouvelables. Elle prête moyennant un abonnement très modique des séries de 25 et de 10 livres. Elle possède un fonds de 35.000 vol. réparti en 53 séries différentes.

L'*Œuvre des Bibliothèques populaires catholiques* (73, rue Notre-Dame des Champs, Paris VI^e^) offre gratuitement 30 volumes neufs à toute paroisse de moins de 1.100 habitants, désirant avoir une bibliothèque.

Pendant les 7 dernières années, elle a aidé à la fondation de 1.310 bibliothèques.

La *Ligue patriotique des Françaises* (18, rue de la Ville-l'Évêque, Paris VIII^e^) a organisé des bibliothèques itinérantes dans plusieurs départements et a créé un service bibliographique pour permettre aux bibliothécaires de diriger les lectures de ses adhérents.

L'*Œuvre des campagnes* a institué un service de bibliothèques circulantes. Elle envoie en moyenne 10.000 volumes par an.

Populations maritimes.

Le *Livre du Marin* (4, Avenue de Breteuil, Paris VII^e^) entretient dans les ports des bibliothèques-dépôts pour fournir de la lecture aux marins embarqués. La cotisation est de 1 fr. par an ; elle comptait en 1930 50.000 adhérents.

Comme on le voit par ce bref aperçu, qu'il serait aisé de compléter par le Rapport déposé au Ministère de l'Instruction publique par la Commission de la Lecture publique, en 1930 (*Revue des bibliothèques*, 1930, p. 20-23) il reste beaucoup à faire en France pour que les bibliothèques destinées à la classe ouvrière rendent tous les services qu'on doit attendre d'elles.

Bibliographie.

Godefroy RATTON. — *Éducation populaire et sociale. Œuvres postscolaires.* Bordeaux, avenue de la Mutualité, 1905. in-12 ; 276 p.

— *Enquête sur l'utilisation des loisirs créés par la journée de huit heures.* Bulletin du Ministère du Travail, 1920, p. 402 et 509, 1921, p. 170 et 209 ; 1922, p. 190, 311 et 408 ; 1923, p. 54 et 177.

Henri LEMAÎTRE. — *La Lecture publique.* Paris, E. Droz, 1931, in-16, 505 p.

GRANDE-BRETAGNE

I

UTILISATION DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES POUR LES LOISIRS OUVRIERS

par M. J. M. MITCHELL,
président pour 1931-32 de l'Association britannique des Bibliothécaires

a) ORGANISATION NATIONALE.

A part certaines réserves qui seront faites par la suite, il est juste de dire que l'organisation des bibliothèques populaires offre au lecteur, en Grande-Bretagne, des facilités illimitées.

Les seules régions où il n'existe pas de bibliothèque publique (1), c'est-à-dire à la charge des finances publiques, sont :

	Chiffre approx. de la population (1931)	
A. *En Angleterre :*		
Lincolnshire (« Holland »)	69.000	
Rutland	18.000	
Iles de Scilly	1.800	88.800
B. *En Écosse :*		
Argyllshire (il existe cependant de petites bibliothèques locales à Campbeltown et à Dunoon).	76.000	76.000
C. *En Irlande :*		
Comté de Down	204.000	
» » Limerick	143.000	
» » Longford	49.000	
» » Westmeath	60.000	456.000
		£ 620.000

(1) Dans quelques comtés de l'Angleterre et du Pays de Galles, le service des Bibliothèques publiques n'a pas encore été étendu à tous les centres habités, mais ces lacunes sont comblées peu à peu.

Les habitants de toutes les autres parties du Royaume-Uni contribuent à l'entretien d'une bibliothèque municipale ou d'une bibliothèque de Comté, à laquelle ils ont en revanche libre accès.

Chaque bibliothèque publique peut en outre très facilement emprunter des ouvrages instructifs (1) soit à la *National Central Library* (Bibliothèque nationale centrale), soit au dépôt principal de Londres (Galen Place, Bloomsbury, W.C.1), qui sera installé sous peu dans un édifice permanent situé près de Gower Street, Blommsbury, W.C.1, soit enfin aux dépôts secondaires écossais et irlandais situés respectivement à Dunfermline (New Row) et à Dublin (32, Merrion Square).

De plus, la National Central Library peut elle-même emprunter les livres les moins accessibles à d'importantes bibliothèques publiques et spéciales (dépendant de sociétés savantes), dont il existe un assez grand nombre et qui mettent à la disposition du public par l'entremise de la National Central Library et sans formalités trop compliquées, leurs immenses ressources en livres et en publications périodiques (environ 4.500.000 titres). Ces bibliothèques sont désignées par le nom de *Outlier Libraries*, c'est-à-dire bibliothèques à l'usage des lecteurs résidant au-dehors.

Par conséquent, à l'exception des quelques milliers de personnes qui résident dans les régions énumérées ci-dessus sous A, B et C, tout habitant de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord peut, en se conformant à certaines règles obligatoires, mais très simples, se faire inscrire gratuitement à la bibliothèque du district ou du Comté où il réside et emprunter des livres non seulement à cette bibliothèque, mais aussi, lorsque les livres dont il a besoin ne se trouvent pas dans ladite bibliothèque, à la National Central Library et aux Outlier Libraries, comme nous l'avons indiqué ci-dessus. Les personnes résidant dans les régions désignées sous A, B et C peuvent toutefois emprunter directement des livres aux trois

(1) C'est-à-dire non d'imagination, en faisant exception pour quelques auteurs classiques dans des éditions ou des traductions annotées et désormais classiques.

dépôts de la National Central Library, quoiqu'il soit certainement très difficile de faire savoir aux personnes intéressées des huit régions en question qu'elles jouissent de ce droit.

Finalement, au moyen d'un nouveau système de coordination régionale, les bibliothèques publiques et spéciales (y compris celles des universités appartenant à une région déterminée), mettent en commun leurs stocks d'ouvrages instructifs, en recourant dans ce but à un service postal de prêts. Deux de ces organisations ont déjà été inaugurées (dans les quatre Comtés du nord et dans les cinq Comtés du centre ouest de l'Angleterre) et une troisième fonctionnera prochainement.

On peut donc s'adresser successivement aux institutions suivantes :

(a) Bibliothèques du Comté, avec ses nombreuses succursales de villages, et bibliothèques municipales indépendantes ;

(b) Service régional (là où il existe) ;

(c) National Central Library et Outlier Libraries.

A part les exceptions dont il a été fait mention, toute la population a directement accès à ces diverses institutions.

b) La part des travailleurs dans ces divers services.

Aucune distinction réelle n'est faite dans l'organisation susvisée entre les salariés et les autres catégories de lecteurs : savants, chercheurs, dilettantes, négociants, membres de l'enseignement, enfants sont traités exactement de la même manière que les « travailleurs » dans le sens le plus étroit du mot.

Les travailleurs jouissent cependant en réalité de certains avantages spéciaux, dont le besoin n'est pas ressenti par les autres groupes de la population. En voici quelques-uns :

A. *Cours pour les adultes.*

En principe destinés aux personnes qui ne peuvent pas poursuivre leurs études dans les établissements d'instruction ordinaires. Ces cours sont généralement organisés sous les auspices de la *Workers' Educational Association* (Association éducative des travailleurs), mais ils dépendent parfois aussi d'autres groupements. La National Central Library a été spécialement créée il y a quinze ans dans le but d'assurer le prêt des ouvrages recommandés à ces cours, et le fait encore sur une grande échelle (1).

Pendant un certain temps, la *National Central Library*, la *Scottish Central Library* et la *National Library of Wales* ont été pour les cours en question les seules sources régulières d'approvisionnement en livres. Les bibliothèques des Comtés ont toutefois commencé il y a quelques années à se charger de ce soin, et cela très libéralement, ne recourant à la National Central Library que lorsque leurs propres ressources étaient insuffisantes. Plus récemment encore, un nombre toujours croissant de bibliothèques municipales ont entrepris de collaborer à cette œuvre, de sorte que la National Central Library est mise de moins en moins à contribution, et seulement lorsqu'il s'agit de livres qui ne se trouvent pas dans les bibliothèques locales. Il est évident que ces changements progressifs sont très opportuns, car il est beaucoup plus agréable pour des élèves adultes et pour leurs maîtres de pouvoir considérer leurs bibliothèques comme de véritables centres d'études.

Beaucoup de bibliothèques municipales ne se bornent

(1) Ouvrages fournis pendant l'année scolaire 1930-31 : *(a)* National Central Library de Londres : 9.642 volumes (4.722 fournis directement, les autres à la requête des bibliothèques des villes et des centres ruraux) ; *(b)* Scottish Central Library for Students : 2.714 volumes fournis à 44 cours en Écosse et à 54 cours dans le district nord-ouest de l'Angleterre, qui est actuellement pourvu de livres par l'Écosse. De plus, la National Library of Wales, dont les ressources sont supérieures à celles des autres Bibliothèques nationales, a prêté 7.807 volumes à 316 cours du Pays de Galles. Aucun service de ce genre n'est réclamé par l'Irlande.

pas à fournir les livres nécessaires aux cours et exercent leur activité sous d'autres formes : (a) elles exposent périodiquement des séries de livres ayant trait aux sujets choisis pour les cours d'adultes ; (b) elles accordent des facilités spéciales de prêt aux élèves des cours ; (c) elles prêtent des salles pour les réunions, lorsque cela est possible. Quelques bibliothèques ont réservé et équipé une salle spéciale pour les auditions radiophoniques ; là peuvent être entendues les séries de conférences diffusées par la *British Broadcasting Corporation*. Les bibliothèques des Comtés et des districts sont toujours prêtes à fournir des listes modèles de livres choisis et à faire droit à toutes les demandes intéressantes présentées par les maîtres et les élèves des cours.

La collaboration qui existe dans ce domaine entre les bibliothèques locales et les autorités de l'enseignement est un des aspects les plus encourageants de l'état actuel du développement de l'éducation des adultes.

B. *Lecteurs isolés.*

Il est beaucoup plus difficile de dire jusqu'à quel point les services locaux et nationaux ainsi combinés sont utiles à chaque lecteur de la classe ouvrière pris individuellement. Les tickets pour le prêt sont distribués indistinctement à tous les usagers de la bibliothèque, et il est juste de dire qu'un très grand nombre de ceux-ci appartiennent aux classes les plus pauvres de la population. Il ne peut du reste guère en être autrement ; les classes fortunées ont à leur disposition des bibliothèques particulières et paient volontiers deux guinées et même davantage pour un abonnement à la *Times' Library* ou à *Mudie's*. Les personnes de condition moyenne préfèrent souvent aussi, ce qui est assez surprenant, les bibliothèques circulantes de type commercial, telles que celle de Messrs Boot ; la raison en est probablement que, dans les endroits où la bibliothèque publique n'est pas très bien organisée, les livres de ces autres bibliothèques sont plus nouveaux et plus propres.

Il y a une des sections habituelles des bibliothèques municipales qui sert presque exclusivement aux « travailleurs » : c'est la salle des journaux qui, dans beaucoup de villes, surtout en ces temps de chômage exceptionnel, sert de salle de club et ne désemplit pas de toute la journée. Il faut avouer que beaucoup de comités de direction des bibliothèques consacrent à cette section une partie infiniment trop importante des fonds dont ils disposent, au détriment des lecteurs plus sérieux.

En ce qui concerne la littérature légère dispensée par les sections de prêt, il faut constater que l'esprit dont font preuve à ce sujet les bibliothèques des comtés et des communes est si libéral qu'on pourrait presque voir là un manque de discernement. Les goûts les plus simples sont pris en considération, et il est facile de se rendre compte par les chiffres des prêts que les romans populaires de très modestes prétentions littéraires sont évidemment appréciés par les personnes dont l'instruction et le développement intellectuel sont limités.

Il convient d'enregistrer, à côté du grand succès remporté par les ouvrages de fiction, les demandes toujours plus nombreuses, venant surtout des adolescents et des adultes, pour des ouvrages se rapportant à leurs divers métiers ou professions. Les étudiants des collèges techniques et des classes de perfectionnement se servent régulièrement des bibliothèques publiques et il est satisfaisant de voir combien sont appréciés les livres ayant trait aux moyens personnels de délassement des lecteurs : ouvrages manuels, T.S.F., jardinage, musique, théâtre, etc.

Les bibliothèques nationales centrales ne sont habituellement pas informées des occupations des lecteurs pour lesquels les bibliothèques locales empruntent des livres. Nous pouvons cependant communiquer les informations suivantes, réellement intéressantes et probablement typiques, provenant du Comté d'Argyll, dont les habitants, n'ayant à leur disposition aucune bibliothèque publique, s'adressent directement à la Bibliothèque centrale. Parmi les emprunteurs du Comté en question, on trouve les professions ou métiers suivants :

meunier, fermier, forgeron, jardinier, chauffeur, ingénieur civil, facteur des postes, électricien, ouvrier agricole, gardien de la paix, ouvrier travaillant le bois à la machine, typographe, employé de bureau, ingénieur de la marine, constructeur de yachts, ingénieur, forestier, menuisier, peintre en bâtiment.

C. *Instructions concernant l'usage des bibliothèques.*

Il est naturel de se demander si l'ensemble des travailleurs connaît bien les avantages offerts par les bibliothèques et en fait bon usage. Or une réponse affirmative à l'une et l'autre question doit nécessairement comporter quelques restrictions. Beaucoup de lecteurs éventuels quittent encore aujourd'hui l'école sans être vraiment informés des possibilités offertes par les bibliothèques. Les commissions de l'enseignement et les comités des bibliothèques s'efforcent d'inciter les directeurs des écoles primaires à envoyer en masse les classes supérieures à la bibliothèque publique, afin qu'à leur départ de l'école, les enfants soient familiarisés avec l'idée que la bibliothèque devra, par la suite, être à la base de leur autoéducation, et qu'ils sachent choisir et emprunter les livres.

De plus, les administrateurs pour le Royaume-Uni de la Dotation Carnégie, d'accord avec l'Association nationale des Clubs de jeunes filles, font tous leurs efforts pour obtenir que tout club bien organisé possède une petite bibliothèque composée d'ouvrages bien choisis, de manière que les directeurs des clubs puissent, en premier lieu, inciter les enfants à continuer leurs études au moyen des livres et, en second lieu, les amener peu à peu à se servir de la bibliothèque publique et non seulement des collections nécessairement limitées du club. Malgré tout cela, l'usage des bibliothèques n'est pas encore aussi développé qu'il devrait l'être dans les écoles et dans les clubs et de nombreux enfants quittent l'école sans être le moins du monde disposés à continuer à s'instruire. Lorsque plusieurs années se sont écoulées avant qu'un certain

désir de connaissances plus étendues ne s'éveille en lui, l'adolescent devient un adulte à l'esprit inactif, pour lequel la lecture n'a souvent que peu ou pas d'attrait. Si la limite de l'obligation scolaire, actuellement fixée à quatorze ans, était reculée, comme il est question de le faire, la dernière année de scolarité fournirait aux instituteurs une excellente occasion de surmonter cet obstacle, au moins pour les élèves les plus intelligents.

Il est en somme juste de reconnaître que tous les comités de direction des bibliothèques qui sont animés d'un véritable désir de progrès font leur possible, non seulement pour entrer en contact avec les enfants avant que ceux-ci ne quittent l'école, mais aussi pour attirer constamment, par des moyens appropriés, l'attention du grand public sur l'existence des bibliothèques confiées à leurs soins. Les grandes améliorations apportées à l'aspect extérieur et intérieur des bibliothèques modernes constituent une garantie de succès, et la tendance presque générale à l'adoption du système des rayons librement accessibles aux lecteurs contribue, ainsi que l'éclairage plus perfectionné et l'installation plus favorable à l'étude, à attirer toujours davantage ceux que les systèmes peu engageants précédemment en usage éloignaient des bibliothèques.

Il est également utile d'exposer dans un endroit bien en vue, à l'entrée de la section des prêts, les livres nouveaux, de publier dans les journaux locaux la liste des nouvelles acquisitions, et d'établir des listes par matières, avec notes explicatives, pour l'information des lecteurs désirant se livrer à des études spéciales.

D. *Conclusion.*

On peut donc affirmer, en manière de conclusion, que les bibliothèques publiques de Grande-Bretagne sont maintenant organisées de manière à rendre le plus de services possible aux lecteurs appartenant à la classe des travailleurs. Quelques-unes de ces institutions sont un peu plus lentes à réaliser les progrès nécessaires, et il y en a même encore un certain

nombre dont l'organisation est défectueuse et les collections insuffisantes. Mais, dans l'ensemble, et avec des ressources financières très limitées, les directions des bibliothèques s'efforcent d'être à la hauteur des principes dont le nouveau système coopératif constitue la réalisation.

De très grands et très louables efforts sont faits d'autre part pour intéresser le public, en commençant par les enfants, aux possibilités offertes par les bibliothèques, et la collaboration qui unit dans ce domaine les autorités locales de l'enseignement et les Comités des bibliothèques ne peut aboutir qu'à des résultats de plus en plus satisfaisants. Il est particulièrement intéressant de constater par des rapports provenant de nombreuses sources que les bibliothèques publiques sont actuellement pour les chômeurs une ressource extrêmement appréciée ; il faut voir là une nouvelle preuve du fait que les services que peuvent rendre les bibliothèques à la classe des travailleurs correspondent bien aux besoins de cette partie de la population et que celle-ci est très bien renseignée à ce sujet.

II

Aide apportée a l'enseignement par les bibliothèques : collections spéciales

Un rapport très important a été publié en 1932 par le Comité consultatif du Ministère de l'Instruction publique sur les livres dans les écoles élémentaires publiques. Ce rapport contient plusieurs recommandations qui concernent particulièrement les bibliothèques des Comtés, et l'attention des bibliothécaires est surtout attirée sur le chapitre IV du document en question.

De nombreuses bibliothèques de Comté travaillent en étroite collaboration avec les services de l'enseignement et organisent l'envoi de livres dans les écoles. De fréquentes allusions sont faites à la forte base littéraire acquise par les enfants à la suite de lectures nombreuses et choisies. Voici un passage intéressant du rapport du Comité consultatif :

> (b) *Districts ruraux.* — Dans plusieurs districts ruraux, la Commission de l'Enseignement a conclu des accords avec la bibliothèque du Comté pour l'envoi de séries de livres destinés à être lus dans les classes des écoles élémentaires de la région. Dans le Wiltshire, par exemple, des collections comprenant de 12 à 25 livres du même type et appropriées aux besoins de demi-classes ou de classes entières sont envoyées à certaines écoles par la bibliothèque du Comté, et échangées après un temps déterminé.

On nous a déclaré que ce système permet de prêter à chaque élève 8 livres par an et que, les livres étant divisés en trois catégories : supérieure, moyenne et inférieure, certains élèves arrivent à lire ainsi jusqu'à 24 livres par an.

Ces séries de livres de lecture sont achetées, distribuées et entretenues par les soins du personnel de la bibliothèque du Comté, mais la dépense est à la charge de la Commission de l'Enseignement, qui supporte aussi une partie des frais de gestion occasionnés à la bibliothèque par la distribution des livres. Nous considérons comme très utile cette organisation qui consiste à faire circuler dans les écoles des villes et des campagnes des séries de livres destinés à être lus soit en classe, soit à la maison. Il serait même possible de se servir encore davantage du mécanisme des bibliothèques de Comté pour intensifier la circulation en question.

Le rapport donne des statistiques sur le nombre de classes régulières auxquelles des livres ont été ainsi fournis. Le chiffre total en est de 836, et comprend aussi les *W.E.A. Classes*, les cours de perfectionnement de type universitaire, les cours de travail manuel des instituts féminins, les cours d'agriculture, etc.

Plusieurs Comtés déclarent qu'ils reçoivent des subventions des autorités de l'enseignement. Quatre Comtés (Cumberland, Monmouthshire, the West Riding of Yorkshire et Denbighshire) reçoivent, en vertu de l'*Agricultural Act* de 1923, une subvention destinée à l'achat et à la distribution de livres sur l'agriculture et matières connexes. Le Comté de Durham a fourni aux divers cours, pendant l'année 1928-29, un total de 2.485 livres, et le West Riding of Yorkshire a envoyé 3.054 volumes à 104 centres, par l'intermédiaire de sa bibliothèque spécialement consacrée à l'enseignement.

Le bibliothécaire de la division de Kesteven du Lincolnshire rend compte que sa bibliothèque a envoyé des livres aux étudiants qui suivaient des cours de vacances à Stoke Rocheford.

La bibliothèque du Comté de Kent expédie environ 1.000 livres aux cours de vacances pour instituteurs, qui ont lieu chaque année à Folkestone. Les élèves n'ont guère le temps de se servir de ces livres pendant la période des cours, mais peuvent en prendre note et les emprunter ensuite, afin de les lire plus attentivement.

La bibliothèque du Comté de Clackmannan prête des disques de gramophone. Ils ne peuvent être demandés que par les directeurs des écoles ou par un instituteur agissant en leur nom, aucune école ne peut avoir plus de quinze disques à la fois et le bibliothécaire a le droit de les réclamer au bout d'un mois. Cette organisation est cependant encore limitée aux écoles et n'a pas été étendue jusqu'à présent aux centres dépendant de la bibliothèque du Comté. En Californie, le prêt des disques, des plaques de projections, des images, etc... constitue une partie du programme de toutes les bibliothèques des districts.

La bibliothèque du Comté de Hereford fait circuler dans ses succursales des tableaux encadrés présentant divers aspects de la vie dans les Dominions, et possède une lanterne à projections qu'elle prête pour les conférences.

Un des progrès les plus importants réalisés par les bibliothèques des Comtés est l'organisation d'un service postal pour les lecteurs isolés. Tous les bibliothécaires qui ont adopté cette innovation se félicitent hautement des résultats obtenus. Nous citerons à ce sujet deux passages concluants ; le rapport du Northamptonshire dit : « La bibliothèque des étudiants a prêté cette année plus de deux fois et demie autant de livres que l'année dernière » et celui d'Essex déclare de son côté : « L'augmentation du nombre des livres prêtés est considérable et nous recevons souvent des lettres de remerciements pour les avantages procurés aux lecteurs par ce service ».

Dans presque tous les Comtés, la bibliothèque de référence des instituteurs fait partie de celle du Comté et est annexée à la section des étudiants. Le rapport ayant trait aux livres dans les écoles élémentaires publiques contient la recommandation suivante : « Partout où les autorités locales de

l'enseignement ne mettent pas à la disposition des instituteurs une bibliothèque spéciale, la bibliothèque de la ville ou du Comté devrait contenir une section éducative à l'usage des instituteurs ».

Les frais de poste varient considérablement d'un comté à l'autre. Dans certains endroits, les autorités, particulièrement généreuses, pourvoient aux frais d'envoi dans l'un et l'autre sens ; dans la majorité des cas, la bibliothèque envoie les livres à ses frais, mais l'emprunteur paie le port de retour ; dans quelques Comtés enfin, dans celui de Fife, par exemple, l'emprunteur paie le port dans les deux sens.

Il serait opportun d'établir à ce sujet une règle générale : on pourrait par exemple décider que l'emprunteur paiera le port de retour.

Bibliographie.

BAKER (E. A.). — *The Public Library*, 1924. Grafton. 10 /6.

— *The Uses of Libraries*, 2nd ed. 1930, University of London Press. 10 /6.

Board of Education. — *Departmental Committee on Public Libraries in England and Wales Report*, 1927. H. M. S. O. 6 /-.

BROWN (J. D.). — *Manual of Library Economy*, 4th. ed. Revised by Berwick Sayers. 1931 (1930). Grafton. 30 /-.

DOUBLEDAY (W. E.). — *A Manual of Library Routine*. 1933. L. A. and Allen & Unwin. 10 /6.

Library Association. — *The Year's work in Librarianship*, 1929 to date. L. A. 7 /6.

REES (G.). — *Libraries for Children*. 1924. Grafton, 12 /6.

WARNER (J.). — *Reference Library Methods*. 1928. Grafton. 12 /6.

HEWITT (A. R.). — *The Law Relating to Public Libraries in England and Wales*, 1930. Eyre & Spottiswoode. 10 /6.

MCCOLVIN (L. R.). — *Library Extension Work and Publicity*, 1927. Grafton. 10 /6.

SANDERSON (C. R.). — *Library Law*, 1925. Bumpus. 6 /-.

SAYERS BERWICK (W. C.). — *A manual of Children's Library Work*, 1932. L. A. & Allen & Unwin. 10 /6.

AXON (G. R.). — *The Librarian's Guide*, 1929-30. Literary Yearbook Press, Liverpool.

ITALIE

I

LES BIBLIOTHÈQUES DU « DOPOLAVORO »

(transmis par la Commission nationale italienne de Coopération intellectuelle)

Introduction

Le Gouvernement italien a créé l'*Opera Nazionale Dopolavoro* en vue de guider les ouvriers dans leurs heures de repos, et pour qu'ils les consacrent à des distractions saines et agréables.

La tâche de l'*O.N.D.*, ainsi que l'expose clairement le texte de la loi qui a fondé cet organisme, est l'élévation physique, intellectuelle et morale des masses ouvrières. C'est pour atteindre ce but que l'*O.N.D.* a créé autour de lui une organisation de plus en plus vaste et complexe, qui étend son activité depuis le sport jusqu'aux arts et au développement de la culture.

Dans un programme si large et cependant si bien défini dans son objet, on ne pouvait négliger la bibliothèque, qui est et restera le moyen culturel le plus efficace dont on dispose pour le développement et la réalisation d'un programme d'éducation collective et de progrès social. Aussi l'activité de l'*O.N.D.* en ce qui concerne la diffusion de la culture dans les masses des travailleurs, est surtout basée sur les services que peuvent rendre les bibliothèques qui constituent le noyau des différentes sections culturelles du *Dopolavoro*.

Il est bon de rappeler que la création de ces bibliothèques n'a pas été déterminée par la nécessité de mettre l'ouvrier en contact avec des ouvrages d'une catégorie donnée pour limiter en lui la possibilité de s'assimiler une culture plus vaste et plus solide ; elle est née au contraire de nécessités pratiques, à savoir, du désir de mettre l'ouvrier en contact avec le livre, afin qu'il puisse en tirer profit sans aucun sacrifice personnel ou financier.

Nous ne voulons pas dire par là que les bibliothèques font défaut en Italie : elles sont au contraire nombreuses et leur matériel bibliographique est aussi riche que précieux. Mais les bibliothèques publiques, nationales ou communales, maintiennent vivante leur tradition académique et s'adressent plutôt aux intellectuels qu'aux masses ouvrières. Le prêt à domicile n'est accordé que dans un but d'étude, et son usage est régi par des règles spéciales qui exigent de nombreux petits sacrifices personnels.

Cette situation tient avant tout à la différente fonction de la bibliothèque et à son but, qui consiste notamment dans la conservation du livre, tandis que la bibliothèque qui doit servir à la réalisation d'un programme de culture populaire doit perdre sa fonction de garde-livres pour accomplir celle beaucoup plus élevée de propagatrice de la pensée humaine.

Le livre, pour nos bibliothèques, est d'autant plus précieux qu'il est plus usagé, plus déchiré et abîmé, et il devient indispensable quand il doit être souvent remplacé. Les bibliothèques du *Dopolavoro* tendent précisément à faciliter la diffusion du livre dans les classes ouvrières, à le faire lire et à le faire aimer.

Mais il ne suffit pas de répandre les livres, car, s'il est vrai qu'un bon livre régénère l'homme, il n'est pas moins vrai qu'un mauvais livre, c'est-à-dire non adapté à sa mentalité, lui nuit.

Ainsi le problème des bibliothèques populaires réside avant tout, à notre avis, dans leur fonctionnement (elles doivent être souples et à même d'attirer l'ouvrier et l'encourager à les fréquenter) et dans les facilités de consultation de leurs cata-

logues ; ils doivent être dressés, non d'après un critérium établi à l'avance et unilatéral, mais suivant le degré de développement intellectuel des lecteurs auxquels s'adresse la bibliothèque.

La bibliothèque est appelée à exercer auprès des masses ouvrières une œuvre bienfaisante d'éducation spirituelle et morale, œuvre d'autant plus nécessaire qu'une civilisation moderne plus élevée, à mesure qu'elle se développe, appelle les ouvriers à participer aux bienfaits qu'elle apporte. Mais elle exige, selon une loi nécessaire d'harmonie sociale, qu'eux-mêmes se chargent de leur part d'obligations, leur devoir n'étant autre chose qu'un sens élevé de la vie et de notre fonction dans la société, non un facteur extérieur, mais une richesse intérieure. Une telle richesse ne se développe et ne s'accroît en nous que par la culture, qui nous permet de comprendre la loi et nous situe dans la société où nous vivons ; et si d'un côté elle nous fait apprécier nos droits, elle nous mène d'autre part à la compréhension exacte de nos devoirs.

Voilà le rôle de la bibliothèque, c'est-à-dire du livre complétant et corrigeant le journal, du livre qui nous guide, qui illumine, dégrossit, cultive et ennoblit notre esprit.

La rédemption morale et intellectuelle des masses ouvrières, qui vise à leur donner à la fois la conscience de leur rôle dans la société et le sens du devoir, est obtenue par la diffusion du livre, seul moyen dont nous disposons pour enrichir les facultés mentales de l'ouvrier et l'aider dans son développement graduel. Intensifier cette œuvre, c'est-à-dire cultiver les esprits grossiers et primitifs, c'est ennoblir et guider les masses.

Aujourd'hui que le régime fasciste, ayant renouvelé la conscience nationale, a donné un puissant essor à la vie civique italienne, la bibliothèque populaire acquiert en Italie une fonction plus haute et plus noble.

Appelées à participer à la vie de l'État, à collaborer avec lui, encadrées et disciplinées dans ses organisations, les masses ouvrières italiennes éprouvent plus vivement qu'auparavant le besoin de s'élever, de s'améliorer, pour être dignes des conquêtes qu'elles doivent au régime, qui n'a rien négligé pour les aider dans leur effort pour s'instruire et s'élever. C'est

pourquoi la bibliothèque du *Dopolavoro* s'efforce de faire pénétrer les idées nouvelles parmi les masses, en lui donnant le sentiment du beau, la connaissance du bon et du juste. Elle veut être et est en effet une source de richesse individuelle et sociale, à laquelle les travailleurs se désaltèrent avidement. Elle est une source de richesse parce qu'elle pose, à la base de cette œuvre d'éducation morale et intellectuelle, une haute conception de la vie : une conception qui mène vers cette harmonie sociale hautement désirée qu'on recherche désespérément pour atténuer les effets de la crise mondiale actuelle. La bibliothèque du *Dopolavoro* élève : c'est-à-dire qu'elle veut adapter les masses ouvrières au milieu social, les aider à se l'assimiler et par là à se l'approprier, de telle sorte qu'elles deviennent des forces vivantes et agissantes pour la nation et son développement, et non un poids lourd et fatal, comme le furent les plèbes. Nous avons exposé dans leurs lignes générales le rôle et le programme des bibliothèques de l'*O.N.D.* Nous allons maintenant relater brièvement l'organisation et les réalisations que l'*Opera Nazionale Dopolavoro* a accomplis pendant ses cinq premières années d'activité. Nous dirons enfin ce qu'elle se propose de faire pour l'avenir afin que la bibliothèque contribue au développement des masses ouvrières.

Activité déployée par l'Opera Nazionale Dopolavoro

Cette activité débute en 1926, année de la création de l'*Opera Nazionale Dopolavoro*. Naturellement à l'origine, l'*O.N.D.* se borna à déployer une propagande générale et à délimiter surtout son programme.

En 1927, l'*O.N.D.* commence dans son organe officiel une série d'articles illustrant l'importance de la bibliothèque, et ouvre une rubrique de conseils techniques pour la constitution, le fonctionnement et l'ameublement des bibliothèques. Parallèlement il obtient des éditeurs des réductions spéciales, et en 1928 affronte dans tous ses détails le problème de la diffusion

du livre dans les masses ouvrières en créant, au sein de la Direction générale, un service bibliographique spécial, auquel il confie les tâches suivantes :

a) fournir tous les renseignements possibles sur les livres afin d'en faciliter le choix aux sections de l'*O.N.D.* ;
b) compiler, pour les sections qui en feraient la demande, des catalogues spéciaux ;
c) fournir les œuvres choisies avec un rabais de 15 à 40 % ;
d) rechercher pour le compte des bibliothèques des livres épuisés ;
e) acheter pour le compte des bibliothèques des livres usagés en bon état ;
f) procurer la reliure à bon marché de bibliothèques entières ;
g) fournir les renseignements nécessaires aux bibliothécaires et leur donner les notions élémentaires de bibliographie et de bibliothéconomie.

Par la création de ce service spécial, l'*O.N.D.* améliore son organisation, facilite la formation de bibliothèques nouvelles, met à jour celles qui sont déjà existantes, et donne un plein essor à cette importante activité culturelle.

L'amélioration est très sensible et les bibliothèques qui étaient au nombre de 313, progressent jusqu'à 1.942 en 1929, et atteignent le chiffre de 2.888 en 1930-31.

Mais avant d'aborder un autre sujet, nous estimons opportun de donner un coup d'œil rapide à l'aménagement et au fonctionnement des bibliothèques du *Dopolavoro*.

Etagères. — Le système le plus pratique est celui qu'on appelle *a magazzino* consistant en des étagères simples et économiques à grillages métalliques.

Inventaire. — Les livres entrant dans la bibliothèque sont enregistrés et marqués avec la date et le numéro progressif d'entrée. Outre la cote bibliographique, on enregistre dans l'inventaire le prix de l'ouvrage, et si c'est un don, le nom du donateur.

Aménagement. — Les livres sont rangés sur les étagères suivant le format. Les brochures sont réunies dans des enveloppes spéciales qui ont la forme d'un livre. La cote généralement employée consiste en trois sigles : celui qui indique l'étagère est une lettre, celui du rayon un chiffre romain, celui du livre un nombre progressif (en chiffres arabes).

Catalogues. — Quelques bibliothèques possèdent un catalogue imprimé divisé par matières et numéroté progressivement ; elles ne possèdent pas de fichiers. D'autres, bien qu'éditant un catalogue, emploient des fiches classées par noms d'auteurs qui servent aussi pour le prêt des livres. Ces fichiers sont composés de fiches vertes, sur lesquelles la notice bibliographique du livre et sa cote sont reproduites ; ces fiches sont classées par noms d'auteurs.

Des fiches de couleurs différentes, mais de même format, sont employées pour le prêt à domicile. On transcrit sur celle-ci, en plus de la notice bibliographique, le nom de famille et le prénom du demandeur et la date à laquelle le livre a été prêté Les fiches blanches se trouvent dans un fichier spécial, les fiches vertes dans un autre. Quand un livre est prêté, on place la fiche verte parmi les fiches blanches, et la fiche blanche à la place de la verte. Les deux fichiers sont classés par noms d'auteurs.

Certaines bibliothèques possèdent un fichier unique composé de trois sortes de fiches de couleurs différentes : par noms d'auteurs, par matières, par titres, classées rigoureusement dans l'ordre alphabétique.

Le choix des livres. — Le choix des livres est fait avec le plus grand soin, sans perdre de vue que la bibliothèque doit être un organisme vivant, propagateur efficace d'idées. Le choix est confié aux directeurs techniques provinciaux pour la culture du peuple, qui en s'inspirant des exigences locales, étudient l'établissement des catalogues de façon à adapter la bibliothèque aux conditions de culture de la masse des travailleurs à laquelle elle est destinée. Les catalogues une fois établis sont transmis à la Direction générale pour approbation.

Le prêt des livres — soit à domicile, soit dans la salle de lecture, est fixé par des règlements spéciaux qui varient d'une bibliothèque à l'autre. On recommande cependant à chaque bibliothèque l'emploi d'un registre sur lequel on inscrit les différents prêts. Ce registre nous fournit les statistiques qui renseignent sur le bon ou le mauvais fonctionnement des bibliothèques.

Le choix du bibliothécaire doit être fait parmi les personnes de l'endroit capables de conseiller et de guider les lecteurs dans le choix des livres.

La reliure. — Pour les livres des bibliothèques de l'*O.N.D.*, la reliure en toile écrue qui est résistante et supporte le dégraissage est à conseiller. On évitera le pegamoïd et la toile préparée, sujette à de nombreuses altérations. Quand la reliure en toile écrue est trop coûteuse, on pourra employer la reliure en papier de Varese, avec dos en toile écrue. On emploie aussi une sorte de reliure en aluminium qui supporte la désinfection du livre et même le lavage de la reliure. La désinfection des livres doit être faite selon les prescriptions les plus strictes, particulièrement pendant la période de clôture de la bibliothèque, en exposant les livres au soleil.

Les bibliothèques de l'*O.N.D.* sont subventionnées par les *Dopolavori* provinciaux qui affectent dans leur budget un fonds spécial au chapitre « culture populaire ».

La Direction générale, de son côté, distribue chaque année un nombre déterminé de livres.

Livres distribués par la Direction générale. — Au cours de l'année 1929, 133.000 volumes ont été distribués aux *Dopolavori Provinciali* et par leur intermédiaire, aux bibliothèques qui en dépendent ; en 1930, 8.406 volumes ; en 1931, 1.738 volumes ; au total : 144.000 volumes ont été ainsi répartis.

En outre, l'*Opera Nazionale Dopolavoro* a distribué environ 20.000 revues.

Les bibliothèques du « Dopolavoro » se subdivisent en 4 catégories :

a) Bibliothèques sociales réservées exclusivement aux membres d'un *Dopolavoro* déterminé ;
b) Bibliothèques populaires avec prêt à domicile et possédant une salle de lecture ;
c) Bibliothèques circulantes ;
d) Bibliothèques spéciales (à cette catégorie appartiennent les bibliothèques théâtrales, les bibliothèques agraires et les bibliothèques techniques des cours professionnels).

Voici l'exposé en résumé et d'une façon schématique de l'organisation que l'*O.N.D.* vient de réaliser au cours de ses cinq premières années d'activité. On doit ajouter à cette activité la propagande déployée par l'*O.N.D.* pour obtenir la constitution de bibliothèques nouvelles même en dehors de sa propre organisation. Car l'*O.N.D.* ne manque pas d'exercer une action directe auprès des Maisons du peuple afin d'obtenir la création d'une bibliothèque circulante dans chaque immeuble ; elle encourage également les communes à créer de nouvelles bibliothèques populaires publiques comprenant une salle de lecture. En outre elle a fait et continue à faire beaucoup pour tenir à jour et améliorer le matériel bibliographique des bibliothèques déjà existantes.

Pour pouvoir posséder un matériel bibliographique à la portée des possibilités financières des bibliothèques, l'*O.N.D.* a eu soin aussi d'encourager les éditeurs à publier des éditions populaires et notamment des œuvres de vulgarisation à des prix modestes. Elle a récemment recommandé la diffusion de la *Bibliotechina Vallecchi* qui est un excellent choix d'œuvres classiques qui a été lancé dans le commerce à des prix modérés. Cette petite bibliothèque mérite d'être encouragée par la belle qualité de l'édition qui est élégante, solide et très pratique en raison de son format de poche.

Pour résoudre ensuite le problème de la diffusion du livre, l'*O.N.D.* prépare la création d'une bibliothèque-librairie-ambulante, constituée au sein de chaque *Dopolavoro* provincial. Cette bibliothèque mobile, installée dans une voiture

pourvue d'une carrosserie spéciale à l'instar des « Chars de Tespis » et des cinémas ambulants, parcourrait toute la province en distribuant les livres notamment dans les maisons de campagne. L'échange des livres prêtés se ferait 15 jours plus tard. Cette bibliothèque serait pourvue également d'une section libraire pour la vente des dernières nouveautés.

Pour se procurer les ouvrages, ces bibliothèques s'adresseraient à un grand dépôt libraire de la province. Le catalogue de ces bibliothèques serait à triple fiches, celle par noms d'auteurs, plus détaillée et pourvue d'une notice biographique.

L'étude des différents détails pour la réalisation pratique de ces bibliothèques est en cours et sans doute dans peu de temps l'*O.N.D.* réussira à accomplir cette nouvelle tâche qui est importante pour la diffusion du livre.

A cet égard, le problème de la diffusion doit être relié à l'action du service bibliographique, action qui s'intensifie de plus en plus et vise à rendre de plus en plus facile le choix des livres, en signalant les nouveautés libraires aux bibliothèques.

Enfin une des nécessités les plus vives pour le fonctionnement des bibliothèques, est la compilation de catalogues ayant des fiches détaillées, qui, si elles sont bien faites, peuvent aider très utilement les lecteurs dans le choix des livres.

En résumé, le problème des bibliothèques consiste à notre avis :

a) dans leur développement ;
b) dans leur bon fonctionnement ;
c) dans l'établissement des catalogues.

Dans le présent rapport, quoique d'une façon tout à fait schématique, nous avons dit ce que l'*O.N.D.* a fait et ce qu'elle se propose de faire, et comment elle cherche toujours à conformer son programme aux nécessités et au développement intellectuel des ouvriers pour les élever, les rendre meilleurs et les préparer à la haute fonction de collaboration à laquelle les appelle le régime.

II

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES EN ITALIE

par M. Alfonso GALLO, professeur,
président de l'Ente Nazionale per le Biblioteche popolari e scolastiche

a) *Origine et répartition.*

Les bibliothèques populaires de la partie septentrionale de l'Italie doivent leur origine à l'initiative personnelle de quelques grands industriels qui, comme M. ROSSI, pour les grandes manufactures de tissage de laine de Schio (prov. de Vicenza), par exemple, se préoccupèrent, par humanité, de fournir à leurs ouvriers une distraction intellectuelle pouvant délasser l'esprit et développer leurs sentiments.

Ces bibliothèques furent par conséquent fréquentées seulement par quelques ouvriers. Mais vers la fin du XIX^e^ siècle, les nouvelles lois scolaires et l'application du principe de l'enseignement obligatoire, permirent la multiplication ou la fusion de ces bibliothèques, et la création d'organisations particulièrement consacrées à la constitution et à la diffusion des bibliothèques populaires.

Le nombre de ces bibliothèques, tel qu'il résulte des enquêtes statistiques officielles successives, est le suivant :

1893	1906	1926	1929
542	415	1930	3.198

En 1906, par circulaire, le Ministère de l'Instruction publique recommandait tout particulièrement aux écoles, la création de bibliothèques populaires.

En 1917, un décret « lieutenanciel » en sanctionnait et réglait l'organisation, obligeant chaque commune à créer, à l'usage des adultes, une bibliothèque populaire à côté de la bibliothèque scolaire. Mais, écoles et communes ne purent pas toujours ni partout exécuter la tâche que la loi leur imposait, et après la guerre mondiale ces bibliothèques furent organisées directement pour les ouvriers, en vue de leur culture politique et leur délassement.

Aujourd'hui, la répartition des bibliothèques italiennes se présente ainsi : 32 grandes bibliothèques publiques gouvernementales situées dans les grandes villes ; plusieurs centaines de bibliothèques gouvernementales non publiques, de culture supérieure, provinciales et ecclésiastiques, dont quelques-unes remontent au xv^e^ siècle, riches d'incunables, de manuscrits et de documents historiques et destinées elles aussi aux savants ; bibliothèques communales, bibliothèques populaires, bibliothèques des écoles secondaires, techniques, professionnelles et supérieures, et enfin bibliothèques scolaires proprement dites.

Les bibliothèques populaires, qui se distinguent nettement des autres, soit par leur contenu, soit par leur fonctionnement, restent toutefois souvent rattachées aux écoles élémentaires auprès desquelles elles furent créées conjointement avec le cours destiné à donner aux enfants qui n'auraient suivi que les cours élémentaires, une préparation culturelle et technique permettant d'abréger la période d'apprentissage. La durée du cours préparatoire dépend des aptitudes physiques de l'élève et du métier qu'il choisira par la suite. C'est pourquoi en Italie, les bibliothèques populaires ont un caractère nettement différent de toutes les autres bibliothèques de niveau moyen ou supérieur, et sont fréquentées presque dans leur totalité, par les ouvriers, les artisans et les paysans.

A l'exception de celles qui sont régies par des sociétés ou fédérations créées dans ce but, telles que la Fédération des Bibliothèques populaires de Milan, le Consortium national des Bibliothèques qui a son siège à Turin, l'Association générale des Bibliothèques de Rome, la Fédération des

Bibliothèques sardes de Cagliari, la Fédération des bibliothèques ébolitaines d'Eboli, la Fondation Marco Besso, de Rome, l'Association nationale pour les intérêts du Midi de l'Italie, etc., la création des bibliothèques a dépendu de la formation de noyaux ouvriers, ou de l'initiative privée de personnes s'intéressant au développement de la culture populaire. Ces bibliothèques vivaient des faibles contributions qu'elles recevaient des lecteurs, de la bienfaisance, de la générosité des patrons. Dans la plupart des cas, la fréquentation de la salle de lecture et le prêt à domicile étaient gratuits. Le bibliothécaire n'était pas rétribué.

Il convient de noter aussi la création de bibliothèques ambulantes, comme par exemple celle qui avait son centre à Campobasso, d'où, à la demande des diverses bibliothèques de la région, des caisses de livres partaient à dos de mulets, confiées, pour un certain temps, à un maître d'école qui en était responsable.

Mais après la guerre mondiale, les bibliothèques ont reçu une nouvelle impulsion des grandes organisations nationales, de la nouvelle conception de la valeur du citoyen travaillant et participant par l'intermédiaire des syndicats, à la vie de toute la nation, et par la renaissance du travail ouvrier dans toutes ses branches et à tous ses degrés.

b) Caractère des bibliothèques populaires.

Quel est le contenu et le caractère de ces bibliothèques populaires ? Il faut remarquer que l'aspect géographique de l'Italie, à la différence des autres nations, offre une variété infinie depuis les régions de type continental au nord, jusqu'au développement des côtes qui en font une région à caractère maritime. On passe ainsi de la population des zones alpestres, aux groupes de pasteurs de la Sardaigne. A cette variété de caractère géographique correspond une grande variété sociale de groupements, à caractère tantôt industriel, tantôt agricole, tantôt citadin ; de là l'aspect divers des bibliothèques populaires en Italie où leur création et leur formation n'ont pas

été guidées par un principe unique, mais où toutes les formes d'organisation et de fonctionnement ont pu et ont dû être appliquées, suivant les localités, les besoins de la population et les possibilités économiques.

Il faut tout d'abord, comme il a été dit plus haut, considérer les bibliothèques pour ouvriers, d'origine ouvrière, patronale, ou mixte, instituées dans les établissements industriels ou auprès d'eux, comme complément à d'autres œuvres d'assistance industrielle. La Confédération générale de l'Industrie faciste italienne signale mensuellement les initiatives qui se rapportent à cette création. Elle donne pour les bibliothèques populaires le chiffre de 2.500 bibliothèques des *Dopolavori* (Loisirs ouvriers) organisées par les patrons, fonctionnant régulièrement et ayant généralement pour bibliothécaires des techniciens de l'établissement, des ingénieurs, des chimistes, ou, lorsqu'il s'agit de petits établissements, le propriétaire lui-même. Dans ce dernier cas, la lecture se fait gratuitement, au siège de la bibliothèque. Chaque bibliothèque pourvoit à ses propres besoins avec des fonds autonomes fournis généralement par le propriétaire.

Dans de nombreux établissements industriels, surtout dans le Piémont et la Lombardie, ces bibliothèques ont donné naissance à des écoles professionnelles fondées également avec le concours des industriels dont le but était, tout en surveillant l'application des lois pour la protection du travail des femmes et des enfants, de préparer une main-d'œuvre déjà habile, évitant ainsi la période d'apprentissage à l'usine. Dans ces cas la bibliothèque a un double caractère récréatif et technique et renferme en majorité les ouvrages traitant des différentes branches du travail auquel la jeunesse se prépare. Les grands centres industriels de la « Fiat », les fabriques de papier « Burgo », les usines de tissage « Rossi » de Schio, etc., en sont un exemple.

Ces bibliothèques se classent en plusieurs groupes : bibliothèques pour les ouvriers métallurgistes, pour ceux des manufactures, des entreprises de construction, pour les mineurs, etc. Il faut citer le travail de préparation politique que les

bibliothèques de la société nationale « Dante Alighieri » ont accompli dans les nouvelles régions italiennes, qui a contribué, par une action silencieuse et tenace, à maintenir l'emploi de *la langue* italienne. Détruites par la guerre, elles ont été reconstituées avec les noms de leurs fondateurs. A noter en outre, les bibliothèques paroissiales constituées dans un but éducatif auprès des paroisses et des centres ecclésiastiques grâce à l'initiative des curés et des groupements féminins et destinées, les dernières surtout, aux jeunes filles et aux ménagères.

Dans l'Italie centrale et méridionale, les bibliothèques, y compris celles des écoles, doivent leur organisation à l'initiative privée ou communale. Leur caractère est en majeure partie agricole et récréatif ; elles sont l'œuvre des écoles rurales (instituées pour les petits groupes agricoles éloignés des centres habités), et des *Cattedre ambulanti di agricoltura* (chaires ambulantes d'agriculture) : œuvre lente mais sûre.

La diminution croissante de l'analphabétisme qui tend désormais à disparaître, a fait naître le désir de continuer les études commencées, et d'offrir aux agriculteurs et aux pasteurs éloignés des centres, de bons livres qui développent les connaissances technico-agricoles, ou qui, simplement choisis parmi les classiques, accroissent les connaissances sociales.

Parmi les bibliothèques populaires, il faut encore distinguer un autre groupe, très important en Italie, celles du type artisan : elles sont destinées au maçon, au menuisier, au forgeron, au vitrier, envers lesquels la bibliothèque populaire accomplit une œuvre d'éducation artistique et de culture historique, en les rapprochant des modèles de beauté que, de tout temps, l'artisan italien a su produire dans les corporations communales de toutes les branches, depuis les broderies de marbre des Maîtres de Côme et des Cosmates (opus Cosmati), aux merveilles de graveurs célèbres comme Pollaiolo et Cellini, ou obscurs et anonymes comme les artisans des Abbruzzes ; depuis les dentelles de Burano aux tissus de l'Ombrie et de la Sila Greca, et aux broderies de la Sicile et de la Sardaigne, travaux de la femme italienne qui manie encore la navette et

les fuseaux par instinct séculaire et nécessité de race, reproduisant, quelquefois inconsciemment, les merveilles dont le Titien et Raphaël ne dédaignèrent pas de s'inspirer et qu'ils éternisèrent.

Relevons encore, en Italie, l'existence de bibliothèques enfantines distinctes des bibliothèques scolaires proprement dites. Dans ces bibliothèques, dont les plus intéressantes se trouvent à Venise, Florence, Rome, Naples, Cosenza, Reggio Calabria, aucun détail n'est négligé, touchant soit le choix minutieux des livres, soit la constitution de collections spéciales.

La municipalité de Rome a offert un terrain dans la Villa Umberto Iº pour le siège de cette entreprise qui était, au début, destinée uniquement aux enfants et qui, par suite de son développement, possède également des ouvrages pour adultes ; à Florence, la bibliothèque pour les garçons de l'*Opera Nazionale Balilla* (Œuvre nationale Balilla) a de très vastes locaux munis de tous les perfectionnements les plus modernes ; à Naples, la bibliothèque s'est formée à la *Casa del Giuoco* (Maison du Jeu) ; à Reggio Calabria, elle a son siège séparé de la bibliothèque des étudiants, et une bibliothécaire particulière ; les jeunes lecteurs y trouvent des jouets, des constructions, un phonographe, un jardin. En rendant leur livre ils inscrivent leurs impressions sur un cahier. A la fin de l'année les meilleures rédactions sont récompensées. Ces bibliothèques sont fréquentées par les enfants, quel que soit leur âge. Les plus petits qui ne savent pas encore lire demandent des livres illustrés.

Les grandes villes comme Rome, Turin, Milan, Gênes, Venise, Naples, Ravenne, ont chacune leur propre organisation de bibliothèques populaires régies par des règlements intérieurs différents ; elles dépendent, pour chaque ville, d'un bureau spécial compétent, le Bureau des Bibliothèques populaires, qui règle leur fonctionnement et décide des achats après avoir pris l'avis d'une commission.

A Rome, par exemple, les différentes bibliothèques de la municipalité sont considérées comme des Sections et leur

ensemble forme la Bibliothèque communale publique, un centre rédige les catalogues et le fichier, reçoit les demandes des sections, envoie les volumes et récapitule le mouvement du prêt dans toutes les sections.

Dans ces dernières années se sont créés, ou transformés de nouveaux organismes s'intéressant d'une façon directe à la diffusion du livre parmi les masses ouvrières. Ce sont : l'*Opera Nazionale Dopolavoro* créée en 1926, l'*Opera Nazionale Balilla,* qui considère la création de bibliothèques enfantines et pour jeunes gens comme une des formes de son action pour l'éducation des nouvelles générations. Cette éducation ne vise ni à l'athlétisme, ni au développement de groupes gymnastiques déterminés, mais à réaliser la devise de QUINTILIEN : « Mens sana in corpore sano », elle considère les exercices physiques comme un moyen pédagogique d'obtenir la vigueur, la santé, et l'esthétique harmonieusement proportionnées par rapport au développement spirituel des enfants. S'inspirant de ce principe, l'*Ufficio cultura* de l'Œuvre nationale Balilla s'occupe de la création de bibliothèques, de cours de chant, de la composition de sociétés musicales, de cours de législation sociale, et d'écoles spéciales pour l'enseignement des langues étrangères.

Deux autres types de bibliothèques commencent à se répandre :

a) les bibliobus (convois de livres) que dirige S. E. MARINETTI de l'Académie italienne. Ils ont pour but de faire pénétrer le livre dans les régions les plus éloignées des centres bibliographiques et d'accomplir ainsi une œuvre de propagande en diffusant des ouvrages typiquement fascistes : livres d'agriculture, de mécanique, de géographie, de science militaire et aéronautique, ouvrages pouvant donner une connaissance élémentaire de l'hygiène en général, de l'hygiène vérétinaire, de la médecine, et, toujours sous une forme populaire, une connaissance littéraire et artistique du monde.

b) les bibliothèques de navires qui devront être installées peu à peu sur chaque bateau grand ou petit, pour les passagers du transatlantique de luxe comme pour les bateaux de la

marine marchande ; sur ces derniers elles serviront spécialement aux heures de repos des marins et de tout le personnel de bord.

Les résultats les plus importants au point de vue pratique sont ceux obtenus dans un temps très court par l'*Associazone Nazionale Combattenti* (Association nationale des Combattants), avec les fonds de l'*Opera Nazionale Combattenti* (Œuvre nationale des Combattants).

En 1921, l'Association nationale des Combattants entreprit la constitution de bibliothèques populaires : la section centrale de Rome expédiait aux sections qui en faisaient la demande, une armoire spéciale contenant un premier noyau de livres (100 au minimum et 250 au maximum). Depuis 1921, l'Association nationale des Combattants a donné ainsi 1.100 bibliothèques formant un ensemble de 350.000 volumes ; à côté de ces envois, les autres sections étaient libres de se constituer une bibliothèque avec leurs propres ressources. Les volumes donnés traitent avant tout des sujets agraires et patriotiques, seul un petit pourcentage de ces volumes avait un but récréatif. Pendant dix ans, jusqu'en 1932, l'*A.N.C.* a continué son œuvre de propagande culturelle dans les milieux ruraux, propagande spécialement destinée à servir de guide théorique aux anciens combattants à qui l'État donne des terres et que la loi a chargé du grand travail d'amélioration intégrale dans le domaine de l'agriculture.

Depuis 1932, l'*A.N.C.* a jugé son œuvre de préparation culturelle agraire terminée et elle participe, dans une forte proportion, à l'achat de machines agricoles que les paysans ont appris à connaître grâce aux livres. L'*A.N.C.* a pleinement réalisé la tâche confiée à la bibliothèque populaire et elle a démontré comment une organisation bibliographique sérieuse pouvait être un moyen puissant pour l'éducation des paysans en utilisant dans ce but les heures qui ne sont pas employées aux travaux des champs.

A côté de ces organismes qui s'occupent directement de fournir des livres aux bibliothèques populaires, il y en a d'autres qui s'occupent indirectement de publications destinées

aux classes ouvrières, ce sont : l'*Ente Nazionale per l'artigianato* (Organisme national pour l'artisanat), l'*Opera Nazionale Maternità e Infanzia* (l'Œuvre nationale de la maternité et de l'enfance), le *Ministero delle Corporazioni* (Ministère des Corporations), le *Ramo editoriale degli agricoltori* (Service d'édition de la Confédération des agriculteurs), qui, chacun dans son domaine, s'intéressent à la publication de revues, de cahiers ou de catalogues propres à faire connaître les lois sur le travail des femmes et des enfants selon les directives de la législation fasciste, ou bien aptes à démontrer le nouveau sens de l'art qui anime et caractérise la production moderne de l'artisanat italien ; ces dernières publications ont aussi un but de propagande commerciale et éducative : commerciale parce qu'elles favorisent l'échange entre les diverses villes italiennes et l'étranger, éducative dans ce sens qu'elles fournissent à l'ouvrier par l'illustration des plus belles œuvres que produit l'artisanat, des dessins et des formes ayant un caractère artistique.

Les sections fascistes constituées dans chaque commune ont commencé depuis quelques années à porter leur activité dans une autre branche : au siège de la section une bibliothèque populaire est installée qui tend à avoir un caractère de préparation politique ; on trouve dans ces bibliothèques des ouvrages qui commentent les principes idéaux du fascisme, les grandes entreprises du régime, et indiquent la tâche qui incombe à chacun dans ses rapports avec l'État.

c) *Catalogues.*

Presque toutes les bibliothèques populaires sont pourvues d'un catalogue, depuis la simple liste jusqu'au catalogue alphabétique par auteurs et à celui par matières ou par sujets. La statistique officielle établie en 1929 groupait les livres des bibliothèques populaires de la façon suivante :

a) livres pour la jeunesse ;
b) romans ;

c) ouvrages de vulgarisation scientifique ;
d) autres ouvrages.

Dans le groupe *d)* on a compris tous les ouvrages traitant des sujets historiques, géographiques, techniques, les livres d'aventures, de voyages, ou de caractère récréatif.

Chacune des associations fournit à ses bibliothèques un catalogue d'ouvrages choisis d'après certains principes d'ordre littéraire et éducatif et qui pouvaient être obtenus avec des escomptes allant jusqu'à 50 %. L'Association nationale pour les intérêts du Midi, par exemple, crée elle-même des bibliothèques et, après avoir trouvé dans le pays un bon bibliothécaire, cède toute l'organisation à la commune pour la maintenir à perpétuité à l'usage du peuple.

La Fédération des bibliothèques populaires de Milan publie un bulletin mensuel intitulé *La Parola e il libro* dont le prix de l'abonnement est inclus dans la cotisation de chaque membre. La bibliothèque circulante Formiggini édite une revue l'*Italia che scrive* destinée à ses lecteurs.

A l'occasion de l'établissement de la statistique officielle mentionnée plus haut, les bibliothécaires furent invités à exprimer, sur un bulletin qui devait être visé du maire de la commune, les désirs des lecteurs ; le résumé de ces bulletins a été extrêmement intéressant car il constituait une manifestation du nouvel esprit et de la nouvelle conscience du peuple, en particulier des ouvriers et des paysans. En effet, si 60 % des lecteurs demandèrent au Ministère de l'Éducation nationale son appui moral pour obtenir des améliorations des locaux et de l'ameublement (rayons, tables, sièges), 80 % demandèrent en outre l'accroissement des fonds, soit à l'aide de subsides supplémentaires, soit sous forme de dons de livres ; l'ordre de préférence des livres fut ainsi établi :

1 — ouvrages traitant d'agriculture	25 %
2 — ouvrages pour artisans	25 %
3 — ouvrages de culture fasciste (se rapportant aux questions historiques, de la guerre, de la nouvelle législation du travail).	25 %
4 — récits de voyages	10 %
5 — livres pour enfants	10 %
6 — livres de lectures faciles	5 %

Ce dernier pourcentage donne, sur 3.200 bibliothèques recensées, un total de 160 demandes de livres dans un but purement récréatif ; ceci prouve combien les aspirations du peuple italien renouvelées par le travail de la nouvelle organisation fasciste, syndicale et corporative, sont sérieuses.

d) *Bibliothécaires.*

En ce qui concerne la formation des bibliothécaires, jusqu'à ce jour, aucune préparation spéciale n'était exigée pour les bibliothécaires des bibliothèques populaires et dans la plupart des cas on ne procédait pas à des nominations régulières. Le bibliothécaire est généralement un ami des livres qui a souvent fait don pour l'usage public, de sa propre bibliothèque. Le fait de devenir bibliothécaire constitue une sorte de reconnaissance tacite d'instruction supérieure par rapport aux habitants des communes ou fractions de communes où la bibliothèque existe ; les institutrices sont bibliothécaires des petites bibliothèques créées dans les écoles des subdivisions communales ; elles s'occupent d'élever le niveau moral des populations rurales les plus éloignées des centres habités. Leur rôle est important si l'on songe que l'on ne s'est occupé spécialement des routes que depuis quelques années, grâce au nouveau régime, et qu'il existe encore aujourd'hui des petits groupes de bergers ou d'agriculteurs qui vivent dans la solitude. Quand les routes et les livres les rapprocheront des communes et des villes, ils apporteront à la vie de la nation des forces morales saines et intactes, et une volonté agissante.

Un certain nombre de bibliothécaires (30 % environ) possèdent des diplômes universitaires, surtout lorsqu'ils dirigent une bibliothèque d'origine patronale, ou créée par des organisations ; 50 % environ sont des instituteurs, des institutrices, ou des curés ; dans quelques cas très rares la bibliothèque est confiée à des personnes non compétentes, mais alors celles-ci ne sont que de simples distributeurs et se bornent à prêter les livres, laissant le lecteur complètement libre de choisir ceux qui l'intéressent le plus.

95 % des bibliothécaires apportent un concours bénévole, à l'exception de ceux des grandes villes et ceux qui font aussi de la bibliothèque un centre commercial : les libraires par exemple.

Jusqu'à ces derniers temps, non seulement le bibliothécaire accomplissait bénévolement son travail, mais il avait pleine liberté pour l'établissement du catalogue, le système de prêt, la fixation des heures d'ouverture ; sur ce dernier point il faut dire que, suivant les catégories de lecteurs, les heures d'ouverture des bibliothèques populaires varient quelquefois dans la même ville ; généralement, les bibliothèques de type agraire sont ouvertes le dimanche matin, celles de type ouvrier le soir et les jours de fêtes, tandis que celles destinées aux enfants sont ouvertes toutes les après-midi et le dimanche.

Il faut louer les bibliothécaires d'avoir toujours adapté les heures d'ouverture aux désirs des lecteurs et d'avoir aidé les bibliothèques en leur apportant un concours désintéressé, quelquefois même en leur donnant une aide financière, en fournissant le premier noyau de livres et en achetant de nouveaux volumes. Quand les lecteurs n'ont pu participer à l'accroissement de la bibliothèque même au moyen de contributions très minimes, et si le bibliothécaire s'est trouvé dans l'impossibilité de le faire de ses propres deniers, les bibliothèques ont cessé partiellement ou totalement de fonctionner.

e) *Action de l'État.*

Jusqu'en 1926 le travail des bibliothécaires n'était pas contrôlé. A partir de cette date, lorsque la Direction générale des Académies et Bibliothèques fut instituée auprès du Ministère de l'Éducation nationale, on porta une attention toute particulière aux fonds des bibliothèques populaires, qui furent considérées comme des institutions éducatives destinées à compléter l'action de l'école, même si leur caractère propre d'organisation libre les en sépare. On a voulu s'assurer, au moyen de circulaires, que les livres répondaient aux nouvelles idées de patrie, de religion et de morale qui sont la base des

doctrines fascistes, en harmonie historique avec le caractère du peuple italien.

On entreprit ensuite deux enquêtes statistiques qui révélèrent un nombre total de 1.930 bibliothèques en 1927, et 5.198 en 1929, comprenant plus de 4.000.000 de volumes, et 5.000.000 de lecteurs.

L'accroissement du nombre des bibliothèques qui ressort de l'enquête de 1929 ne signifie pas seulement une augmentation réelle du nombre des bibliothèques populaires au cours des deux années précédentes, mais indique aussi que certaines d'entre elles, déjà existantes, furent ainsi portées à la connaissance des organismes officiels. L'intérêt du pays s'est surtout manifesté sous forme d'une action des organismes centraux de l'État qui a provoqué depuis 1929, la formation de nombreuses bibliothèques populaires, a attiré l'attention des savants sur les problèmes qui les intéressent et provoqué :

1° la formation d'un groupe d'inspecteurs bénévoles spécialement chargés de surveiller les bibliothèques populaires.

2° la constitution à Rome de l'*Ente nazionale per le biblioteche popolari e scolastiche* (Organisme national pour les bibliothèques populaires et scolaires).

Les inspecteurs sont choisis parmi des personnes amies des livres qui s'intéressent aux problèmes de l'éducation du peuple. Ils sont nommés par décret royal, pour une période de trois ans, et apportent gratuitement leur concours.

Leur action peut se résumer ainsi :

a) Faire connaître officiellement toutes les bibliothèques populaires ;
b) réorganiser, spécialiser et unifier les programmes ;
c) favoriser leur accroissement et stimuler leur activité.

Cette action a un caractère particulièrement important et délicat en ce qui concerne les rapports entre les inspecteurs et les bibliothécaires.

En Italie, le bibliothécaire de la bibliothèque populaire a acquis un caractère propre tout à fait différent de celui des bibliothécaires des autres bibliothèques de moyenne et de

haute culture. Le lecteur qui s'adresse à ces derniers connaît déjà, sinon le titre du livre, tout au moins le sujet pour lequel il fait appel aux connaissances bibliographiques du bibliothécaire. Ce dernier se borne presque toujours à distribuer les livres. Il n'est appelé que rarement à donner des conseils.

Le lecteur ouvrier et paysan, au contraire, a plus besoin d'un véritable guide que de conseils. Dans ce cas, la tâche du bibliothécaire est très délicate parce qu'elle s'identifie à celle de l'éducateur et comporte une responsabilité plus grande par le fait qu'il ne remplit pas sa tâche directement mais par l'intermédiaire de l'auteur dont il se rend ainsi, dans un certain sens, garant et responsable. Or précisément, parmi les attributions de l'inspecteur, la plus importante est peut-être de guider spirituellement les bibliothécaires jusqu'ici complètement livrés à eux-mêmes. Leur action désintéressée se trouve reconnue par l'inspecteur qui est pour eux un guide sûr et en même temps l'auxiliaire précieux de leur autorité.

Les inspecteurs sont libres de prendre, dans le cadre des instructions données par le Ministère de l'Éducation nationale, toutes les initiatives qu'ils jugent nécessaires pour rendre plus efficace l'action des bibliothèques populaires situées dans leur circonscription. Ils ont, entre autres, pour tâche d'attirer l'attention des autorités, des organismes spéciaux et des particuliers sur les bibliothèques, non seulement au point de vue moral, mais, dans la mesure du possible, au point de vue financier afin que toutes possèdent, dans le plus bref délai, un local proportionné à l'importance de leur fonds et au nombre de leurs lecteurs et s'occupent d'améliorer par tous les moyens possibles leur système de prêt, le catalogage, les heures d'ouverture, leur stock de livres et l'atmosphère de la bibliothèque. On pourra ainsi connaître le nombre exact des bibliothèques populaires qui d'après les données officieuses atteignent aujourd'hui et peut-être dépassent le nombre de 5.000.

La seconde initiative à laquelle le Gouvernement et le parti national fasciste se sont intéressés est la constitution de l'*Ente nazionale per le biblioteche popolari e scolastiche* (Organisme national pour les bibliothèques populaires et

scolaires). Toutes les questions bibliographiques de caractère populaire sont soumises au contrôle d'un organisme dirigeant destiné à apporter dans l'organisation des bibliothèques populaires italiennes, une unité de buts éducatifs et politiques.

Cet organisme réunira sous sa direction, en les fédérant ou en les absorbant, toutes les œuvres, institutions ou associations qui ont accompli jusqu'à présent une action préparatoire remarquable, mais qu'il faut unir et coordonner, en proportionnant le personnel et les moyens financiers mis à leur disposition aux besoins des divers groupes ouvriers.

L'organisme national pour les bibliothèques populaires se propose :

a) de favoriser la création de bibliothèques populaires et scolaires dans toutes les communes du royaume qui n'en ont pas ;

b) de développer celles déjà existantes ;

c) d'organiser des concours avec récompenses, entre les auteurs et les éditeurs d'ouvrages récréatifs, scolaires ou de vulgarisation ;

d) d'accomplir en général, une œuvre d'assistance, d'information et de protection en faveur de ces bibliothèques et des personnes ou organisations qui les dirigent.

La Fédération des Bibliothèques populaires, qui avait son siège à Milan, a déjà demandé son affiliation au nouvel organisme à Rome.

L'action de l'État s'étend aux bibliothèques populaires qui sont appelées ainsi à participer activement à la vie de la nation qui, depuis la guerre et par le fascisme, a vu se réaliser ses hautes destinées.

Bibliographie.

ÉTUDES — HISTORIQUE

Annuario delle biblioteche popolari d'Italia, rédigé par Antonio Bruni et Giovanni Benedetti — Anno 1, Firenze, M. Cellini et C. 1870, in-8, p. 104.

BIAGI (Guido). — *Un nuovo tipo di biblioteche popolari.* Rivista delle Biblioteche, XI, 4-6 Firenze, 1900.

I libri dei soppressi conventi e le biblioteche popolari (Rapport lu au 1er Congrès des Bibliothèques populaires). Rivista delle Biblioteche e degli Archivi, vol. XIX, 1908, p. 173-176.

Le biblioteche popolari al 1° Congresso nazionale. (Rome, 6-10 décembre 1908), (exposés et discours divers), Milano, Fédération italienne des Bibliothèques populaires, 1910, in-8°, p. 256.

Bollettino delle biblioteche popolari (organe bimensuel du Consortium, depuis Fédération italienne des Bibliothèques populaires) (Anno I, n° 1-2 : novembre-dicembre 1907), Milano, in-8°.

En 1911 cet organe a paru sous le titre de *La cultura popolare* et en 1921 sous celui de *La parola e il libro.*

Bollettino delle bibliotechine rurali, Torino.

(Fondé en 1910 par Paola Lombroso Carrara (Zia Mariù) comme organe de l'œuvre des « Bibliotechine rurali »).

Bruni (Antonio). — *Le biblioteche popolari in Italia dall'anno* 1861 *al* 1869. Firenze, Eredi Botta, 1869, in-8°, p. 3 nn. 143.

Annuario delle biblioteche popolari d'Italia nel 1870 *e* 1871 (avec un aperçu sur les bibliothèques circulantes de Berlin). Firenze, tip. Tofani, 1872, in-16°, p. 60.

Quarto annuario delle biblioteche popolari d'Italia (à partir de 1873, avec une chronique étrangère) Milano, tip. G. Agnelli, 1879, in-8°, p. 114.

V° annuario delle biblioteche popolari d'Italia (à partir de 1879, avec une chronique étrangère) Torino, Ettore Berni, 1882, in-16°, p. 74.

I libri e le biblioteche (VI° Annuaire des bibliothèques circulantes en Italie et à l'étranger, à partir de 1880) Torino, Stamperia Reale di G.B. Paravia e C. di I. Vigliardi, 1883, in-16°, p. 96.

Scuole, biblioteche, mostre e conferenze (VII[e] Annuaire des bibliothèques populaires en Italie et à l'étranger) Milano, Giacomo Agnelli, 1886, in-16°, p. xvi, 190.

Bollettino delle biblioteche per le scuole elementari italiane (organe du Comité national). Anno I°, n° 1, novembre 1911, Bologna, Coop. tip. Azzoguidi, 1911, in-8°, p. 24.

Chilovi (Desiderio). — *La scuola rurale, la sua biblioteca e le biblioteche provinciali* (2e édition), Firenze, R. Bemporad et Fils 1902, in-8°, p. 80.

Le librerie ambulanti. Roma, Nuova Antologia, 1903, in-8°, p. 20 (extrait de la « Nuova Antologia » du 1er octobre 1903).

Fabietti (Ettore). — *Le biblioteche del popolo* (La première année du consortium milanais pour les bibliothèques populaires) Milano, Consorzio delle biblioteche popolari, 1905, in-16°, p. 62.

Fabietti (Ettore). — *Che cosa è una biblioteca popolare moderna.* Milano, Fédération italienne des bibliothèques populaires, 1916, in-8°, p. 12, et A. Vallardi éditeur, Milano 1933, in-8°, p. 320.

Garelli (Vincenzo). — *Delle biblioteche circolanti ne' comuni rurali.* Torino, Enrico Moreno, in-16°, p. 79.

Geisser (Alberto). — *Deve Torino avere una biblioteca pubblica circolante ?* (nos aspirations et exemples d'autres villes), Torino, tip. degli Artigianelli, 1893, in-8°, p. 117.

Giachetti (Narciso). — *Ricordi e documenti delle biblioteche popolari livornesi dalla loro fondazione a tutto il* 1869, Livorno, Vannini, 1870, in-8°, p. 72.

Lombroso Carrara (Paola). — *Elenco delle bibliolechine rurali* « Zia Mariù », Firenze, R. Bemporad et fils, 1912, in-16°, p. 10.

Morandi (Luigi). — *Le biblioteche circolanti* (lecture faite à une société d'artistes et d'ouvriers à Spoleto) Firenze, Tip. Fodratti, 1868, in-32°, p. 48.

Relazione della Società promolrice delle biblioleche popolari di Milano, fasc. 1°, Milano, tip. Soc. Cooperativa, 1867, in-8°, p. 48.

Sacchi (Giuseppe). — *Sulla proposla fondazione di biblioleche popolari in Italia,* Mémoire, Reale Istituto lombardo di scienze e lettere. Rendiconti, vol. 3°, p. 72-78, Milano, tip. Bernardoni 1866, in-8°.

Sorbelli (Albano). — *Le bibliolechine gratuite per i fanciulli, nelle scuole elementari del Regno* (Rivista delle Biblioteche e degli Archivi) vol. XVII, 1907, p. 1-5).

La Commissione per la riforma delle biblioteche popolari, Rivista « Accademie e Biblioteche d'Italia » Libreria del Littorio, Roma, anno I°, n° 5-6 giugno 1928.

L'Opera nazionale Combattenti e la diffusione del libro, Rivista « Academie e Biblioteche d'Italia » Libreria del Littorio, Roma, anno I°, n° 5-6 giugno 1928.

Mancini (Guido). — *Le biblioleche di lellura pubblica,* Bollettino della Scuola (Association fasciste de l'école) Roma, anno I°, fasc. III. 31 ottobre 1931.

Nobili (Nennella) . — *Biblioleche popolari e bibliotecari,* Bollettino della Scuola (Association fasciste de l'école) Roma, anno I°, fasc. IX, 21 dicembre 1931.

Mancini (Guido). — *L'organizzazione delle biblioteche popolari.* La scuola fascista (Bulletin de l'association fasciste de l'école). Roma, anno I°, n° 1-28 feb. 1932.

Manuels pratiques — Catalogues — Choix de livres

Casati (Giovanni). — *Manuale di lellura per le biblioleche. Le famiglie e le scuole.* 3e édition, Milano, Federazione italiana delle biblioteche cattoliche, 1921, in-8°, p. 236.

Biblioteche popolari (Catalogue pour les bibliothèques scolaires obligatoires dans les écoles élémentaires ou les cours populaires) Milano, A. Vallardi, 1922, in-16°, p. 45.

Cavalieri Archivolti (Clara). — *Calalogo ordinario dimostrativo dei migliori libri per fanciulli e giovanetli* (manuel pour les petites bibliothèques des écoles élémentaires et des bibliothèques populaires) Bologna, Comitato nazionale per le biblioteche scolastiche, 1914, in-8°, p. XXIX, p. 159.

Crocioni (Giovanni). — *Pronluario per biblioleche di sludenti.* Scuole Medie. (Avec l'adjonction de 5 catalogues-types, rédigés par les professeurs S. A. Barbi, A. Baggi, C. Bione, A. Gariboldi, G. Gentile). Varese tip. Coop. Varesina, 1914, in-16°, p. 8°, p. 160.

Fabietti (Ettore). — *Manuale per le biblioteche popolari,* Milano, Federazione italiana delle biblioteche popolari, 1910, in-16°, p. 248.

La Federazione italiana delle biblioleche popolari nel suo primo anno di vila, Milano, Federazione italiana delle biblioteche popolari 1910, in-8°, p. 16.

Guida pratica per le biblioteche scolastiche (contenant en outre pour les différents types de petites bibliothèques, des listes de livres approuvées pour les autorités scolaires). Milano, Federazione italiana per le biblioteche popolari, s.a. in-16°, p. 62.

Saggio di catalogo novello per la scelta dei libri adatti ai vari tipi di biblioteche popolari, Milano, Federazione It. per le Bibl. popol., s.a. in-16°, p. 70.

Guida bibliografica (Bibliothèque des instituteurs italiens), Milano, Edizione dell'Ufficio technico di propaganda nazionale, 1918 in-8° (2e édition en 1921).

Manuale del bibliotecario (édité par les soins de la « Federazione it. delle biblioteche cattoliche ») Milano, Tip. A. Bertarelli e C°, 1915 in-8°, p. 223.

Saggio di catalogo ragionato Milano, Federazione It. delle Bibl. Pop. 1914, in-16°, p. 187.

Cenobita (Adolphe Ferrière). — *Cio' che essi leggono*, Lugano (au Cœnobium, 1909) in-8°, p. 220.

Fumagalli (Giuseppe). — *I 100 migliori libri italiani.* Rivista delle Biblioteche e degli archivi, vol. 17°, 1907, p. 149-156.

Guicciardi (G.), De Sarlo (F.). — *Fra i libri*, Bologna, Tip. Mareggiani, 1893. in-8°, p. 9, 259.

I migliori libri italiani consigliati da 100 illustri contemporanei, Milano, U. Hœpli, 1892, in-16°, p. xix, 434.

I libri più letti dal popolo italiano, Milano, Società bibliografica italiana 1906, in-8°, p. 37.

Licomati (C.). — *Le biblioteche militari*, E. Voghera, 1914, in-8°, p. 21.

Istituto nazionale per le bibl. dei soldati. — *Catalogo* 1917 (approuvé par le Ministère de la Guerre), Torino, Tip. degli Artigianelli, 1917, in-16°, p. 60.

Carboni (Gregorio). — *Alcune norme sopra il governo delle biblioteche militari del Regno d'Italia* (23 novembre 1861), Torino, 1862, in-8°.

Salaris (Emilio). — *Per l'istituzione di biblioteche per la truppa nei corpi*, Rivista delle Biblioteche e degli Archivi, vol. 18, 1907, p. 56-59.

Librerie per i marinari, Lega navale italiana, Sez. di Frenze, Firenze, tip. Galileiana, 1909, in-16°, p. 95.

Le Librerie per uso dei marinari, Rivista delle Biblioteche e degli Archivi, vol. 17, 1907, p. 65-70 — vol. 18, p. 65-70 — vol. 19, p. 124-127 — vol. 23, p. 25-33.

Zeri (Augusto). — *Le biblioteche ad uso dei marinari*, Rocca S. Casciano, Stab. tip. Cappelli, 1908 in-8°, p. 24.

JAPON

ACTIVITÉ DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES POUR L'ÉDUCATION DES OUVRIERS JAPONAIS

par M. K. MATSUMOTO
président de l'Association japonaise des Bibliothécaires

Avant de décrire l'activité des bibliothèques populaires en faveur des ouvriers, j'esquisserai rapidement les facilités que les usines et les mines leur offrent actuellement au Japon pour la lecture.

Le système d'éducation pour les ouvriers et les moyens de récréation mis à leur disposition dans les usines et dans les mines occupant un nombreux personnel, se sont développés grâce aux efforts réunis des patrons et des ouvriers, aux conseils et à l'aide apportés par les administrations nationales et locales et à une action coordonnée du capital et du travail.

En ce qui concerne la lecture, des bibliothèques ou des salles de lecture spéciales ont été récemment établies dans plusieurs usines tandis que dans d'autres les livres sont disposés dans les clubs ou les salles de repos.

Le nombre des salles de lecture, bibliothèques circulantes et bibliothèques créées en automne 1928 à l'occasion du couronnement de l'empereur a surpassé tous les autres témoignages commémoratifs ; c'est la raison pour laquelle les bibliothèques sont assez nombreuses au Japon.

Le but de ces bibliothèques est le développement du goût de la lecture chez les ouvriers pendant leurs heures de loisir,

l'éducation du goût, du bon sens nécessaires à un caractère élevé, l'accroissement de la valeur professionnelle et l'amélioration du niveau de vie.

La création de ces bibliothèques est due soit à l'initiative des ouvriers, soit à l'activité d'associations de jeunes gens dans les usines. Plusieurs de ces bibliothèques ont des bibliothécaires et des assistants qui, non seulement prennent la responsabilité des livres, mais encouragent les ouvriers et les guident dans le choix de leurs lectures. La semaine, elles sont ouvertes lorsque les usines sont fermées et le dimanche de 8 h. du matin à 4 h. Les livres sont prêtés pour un temps assez long. Certaines bibliothèques ont des collections de plusieurs milliers de volumes, tandis que d'autres empruntent les livres à d'autres bibliothèques publiques ou appartenant à des usines.

Dans plusieurs bibliothèques la lecture est encouragée au moyen de conférences, d'affiches, de prix pour des études sur la lecture de livres, de semaine de propagande de lecture, etc...

L'activité de l'Association d'éducation ouvrière fondée en 1931 a grandement contribué au développement de cette branche particulière de l'éducation ; le nombre des bibliothèques, les facilités qu'elles offrent au point de vue de la lecture, de la présentation des livres et l'importance des collections dépendent de la date de leur fondation et du développement des usines qui les ont créées. En général les bibliothèques des usines pour le dévidage et le tissage du coton sont bien organisées tandis que d'autres sont encore en période d'installation ou peu connues.

En dehors des bibliothèques installées dans les usines ou les mines, il existe également dans les lieux qui réunissent un grand nombre de travailleurs, tels que les bureaux de poste, centres de marchés, etc..., de grandes facilités pour la lecture et ce mouvement va en s'accroissant.

Bien que ces bibliothèques soient de plus en plus appréciées, un grand effort est encore nécessaire pour que le développement de ce mouvement soit satisfaisant.

De plus, à mesure que le goût de la lecture se développe

chez les ouvriers, leurs demandes en livres sont plus étendues et plus diverses et peuvent à peine être satisfaites. Malgré les grands progrès intellectuels réalisés par les ouvriers au cours de ces dernières années, leur niveau de culture est encore en dessous du niveau général et il est urgent qu'un travail persévérant soit accompli dans ce domaine comme d'ailleurs dans les autres branches du travail social.

Les bibliothèques japonaises n'ont pas négligé ce fait et ont fait des efforts pour y remédier. En mai 1929, la 23e réunion nationale des bibliothécaires qui groupe la plupart des bibliothécaires japonais, a discuté une question posée par le Ministre de l'Éducation : « Que pensent faire les bibliothèques pour l'éducation ouvrière ? »

Le comité est arrivé à la conclusion suivante que, depuis lors, les bibliothécaires s'efforcent de mettre en pratique :

Parmi les moyens qu'il serait désirable de voir appliquer pour que les bibliothèques concourent utilement à l'éducation des ouvriers, nous mentionnerons les plus urgents :

a) s'efforcer de connaître les goûts des lecteurs, leur condition de vie, leur développement intellectuel, leur mentalité afin de leur donner des livres répondant à leur formation.

b) s'attacher à cultiver chez l'ouvrier le goût de la lecture et à le guider dans son choix.

c) favoriser l'utilisation des loisirs ouvriers en faveur de la lecture.

d) accroître les facilités apportées au prêt et à un approvisionnement graduel en livres.

e) organiser des bibliothèques circulantes dans les pensions pour ouvriers ou autres lieux de réunion.

f) encourager la collaboration entre les patrons et les syndicats.

g) subventionner les œuvres post-scolaires et d'enseignement professionnel.

h) se tenir en contact avec les autres branches des activités sociales concernant l'éducation ouvrière.

Actuellement les bibliothèques réalisent déjà certains de ces vœux.

En vue d'aider les bibliothèques d'usine et de développer le goût de la culture chez les ouvriers, les bibliothèques publiques distribuent aux ouvriers des cartes collectives de prêts. Des bibliothèques circulantes en nombre de plus en plus grand sont organisées dans les usines, les fabriques et les pensions pour ouvriers. Ce système se développe rapidement et semble faire des progrès réguliers. Les livres en circulation sont des ouvrages de récréation ou concernant surtout la culture générale, les questions professionnelles.

Les livres des bibliothèques circulantes des quartiers habités par les ouvriers sont choisis soigneusement en vue d'améliorer leur standard de vie et de les distraire tout en développant chez eux la connaissance des éléments de culture générale.

Afin d'encourager les ouvriers à fréquenter les bibliothèques, on a recours à divers moyens :

a) Heures d'ouverture. — Les heures de loisirs se plaçant en général en fin de journée, les bibliothèques publiques japonaises sont ouvertes jusqu'à 9 h. du soir, non seulement pour la lecture mais également pour le prêt.

b) Salle de lecture de journaux. — Considérant que le journal joue un rôle primordial dans la vie moderne, une attention spéciale a été apportée à la création de salles de lecture de journaux. Non seulement les ouvriers y ont librement accès, mais afin de les faire profiter du court délai de liberté avant le travail de la matinée, quelques bibliothèques ouvrent leurs salles de lecture de journaux plus tôt que la bibliothèque elle-même. Cette méthode a rendu les bibliothèques familières à bien des ouvriers qui en sont devenus ensuite de fidèles visiteurs.

c) Afin d'aider les ouvriers plus cultivés à parfaire leurs études, quelques bibliothèques publiques ont organisé des sections spéciales pour les sciences naturelles,

l'art industriel, les questions économiques ou professionnelles. Les livres techniques sont alors choisis par des spécialistes.

d) D'autres bibliothèques, particulièrement celles des quartiers industriels, invitent plusieurs fois par an le public à des réunions au cours desquelles, en offrant le thé, le bibliothécaire parle de la bibliothèque et des ouvrages qu'elle contient.

e) Des prospectus, des circulaires relatifs à la bibliothèque sont distribués périodiquement. Pendant la « semaine des bibliothèques » organisée en novembre 1931 sous les auspices de l'Association des bibliothécaires au Japon, le but principal de la propagande était l'éducation ouvrière et des affiches portant la devise : « Lisez pendant vos loisirs, la vie est courte », furent distribuées à travers le pays.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, l'activité des bibliothèques publiques a fait de grands progrès en ce qui concerne l'éducation ouvrière.

LETTONIE

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

par M. P. SCHMIDT,
Dr., professeur à l'Université de Riga

En Lettonie les ressources des bibliothèques populaires proviennent principalement des deux organismes suivants : Fonds de Culture ayant le caractère d'une commission parlementaire, Municipalité de la ville de Riga.

En 1930 la municipalité de Riga a géré 10 bibliothèques populaires, 4 bibliothèques pour enfants, et 28 services de distribution de livres dans les faubourgs.

Les bibliothèques subventionnées par la ville sont au nombre de 40, dont 5 académiques et scientifiques, et 35 populaires. Pendant l'année en cours, la 1re bibliothèque municipale s'est adjointe la bibliothèque des organisations ouvrières, bibliothèque comprenant environ 6.000 volumes.

Dans toutes les bibliothèques municipales les livres sont délivrés à titre gratuit, même sans cautionnement ; les services de distribution sont ouverts pendant 4 heures. Dans les bibliothèques permanentes ils sont ouverts pendant 6 heures journellement. En dehors de la ville de Riga, 23 villes possèdent des bibliothèques communales ; dans 11 autres villes, des bibliothèques entretenues par des municipalités font encore défaut.

On peut classer les bibliothèques municipales d'après leur importance, dans l'ordre suivant :

Bibliothèque	de la	ville de	Liepaja	43.000 vol.
»	»	»	Cesis	16.000 »
»	»	»	Valmiera	15.000 »

A Jelgava, Ventspils et Ludza, les bibliothèques comptent de 5.000-9.000 volumes chacune ; dans 7 autres villes moins importantes, le nombre des volumes est de 1.000-2.000, et 5 villes possèdent des bibliothèques comptant de 300 à 900 volumes. La bibliothèque de la ville de Liepaja a été fondée en 1777 ; les autres, au cours des années qui suivirent la proclamation de l'indépendance de la Lettonie, c'est-à-dire après 1918.

Voici les chiffres des livres prêtés à domicile en 1930 par les bibliothèques provinciales :

la	bibliothèque	de la ville de	Liepaja	107.000 vol.
»	»	»	Ventspils	43.000 »
»	»	»	Valmiera	39.000 »
»	»	»	Jelgava	38.000 »
»	»	»	Cesis	32.000 »
»	»	»	Talsi	14.000 »

Pour les autres bibliothèques, le chiffre des prêts à domicile a été inférieur.

Dans la plupart des cas les bibliothèques communales prêtent gratuitement les livres. Quelques-unes (Cesis et Ventspils) fournissent des livres par abonnement qui coûte de 60 à 80 cent. (suisses) par mois.

Les municipalités affectent annuellement à l'entretien des bibliothèques les sommes suivantes :

la	ville de	Riga	Ls	366.000	ce qui donne une moyen. de		Ls	1.—
»	»	Cesis	»	13.700	»	»	»	1,50
»	»	Valmiera	»	8.000	»	»	»	1.—
»	»	Talsi	»	3.000	»	»	»	1,30
»	»	Liepaja	»	24.000	»	»	»	0,50
»	»	Ventspils	»	6.000	»	»	»	0,40
»	»	Jelgava	»	11.000	»	»	»	0,50
								(par habitant)

Les bibliothèques du Fonds de Culture.

En général les bibliothèques dites populaires sont fondées l'année même où le Fonds de Culture en charge les organisations qui l'en ont prié. Les bibliothèques d'avant-guerre relevant de certaines organisations ont été détruites pendant la guerre mondiale. De plus, elles se distinguent de celles du Fonds de Culture, du fait qu'elles prêtent les livres contre payement. Par contre, les bibliothèques relevant du Fonds de Culture sont toutes gratuites. Le Fonds de Culture a entrepris de restaurer les bibliothèques détruites pendant la guerre.

L'organisation qui s'est chargée d'une bibliothèque est obligée de l'entretenir. Conformément aux règlements, elle est obligatoirement tenue de compléter annuellement la bibliothèque en raison de 5 % de la valeur que celle-ci avait au moment de la remise. Quoique cette somme ne dépasse guère Ls 70, les organisations dans la plupart des cas se trouvent hors d'état de faire face à cette dépense et d'affecter à la bibliothèque des subventions régulières. La crise économique est pour les organisations le principal obstacle à remplir leurs obligations.

En ce qui concerne les bibliothèques rurales, les renseignements fournis en 1930 sur leur activité ne sont pas complets et seules 446 bibliothèques ont fait parvenir leur rapport, c'est pour cette raison qu'il ne faut pas perdre de vue que les chiffres indiqués dans les tableaux statistiques ne donnent pas le total exact des lecteurs, des livres et des volumes prêtés, mais permet seulement d'avoir un aperçu général. Ces bibliothèques possédaient au 1er janvier 1930 un total de 394.258 volumes. Leur statistique globale pour 1931 indique 28.183 lecteurs et 366.083 prêts.

En ce qui concerne la circulation des livres, il convient de signaler qu'il a été possible d'établir pour 368 bibliothèques, une comparaison entre le nombre des livres délivrés en 1930 et celui de l'année précédente. Il ressort que 223 bibliothèques ont, au total, prêté 60.954 volumes de moins qu'en 1929,

mais 145 bibliothèques ont prêté 35.301 volumes de plus que l'année précédente. En résumé pour ces 368 bibliothèques, le nombre des volumes en circulation a diminué de 25.653. Ceci s'explique par le fait que les bibliothèques n'ayant pas régulièrement complété leurs collections, ne sont plus à même de satisfaire le lecteur.

Presque toutes les bibliothèques, sauf quelques exceptions, effectuent des prêts à domicile.

Les bibliothèques itinérantes n'existent pas encore. Cependant, de 1921 à 1924, la coopérative *Kulturas balss* (Voix de la culture) disposait de 54 bibliothèques ambulantes dont chacune comportait 50 livres ; cette coopérative les a distribués depuis lors aux municipalités rurales ainsi qu'aux organisations sociales des villes et de la campagne.

MEXIQUE

ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT MEXICAIN EN MATIÈRE DE LOISIRS OUVRIERS ET DE BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

par M. Artemio de Valle-Arizpe,
attaché au Département des Beaux-Arts du Secrétariat de l'Éducation nationale

Le Mexique a préparé pour l'Institut un rapport concernant à la fois les bibliothèques et les arts populaires.

Nous donnons ici les parties concernant les Bibliothèques populaires.

Le gouvernement issu de la révolution a marqué sa profonde sollicitude vis-à-vis de la question de l'éducation de l'ouvrier ; il a essayé, d'une part, de l'aider à se perfectionner dans l'accomplissement de son métier, en organisant des conférences appropriées, en créant des cours du soir d'enseignement technique et artistique, en établissant des bibliothèques spécialisées dans lesquelles il trouve des ouvrages se référant aux travaux auxquels il se consacre et qui lui fournissent ses moyens d'existence.

Le Secrétariat de l'Éducation et des Beaux-arts, pour ce travail utile qu'est l'éducation de l'habitant des campagnes, a recours aux missions culturelles et aux bibliothèques ambulantes...

Le Secrétariat de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts, au moyen de ses maîtres missionnaires et de ses bibliothèques ambulantes n'est arrivé au but qu'il poursuivait qu'au prix d'un labeur acharné. Voici comment procèdent les maîtres

missionnaires : le groupe des professeurs, chacun spécialisé dans une matière ou une industrie quelconque, est placé sous la direction d'un chef de mission. En arrivant dans la région dans laquelle ils doivent exercer leur action, les missionnaires commencent par déployer une activité purement civique consistant d'abord à réveiller chez les habitants l'esprit d'association, à les inciter à déserter les cabarets et les cantines, à les encourager à améliorer leur village en consacrant, par exemple, les dimanches et les jours de fêtes, pendant lesquels ils ne travaillent pas, à tracer les rues, à les empierrer, à arranger les trottoirs, à refaire la grande route. Ensuite, ces mêmes maîtres spécialisés donnent des cours à des groupes de gens du village et aux professeurs ruraux des environs sur les petites industries propres à la région. Ils organisent aussi des fêtes, au cours desquelles on représente des petites pièces de théâtre écrites de telle sorte que, par la simplicité de leur langue et de leur action, elles soient facilement comprises ; des musiciens et des chœurs se font aussi entendre. Viennent enfin les expositions de travaux, l'enseignement de sports adaptés, qui sont ensuite pratiqués par plaisir pendant les heures de liberté. Enfin, lorsque la mission se retire, elle organise un programme de plus grande envergure.

Les bibliothèques ambulantes manifestent leur tendance éducative en apportant aux Centres indigènes des cultivateurs et des ouvriers, qui se trouvent dans les régions les plus reculées, des petites collections de livres traitant des activités de leur groupe respectif et ayant pour but de leur donner une meilleure connaissance de leur profession en leur permettant de perfectionner leurs activités et d'obtenir dans leur travail un rendement maximum. A ces collections, on ajoute des volumes de culture générale pour faire connaître aux travailleurs toutes les branches du savoir humain ; ces ouvrages sont évidemment élémentaires, ils peuvent servir à étendre les connaissances de ceux qui aiment l'étude ; une petite bibliographie, sur les sujets qui les intéressent, est d'ailleurs mise à leur disposition.

Ces bibliothèques sont installées, pour chaque petite *ran-*

cheria qui en fait la demande, dans la maison d'un des habitants les plus notables ; elles n'y séjournent pas moins de quinze jours au cours desquels les livres peuvent être lus sur place ou emportés par les personnes qui le désirent, qui doivent seulement fournir une lettre de recommandation si elles sont inconnues...

Le Secrétariat d'Éducation nationale a constitué des bibliothèques pour les ouvriers, considérant en effet que son œuvre de diffusion de la culture à l'aide du livre doit atteindre de préférence les classes sociales desquelles la lecture est exclue pour différents motifs. Il s'est donc efforcé de mettre, dans toute la mesure du possible, les bibliothèques à la portée des ouvriers.

Tout d'abord, il a fondé, sur toute l'étendue du pays, même dans les plus petits villages, des bibliothèques composées d'un fonds variant entre 300 et 1.000 volumess. Avant d'envoyer les collections, il s'est informé auprès de son département des bibliothèques des conditions de vie, du nombre d'écoles, etc..., de la région et a accordé ses envois avec ces données. C'est ainsi que, dans certaines régions essentiellement industrielles, comme par exemple divers endroits dans les États de Veracruz, Guanajato et Michoacan, etc..., les bibliothèques ont été principalement composées d'ouvrages se référant aux industries textiles, minières, aux tanneries, à la peinture industrielle et autres activités qui dominent dans les régions auxquelles elles sont destinées.

Dans le district fédéral, on a attaché une attention spéciale à l'établissement des bibliothèque d'une assez grande importance, destinée aux principales agglomérations des « Délégations » qui le composent. Dans la ville de Mexico, on a fondé de tous côtés des Salles de lecture dotées de collections comptant de 1.500 à 3.000 volumes.

A la tête de ces institutions on a essayé de placer un bibliothécaire qui, comprenant le rôle essentiellement éducatif et social de la mission qu'il remplit, fait de son mieux pour attirer le public, et, plus spécialement, l'élément ouvrier. Cet élément venait peu, au début, soit, peut-être, par crainte que le service ne fût payant, soit qu'il fût peu accoutumé à l'usage

du livre. Mais, peu à peu, le nombre des lecteurs s'est augmenté, au point qu'à l'heure actuelle les bibliothèques regorgent de lecteurs, tant écoliers qu'ouvriers.

Bien que les salles de lecture contiennent une proportion harmonieuse d'œuvres traitant des sujets les plus intéressants et les plus recherchés du public, on s'est toujours efforcé d'y mêler des ouvrages élémentaires se référant aux divers arts, métiers et industries et destinés aux lecteurs spécialisés dans ces matières.

Le bibliothécaire ne se contente pas de fournir les livres qu'on lui demande, très souvent il aide l'ouvrier à chercher quelque donnée importante ; il le dirige vers d'autres ouvrages ou revues qui se rapportent au sujet qui l'intéresse, et, à l'occasion, lui indique d'autres bibliothèques plus importantes où il pourra trouver une plus ample documentation.

Il est émouvant et satisfaisant, à la fois, de voir parfois combien de malheureux lecteurs, sachant à peine lire et ne sachant pas écrire, demandent au bibliothécaire des explications sur des raisonnements arithmétiques, des tracés géométriques, des formules, etc... Celui-ci donne volontiers les éclaircissements demandés, en s'efforçant d'employer des termes simples.

Il n'est pas rare, non plus, de voir d'humbles ouvriers chercher les meilleures œuvres littéraires (même dans des langues étrangères) pour se divertir et se reposer de leur tâche journalière, en se tenant éloignés des lieux de débauche. La bibliothèque a été, et continuera d'être, un puissant moyen servant à tenir l'ouvrier à l'écart des distractions nuisibles à sa santé et à ses ressources économiques.

Depuis la fondation, récente d'ailleurs, de ces bibliothèques, on a pu observer, de la part des travailleurs, un très vif désir de venir y rechercher, à la fois des connaissances nouvelles et des moments de distraction. Beaucoup ont compris qu'ils pouvaient, à l'aide des livres, améliorer le côté technique de leur métier et aussi étendre leur culture et affiner leur esprit. C'est à cette conviction, qui va sans cesse s'enracinant parmi le peuple, que l'on doit de voir croître le nombre des lecteurs recrutés, en grande partie, parmi les ouvriers.

POLOGNE

L'UTILISATION DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES POUR LES LOISIRS OUVRIERS EN POLOGNE

par M. Jan Muszkowski
Directeur de la Bibliothèque Krasinski, Varsovie

I. Le Problème

L'historique du problème posé par le Bureau International du Travail visant l'utilisation des bibliothèques populaires pour les loisirs ouvriers est aussi long que celui des bibliothèques elles-mêmes. Depuis l'origine du mouvement ayant pour but l'éducation post-scolaire et celles des adultes — dont un des instruments les plus appréciés était dès l'origine la lecture publique — on s'est donné beaucoup de peine pour intéresser les masses ouvrières aux bibliothèques, surtout dans les pays où l'instruction scolaire n'était pas encore obligatoire. Dans les centres industriels on groupait la littérature professionnelle et les ouvrages consacrés aux questions sociales, on adaptait l'organisation aux besoins des ouvriers, en rendant les bibliothèques accessibles le soir, après la clôture des établissements ou bien les jours de fête, en fixant la cotisation d'après les moyens de cette classe ; les plus pauvres et les chômeurs en étaient complètement dispensés. Les traces de cette activité se trouvent en Pologne comme ailleurs dans maints compte-rendus et dans plusieurs articles de la presse spéciale.

Bien que le problème soit vieux, la manière de le poser est nouvelle. On le traitait jusqu'à présent comme une des nombreuses questions bibliothéconomiques, strictement liée aux autres. L'intéressante initiative du B.I.T. met le problème au centre des investigations et des recherches, en engageant à considérer tout le domaine des bibliothèques populaires du point de vue de leur utilisation pour les loisirs ouvriers. C'est pourquoi aucune des associations nationales de bibliothécaires n'était préparée à répondre nettement et carrément à l'enquête entreprise par l'Institut International de Coopération Intellectuelle.

L'Association des Bibliothécaires Polonais avait eu à surmonter en 1932 les mêmes difficultés que ses collègues d'autres pays, mais les résultats du recensement des bibliothèques populaires, parus depuis peu, nous ont permis de remanier notre rapport de l'année passée en utilisant les matériaux nouveaux, inconnus jusqu'alors.

II. Coup d'œil historique

Par suite des conditions anormales, la gestion et l'entretien des bibliothèques populaires avant la grande guerre se trouvaient uniquement entre les mains des associations et sociétés s'occupant de l'éducation post-scolaire des grandes masses de la population. Dans les parties du pays soumises au régime russe et prussien, on avait à lutter contre les tendances de ces deux gouvernements à prohiber tout effort visant à élever le niveau intellectuel du peuple. Dans cette situation on ne pouvait non seulement pas songer à une aide quelconque de la part de l'État ou de la commune, mais au contraire on travaillait beaucoup en cachette, et la meilleure tâche était accomplie de façon dissimulée, payée souvent par la détention ou autres peines.

Néanmoins quelques associations légales ont déployé une activité très intense et très fructueuse, grâce à l'énergie et aux sacrifices personnels d'une si grande armée volontaire

de gens d'action, soutenus dans l'accomplissement de leur tâche par la nation tout entière. Dans les provinces prussiennes citons la *Towarzystwo Bibljotek Ludowych* (Société des Bibliothèques populaires, fondée en 1879) ; en Galicie, la Société pour l'École Primaire (1892), dont l'activité est beaucoup plus large que le nom, et englobe tous les genres d'éducation, scolaire et postscolaire, et la société Macierz Polska (1882), dans le duché de Cieszyn, la société Polska Macierz Szkolna (1885) ; à Varsovie, la Section des Bibliothèques de la Société de Bienfaisance (1857) — elle s'est depuis rendue indépendante et fonctionne maintenant sous le nom de Société des Bibliothèques Publiques ; la société Polska Macierz Szkolna (1906) dont l'activité s'étend sur toute la Pologne et à tous les moyens d'éducation et d'instruction. J'ai nommé ici seulement les plus importantes, et sans mentionner les nombreuses associations qui à côté de leur mission spéciale s'occupent également de l'instruction et entretiennent des bibliothèques populaires.

Aussitôt après le recouverment de l'indépendance, l'État polonais a fait son possible pour maintenir et encourager toutes ces activités. On a créé au Ministère de l'Instruction Publique une section spéciale pour l'éducation post-scolaire. Elle encourage les travaux théoriques dans ce domaine, organise des cours pour instructeurs, instituteurs et bibliothécaires, mais surtout elle alimente en livres ou subventionne les écoles et les cours pour adultes, les bibliothèques populaires, les foyers des loisirs, etc., entretenus par les associations et sociétés, elle exerce le contrôle sur les organismes respectifs, entre lesquels elle cherche à établir une coopération.

Elle subventionne entre autres l'Office des Renseignements Bibliothéconomiques, fondé en 1929 par l'Association des Bibliothécaires Polonais. Cet office se développe rapidement, et il compte jusqu'à présent plus de 1.300 bibliothèques parmi ses clients. Il cherche à moderniser et à unifier l'organisation des bibliothèques, il fournit les instruments et les formulaires nécessaires qu'il perfectionne constamment, il prépare des listes bibliographiques adaptées aux besoins particuliers et

exécute les achats sur commande. Il a élaboré pour les bibliothèques populaires un catalogue raisonné des livres (4.000 titres environ) qui va bientôt paraître par les soins de l'Association des Libraires Polonais.

L'initiative sociale qui a créé, dans les conditions défavorables d'avant guerre, l'éducation post-scolaire nationale, a pu se développer pleinement dans la Pologne libre, sous la protection des facteurs officiels. Il suffit de dire que plus de 72 % du total des bibliothèques populaires existant actuellement sont fondées depuis 1918.

Le recensement des bibliothèques populaires en Pologne, déjà mentionné plus haut, est aussi l'œuvre de la Section ministérielle d'Instruction Postscolaire. Les résultats, publiés récemment, tracent un tableau d'ensemble selon l'état au 1er janvier 1930.

III. Données générales

Le recensement embrasse les bibliothèques publiques, payantes et gratuites, accessibles à tous ou à un groupe de population, qui satisfont aux besoins de lecture divertissante et instructive ; il exclut les bibliothèques d'études scientifiques, les bibliothèques scolaires — accessibles uniquement au personnel enseignant et aux élèves — et les bibliothèques militaires.

On était contraint de tracer cette limite, parce qu'il s'agissait ici de se rendre compte du fonctionnement d'un des instruments d'éducation post-scolaire, et parce qu'autrement les matériaux auraient été trop nombreux pour pouvoir les classer et les présenter au public dans un délai assez court. La Pologne possédait en 1930 : 23.084 bibliothèques d'écoles primaires publiques, 1.322 bibliothèques d'écoles secondaires, 662 bibliothèques d'écoles professionnelles, 348 bibliothèques d'écoles normales d'instituteurs, 21 bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur, 14 bibliothèques militaires scientifiques, 1.056 bibliothèques pour soldats (1).

(1) Informations Statistiques de l'Office Central de Statistique 1932, fasc. spécial VII, tables 38-44, p. 36-39.

Outre ces bibliothèques, on a enregistré 8.526 bibliothèques populaires publiques, dont 3.412 urbaines et 5.114 rurales. Elles possèdent un total de 6.163.590 volumes, dont 5.023.437 dans les bibliothèques urbaines, 1.140.153 dans les rurales. En 1929, elles approvisionnaient environ 800.000 lecteurs qui ont emprunté environ 18.000.000 volumes (les deux derniers chiffres sont approximatifs, parce que seulement 79 % des bibliothèques ont communiqué le nombre de leurs lecteurs, et 69 % celui des livres prêtés). Toutes les 8.526 bibliothèques prêtent les livres à domicile, 2.957 d'entre elles possèdent outre cela une salle de lecture sur place.

IV. Gestion

D'après notre historique on ne trouvera pas étonnant, que 88,3 % du total des bibliothèques populaires soient gérées par des associations et des sociétés, le plus souvent celles qui les ont organisées avant la guerre. Parmi celles mentionnées plus haut, par exemple, la Société des Bibliothèques populaires (siège à Poznań) possède 765 bibliothèques, la Société pour l'École primaire (siège à Cracovie) en comprend 471, la Polska Macierz Szkolna (siège à Varsovie) en possède 251. A celles-ci se joignent plusieurs autres créés plus tard, par exemple, l'Association de la Jeunesse Polonaise avec ses 957 bibliothèques.

Au contraire, les organes autonomes locaux, districts et communes, ne possèdent que 233 bibliothèques, c'est-à-dire 2,7 % du total des bibliothèques recensées. Se conformant à l'état de choses produit par l'évolution historique, elles se laissent remplacer, comme nous l'avons vu, dans une de leurs tâches éducatives, par d'autres agents sociaux qui la remplissent en qualité de volontaires. Le dévouement de ceux-ci à l'œuvre d'éducation post-scolaire est digne de la plus haute admiration, mais il serait temps de les décharger et de placer cette activité parmi les fonctions obligatoires des communes. Un projet de loi à cet égard est préparé depuis longtemps dans

les milieux bibliothécaires, mais il n'a pu être soumis au Parlement, les représentants des communes s'y opposant par crainte de charges supplémentaires.

Dans le recensement l'État figure avec 294 bibliothèques populaires, ce qui fait 3,4 % du total. Sa part dans l'entretien des bibliothèques est évidemment beaucoup plus grande, puisqu'il subventionne fréquemment les sociétés mentionnées ci-dessus. Les dépenses annuelles de la Section d'Éducation postscolaire peuvent être évaluées à environ 50.000 złoty, sans compter celles des autres ministères dont chacun entretient des bibliothèques de son ressort.

Les paroisses catholiques et autres communautés religieuses possèdent 260 bibliothèques — 3 % du total ; des personnes particulières, 226 bibliothèques — 2,6 % du total.

V. Collections

Comment sont répartis les 6.163.590 volumes entre les 8.526 bibliothèques ? Les auteurs de l'enregistrement ont fixé une limite minimale : ils ont pris en considération seulement les unités contenant au moins 25 volumes. La table suivante classe les bibliothèques en groupes d'après leur contenu :

Groupes	Total		Ville		Campagne	
	Nombre de bibliothèques	Nombre de volumes	Nombre de bibliothèques	Nombre de volumes	Nombre de bibliothèques	Nombre de volumes
Total....	8.526	6.163.590	3.412	5.023.437	5.114	1.140.153
25-100	2.367	149.638	353	22.822	2.014	126.816
101-200 ...	1.952	284.055	440	66.417	1.512	217.638
201-500 ...	1.978	630.348	866	290.019	1.112	340.329
501-1000...	1.038	743.393	696	508.719	324	234.674
1001-5000..	1.024	2.070.653	892	1.864.614	132	206.039
5001-10.000	109	747.105	107	732.448	2	14.657
Au-dessus de 10.000 ..	58	1.538.398	58	1.538.398	—	—

Les plus nombreuses sont les bibliothèques les plus petites, de 25 à 100 volumes. En second lieu viennent celles de 201 à 500 volumes. Après suivent les moyennes, de 101 à 200 volumes. La plus grande quantité de livres, le tiers du total environ, est concentrée dans les bibliothèques comprenant de 1.001 à 5.000 volumes. Il nous manque les matériaux pour constater quels groupes de bibliothèques, d'après leurs dimensions, fonctionnent le mieux, et il serait très intéressant de faire ces recherches, ce qui permettrait peut-être de standardiser le nombre des volumes le plus propice, dans les conditions données, au développement de la lecture publique.

Les 58 bibliothèques les plus grandes, comme, par exemple, la Bibliothèque Publique de la Ville de Varsovie (plus de 200.000 volumes), la Bibliothèque Municipale de Bydgoszcz (plus de 100.000 volumes), appartiennent au type tellement répandu dans les pays anglo-saxons de la *Public Library*, où l'on trouve aussi, à côté des matériaux d'études sérieuses, la lecture divertissante et populaire.

Ce sont justement les collections de ces bibliothèques qui par le nombre des volumes — 5.023.437 — mettent au premier rang les bibliothèques urbaines (au nombre de 3.412), tandis que les bibliothèques rurales, beaucoup plus nombreuses (5.114), comprennent seulement 1.140.153 de volumes. La proportion de ces deux nombres ne correspond pas cependant au groupement effectif de la population en Pologne, dont à peu près un quart appartient aux villes.

VI. Bibliothèques ambulantes

Toutefois on doit ajouter au nombre des bibliothèques rurales stables, les collections ambulantes des livres, expédiées par :

1) les 305 bibliothèques urbaines qui appliquent cette extension de leur activité à côté du fonctionnement normal.

2) les 94 offices centraux des bibliothèques ambulantes, se spécialisant exclusivement dans ce travail.

Ces 399 bibliothèques déservent 3.802 filiales dans les villes et villages, qui ne sont pas comprises dans le total des bibliothèques enregistrées. En 1929 on a expédié à toutes les 3.802 filiales 5.711 collections de livres, comprenant 275.972 volumes.

Si on prend en considération ce fait, on atteint le chiffre de 12.328 bibliothèques populaires publiques enregistrées, où la population polonaise peut se fournir en lecture.

VII. Langues des Collections

Les minorités nationales possèdent leurs propres bibliothèques qui sont gérées, pour la plupart, comme les bibliothèques polonaises, par les sociétés et associations, et subventionnées fréquemment par la Section d'Éducation post-scolaire. Une preuve de leur développement est donnée par le fait que la société ukrainienne Prosvita possède plus de 1.000 bibliothèques, la société juive Tarbut plus de 100, etc.

Parmi les 8.526 bibliothèques comprises dans le recensement, il y a, d'après la langue prépondérante de leurs collections :

Langues	Nombre	Pourcentage
polonaise	6.289	73,7 %
ukrainienne	1.216	14,4 %
juive et hébreux	748	8,8 %
allemande	134	1,5 %
lithuanienne	56	0,7 %
ruthène (Ruthénie Blanche)	46	0,5 %
russe	24	0,3 %
tchèque	10	0,1 %
autres langues	3	0,0 %

VIII. Accessibilité

4.908 bibliothèques populaires sont accessibles à tous, 3.241 à un groupe quelconque, plus ou moins restreint, selon le type des bibliothèques (bibliothèques des communautés

religieuses, des minorités nationales, des hôpitaux, des prisons, etc.) ou d'après la forme d'organisation, comme, par exemple, les bibliothèques des associations déployant leur activité exclusivement parmi leurs membres.

4.729 bibliothèques sont accessibles gratuitement, 2.734 sont payantes, 590 appliquent des conditions variables selon la catégorie des lecteurs, par exemple, membres et autres personnes.

En ce qui concerne les heures d'ouverture, 2.247 bibliothèques sont ouvertes une ou deux heures par semaine ; 1.685, trois ou quatre heures ; 1.046, de sept à dix-huit heures par semaine. 619 bibliothèques sont ouvertes plus de dix-huit heures par semaine.

IX. Bibliothécaires

Le nombre d'heures d'ouverture étant restreint dans beaucoup de bibliothèques, il est évident que la plupart d'entre elles ne sont pas en état d'occuper des bibliothécaires professionnels. Ce sont le plus souvent des instituteurs ou autres personnes qui sacrifient leurs loisirs à cette tâche, en qualité de volontaires, ou moyennant un salaire extrêmement modeste. Il est difficile d'exiger de ces personnes une éducation bibliothéconomique approfondie.

Pour remédier à cet état de choses, on organise des cours spéciaux, dont la durée, le cadre et le niveau sont variables selon les besoins locaux et les opinions des organisateurs. On se demande si, dans certains cas, il ne serait pas désirable de limiter ces initiatives au point de vue de l'intérêt professionnel des bibliothécaires. Il arrive parfois qu'on délivre des certificats de bibliothécaires après une semaine ou même trois jours d'études...

Les entreprises sérieuses sont organisées par la Section d'Éducation Post-scolaire, par l'Office de renseignements bibliothéconomiques de l'Association des Bibliothécaires polonais, et par les grandes sociétés pour l'éducation d'adultes. La

Société Polska Macierz Szkolna entretient à Varsovie un établissement d'instruction spéciale pour jeunes filles qui forment les cadres de la grande armée des employées dans les bibliothèques et les librairies de cette société. A Poznan fonctionne l'Ecole Catholique du service social pour femmes, où la durée d'études est de deux ans. La Bibliothèque Publique de la Ville de Varsovie entretient un cours de bibliothéconomie dont la durée est d'un an. Il y a enfin une seule école supérieure de bibliothéconomie, comme département de l'Ecole du service social rattachée à l'Université Libre de Pologne à Varsovie qui, après deux ans d'études, délivre des certificats donnant droit aux postes de première catégorie au service de l'État.

Pour les bibliothécaires des bibliothèques de l'État, il existe un examen spécial, selon le décret ministériel du 11 avril 1930, notamment pour les postes de la première et de la deuxième catégorie.

X. Bibliothèques enfantines

Les enfants ont accès à la plupart des bibliothèques populaires. La collection usuelle d'une petite bibliothèque contient environ 25 % de livres pour la jeunesse. Il arrive souvent que celle-ci est en majorité parmi les lecteurs des bibliothèques pour adultes.

Outre cela il existe des bibliothèques spéciales, surtout dans les grandes villes, comme Varsovie et Lodz, qui sont des modèles dans leur genre. Dans la même catégorie entrent aussi plus de 23.000 bibliothèques scolaires, mentionnées ci-dessus.

XII. Bibliothèques ouvrières et Foyer des loisirs

Il n'est pas facile d'isoler les bibliothèques ouvrières de ce tableau d'ensemble. Les auteurs du recensement, par crainte tout à fait justifiée de ne pas surcharger leur questionnaire, n'ont pas pu faire dénombrer les lecteurs par profession, et

c'est pourquoi je ne peux pas communiquer ici des chiffres exacts.

Les ouvriers sont les bienvenus dans toutes les bibliothèques populaires publiques, et on tâche partout de leur fournir une lecture convenable et de leur en faciliter l'accès. Il se manifeste ici forcément des différences suivant les idées sociales et politiques. Les associations ouvrières ayant une marque politique prononcée, complètent leurs bibliothèques de ce point de vue. Les sociétés pour l'éducation post-scolaire des adultes propagent en principe l'impartialité dans le choix de leurs collections, mais les chefs et le personnel, intéressés au mouvement social et politique, ne peuvent pas rester tout à fait neutres envers ces problèmes. Aucun de ces organismes, et même aucune bibliothèque populaire, ne peut éviter, à cause de cela, que le public ne lui attribue une attitude définie, justifiée ou non, envers les opinions sociales et politiques. Cela influe de son côté les relations des ouvriers vis-à-vis des bibliothèques.

Il est évident qu'ils témoignent la plus grande confiance aux associations professionnelles gérées par eux-mêmes. Leurs bibliothèques sont les plus fréquentées et peuvent être considérées comme bibliothèques ouvrières par excellence.

Elles sont plus nombreuses que l'enregistrement n'a pu le démontrer, surtout dans les centres industriels, et elles déploient une activité très intense. On peut citer comme modèle du genre, la bibliothèque de l'Association professionnelle d'employés des chemins de fer à Varsovie qui fonctionne aussi comme centrale pour les collections ambulantes des livres.

Nous avons vu plus haut que les bibliothèques urbaines, quoique moins nombreuses, contiennent beaucoup plus de livres que les bibliothèques rurales. Cela veut dire que les ouvriers des villes ont plus de facilité à se procurer la lecture de tout genre que la population rurale. Les données pour le département de Lodz, comprises dans l'enregistrement, nous fournissent un tableau assez exact de la lecture publique dans un des centres industriels les plus importants de la Pologne :

Propriétaires	Bibliothèques	Volumes	Lecteurs	Prêts
Total	334	373.625	52.862	1.415.972
Associations et sociétés ...	256	257.197	27.378	711.381
Organes autonomes locaux.	33	84.905	16.682	568.272
L'État	15	11.523	6.390	82.003
Paroisses et communautés religieuses	24	11.737	1.625	14.292
Personnes particulières ...	6	8.263	787	40.024

Depuis que le chômage a pris de telles proportions dans l'Europe entière, en devenant un phénomène plus ou moins stable, on tâche partout d'utiliser les bibliothèques populaires pour les loisirs forcés des chômeurs. On apprécie plus que jamais le fait, que la lecture remplit utilement le temps, qu'elle instruit en multipliant les forces pour la lutte quotidienne, qu'elle aide à oublier les soucis, qu'elle berce l'âme dans les régions de la fantaisie. On s'efforce d'autant plus à attirer les ouvriers à la bibliothèque.

En Pologne des comités spéciaux cherchent à secourir les chômeurs et ils organisent aussi des bibliothèques et des foyers. L'Association des Bibliothécaires polonais a initié une action spéciale pour fonder des bibliothèques appropriées aux besoins des chômeurs, en visant aussi un autre but : occuper les bibliothécaires atteints par le chômage. Cette activité a obtenu les plus grands résultats à Varsovie, comme le démontre le tableau suivant :

	Durée d'existence	Volumes	Lecteurs	Prêts	Fréquentation de la salle de lecture
Total	28 mois	1.072	859	12.877	30.303
Bibliothèque : 1 : pour les travailleurs intellectuels.	14 mois	447	382	6.146	10.410
— 2 : pour les travailleurs manuels	6 mois	415	271	4.560	13.702
— 3 : pour les travailleurs manuels	3 mois	210	112	1.608	4.184
— 4 : pour les travailleurs intellectuels.	5 mois		94	563	2.007

Un instrument très utile de la lecture publique est, à côté des bibliothèques, les foyers des loisirs. On applique cette forme d'éducation des adultes depuis longtemps, mais elle se développe largement à l'heure actuelle, grâce à la protection spéciale dont elle est entourée. Ce thème dépasse le cadre de notre rapport, mais on ne peut passer sous silence l'existence de ces établissements qui, sans être des bibliothèques au sens strict du mot, mettent la classe ouvrière en contact avec le livre. Je citerai ici comme exemple le district de Varsovie, où 26 foyers de loisirs se sont réunis pour fonder une bibliothèque centrale servant uniquement à leurs besoins.

Bibliographie.

Bibljoteki oświatowe (Public Libraries in Poland). Warszawa 1932. Résultats du recensement, titre, préface et explications en polonais et en anglais).

Bibljografja oświaty pozaszkolnej (1900-1928) ; *Supplément* (1929-1931). Warszawa 1929-1932./*The Polish Bibliography of adult Education* 1900-1931, edited by J. Muszkowski and H. Radlinska, prepared by J. Skarzynska. Préface, titre et explications en polonais et en anglais).

SUÈDE

ACTIVITÉ DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

par M. Knut Tynell
Inspecteur général des Bibliothèques populaires

a) *But et principes.*

Le but des bibliothèques populaires modernes est en principe le même dans tous les pays. Cette constatation n'empêche pas que, dans le domaine des bibliothèques populaires comme dans les autres manifestations de la vie intellectuelle, on ne puisse constater de grandes différences selon les pays. Ces divergences sont surtout frappantes lorsqu'il s'agit de questions techniques ; cependant, elles apparaissent également au moins aussi importantes, dans le domaine de l'organisation.

Les principes qui règlent la place que doivent prendre les bibliothèques dans l'activité éducatrice du peuple sont eux-mêmes assez variés pour de nombreuses raisons. Ils dépendent essentiellement de la répartition de la population entre les villes et les campagnes, de la densité de la population rurale. Ils sont influencés par le mode de développement des administrations communales et de la vie collective en général, ainsi que par l'attitude de l'État vis-à-vis des problèmes sociaux et d'éducation. La structure sociale de la population est de toute première importance. Il convient également de tenir compte de la psychologie populaire, de la puissance de la tradition et du développement historique.

b) *Influence des conditions nationales.*

Nous ne pouvons esquisser ici l'influence des conjonctures sociales, en ce qui concerne la Suède, qu'en présentant quelques données simples, susceptibles d'illustrer numériquement et schématiquement quelques-unes des conditions dont nous venons de parler.

Le premier fait que l'on peut constater, lorsqu'on étudie la *répartition de la population* dans notre pays, est la proportion considérable de la population rurale.

Sur les dix millions d'habitants que compte la Suède un peu plus des deux tiers peuplent les campagnes tandis qu'un tiers à peine résident dans les villes. Bien que pendant ces dernières dizaines d'années il se soit produit un déplacement très important de la campagne vers la ville (rappelons qu'en 1850, 10 % seulement de la population habitait les centres urbains contre 20 % en 1900), la Suède reste encore, comparativement à la plupart des pays européens, un pays de paysans. Il faut ajouter que les villes suédoises, si l'on en excepte les trois centres principaux du pays, sont très faiblement peuplées, puisque la ville qui vient au quatrième rang n'a que 60.000 habitants. La plupart des chefs-lieux des 24 départements que compte la Suède ne dépasse pas le chiffre de 20.000 citadins. La densité des campagnes ne se rapproche des chiffres de l'Europe centrale que dans les parties les plus méridionales. Elle ne dépasse guère, non seulement dans le Norrland presque tout entier, mais aussi dans la plus grande partie de la Suède centrale, 20.000 habitants par kilomètre carré.

Il est facile de comprendre que ces facteurs ont fortement entravé la mise en œuvre d'un système d'enseignement public. D'autre part les moyens de communications modernes ont augmenté, surtout dans les campagnes, les possibilités offertes à l'enseignement populaire.

Les progrès de l'automobilisme et, notamment, la densité des réseaux routiers qui, parcourus par les automobiles, ont fini par devenir le complément indispensable des lignes de

chemin de fer, la radiodiffusion, ont contribué à la diminution du sentiment d'isolement et à la création d'une communauté intellectuelle même dans les parties les plus éloignées du pays.

Si les conditions géographiques ont retardé l'éducation populaire, le fait que la Suède est un pays où l'autonomie communale est fortement développée, a eu, au contraire, une influence stimulatrice.

L'*autonomie communale* a de vieilles racines qui n'ont jamais pu être complètement arrachées, même aux époques où la tendance centralisatrice a été la plus forte, L'organisation actuelle fut codifiée en 1860. Elle a en réalité des précédents plus anciens que dans n'importe quel autre pays, sauf l'Angleterre. Ce fait exerce une action favorable dont il faut tenir compte dans le jugement à porter sur les conditions générales de l'enseignement populaire. La méfiance qui dans certains pays, existe vis-à-vis de l'ingérence des communes dans l'éducation populaire est inconnue en Suède.

Il n'est pas sans importance pour celui qui s'intéresse à la vie intellectuelle suédoise de rappeler que l'autonomie des anciennes communes est étroitement rattachée dès les débuts à l'organisation ecclésiastique. Même après la naissance d'une organisation commerciale bourgeoise de même importance que l'organisation ecclésiastique, cette dernière a en réalité conservé de nombreuses activités qui, dans d'autres pays, sont réservées à la classe bourgeoise. Cette constatation s'applique surtout à l'instruction publique, et la prédominance de l'enseignement laïque ne s'est affirmée que tout dernièrement. Les observateurs étrangers s'étonnent souvent de ce que cette évolution n'ait pas amené plus de conflits. La raison en est, comme nous l'expliquerons plus loin que, malgré le nombre très important des Églises dissidentes, les résistances ecclésiastiques en Suède ont été relativement faibles si on les compare à celles qui ont apparu dans les autres pays. Il faut ajouter, et c'est là une considération importante, que ce fut le peuple lui-même qui, parvenu à la puissance politique et sociale avec sa conscience et son habitude de l'autonomie communale, devint l'élément vraiment prépondérant des assemblées parois-

siales comme des assemblées communales. Remarquons qu'à différents points de vue les ouvriers ont pris cette place au cours des dernières années.

Lorsqu'on parle des associations pour l'enseignement populaire, on pense surtout aux organisations scolaires directes, aux syndicats ouvriers, à certaines associations paysannes, aux sociétés de tempérance et aux grandes corporations religieuses.

Dans la plupart des pays, presque tous les membres des organisations religieuses, syndicales ou de tempérance, considèrent qu'ils ont à jouer un rôle dépassant de beaucoup l'activité initiale du groupement en question. C'est là souvent un fait d'une importance décisive au point de vue du public. Il est tout aussi frappant de noter que, surtout dans les régions les plus éloignées, ce mouvement finit par modifier les communautés sociales et peut ainsi largement influer sur l'éducation intellectuelle d'une grande partie de la population.

Les organisations syndicales *ouvrières* ont non seulement une assez grande importance (plus de 500.000 membres affiliés) mais aussi une stabilité qui n'existe que dans bien peu d'autres pays. Elles ont joué, comme nous le verrons plus loin, un rôle considérable pour l'enseignement populaire. Il est très important que les contradictions violentes qui se manifestent trop souvent lorsqu'il s'agit de l'idéal à poursuivre dans la réalisation de cet enseignement, contradictions qui, par exemple en Allemagne, s'expriment sous le vocable *Arbeiterbildung*, ne rencontrent en Suède que des porte-paroles relativement peu nombreux. Cette attitude facilite grandement la coopération nationale, en épargnant aux responsables de l'enseignement populaire des luttes épuisantes, véritables entraves de toute activité organisatrice.

On ne peut encore déterminer si les efforts qui se poursuivent actuellement dans *le peuple*, au point de vue de l'organisation de cet enseignement, conduisent à un mouvement collectif d'une force et d'une fixité égales.

Les sociétés de tempérance sont extrêmement nombreuses. Elles comptent plus d'un tiers de million de membres. Beau-

coup plus qu'ailleurs, on s'est préoccupé du caractère pédagogique de ce mouvement. Les sociétés de tempérance ont pris ainsi une part très active aux efforts entrepris en faveur de l'enseignement populaire auquel elles ont largement contribué.

Dans le domaine *religieux*, également, le mouvement collectif a largement progressé. A côté de l'Église nationale et conjointement avec les grands progrès réalisés ces dernières années par les associations de toutes sortes, les Églises libres et les sectes religieuses tiennent une très grande place dans certaines régions (au total plus d'un tiers de million de membres inscrits). Les contradictions qui au début ont pu apparaître entre les Églises libres et l'Église nationale se sont, ces derniers temps, notablement aplanies, grâce, en partie, aux efforts que l'ancien archevêque de Suède (Nathan SÖDERBLOM) a faits, dans le sens œcuménique.

La question, peut-être la plus aiguë parmi celles qui peuvent secouer les assises d'une société moderne, celle des nationalités, n'existe pas en Suède. *Les minorités nationales* sont d'autant plus insignifiantes, qu'on peut à peine compter comme minorités le petit nombre de Finnois et de Lapons qui habitent les parties les plus septentrionales du pays (environ 1,2 % de la population tout entière).

Si l'on étudie la contribution de l'État dans le double domaine éducatif et social, on peut aussitôt constater que la Suède est parmi les pays où l'État a exercé de très bonne heure son autorité, souvent en conseiller mais, parfois, en législateur.

Les revendications de la liberté complète dans ce domaine vis-à-vis de l'État n'ont pas eu, à proprement parler, de véritable répercussion en Suède. Le vieux parlementarisme suédois du XVIII^e^ siècle (« ère de la liberté » 1718-1772) est remarquable par l'intervention singulièrement puissante de l'État dans tous les domaines publics et sociaux. Depuis cette époque et surtout après la crise du parlementarisme, l'État, en Suède, comme en Allemagne par exemple, à l'opposé des pays anglo-saxons, a exercé une action dans tous les domaines de la vie sociale, y compris l'enseignement public.

Dans certains cas, l'État remplit seul, par ses propres organes, certaines missions éducatrices. Dans d'autres cas ce rôle est confié aux communes qui jouissent d'une assez grande autonomie, mais doivent observer cependant certaines règles générales fixées par l'État qui se réserve un droit de contrôle et d'inspection. Enfin, il n'est pas rare de voir des groupements privés agir dans le même sens avec le soutien et sous le contrôle de l'État.

Lorsque nous avons essayé de caractériser l'importance de l'autonomie communale vis-à-vis de l'enseignement populaire, nous avons déjà insisté *sur le type démocratique de la communauté suédoise.* Ces mêmes réflexions s'appliquent également dans le domaine politique. Jusque vers 1860, la classe des paysans a été représentée au parlement suédois, aux côtés des trois classes supérieures. Au point de vue politique, la victoire définitive de la démocratie fut remportée par les paysans lorsque la réforme de 1866 supprima la représentation par classe. L'élément paysan acquit d'un seul coup la majorité dans la seconde chambre établie par le nouveau système législatif. La deuxième étape du mouvement démocrate eut lieu pendant la guerre mondiale lorsque l'adoption du suffrage universel fit du parti socialiste le plus grand parti du parlement. Il est difficile de juger si ce développement indéniable de la démocratie dans le domaine politique a eu son équivalent dans le domaine social. On peut constater, dans le développement de la communauté suédoise, certains traits nettement aristocratiques, et d'autre part, il faut se rappeler que le mélange des classes (mentionnons spécialement à ce propos le recrutement des fonctionnaires parmi le peuple) est depuis longtemps très développé en Suède comparativement à la majorité des autres pays. Il est également frappant de voir au parlement suédois une proportion de députés beaucoup plus grande que dans d'autres nations nettement démocratiques, représentant les classes les plus nombreuses au point de vue social, les petits propriétaires, et depuis ces derniers temps, également les ouvriers. Nous avons déjà dit que ce vieux fondement démocratique avait exercé une influence

éminemment favorable sur les efforts entrepris en faveur de l'enseignement populaire.

c) *Instruction publique et enseignement populaire.*

Si, quittant ces discussions d'ordre plutôt général, on veut avoir un aperçu de l'organisation de l'enseignement populaire en Suède, il faut étudier tout d'abord, dans ses grands traits, *le régime des écoles*. On aura ainsi, une idée de la manière dont l'État et la société en général, considèrent les questions relatives à l'instruction publique. On pourra dès lors constater que l'État, les communes et les associations privées s'intéressent à ce domaine spécial.

Les lycées de garçons sont en règle générale des établissements de l'État. Ils datent du Moyen Age, mais une refonte complète eut lieu au cours de la première moitié du XVIII^e siècle. L'organisation des établissements scolaires a été notablement modernisée ces dernières années et une liaison avec les écoles communales a été établie. L'enseignement supérieur pour les jeunes filles n'a commencé que dernièrement à être organisé par l'État.

L'enseignement populaire, dont l'origine date du règlement de 1842 qui prescrit l'instruction obligatoire pour tous les enfants suédois, dépend des communes. Ces dernières reçoivent cependant un appui particulièrement important de l'État, en se soumettant par contre au contrôle gouvernemental, sous forme de règles à respecter et d'inspections. L'État assure depuis longtemps, en partie du moins, la formation du corps enseignant. Il s'efforce maintenant de prendre cette formation complètement à sa charge.

Les écoles instituées spécialement pour l'instruction des adultes sont les *écoles supérieures populaires* dont les plus anciennes remontent à 1860-1870, époque des progrès politiques de la classe paysanne. Ces écoles généralement situées dans les campagnes eurent au début un caractère paysan bien marqué. Certaines écoles supérieures communales ont été organisées depuis pour les ouvriers de la grande industrie et

même dans certaines écoles anciennes, l'élément ouvrier est maintenant très fortement représenté. Des écoles supérieures populaires dépendent d'associations ou du conseil général des départements respectifs. Soutenues par les subventions que l'État leur attribue très largement, elles sont soumises à un certain contrôle gouvernemental tout en possédant, au point de vue organique et pédagogique, une liberté beaucoup plus grande qu'aucune autre formation scolaire.

Si, malgré les difficultés que nous avons esquissées ci-dessus, l'enseignement populaire considéré sous toutes ses formes a pu se développer si favorablement en Suède, on en trouve la raison dans le niveau très élevé de l'enseignement primaire et notamment dans le fait que le nombre des individus sachant lire et même écrire est depuis de nombreuses générations de 100 % environ.

Les moyens auxiliaires de l'enseignement des adultes sont, outre les écoles supérieures populaires et si l'on excepte les bibliothèques, les cours et les cercles d'études.

Les cours ou conférences font partie de l'activité de nombreux établissements spéciaux, appartenant à des associations privées mais jouissant de l'aide financière des communes et de l'État. Les plus anciens de ces établissements datent de 1880. Plusieurs d'entre eux portent encore le nom d'Institut Ouvrier en souvenir de leur création dictée par le désir d'instruire la classe ouvrière. Ce mouvement se répandit rapidement dans les campagnes et actuellement on peut compter en Suède 725 établissements de cours et conférences subventionnés par l'État.

Il faut y ajouter les cours d'adultes de l'Association de l'enseignement ouvrier qui, subventionnés par l'État, fonctionnent conjointement avec les cercles d'études.

Ces dernières années, une vingtaine d'associations subventionnées par l'État ont été fondées dans le but d'organiser des cours supérieurs populaires ambulants. Ces associations ont pour mission d'organiser dans un secteur assez important un certain nombre de cours en accord avec les associations intéressées et les particuliers habitant les différentes localités. Les

professeurs de l'Université prennent une part active à ce mouvement.

Il y a une quarantaine d'années déjà, on organisa des cours d'été avec des conférences faites par les professeurs de l'Université. Ces cours alternent entre l'Université et les trois écoles supérieures du pays. Ajoutons que les organisations de tempérance témoignent d'une activité éducatrice importante, subventionnée par l'État, dans les questions qui touchent à la tempérance.

Nous avons déjà insisté sur l'importance intellectuelle considérable de la *radiodiffusion* dans un pays aussi étendu que le nôtre.

Les cercles d'études sont une forme d'enseignement populaire destinée à jouer en Suède un rôle de premier ordre. Ce mouvement s'est développé librement en Suède bien qu'il présente certains traits de ressemblance avec les *Tutorial classes* d'Angleterre et l'*Arbeitsgemeinschaft* d'Allemagne.

Un cercle d'études peut être défini comme une réunion de personnes se ressemblant en vue d'études communes. Les méthodes de travail qui se sont peu à peu développées, varient suivant les matières choisies, la condition et l'intérêt des participants. Certains cercles sont de purs cercles de lectures. Quelqu'un lit à haute voix soit un article, soit un ou plusieurs chapitres d'un ouvrage littéraire ou de vulgarisation scientifique, que les participants discutent ensuite. Dans d'autres cercles, les membres parlent d'un livre, d'un ou de plusieurs chapitres d'une grande encyclopédie, à moins que l'un d'entre eux ne fasse une conférence sur un sujet étudié à l'aide de différents ouvrages. Dans les deux cas, une discussion suit souvent la lecture. Dans quelques cercles on traite à chaque séance d'un sujet spécial tandis que dans d'autres un ou plusieurs trimestres sont consacrés en tout ou partie à l'étude d'une seule matière ou d'un certain nombre de questions ayant un rapport les unes avec les autres. Dans les cercles qui témoignent de plus d'exigence, un professeur établit la progression du travail, répartit les matières, dirige et résume les discussions et fait lui-même quelques conférences. Dans ce cas, un

manuel imprimé sert souvent de guide. L'idée même du cercle d'études est parfois différente. Les uns tendent plutôt à parfaire la connaissance que l'on peut avoir d'une matière inscrite au programme tandis que d'autres voient surtout le moyen de rassembler en toute liberté, un certain nombre de personnes autour d'intérêts intellectuels généraux.

Les cercles d'études ont trouvé dans certaines associations populaires leur mode de diffusion le plus vaste. Le mouvement a commencé au sein du *Godtemplarorden* (IOGT) en 1902. Deux ans plus tard fut fondée l'Association de l'enseignement ouvrier (ABF) organisation qui, conjointement avec IOGT, est maintenant à la tête de ce mouvement. D'autres organisations de tempérance *(Nationaltemplarorden* NTO) ; Association du ruban bleu de Suède (BBF) ont bientôt suivi et ces dernières années, certaines associations agricoles (en premier lieu, l'Association des jeunes agriculteurs (JUF) ou religieuses (surtout l'Association de l'enseignement religieux de Suède) ont également adhéré à ce mouvement.

d) *Situation actuelle des bibliothèques publiques.*

Le travail qui s'accomplit dans les bibliothèques publiques suédoises correspond naturellement dans ses traits essentiels à celui qui s'effectue dans les autres pays, notamment les pays voisins. Le Danemark a surtout contribué d'une façon très féconde aux progrès réalisés en Suède et son exemple a été suivi, avec des modifications plus ou moins importantes, pour l'adoption des nouvelles prescriptions relatives aux crédits alloués par l'État. Nous donnerons un bref exposé de quelques-uns des traits les plus caractéristiques de ce mouvement.

Service des prêts.

Dans les bibliothèques publiques le service des prêts a été modernisé récemment et une importance particulière a été donnée aux catalogues fondamentaux de livres qui peuvent

convenir à une bibliothèque. Ces catalogues sont établis par les Conseils bibliothécaires de l'État. De 1913 à 1929, les subventions aux bibliothèques étaient versées sous forme de dons de livres ; il en est encore ainsi pour la majorité des petites bibliothèques. Ces livres attribués par l'État sont choisis dans les catalogues précités, qui dans leur ensemble, comprennent plus de 100.000 livres, la plupart accompagnés d'une courte notice explicative sur le contenu du livre et sa nature.

Dans les petites bibliothèques, les 3/5 environ des achats sont destinés aux belles-lettres, les 2/5 à la littérature professionnelle. Dans les bibliothèques plus importantes, le pourcentage de la littérature professionnelle est naturellement beaucoup plus élevé. Dans ces dernières et surtout dans les grandes et moyennes bibliothèques des villes, les achats, notamment ces dernières années, portent également sur un nombre assez grand de livres écrits en langue étrangère. Dans les bibliothèques de villes modernes, 1/4 environ des prêts concerne la littérature professionnelle, le reste les œuvres littéraires, tandis que, dans les campagnes, les prêts de littérature professionnelle ne dépassent guère 10 %, parfois même n'atteignent pas cette proportion.

Dans toutes les bibliothèques fondées ou réorganisées ces dernières années, le système des rayons ouverts au public est appliqué, la plus grande partie de la littérature de prêt étant placée sur des rayons facilement accessibles aux emprunteurs auxquels on laisse le soin de choisir eux-mêmes les ouvrages qu'ils désirent. Cette organisation convient particulièrement au caractère suédois. Le public est aussi satisfait que les bibliothécaires. Les emprunteurs se plaisent mieux dans ce genre de bibliothèque, trouvent plus facilement ce qui leur convient ; et la qualité des prêts en est très heureusement influencée. Les pertes restent dans des limites très étroites sans que, sauf peut-être dans les très grandes villes, il soit nécessaire de prendre des mesures de surveillance plus sévères.

Salles de Lecture.

Ces dernières années, l'usage des salles de lecture particulières, dans les bibliothèques, a largement augmenté. Contrairement à ce qui se passait autrefois, alors que les salles de lecture ne comportaient guère que quelques manuels ou même seulement des journaux, on a constitué dans plusieurs bibliothèques de grandes collections de manuels modernes. Les nouveaux règlements concernant les subventions supplémentaires spéciales à accorder aux bibliothèques possédant des collections de manuels et des salles de lecture suffisantes ont déjà joué un rôle important. Pour recevoir ce crédit spécial, la bibliothèque doit déjà posséder une collection de manuels d'une valeur correspondante à la moitié de la subvention annuelle, ce qui, pour toutes les bibliothèques dotées de la subvention la plus élevée, soit 10.000 couronnes, représente une collection d'une valeur de 5.000 couronnes (7 à 800 livres environ).

Afin de guider les bibliothécaires dans leurs achats, des nomenclatures de manuels appropriés ont été publiées par les conseils bibliothécaires. On achète également de plus en plus les périodiques. Les bibliothèques les mieux pourvues des villes d'une vingtaine de mille habitants possèdent une centaine de revues. La bibliothèque de l'État de Stockholm en compte environ 700.

Sections enfantines.

Depuis une vingtaine d'années, différentes localités ont organisé pour les enfants et les jeunes gens des services spéciaux qui collaborent autant que possible avec les écoles de différents types. et contribuent à habituer ces derniers à fréquenter les bibliothèques publiques.

Locaux.

Des bâtiments spéciaux n'existent que dans un nombre de villes relativement restreint. Le plus important est l'édifice construit en 1927 pour la bibliothèque principale de la ville de Stockholm. Il contient entre autres les locaux suivants : un hall de prêt, avec place — y compris les galeries — pour 40.000 livres, 2 salles de lecture ayant chacune 100 places assises et pourvues de rayons pouvant contenir 15.000 livres, une salle de revues, une salle de journaux, une salle pour enfants avec 100 places assises et environ 10.000 livres sur rayons libres, un magasin avec place pour 100.000 livres, un certain nombre de salles pour cercles d'études, des bureaux pour le personnel, etc. Le bâtiment a coûté sans le terrain, 2.250.000 cs environ. Il s'est immédiatement révélé insuffisant et un bâtiment supplémentaire est en construction. Outre ce local principal, la bibliothèque de la ville comprend 5 grandes filiales et 13 petites.

Quelques villes d'importance moyenne possèdent des édifices spéciaux. Ailleurs, on se contente de construire des bâtiments destinés en même temps à d'autres buts intellectuels comprenant des locaux servant de bibliothèques. C'est ainsi qu'on peut trouver des combinaisons de salles de conférences et de concerts, théâtres, musées, etc. L'importance des locaux d'une bibliothèque de ville très bien utilisée ressort des chiffres suivants qui se rapportent à la bibliothèque de la ville d'Orebro, ville de près de 40.000 habitants de la Suède centrale : un hall de prêt à 3 galeries prévu pour 50 à 60.000 livres, une salle de lecture pour adultes avec 70 places assises, une pour enfants avec 80 places assises, une salle d'études, une salle de littérature d'histoire locale, un magasin pour 150.000 livres, des salles de cercles d'études, des bureaux pour le personnel, etc. La question des locaux n'est cependant encore résolue, même dans les villes d'importance moyenne, que d'une façon primitive.

Technique.

L'intérêt du public pour les différentes questions de nature technique a considérablement augmenté ces dernières années, avec les progrès réalisés au point de vue bibliothécaire.

Dans les bibliothèques très importantes, on emploie maintenant pour les prêts de livres, un système de fiches, soit le système Brown, soit le système Mewark, susceptible de faciliter le travail. Le nouveau système Détroit a été vivement discuté et ne semble guère avoir été utilisé, du moins sur une grande échelle.

Depuis ces dernières années, tous les catalogues sont établis sur fiches de format international et souvent il existe un catalogue par matières à côté des catalogues-titres par ordre alphabétique d'usage courant et du catalogue systématique.

Les livres sont en règle générale classés d'après un système uniforme élaboré pour les bibliothèques du pays et rédigé par un comité nommé par l'Association générale des bibliothèques suédoises. Le même système est appliqué dans certaines librairies importantes de Suède. Ce système de classification n'est pas, comme dans les bibliothèques populaires de nombreux autres pays, une adaptation du système américain Dewey. C'est un système national, longtemps expérimenté dans les bibliothèques scientifiques de Suède. On est ainsi arrivé à réaliser une certaine unité entre les bibliothèques de types différents.

Dans les bibliothèques importantes les catalogues imprimés sont beaucoup moins employés qu'autrefois, depuis qu'on a adopté le système des rayons accessibles au public. Dans les villes qui possèdent plusieurs bibliothèques, soit une bibliothèque communale et un certain nombre de bibliothèques d'associations privées, on imprime parfois un catalogue collectif de tous les livres contenus dans les différentes bibliothèques. Dans certaines villes, entre autres dans les deux plus importantes du pays, Stockholm et Göteborg, les bibliothèques ont commencé à éditer des publications périodiques,

donnant la liste des acquisitions les plus importantes. A Stockholm, ces nomenclatures sont accompagnées de petites notices sur le contenu des différents ouvrages.

Il paraît également utile de spécifier que les achats de livres se font généralement par l'entremise des librairies et que les livraisons à faire aux bibliothèques sont en grande partie centralisées chez un intermédiaire en relation avec une grande maison de reliure de Stockholm. La plupart des bibliothèques commandent des livres reliés d'après un type unique, à reliure forte et au prix avantageux de 1,60 cour. par livre pour un format ordinaire. Toutes les bibliothèques publiques et la plupart des bibliothèques scolaires obtiennent une réduction de 20 % sur le prix commercial courant des ouvrages.

e) *Formation des bibliothécaires.*

Un crédit annuel gouvernemental de 12.000 cs est voté depuis un certain nombre d'années pour la formation professionnelle des bibliothécaires.

Au début, il n'existait que quelques cours d'une semaine pour les bibliothécaires des petites bibliothèques. Environ 1.000 personnes ont suivi ces cours. Depuis 1926, des cours de 4 à 5 mois sont organisés tous les deux ans pour les personnes qui postulent une place dans les bibliothèques municipales ou autres bibliothèques publiques avec, comme occupation principale, le travail de bibliothécaire. Ces dernières années, on y a ajouté des cours d'une durée de 10 à 25 jours et adaptés aux bibliothèques de différents catégoriees, et, depuis l'organisation des bibliothèques centrales, des cours de trois jours, dans le but de réaliser la liaison nécessaire entre les bibliothèques centrales et les petites bibliothèques répandues dans les différentes localités.

Dans ces cours d'ordres différents la moitié du temps environ est consacrée à la connaissance des livres, l'autre moitié aux questions techniques. Cette année, dans un cours de bibliothéconomie de cinq mois par exemple, sur les 350 heures ou un peu plus que comporte l'enseignement, environ 100 heures

sont consacrées à l'organisation et aux méthodes de travail d'une bibliothèque publique — catalogues, classification, etc. — 20 heures aux problèmes particuliers d'une bibliothèque scientifique, notamment l'interprétation des manuels — 15 heures aux bibliothèques scolaires et de jeunes gens — 20 à l'histoire des bibliothèques et des livres. 180 heures sont consacrées à la littérature la plus importante pour une bibliothèque, et 20 à l'éducation populaire en général, et au commerce des livres, etc.

L'enseignement comporte, pour une grande part, des exercices pratiques. Il ne s'agit pas seulement, comme dans toutes les écoles correspondantes, d'enseigner les matières techniques et l'emploi des manuels et des bibliographies, mais aussi d'appliquer les méthodes de distribution des livres prêtés. On attribue, entre autres, un grand nombre d'heures aux discussions sur l'achat de livres des différentes branches de la littérature, en se servant des listes de proposition établies par les élèves.

Pour être admis à suivre les cours de bibliothécaires les plus longs, il faut avoir pratiqué pendant quelque temps le service des bibliothèques et avoir les dispositions voulues. Le nombre des candidats fait qu'une grande partie des élèves — environ les 3/4, ces derniers temps — possèdent des diplômes universitaires.

Il faut rappeler que la compétence du personnel est dans certains cas vérifiée par l'État. Ce contrôle de la compétence des bibliothécaires et parfois aussi du reste du personnel est exigé pour les subventions dépassant 2.000 couronnes ainsi que, dans certains cas, pour les subventions supplémentaires. Pour la nomination des bibliothécaires centraux, les demandes doivent être au préalable envoyées à la Direction supérieure des écoles, chargée de donner son avis sur la compétence des candidats, la Direction des Bibliothèques ayant ensuite le droit de choisir parmi ceux qui possèdent la compétence voulue.

f) *Importance des services bibliothécaires.*

L'importance actuelle des services bibliothécaires en Suède ressort du tableau suivant qui donne les chiffres les plus récents. Ce tableau mentionne également certaines bibliothèques qui collaborent de très près avec les bibliothèques publiques.

	Nombre de bibliothèques (1930)	Nombre de livres (1930)	Nombre d'emprunteurs (1929)	Nombre de livres prêtés (1929)
Bibliothèques publiques :				
Ville	94	943.000	186.000	3.541.000
Campagne	1.143	962.000	144.000	1.121.000
Bibl. scolaires	1.492	1.177.000	285.000	3.180.000
Bibl. d'hôpitaux	50	26.000	11.000	86.000
Bibliothèques de cercles d'études[1] *:*				
ABF (assoc. enseignement ouvrier)	1.053	296.000	—	592.000
IOGT (organ. intern. de tempérance)	1.518	519.000	—	527.000
NTO et JUF (organ. nationale de tempérance et assoc. jeunes agriculteurs)	751	116.000	—	104.000
BBF (assoc. ruban bleu de tempérance)	208	34.000	—	26.000

[1] Le chiffre des prêts se rapporte à l'année scolaire 1928-29.

Il résulte de l'étude des chiffres ci-dessus que le huitième de toute la population du pays constitue pour les bibliothèques une clientèle permanente, chacun empruntant douze livres par an en moyenne, chiffre auquel il faut ajouter les ouvrages lus dans les salles de lecture. En répartissant les emprunts sur toute la population du pays, la moyenne des livres prêtés sera de 1 1/2 par habitant. Les subventions

locales atteignent près de 3 millions de couronnes et celles de l'État de 800.000 à 900.000 couronnes.

La différence entre les villes et les campagnes est très importante. Les campagnes avec leurs 4.000.000 d'habitants environ comptent 4.000.000 de prêts contre 5.000.000 pour les villes ayant à peine 2.000.000 d'habitants, ce qui fait, pour les campagnes, un livre en moyenne par habitant contre 2 1/2 pour les villes. D'ailleurs, la différence entre les différentes parties du pays et même entre les villes, est également frappante. Si l'on ne tient compte que des bibliothèques publiques, Stockholm et Malmö prêtent à elles seules environ 3 livres par habitant. Quelques petites villes donneraient des chiffres correspondants ; deux de ces villes atteignent même le chiffre de plus de 4 prêts par habitant.

Le plus grand nombre de livres, environ 250.000, se trouve à la bibliothèque de la ville de Stockholm. Le personnel de cette bibliothèque compte 70 personnes employées d'une façon permanente et ayant suivi l'enseignement spécialement destiné aux services bibliothécaires. Dans quelques villes, grandes et moyennes, la bibliothèque municipale comprend, en plus du bibliothécaire, plusieurs employés permanents. Les bibliothèques des villes de 5.000 à 8.000 habitants ont à leur tête un bibliothécaire occupant cette fonction comme emploi principal. Deux villes de 10.000 à 12.000 habitants ont deux employés à titre permanent, sans compter le personnel chargé de la bibliothèque centrale. Ces dernières années, on a remarqué que les villes comprenaient de plus en plus l'importance d'un personnel permanent possédant une formation professionnelle.

Le budget de la bibliothèque de la ville de Stockholm a été cette année de 1.000.000 cs environ. Dans un certain nombre d'autres villes, ayant un service également bien développé, les dépenses de la bibliothèque sont de cs 1,50 à 2 par habitant. Ce chiffre n'est supérieur, et encore de très peu, que dans quelques rares localités tandis que dans la plupart des petites villes, il est notablement inférieur. Le chiffre moyen des subventions est, pour toutes les villes suédoises, inférieur à 1 cou-

ronne par habitant. Dans certains cas, lors de fondation ou réorganisation de bibliothèque municipale, des mises de fonds très importantes ont été affectées à l'achat des livres ; 300.000 couronnes, par exemple, pour la bibliothèque de Stockholm.

g) *Conclusion.*

Il nous reste maintenant, après l'exposé que nous venons de faire des services publics bibliothécaires en Suède, à nous demander si l'expérience que nous avons acquise peut avoir une portée telle qu'elle puisse servir également à d'autres pays ou si, et jusqu'où, elle a été imposée par les conditions nationales spéciales dont nous avons parlé dans notre introduction. Il est évidemment difficile de ne pas s'en tenir ici à quelques suppositions plus ou moins bien fondées ou même à une appréciation purement personnelle.

Cette réserve, une fois posée, il semble que les idées générales suivantes peuvent s'appuyer sur l'expérience que l'activité des bibliothèques suédoises a permis de réaliser :

1. Dès le début, on pouvait, semble-t-il, avoir quelque raison d'admettre que les progrès à réaliser au point de vue du rôle dévolu aux bibliothèques seraient à peu près partout les mêmes. Même dans les pays où elles ont commencé par être des institutions d'utilité publique pour certaines classes de la société, telles que par exemple, en Suède, pour les paysans et plus tard les ouvriers, on avait tout lieu de supposer qu'elles deviendraient de plus en plus des *institutions de culture générale qui s'adresseraient indistinctement à toutes les classes de la population.*

2. Une autre tendance également de portée générale a apparu dans le fait que les *personnes studieuses des différentes classes de la société ont eu de plus en plus recours aux bibliothèques.* Seul le fait que les besoins intellectuels de nature purement scientifique ou concordant avec un véritable enseignement technique ne dépendent pas du domaine d'activité d'une bibliothèque publique pourrait limiter cette tendance

générale. D'ailleurs les bibliothèques doivent satisfaire tous les besoins intellectuels véritables dans le domaine où elles agissent, domaine dont il sera toujours difficile de fixer les limites exactes qui varient suivant les pays. Pour satisfaire les besoins intellectuels de toute nature, le niveau des livres d'une bibliothèque devra être très élevé comparativement à celui des bibliothèques publiques de types anciens. Elles devront posséder des collections de manuels bien choisis, et, dans le domaine de la littérature, un assortiment suffisant de littérature étrangère ; comporter également des locaux *plus différenciés les uns des autres*, parmi lesquels de bonnes salles de lecture. Il sera enfin nécessaire que le personnel fasse preuve de la plus grande compétence possible en aidant les intéressés à choisir la littérature qui leur convient.

3. Ce que nous venons de dire touche les conditions de principe que doivent remplir les grandes bibliothèques d'un pays dont les services bibliothécaires sont suffisamment développés. Les bibliothèques locales ne pourront jamais, avec les ressources dont elles disposent, répondre à de pareilles exigences. Il sera donc indispensable de prendre des mesures susceptibles de faciliter l'achat des livres les plus rarement demandés, les petites bibliothèques, avec leurs ressources limitées, ne pourront guère se les procurer bien qu'ils tombent, par leur nature, dans le domaine de leur activité et non dans celui d'une bibliothèque purement scientifique ou spéciale.

Ce problème ne peut guère être résolu que par la *création d'une annexe aux bibliothèques locales*. Une question d'ordre secondaire est celle de décider si l'on veut, comme dans les pays du Nord, raccorder ce service complémentaire à la bibliothèque de la ville ou à d'autres bibliothèques chargées de remplir des missions plus locales ou si l'on préfère, comme en Angleterre par exemple, organiser des centrales pour ces livres sous forme d'institutions libres sans services de prêt locaux. On ne peut nier que le premier procédé ait de grands avantages outre celui d'être beaucoup moins coûteux.

4. Pour rendre plus efficace le travail intellectuel qui se

poursuit dans les bibliothèques, il est très important de réaliser une *coopération bien organisée entre la bibliothèque*, d'une part, et *les études qui se font à l'aide des conférences, de la radiodiffusion, des cercles d'études, des concerts populaires*, d'autre part. Cette coopération a notamment une grande importance du point de vue des possibilités qu'offre la bibliothèque pour aider dans leurs études les personnes qui, désireuses de s'instruire, appartiennent à de nombreuses classes de la population n'ayant bénéficié que d'un enseignement scolaire systématique limité et n'ont que relativement peu d'aptitudes à se livrer à des études personnelles.

Il est tout aussi évident que la bibliothèque doit rester *en contact étroit avec les écoles des différents types.*

5. Si l'on peut donc supposer que la solution générale du problème bibliothécaire est pour ainsi dire la même dans les différents pays, il semble qu'on ne puisse *pas non plus tirer de conclusions profondes de l'expérience d'un pays déterminé au point de vue de l'organisation dans ses détails des problèmes techniques relatifs aux bibliothèques.* En Suède, comme nous l'avons dit ci-dessus, lorsqu'il s'est agi, par exemple, de la classification, on a attribué une plus grande importance que dans d'autres pays, à la tradition et à la possibilité de réaliser une certaine unité entre les bibliothèques des différents types. Le résultat obtenu a été satisfaisant. Pour la présentation de la littérature à emprunter, on a adopté le système du libre accès aux rayons ; ce système n'a donné que des avantages, du moins dans les conditions intellectuelles et psychologiques de la population suédoise. Ce serait peut-être trop se hâter que d'attribuer à ces expériences favorables une portée universelle.

6. *Il ne serait non plus guère possible de donner une conclusion définitive quant au meilleur type d'organisation des bibliothèques locales.* Des motifs historiques ou autres peuvent certainement militer, dans certains pays, en faveur des institutions communales, dans d'autres, des associations privées. En Suède, comme nous l'avons dit, on a laissé le libre choix entre ces deux alternatives. A côté des bibliothèques déjà existantes,

du même type que dans la plupart des autres pays, il existe tout un réseau de bibliothèques privées, d'une importance d'ailleurs assez minime comparativement aux bibliothèques communales, mais remarquables du fait qu'elles sont en contact d'une part avec de grandes associations populaires — syndicats agricoles et industriels, sociétés de tempérance, associations religieuses — et qu'elles se trouvent, d'autre part, en relations très étroites avec les cercles d'études dirigés par ces organisations. On a, sans aucun doute, obtenu par ce procédé certains avantages décisifs, dont le plus grand est peut-être l'existence de livres dans les locaux les plus divers où un grand nombre de personnes se rassemblent constamment et régulièrement ; on atteint ainsi des groupes importants de personnes qui n'auraient pas trouvé le chemin de la bibliothèque publique. Le rapprochement étroit avec d'autres formes d'enseignement, surtout les cercles d'études, a également une grande valeur.

Il faut, par contre, noter qu'une organisation de ce genre si elle était encore plus dispersée ne serait pas sans présenter quelques dangers. C'est pourquoi certains règlements d'ordre administratif, ceux visant les réunions entre les bibliothécaires d'une même commune par exemple, ont été établis. Même si l'organisation suédoise dépend par des conditions nationales de l'enseignement populaire, le type de cette organisation mérite d'attirer l'attention des milieux étrangers.

7. Il semble que l'opinion dans tous les pays soit unanime sur *la nécessité, pour l'État, de soutenir activement l'œuvre des bibliothèques publiques.* Cet appui est très fortement justifié par la grande importance pour le peuple, d'avoir accès à des bibliothèques bien pourvues, qui forment en réalité le centre naturel de toute cette activité spéciale.

L'appui de l'État aux bibliothèques peut prendre deux formes différentes ; soit *l'attribution de crédits sans conditions spéciales d'emploi,* soit *un système de subventions combinées avec un contrôle plus ou moins permanent.*

Nous avons vu qu'en Suède, la deuxième alternative avait été choisie à la demande des promoteurs de l'œuvre des biblio-

thèques populaires et des organisateurs de l'enseignement populaire. Le *contrôle de l'État* est institué en vue d'encourager toute bibliothèque remplissant les conditions imposées pour le niveau des collections de livres de culture générale. Il s'applique également au personnel des grandes bibliothèques (l'État organisant des cours de bibliothécaires spéciaux) et des locaux eux-mêmes. Il existe naturellement un contrôle administratif de l'emploi rationnel des crédits. Le contrôle de l'État par contre n'aura jamais pour but d'imposer une organisation spéciale ou certaines méthodes techniques relatives aux services bibliothécaires, ou au choix des livres, à condition que le niveau de ces derniers soit suffisamment élevé. Les bibliothèques ont au contraire une liberté complète dans le choix du type de leur organisation, de leurs méthodes de travail et des livres eux-mêmes, choix qui peut être motivé par les désirs et les besoins locaux. Si le contrôle de l'État reste dans un cadre ainsi fixé, il ne pourra en résulter que de grands avantages pour le développement de l'activité bibliotécaire d'un pays.

Bibliographie.

E. Sundström : *Svenska Bibliothek*, publié par la Sveriges Allmänna Biblioteksförenning, Stockholm. Norstedt, 1924.

E. Ackerknecht : *Skandinavisches Büchereiwesen*, Bücherei und Bildungswesen, Stettin, 1931.

Dr. K. Tynell : *Réorganisation des bibliothèques populaires suédoises*, Bücherei und Bildungspflege, Stettin, 1930.

SUISSE

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Par M. Hans G. Wirz,
Bibliothécaire de la *Bibliothèque pour Tous*, fondation suisse

I. *Les Bibliothèques scientifiques.*

Les Bibliothèques populaires, comme les bibliothèques scientifiques de la Suisse, portent l'empreinte de la conformation géographique du pays et de ses conditions politiques, intellectuelles et religieuses. La Suisse, divisée par ses montagnes en plusieurs régions, dont la population parle quatre langues et comprend, mélangés entre eux, les adeptes de plusieurs confessions religieuses, n'est pas un État unitaire pouvant organiser l'éducation de la jeunesse et la culture populaire au moyen de lois uniformes, applicables à toute l'étendue du pays. La Confédération helvétique est une république fédérale, se composant de 25 cantons de culture intellectuelle très variée, et qui ont conservé leur indépendance dans de vastes domaines de la vie publique. Chaque canton a organisé l'enseignement sur la base de ses propres dispositions législatives. Il est vrai que la Confédération verse aux cantons, comme contribution à l'entretien des écoles primaires et des établissements d'enseignement commercial et professionnel, des subventions importantes, dont l'emploi est réglé par des dispositions générales bien déterminées, qui laissent cependant aux cantons, pour l'accomplissement de leur tâche, une grande latitude. La plupart des établissements d'ensei-

gnement supérieur, en particulier les Universités cantonales et, par conséquent, les *bibliothèques cantonales et universitaires,* jouissent d'une autonomie complète. Aucune bibliothèque ne ressemble aux autres, du point de vue de l'ancienneté, de l'organisation, de l'importance, du fonctionnement ; elles sont toutes aussi différentes les unes des autres que les cantons eux-mêmes, parmi lesquels le plus petit, Appenzell-Rhodes intérieures, comptait en 1930, 14.000 habitants, tandis que le plus grand, celui de Berne, en comptait 686.000.

La Confédération pourvoit à l'entretien de l'*Ecole polytechnique fédérale* de *Zurich* qui, fondée en 1856, possède, à l'usage de ses professeurs et de ses étudiants, une riche bibliothèque, et de la *Schweizerische Landesbibliothek* (Bibliothèque nationale suisse) de *Berne,* qui a été fondée en 1894 en vertu d'une loi fédérale et est accessible à tous les habitants de la Suisse, tandis que la *Bibliothèque Centrale Fédérale* (bibliothèque administrative), fondée en 1846 et dont le siège est au Palais Fédéral, et les nombreuses bibliothèques spéciales dépendant des divers services de l'administration fédérale de Berne ne sont accessibles qu'à une catégorie restreinte de personnes. Les deux premières de ces bibliothèques ont été transférées, au cours de ces dernières années, dans de nouveaux bâtiments. Dans le nouvel édifice, inauguré en 1931, de la *Bibliothèque nationale suisse,* qui rassemble tous les livres imprimés en Suisse, ainsi que tous les ouvrages composés par des Suisses ou ayant trait à la Suisse, se trouvent aujourd'hui environ 500.000 volumes, que chacun peut consulter gratuitement ; le prêt est consenti dans des buts scientifiques aussi bien que de culture générale. (Voir *La Bibliothèque nationale suisse* — son histoire, ses collections, son nouvel édifice — par Marcel Godet, directeur de la bibliothèque, avec 35 illustr., Berne 1932).

La plupart des autres grandes bibliothèques de la Suisse, telles que la *Zentralbibliothek* de *Zurich,* qui résulte de la fusion, opérée en 1916, de la *Stadtbibliothek* fondée en 1629, avec la *Kantonsbibliothek,* instituée en 1835, et quelques autres bibliothèques, la bibliothèque publique de l'Université

de *Bâle*, la *Stadt- und Hochschulbibliothek* de *Berne*, la bibliothèque cantonale et universitaire de *Fribourg*, la bibliothèque publique et universitaire de *Genève*, et la bibliothèque cantonale et universitaire de *Lausanne*, ne servent de même pas seulement à des buts scientifiques, mais à la culture générale de la population, comme aussi les bibliothèques cantonales d'*Aarau* (Argovie), de *Coire* (Grisons), de *Frauenfeld* (Thurgovie), de *Glaris*, de *Liestal* (Bâle-Campagne), de *Lugano* (Tessin), de *Lucerne*, de *Sarnen* (Obwald), de *Sion* (Valais) et de *Trogen* (Appenzell-Rhodes-extérieures), les bibliothèques municipales de *Neuchâtel*, de *St. Gall*, de *Schaffhouse* et de *Winterthur* (Zurich), la *Bürgerbibliothek* de *Lucerne*, et enfin la *Zentralbibliothek* de *Soleure*, née en 1929 de la fusion de la bibliothèque cantonale et de la bibliothèque de la ville. Les petites bibliothèques cantonales de *Schwytz* et de *Zug* et la *Staatsbibliothek* de *St. Gall* sont surtout destinées aux services administratifs. Beaucoup de bibliothèques de ville cherchent à satisfaire aux divers besoins de toutes les classes de la population : telles sont les bibliothèques de Bade, Bienne, Berthoud, Lenzbourg, Morat, Olten, Thun, Zofingue et Zoug, dans la Suisse allemande, et de La Chaux-de-Fonds, Cossonay, Le Locle, Morges, Moudon, Orbe, Rolle, Vevey et Yverdon, dans la Suisse française.

Les plus anciennes bibliothèques des villes remontent aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles ; les bibliothèques cantonales prirent toutes naissance au XIX^e^ siècle, sauf la *Landesbibliothek* de Glaris, fondée dès 1758 ; leurs plus anciennes collections proviennent en général de bibliothèques ecclésiastiques supprimées, dont les débuts remontaient parfois très loin dans le Moyen Age : les plus vieux documents de la Bibliothèque du Chapitre de la Collégiale de Zurich datent du neuvième siècle. La célèbre collection de manuscrits et de livres des Bénédictins de *St. Gall* a pu conserver, après la suppression de ce couvent, son administration autonome sous le nom de *Stiftsbibliothek*. Les bibliothèques des couvents, qui n'ont pas été détournées de leurs fins primitives, n'ont jamais cessé de servir à des travaux d'érudition ; il en a été ainsi, par exemple,

dans les couvents de Bénédictins de *Disentis*, *Einsiedeln* et *Engelberg ;* la Bibliothèque de l'Hospice du Grand Saint-Bernard, fondée en 1438 par les Augustins, sert en outre à des buts plus généraux. L'ordre des Capucins dispose encore aujourd'hui en Suisse de 24 bibliothèques de couvent. Avant la Réforme, la seule fondation *laïque* de la Suisse avait été la Bibliothèque universitaire de Bâle, dont l'origine remonte à l'année 1460. Les bibliothèques scientifiques prirent un très grand développement pendant la deuxième moitié du XIX^e^ siècle et au début du XX^e^. Chaque dizaine d'années apporta aux anciennes bibliothèques un accroissement considérable ; d'autre part, les établissements d'enseignement, les instituts scientifiques, les sociétés savantes, les associations professionnelles ou de spécialistes créaient pour leurs besoins particuliers de nombreuses bibliothèques, lesquelles réclamaient de la part des particuliers et des pouvoirs publics des sacrifices pécuniaires qui allaient croissant d'année en année.

II. *Les Bibliothèques de Culture générale.*

A l'époque de la Réforme, le commerce de la librairie fut envahi, non seulement par des traductions de la Bible, mais aussi par des ouvrages religieux d'édification ou de polémique, qui se répandirent de la sorte parmi les populations, même rurales. Dans les villages, les lectures religieuses dominèrent d'une manière presque absolue, jusqu'à ce que, au XVIII^e^ siècle, les ouvrages littéraires et philosophiques et économiques propageassent jusque dans les campagnes l'esprit rationaliste du siècle. Et ce n'est pas seulement dans des villes telles que Bâle (1787), Berne (1791), Schaffhouse (1795), Soleure (1808), Genève (1818), Lausanne (1819) que l'on vit se former des *Sociétés de Lecture*, qui se chargeaient de l'achat et du prêt de livres d'auteurs contemporains ; des organisations similaires surgirent également dans certains villages, la plupart situés sur les rives des lacs et des cours d'eau, où florissaient l'industrie et la viticulture : c'est ainsi que Wädenswil (1789),

Richterswil (1793), Altstätten dans la vallée du Rhin (1798), Thalwil (1818), Stäfa (1830) furent pourvus d'une société de lecture. Afin de compléter l'œuvre des bibliothèques scientifiques municipales et cantonales, on créa dans certaines villes, par exemple à Zurich (1834), à Berne (1847) et à St-Gall (1856), des sociétés auxquelles on donna le nom de *Museumsgesellschaften* et qui organisaient à l'usage de leurs membres appartenant à la bourgeoisie cultivée des salles de lecture et des bibliothèques.

A la même époque s'accrut également le nombre des fondations qui, sous le nom de *Volksbibliothek, Gemeindebibliothek, Bibliothèque communale, publique* ou *populaire* » fournissaient à la population entière, parmi laquelle les gens de culture modeste n'étaient nullement négligés, des ouvrages soigneusement choisis. Ce service était gratuit ou comportait tout au plus un droit de prêt extrêmement modique. Outre cela, les cantons ont vu se multiplier toujours davantage depuis cent ans — certains cantons ont précédé, les autres ont suivi — les *bibliothèques des écoles et de la jeunesse ;* dans le canton de Berne, le Gouvernement a été autorisé depuis 1832 par la loi scolaire à soutenir régulièrement les bibliothèques des écoles et de la jeunesse et les bibliothèques populaires, au moyen de petites subventions ; les bibliothèques en question avaient ainsi atteint en 1931 le nombre de 754 (604 allemandes et 150 françaises).

Le livre, en tant que moyen d'éducation pour le peuple en général, a été l'objet, de la part de sociétés d'utilité publique et de sociétés nationales, d'appréciations et de soins particuliers. Pendant la période de 1820 à 1840, la *Société suisse d'utilité publique,* fondée en 1810, et la *Société helvétique* s'occupèrent, sous la direction d'hommes aux vues larges, comme Henri Pestalozzi, Jean-Gaspard d'Orelli, Jean-Gaspard Zellweger, Paul Usteri et Thomas Bornhauser, de la question de la composition et de la diffusion de bons ouvrages populaires. Des hommes d'État, des ecclésiastiques et des pédagogues contribuèrent judicieusement à cette œuvre. En 1833 fut fondée une *Société suisse pour l'Education du Peuple,*

qui avait pour but de développer les bibliothèques de village et les bibliothèques communales, mais qui cessa d'exister dès 1838, par suite des discordes politiques qui allaient s'accentuant.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la *Société suisse du Grütli* fit de grands efforts pour créer, dans de nombreux centres industriels, des bibliothèques à l'usage des ouvriers. Mais tout ce qui a été tenté par une organisation centrale pour instituer des *mesures générales* applicables à la Suisse entière ou à des zones importantes de ce pays n'a eu qu'un succès limité. On peut dire, dans l'ensemble, que seules ont atteint leur but les mesures prises dans des localités données, afin de mettre, sans dépasser une sphère d'activité assez restreinte, le livre au service de l'éducation de la jeunesse ou de l'enseignement des adultes. C'est ainsi que le beau projet consistant à répandre dans tout le pays, au moyen de l'impression et de la vente à bas prix, les productions intéressantes de l'art populaire de la narration put être réalisé avec d'autant plus de succès que les *Vereine zur Verbreitung guter Schriften* se partagèrent le travail, en s'appuyant sur d'importants centres de culture, tels que *Bâle* (1889), *Berne* et *Zurich* (1890). La Suisse française suivit cet exemple, avec, à sa tête, la ville de *Lausanne* (1924) (1). Mais dans les cantons aussi, et dans les groupes de cantons, le pouvoir et l'influence de l'Église et de l'État, des associations et des partis politiques étaient contrecarrés, par l'autonomie des administrations municipales et rurales, ainsi que par l'attachement de la population à son terroir, pour lequel on fait plus volontiers des sacrifices ayant pour objet le bien commun, que lorsqu'il s'agit du canton et de la Confédération. C'est pourquoi les grandes communes, et surtout les villes, où les ressources affluent plus abondamment que dans les petits villages, surtout si ceux-ci sont situés dans des vallées perdues parmi les montagnes, ont pu le plus facilement organiser des bibliothèques accessible à toutes

(1) La Commission des lectures populaires de la Société d'utilité publique du Canton d'*Argovie* a cherché à faire valoir son influence au moyen de la publication d'un petit « *Ratgeber für Volks- und Gemeindebibliotheken* » (Guide à l'usage des bibliothèques populaires et municipales) — Aarau 1904.

les classes de la population, et susceptibles de développements ultérieurs. Des résultats intéressants ont cependant été également atteints par des communes rurales jouissant d'une bonne situation financière.

Le point de départ, le développement et le résultat final diffèrent nécessairement d'un endroit à un autre. Les questions financières et d'organisation, la constitution des collections de livres et le choix de ceux-ci, la direction et le prêt sont réglés dans chaque commune d'après ses conditions particulières. La bibliothèque de village peut, selon les endroits, être fondée et administrée soit par l'Église, soit par l'école ou l'administration municipale, soit par une société d'utilité publique, soit par une société de lecture. Dans la plupart des cas, et lorsqu'il ne s'agit pas de simples bibliothèques scolaires, les frais sont couverts non seulement au moyen des deniers publics, mais aussi par des contributions privées. Il arrive parfois aussi que toutes les dépenses sont couvertes par les droits de prêt et par des contributions volontaires. Il y avait auparavant, et il y a encore, des bibliothèques populaires qui publient de temps à autre un catalogue, et d'autres bibliothèques pour lesquelles un catalogue ne serait guère nécessaire, ou qui ne disposent pas pour cela de ressources suffisantes. La direction et l'administration des bibliothèques de village est généralement bénévole. Ce n'est qu'exceptionnellement que le ou la bibliothécaire, qui appartiennent généralement à l'enseignement, reçoivent une modeste indemnité pour le service de la bibliothèque. Mais cela n'empêche que cette tâche ne soit le plus souvent accomplie avec beaucoup de dévouement et de zèle. L'amour des bons livres et le sentiment de la responsabilité morale constituent la principale force motrice qui a mis en mouvement et qui fait marcher depuis cent ans en Suisse le mécanisme des Bibliothèques populaires. Il a fallu une impulsion de ce genre pour surmonter les difficultés financières. C'est tout à fait spontanément que se sont développées dans beaucoup de villes et de villages les bibliothèques d'associations confessionnelles et politiques (Sociétés évangéliques et unions de la jeunesse évangélique, associa-

tions catholiques de jeunes filles, de femmes, de jeunes gens et d'ouvriers, sections de partis politiques et de syndicats). Ces bibliothèques à l'usage d'une catégorie restreinte de lecteurs n'ont cependant jamais égalé, au point de vue du nombre et du développement, l'importance des bibliothèques neutres à l'usage de tous.

III. *La Statistique des Bibliothèques de* 1911.

Il serait difficile de se faire une idée exacte du développement et de la diversité des bibliothèques suisses, si l'on ne possédait pas deux relevés statistiques. La première enquête a eu lieu par les soins de la Société pour la statistique de la Suisse et a été l'objet d'un ouvrage de E. Heitz : *Die öffentlichen Bibliotheken in der Schweiz im Jahre* 1868 (Bâle, 1872). La seconde enquête a été conduite en 1912 par le Bureau de Statistique de la Confédération ; ses résultats sont exposés dans le volume richement illustré de tableaux statistiques et de cartes et ayant pour titre : *Statistik der öffentlichen Bibliotheken der Schweiz im Jahre* 1911 (Les bibliothèques publiques de la Suisse en 1911, Berne 1915). L'auteur de cet ouvrage, J. Rösli, a fait paraître en supplément le *Verzeichnis der öffentlichen schweizerischen Bibliotheken* (Berne 1916). — (Répertoire des bibliothèques publiques de la Suisse).

Le Dr. Hermann Escher, ancien directeur de la bibliothèque de Zurich et doyen vénéré des bibliothécaires suisses, a exposé, avec sa haute compétence, la situation des bibliothèques de la Suisse, dans un article du *Handwörterbuch der schweizerischen Volkswirtschaft, Socialpolitik und Verwaltung,* publié par N. Reichesberg (Berne 1902), ainsi que dans le *Katalog der internationalen Ausstellung für Buchgewerbe und Graphik in Leipzig* 1914, *Abteilung Schweiz.* — (Catalogue de la Section suisse à l'Exposition internationale de l'Industrie du livre et des Arts graphiques — Leipzig 1914). Il en a donné un aperçu plus récent dans le *Zentralblatt für Bibliothekwesen,* 1929 (tiré à part dans les Publications de l'Association des bibliothécaires suisses, N° IX) :

1) *La Statistique des Bibliothèques de* 1911 *donnait*
Au total 5.798 *Bibliothèques avec* 9.384.943 *volumes*, à savoir :
1.355 Bibliothèques dont le but était surtout de développer les sciences,
4.443 Bibliothèques servant surtout à l'*instruction générale* et à la récréation.

2) Les *Bibliothèques scientifiques* (23,3 %)
contenaient au total 6.645.265 volumes (70,8 %) ;
Les *Bibliothèques d'instruction générale* (76,7 %).
possédaient un total de 2.739.678 Volumes (29,2 %).

3) La *population de la Suisse* était alors de 3.741.971 habitants ; la proportion du nombre de volumes *pour* 1.000 *habitants était ainsi de* 2.482 *volumes*, tandis qu'elle n'était que de 944, lors de la statistique de 1868, époque depuis laquelle le nombre des bibliothèques avait presque été triplé, et le nombre des volumes presque quadruplé.

4) Parmi les 5.798 Bibliothèques existant en 1911, 5.283 (91, 1 %) avaient une *date de fondation* certaine, tandis que celle des 515 autres (8,9 %) n'était pas connue.
Avaient été fondées :

Jusqu'en 1800,	81	bibliothèques scientifiques (6 %) et
	11	bibliothèques d'instruction générale (0,2 %) ;
De 1801 à 1850,	169	bibliothèques scientifiques (27,4 %) et
	352	bibliothèques d'instruction générale (7,9 %) ;
De 1851 à 1911,	975	bibliothèques scientifiques (71,9 %) et
	3695	bibliothèques d'instruction générale (83,2 %).

Le total des bibliothèques créées jusqu'en 1850 était donc de 613 bibliothèques (10,5 %) et celui des bibliothèques créées de 1851 à 1911 de 4.670 (80,6 %).

5) Voici quelle était en 1911 la *répartition* du nombre total de volumes parmi les bibliothèques de la Suisse :

a) jusqu'à 1.000 volumes :
4.747 bibliothèques (81,8 %), au total..... 1.511.294 vol. (16,1 %)

b) de 1.001 à 20.000 volumes :
997 bibliothèques (17,2 %), au total..... 3.198.164 vol. (34,1 %)

jusqu'à 20.000 volumes :
5.744 bibliothèques (99 %) contenant..... 4.709.458 vol. (50,2 %)

c) de 20.001 à 50.000 volumes :
27 bibliothèques (0,5 %), au total..... 935.692 vol. (10 %)

d) de 50.001 à 400.000 volumes et au-dessus :
27 bibliothèques (0,5 %), au total..... 3.739.793 vol. (39,8 %).

de 20.001 à 400.000 volumes et au-dessus :
54 bibliothèques (1 %) contenant..... 4.675.485 vol. (49,8 %)

6) *Etaient en* 1911 *accessibles à tous, gratuitement* ou non :
184 bibliothèques scientifiques (13,6 %) possédant 4.404.539 vol. (66,3 %)
2.232 bibliothèques d'instruction générale (50,2 %)
possédant ..... 1,584.444 vol. (57,8 %)
Au total :
2.416 bibliothèques (41,7 %) possédant ..... 5.988.983 vol. (63,9 %)

N'étaient pas accessibles à tous en 1911 :

1.167 bibliothèques scientifiques (86,1 %) possédant 2.230.010 vol. (33,5 %)

2,203 bibliothèques d'instruction générale (49,6 %) possédant ..... 1.153.523 vol. (42,1 %)

Au total :

3.370 bibliothèques (58,1 %) possédant ..... 3.383.533 vol. (36 %)

7) Les *bibliothèques de culture générale* contenant principalement des livres de type populaire destinés à instruire et à récréer les lecteurs étaient réparties comme suit en 1911 entre les cantons de la Suisse :

Cantons	Nombre de Bibliothèques	Nombre de volumes	Volumes par 1.000 hab.	Communes possédant ou non une bibliothèque de culture générale		Nombre total de communes
1. Zurich	603	318.596	624	174	13	187
2. Berne	718	446.827	688	405	103	508
3. Lucerne	161	86.356	512	81	26	107
4. Uri	30	10.274	471	20	—	20
5. Schwitz	58	23.805	406	23	7	30
6. Obwalden ...	14	10.276	595	7	—	7
7. Nidwalden ...	10	3.379	244	8	3	11
8. Glaris	48	23.989	719	21	7	28
9. Zug	20	17.890	631	9	2	11
10. Fribourg	73	29.860	213	74	209	283
11. Soleure	268	100.248	850	131	1	132
12. Bâle-Ville	74	137.484	1.002	3	—	3
13. Bâle-Campagne	70	32.745	425	66	8	74
14. Schaffhouse ..	88	38.440	829	36	—	36
15. Appenzell-Rh. ext. .	74	37.028	637	20	—	20
16. Appenzell-Rh. int. .	10	3.445	234	5	1	6
17. Saint-Gall	375	162.080	530	89	4	93
18. Grisons	189	76.233	648	136	88	224
19. Argovie	440	155.768	671	235	—	235
20. Thurgovie	190	57.230	420	74	—	74
21. Tessin	103	23.836	152	97	164	261
22. Vaud	443	437.906	1.368	293	95	388
23. Valais	101	29.096	226	97	73	170
24. Neuchâtel	156	154.393	1.159	63	—	63
25. Genève	126	322.284	2.062	48	—	48
Suisse	4.442	2.739.468	725	2.215	804	3.019

IV. *Les Bibliothèques populaires de Bâle, Genève, Zurich et Berne.*

Les chiffres ci-dessus montraient à tous ceux qui les étudiaient attentivement que la Suisse ne manquait ni de bibliothèques scientifiques, ni de bibliothèques de culture générale, et que le nombre, soit absolu, soit moyen, de volumes relevé en 1911 impliquait un accroissement considérable des bibliothèques depuis le recensement des collections effectué en 1868 ; mais ces chiffres indiquaient également un trop grand éparpillement et une répartition par trop inégale de la masse des livres formant la totalité des fonds des bibliothèques. Les cantons et les communes étendus et riches ont été en mesure de dépenser pour leurs bibliothèques beaucoup plus que n'ont pu le faire les cantons et les communes moins étendus et moins riches. Et même à conditions égales, les progrès ont été plus ou moins accentués, selon le degré d'intelligence, d'énergie et de constance dont ont fait preuve les personnalités placées à la tête du mouvement et selon les idées philosophiques et politiques qui inspiraient ces personnalités et leur milieu. Rien ne prouve mieux la vérité de cette assertion que l'extrême diversité d'origine et de développement des *bibliothèques populaires* des quatre plus grandes villes de la Suisse : *Bâle, Genève, Zurich* et *Berne.*

1. A *Bâle,* la *Gesellschaft des Guten und Gemeinnützigen,* fondée en 1777 par le philanthrope Isaak Iselin (1728-1782), considéra dès ses débuts le livre comme un auxiliaire très précieux de l'éducation de la jeunesse, puisqu'elle récompensait les bons élèves en leur donnant des livres. Elle créa en 1807 une *Bibliothèque de la Jeunesse,* en 1824, la *Bürgerbibliothek* (bibliothèque bourgeoise) et, en 1843, la *Bibliothèque Ouvrière,* qui, prêtant gratuitement des ouvrages principalement instructifs, a eu très vite un succès plus marqué que les deux autres bibliothèques, ses aînées, qui prêtaient, moyennant un droit d'abonnement fort modeste, des livres de préférence récréatifs. La Société en question soutint d'autre

part, à partir de 1884, six bibliothèques pour tous fondées depuis quelque temps dans divers quartiers, et auxquelles vinrent s'ajouter jusqu'en 1901 sept nouvelles fondations ; puis l'on institua une *Bibliothèque centrale*, qui fut fusionnée en 1902 avec la *Bürgerbibliothek* et avec la Bibliothèque ouvrière, sous le nom de *Freie städtische Bibliothek* ; on plaça sous la direction de son bibliothécaire, investi de fonctions permanentes, les bibliothèques de quartier, parmi lesquelles furent répartis les fonds de la Bibliothèque de la Jeunesse. Toutes ces *Allgemeine Bibliotheken der gemeinnützigen Gesellschaft* (Bibliothèques générales de la Société d'utilité publique) sont placées sous la surveillance et la haute direction d'une Commission, dont le questeur s'occupe bénévolement de la partie financière de l'entreprise. Deux salles de lecture, organisées en 1906, furent fermées en 1922 pour des raisons d'économie ; une troisième subit le même sort en 1925. Le nombre de lecteurs diminua en 1920, par suite de l'imposition d'un droit d'abonnement ; le nombre des ouvrages instructifs prêtés resta malgré cela sensiblement le même ; seul le prêt des livres récréatifs (romans) subit une importante diminution. La bibliothèque centrale et ses 11 succursales fournirent en 1930 à 8.300 lecteurs 201.000 volumes environ ; les dépenses correspondantes s'élevèrent à 51.000 francs et furent entièrement couvertes par des ressources d'origine *privée* (Contribution de la Société : 31.000 fr., Abonnements : 15.000 fr., Dons et Legs). La plupart des locaux sont mis gratuitement à la disposition des bibliothèques, tant au siège de la Société que dans des bâtiments scolaires et à la Maison du Peuple. Le nombre des livres de la *Freie Städtische Bibliothek* s'élevait en 1930 à 15.230 ; un nouveau catalogue a paru en 1929 ; les succursales possédaient au total en 1930, 18.700 volumes. Ce n'est qu'en 1930 que la Société reçut pour la première fois de l'État une petite subvention l'aidant à faire face à ses dépenses, qui augmentent chaque année ; mais elle n'est nullement disposée, malgré les graves sacrifices qu'il lui en coûte, à remettre en d'autres mains l'œuvre si utile qu'elle a organisée.

2. Les *Bibliothèques circulantes* naquirent à *Genève* en 1843, c'est-à-dire l'année de la fondation à Bâle de la bibliothèque ouvrière ; les deux bibliothèques, qui possédaient au total, en 1911, 25.000 volumes, ont prêté ces dernières années, sur les deux rives du Rhône, à un nombre de lecteurs s'élevant à 3 ou 4.000 environ, une totalité de 60.000 à 70.000 volumes environ par année. En 1931, le nombre des abonnés a atteint 4.738 et le nombre des volumes prêtés, 74.000 environ, parmi lesquels 70 % étaient récréatifs et 30 % environ instructifs. Le catalogue récemment paru, dont le prix est de fr. 1.50, a trouvé, en quelques semaines, plus de 1.400 acquéreurs. La salle de lecture est également très fréquentée depuis bien des années ; on a compté en 1931, 53.077 visites, c'est-à-dire 174 par jour en moyenne. Après la réunion à la vieille ville de Genève de plusieurs de ses faubourgs, trois bibliothèques situées à *Plainpalais* et au *Petit-Saconnex* ont été annexées aux deux autres bibliothèques.

Afin de satisfaire les désirs de lecteurs aux tendances et aux exigences modernes, les autorités municipales de Genève ont créé en 1930, comme complément des anciennes bibliothèques circulantes, et malgré les dépenses croissantes occasionnées par celles-ci, une nouvelle institution qui, sous le nom de *Bibliothèque moderne*, a ouvert en octobre 1931 sa salle de lecture et son service des prêts ; selon l'usage anglais, tout emprunteur a libre accès aux rayons pour le choix des livres. Pour cet essai, qui promet de donner d'excellents résultats, la municipalité a accordé, pour les quatre premières années, une somme totale de 140.000 francs. La directrice de la Bibliothèque moderne de Genève s'inspire des idées recueillies au cours d'un voyage qu'elle a fait en Angleterre, en Allemagne et en Hollande, pour y visiter les bibliothèques de ces pays.

3. C'est, à *Zurich*, la *Société d'utilité publique du district*, qui a ouvert, en 1881, au centre de la ville, la première salle de lecture pour les ouvriers, laquelle, ainsi que deux autres salles organisées par la suite, a été bientôt fréquentée par des lecteurs appartenant à d'autres classes de la société. Les salles

en question servaient également à des conférences populaires, à des représentations théâtrales et à des concerts. A l'occasion du 150e anniversaire de la naissance d'Henri Pestalozzi (1896), l'entreprise fut étendue par la réunion, dans le cadre de la *Pestalozzigesellschaft in Zürich*, de différentes organisations ayant pour but l'éducation et l'instruction du peuple et exerçant leur activité sur le territoire de la ville, où venaient d'être englobées onze communes de banlieue. Les statuts de la nouvelle Société assignaient à celle-ci, comme première tâche à accomplir pour la réalisation du but élevé qu'elle se proposait de poursuivre, l'*organisation et l'entretien de salles de lecture publiques, ainsi que d'une bibliothèque publique, avec des services de distribution dans les divers quartiers de la ville.*

Sous la direction du Dr. Hermann Escher, bibliothécaire de la ville, *neuf* petites bibliothèques déjà existantes furent réunies à la *Pestalozzibibliothek*, qui acquit rapidement une grande importance, grâce à l'activité de son siège central, situé à l'intérieur de la ville, et de ses succursales distribuées dans les quartiers excentriques. Pendant sa trente-sixième année d'exercice (1er avril 1931-31 mars 1932), les prêts, effectués à l'aide d'un fonds comprenant à peu près 40.000 ouvrages, s'élevèrent à 100.000 volumes environ ; toutes les classes de la population étaient représentées parmi les lecteurs. Sur le budget annuel de 116.000 francs, les salles de lecture figurent, ainsi que la bibliothèque, pour 52.000 francs. A ces dépenses ont fait face, ainsi que les années précédentes, les membres et bienfaiteurs de la Société (13.000 fr.), les lecteurs (13.000 fr.), la caisse cantonale (15.000 fr.) et la Municipalité, dont la contribution (67.500 fr.) représente plus de la moitié des recettes, et qui a en outre accordé pour la réorganisation projetée une somme presque équivalente (65.000 fr.), à laquelle est venue s'ajouter une somme de 90.000 francs, produit d'une collecte spéciale. La réorganisation en question s'est achevée pendant l'été de 1932 par l'emménagement dans la *Pestalozzihaus*, construit dans les environs immédiats de la bibliothèque centrale. La Municipalité avait accordé

à cet effet un crédit de près de 800.000 fr. approuvé par la population, en juillet 1930, par 17.241 voix contre 3.436, dans un référendum digne de tous les éloges. La nouvelle maison de la *Pestalozzigesellschaft* réunit sous le même toit les locaux nécessaires à la direction, à la salle de lecture principale et à la bibliothèque principale, ainsi qu'au dépôt régional de la Bibliothèque pour Tous, fondation suisse, et permet à la Société de résoudre les problèmes résultant des agrandissements successifs de la ville. Un personnel composé de dames — bibliothécaires et adjointes — ayant reçu une instruction professionnelle soignée, offre toutes les garanties de succès. Le *Catalogue*, paru dernièrement, met à profit les expériences faites ailleurs dans le domaine des bibliothèques populaires. (Voir les rapports annuels et les catalogues de la *Pestalozzigesellschaft*, 1897-1932 ; la *Denkschrift zur Eröffnung des Pestalozzihauses*, Zürich, 1932 ; et la *Zürcher Monatschronik*, février 1933.) Outre la *Pestalozzihaus* la Société entretient actuellement quatre filiales et neuf salles de lecture.

4. La *Berner Volksbibliothek* (Bibliothèque populaire bernoise) doit sa fondation à des mobiles religieux. La *Gesellschaft für Kaffeehallen und Arbeitersäle*, fondée par le pasteur Bovet, considérant qu'elle avait le devoir, non seulement de procurer aux classes indigentes une nourriture corporelle saine, mais aussi de fournir à leur esprit des aliments sains, adressa en juin 1887 un appel aux citoyens de Berne, en vue de l'organisation, dans ses restaurants sans alcool, de *bibliothèques populaires*. C'est ainsi que le principal local du centre de la ville et les succursales des quartiers excentriques furent pourvus de bibliothèques, où se développa bientôt un service actif de prêts à tarif minime. Les frais étaient couverts en partie par les recettes du prêt, et en partie par les bénéfices des restaurants ; le budget se maintenait toujours dans des limites modestes. Sous la direction d'un chef d'abord bénévole et plus tard rétribué, le service de prêt fut fait par des dames, pendant plusieurs années, à titre gracieux, puis pour un petit salaire. Le déclin des restaurants, qui finirent par

disparaître, à l'exception d'un seul, ralentit aussi le développement des *Bibliothèques*, parmi lesquelles le dépôt principal a seul survécu aux difficultés. La *Berner Volksbibliothek* publie de temps à autre un catalogue imprimé pour faire connaître ses collections de livres, qui comprenaient en 1911 environ 9.000 volumes et en comprennent aujourd'hui 10.000 ; elle est toujours restée fidèle à ses principes nettement évangéliques et a, par conséquent, évité, à l'exception d'une seule année, de solliciter des autorités municipales une contribution. Le nombre des lecteurs qui lui ont emprunté des livres en 1932 a été de 700, et ses dépenses se sont montées à 6.500 francs. L'*Oberaargauische Volksbibliothek*, fondée en 1836 dans la commune rurale riche et étendue de *Langenthal*, dans le Canton de Berne, avait acquis, dès avant 1911, une importance plus grande et d'une portée plus générale que la *Berner Volksbibliothek* de la capitale fédérale.

V. *La Bibliothèque pour Tous, fondation suisse*, 1921-1932.

La publication de la statistique de 1911 avait attiré l'attention des professionnels sur l'inégalité de la répartition territoriale des bibliothèques de culture générale. L'Association des bibliothécaires suisses avait tiré de cette constatation la conclusion qu'il ne fallait avoir de cesse avant que le livre ne fût devenu, par un développement opportun des organisations déjà existantes, le bien commun de tous les habitants de la Suisse désireux de se procurer une récréation intellectuelle et de s'instruire. On délibéra pendant plusieurs années sur divers moyens de réalisation propres à assurer le résultat désiré : finalement, au printemps de l'année 1919, s'offrit comme premier fonds, pour l'œuvre projetée, la *Bibliothèque du Soldat*, qui, fondée par l'État-Major de l'armée suisse, avait rendu d'excellents services aux troupes fédérales, pendant leur longue occupation des frontières (1914-1919) grâce à son système des caisses ambulantes ; elle possédait 40.000 volumes et 300 caisses, qui, désormais, pouvaient servir à la popu-

lation civile. A la suite d'une assemblée mémorable qui eut lieu en 1919 sous la présidence de M. Henri Escher, et après avoir entendu les rapports et propositions de MM. F. Burckhardt et M. Godet, l'Association des bibliothécaires résolut de créer sous le nom de *Bibliothèque pour Tous* une fondation publique, en faveur de laquelle on chercherait à obtenir du Conseil fédéral la cession de la Bibliothèque du Soldat. Les rapports furent publiés et largement répandus et une grande collecte organisée. Malheureusement la crise économique qui éclata juste à ce moment (1920) ne permit pas de recueillir des sommes considérables. La souscription, qui avait d'abord eu beaucoup de succès, dut être interrompue après quelques semaines, et ne produisit que 40.000 francs. On put en revanche obtenir, non seulement que le *Conseil Fédéral* approuvât la cession de la Bibliothèque du Soldat, mais aussi que l'*Assemblée Fédérale* accordât, par un arrêté en date du 23 juin 1921, une *subvention fédérale régulière annuelle de* 60.000 *fr.* Éclairé par un message détaillé du Conseil Fédéral, en date du 13 décembre 1920, le Parlement de la Confédération reconnut que le développement des bibliothèques de culture générale en Suisse, développement ayant pour objet d'élever le niveau intellectuel, moral et professionnel de toutes les classes de la population, et constituant le but que la jeune institution se proposait de poursuivre, était une nécessité urgente ; mais la subvention fut accordée sous la réserve que la Fondation se procurerait, en faisant appel à d'autres concours, l'autre moitié des 120.000 francs qu'elle estimait devoir être le montant de ses dépenses annuelles.

Dès le début de l'année 1921, la *Bibliothèque pour Tous* avait repris à *Berne* sur une plus large base le service de la Bibliothèque du Soldat, en laissant à sa tête M. H. G. Wirz, capitaine d'état-major, qui l'avait dirigée jusque-là. Les contributions sans cesse croissantes des cantons, des communes, des associations, des fondations, des entreprises commerciales et des particuliers, ainsi que l'augmentation de recettes résultant de la rapide extension du service de prêt, ont permis à la fondation de créer peu à peu six autres dépôts régionaux,

distribués d'après les conditions géographiques, linguistiques et culturelles si diverses du pays, à savoir ceux des villes de *Bellinzone, Coire, Fribourg, Lausanne, Lucerne* et *Zurich ;* les deux premiers dépôts fournissent les cantons des Grisons et du Tessin, les autres pourvoient aux besoins de quatre groupes de cantons formés de territoires voisins ou unis par la langue et la confession religieuse : Fribourg sert ainsi de centre pour les Fribourgeois et les Valaisans de langue française ; Lausanne pour les cantons de Genève, de Neuchâtel et de Vaud ; Lucerne pour les cinq cantons d'Uri, de Schwyz, d'Unterwald, de Lucerne, et de Zoug ; Zurich pour la Suisse du Nord et de l'Est, de Rheinfelden à Sargans, le long du Rhin. Entre l'Est et l'Ouest, s'étend du Simplon au Jura le territoire dépendant du *Dépôt de Berne*, qui dessert le Haut-Valais, la partie allemande du canton de Fribourg, le canton de Soleure, les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne et le canton de Berne tout entier, y compris le Jura de langue française. Le dépôt régional de Berne est logé dans les mêmes locaux que le dépôt central de la Fondation et administré par le même personnel.

Les *Dépôts régionaux* fournissent pour une période de temps qui varie entre un et neuf mois au maximum des caisses ou *cantines* comprenant 20, 40, 70 ou 100 volumes d'un contenu récréatif ou de culture générale ; ils les confient, moyennant un droit très modique de prêt et de transport, à des *groupes de lecteurs* de types extrêmement variés et à des autorités de toutes catégories : administrations communales ou paroissiales, centres d'orientation professionnelle, bibliothèques locales, écoles, cours complémentaires et de raccordement, associations, maisons de commerce, foyers ouvriers et restaurants sans alcool, salles de lecture et cercles de lecture, hôpitaux et prisons, etc. Les institutions militaires et les corps de troupes reçoivent les livres gratuitement. On appelle « station » le lieu de dépôt d'une cantine. — Le *Dépôt central,* qui comprend exclusivement des ouvrages spéciaux et d'ordre professionnel et technique, pratique surtout le prêt *individuel* et envoie directement ses volumes aux lecteurs dans toute la Suisse.

La direction centrale est confiée au *Comité directeur*, assisté du bibliothécaire, c'est-à-dire du chef du dépôt à la fois central et régional de Berne, qui forme, avec six collaborateurs, un organe de préparation et d'exécution. Au dessus du Comité directeur se trouve le *Conseil de Fondation*, composé de 36 membres, et renouvelable par moitié tous les 3 ou 4 ans, par vote de l'*Assemblée de Fondation*, elle-même composée de délégués des corps officiels protecteurs de l'œuvre, de bienfaiteurs privés et de représentants des Stations de lecture. L'autre moitié du Conseil de Fondation est soumise au choix du *Conseil Fédéral* et de l'*Association des Bibliothécaires* et se recrute également par cooptation. La comptabilité est placée sous le contrôle d'une *Commission de Gestion*, composée de trois membres. Les *Conseils régionaux* servent d'organe de liaison entre les intérêts généraux de la Fondation et les désirs particuliers des différentes régions ; ils émettent un avis sur les propositions d'achats des dépôts, avant que ces propositions soient soumises à la décision du Comité directeur.

La diversité politique, confessionnelle et linguistique du pays se reflète parmi les personnalités placées à la tête de la Fondation, comme parmi le personnel du Dépôt central et des dépôts régionaux. C'est là une garantie pour le succès de l'œuvre et pour un parfait accord entre les collaborateurs, car la fondation doit, en vertu de ses statuts, respecter la neutralité confessionnelle et politique et s'abstenir de toute propagande qui, favorisant une religion, un parti ou une classe sociale, risquerait de blesser les personnes professant des opinions différentes ; *les collections de livres doivent cependant pouvoir renseigner les lecteurs d'une manière objective sur tous les courants d'idées de l'époque actuelle.* On peut se rendre compte de l'activité déployée depuis douze ans par la Fondation, en consultant les statuts, les rapports annuels, les règlements de prêt, les catalogues et les prospectus de la *Bibliothèque pour Tous*, et en visitant le dépôt central ou un des dépôts régionaux. Les tableaux établis par cantons pour la période 1921-1930 fournissent tous renseignements utiles sur la série très variée des « stations » de lecture dissé-

minées un peu partout, et une *Statistique décennale* fait connaître les sommes recueillies par la Fondation, l'accroissement de ses collections de livres et le développement constant de son activité. Le tableau ci-dessous indiquant le nombre de volumes fourni chaque année par l'intermédiaire des *dépôts régionaux* montre les progrès continus du service de prêt (les ouvrages professionnels et techniques mis par le dépôt central à la disposition des dépôts régionaux sont compris dans les chiffres indiqués) :

1921 à	120	stations,	dans	220	cantines,	15.923	volumes
1922 à	340	»	»	526	»	31.620	»
1923 à	460	»	»	748	»	40.008	»
1924 à	570	»	»	952	»	46.279	»
1925 à	654	»	»	1142	»	54.449	»
1926 à	715	»	»	1213	»	57.822	»
1927 à	811	»	»	1407	»	66.493	»
1928 à	861	»	»	1524	»	72.975	»
1929 à	923	»	»	1666	»	82.174	»
1930 à	1000	»	»	1768	»	85.384	»
1931 à	1016	»	»	1804	»	88.508	»
1932 à	1059	»	»	1872	»	91.194	»

de 1921 à 1932, ont été envoyés en 14.842 cantines 732.829 volumes.

Chacun des livres d'une bibliothèque ambulante est prêté en moyenne trois fois dans chaque station de lecture. Par conséquent, le nombre des volumes mis en circulation en une année par les bibliothèques ambulantes est passé de 48.000 environ à 274.000 environ. Les prêts individuels d'ouvrages professionnels et techniques ont presque atteint en 1932 le chiffre de 7.000. Les lecteurs manifestent donc une très forte préférence pour les ouvrages récréatifs et de culture générale. Les progrès du prêt des ouvrages plus spéciaux sont plus lents, mais aussi la lecture des ouvrages de cette catégorie est-elle bien plus approfondie et de beaucoup plus grande valeur.

Des catalogues alphabétiques imprimés font connaître aux lecteurs les collections des dépôts régionaux. En ce qui concerne le *Catalogue du dépôt central*, cinq cahiers ont paru jusqu'à ce jour, à savoir :

Classe 3 : Droit, politique, économie politique, enseignement	Prix	Fr.	1.50
Classe 4 : Langues et littérature	»	»	1.—
Classe 5 : Mathématiques, sciences naturelles	»	»	—.80
Classe 6 : Sciences appliquées (technique en général, médecine et hygiène, technique de l'ingénieur, agriculture, économie domestique, technique du commerce et des transports, industries diverses, métiers manuels, industrie du bâtiment)	»	»	2.—
Classe 7 : Arts, jeux et sports	»	»	—.80

La *Bibliothèque pour Tous* est appelée, non à supplanter ou à éliminer les petites bibliothèques populaires déjà existantes, mais à les renforcer et à les compléter. Les petites communes, les associations, les institutions ne sont jamais en état d'offrir aux lecteurs tout ce qui leur est nécessaire. Partout où la bibliothèque locale ou la bibliothèque du canton se montre insuffisante, un dépôt régional ou même le dépôt central de la Fondation vient à la rescousse. Son mot d'ordre est : collaboration avec tous les gens de bonne volonté. Selon l'usage suisse, on a eu la sagesse de ne pas faire de la nouvelle bibliothèque un organisme d'État ; on lui a donné la forme d'une fondation soutenue à la fois par les autorités publiques et par le dévoué et généreux concours des particuliers.

Les désirs des jeunes lecteurs et, plus encore, les nécessités de ceux qui ont quitté l'école depuis peu, sont pris en considération, autant que le permettent les ressources financières restreintes. La *Bibliothèque pour Tous* constitue donc, dans la lutte contre l'oisiveté, ainsi que contre la littérature immorale ou de bas étage, une arme précieuse, doublement appréciable en ces temps de chômage.

A la fin de l'année 1932, la *Bibliothèque pour Tous*, fondation suisse, possédait 120.219 *volumes*, répartis comme suit entre les *dépôts régionaux et le dépôt central :*.

Dépôt régional	Allemand	Français	Italien	Romanche	Autres langues	Total
1) Berne	19.930	5.160	432	—	—	25.522
2) Bellinzone	—	—	2.726	—	—	4.726
3) Coire	3.757	—	407	574	—	4.738
4) Fribourg	—	4.909	—	—	—	4.909
5) Lausanne	—	20.238	—	—	—	20.238
6) Lucerne	6.222	—	—	—	—	6.222
7) Zurich	22.940	—	—	—	—	22.940
1-7) Dépôts régionaux.	52.849	30.307	5.565	574	—	89.295
8) Dépôt central	19.339	3.728	351	31	373	23.822
Non catalogués	—	—	—	—	—	1.534

1-8) Dépôts régionaux et Dépôt central	114.651
Collections non réparties	5.568
Total des Collections au 31 décembre 1932	120.219

Les Dépôts régionaux et le Dépôt central disposaient à la fin de 1932, de 1510 Caisses pour l'envoi des livres.

Les *Bibliothèques ambulantes* fournies en 1932 par la *Bibliothèque pour Tous*, fondation suisse, se répartissent comme suit entre les divers *centres d'expédition :*

Centre d'expédition	Caisses	Volumes	Allemand	Français	Italien	Romanche	Anglais
1) Dépôt central de Berne	23	720	667	6	2	—	45
2) Dépôt régional de Berne	601	28.326	24.326	3.655	312	—	10
	624	29.023	24.993	3.661	314		55
3) Dépôt régl. de Bellinzone	87	2.390	—	—	2.390	—	—
4) » Coire	66	2.595	2.458	—	87	50	—
5) » Fribourg	62	2.470	40	2.340	—	—	—
6) » Lausanne	420	22.014	68	21.946	—	—	—
7) » Lucerne	69	3.361	3.361	—	—	—	—
8) » Zurich	544	29.341	29.305	26	5	—	5
Total général	1.872	91.194	60.225	28.063	2.796	50	60

Le Dépôt central de Berne a prêté à des lecteurs isolés 6.987 volumes.

La *Bibliothèque pour Tous* a *encaissé* pendant les dix premières années de son activité une somme totale de Fr. 1.384.127 et a *dépensé* Fr. 1.342.489. Voici le détail des recettes et des dépenses :

RECETTES 1921-1930

I. Dix subventions du Gouvernement fédéral		600.000 —
II. Autres contributions :		
1. Subventions des cantons	285.111 50	
2. Subventions des communes	19.202 70	304.314 20
3. Contributions de Sociétés, de Fondations et établissements divers	85.308 32	
4. Contributions de Maisons de Commerce et de particuliers	190.086 48	275.394 80
5. Droits de prêt	126.168 03	
6. Droits perçus pour le transport	34.645 15	160.813 18
7. Intérêts et divers		43.605 10
Total des recettes		1.384.127 28

DÉPENSES 1921-1930

I. *Traitements et indemnités :*		
1. Autorités	15.039 15	
2. Personnel	495.187 25	510.226 40
II. *Locaux* (Loyer, Chauffage, Éclairage, Nettoyage, Service)		157.975 69
III. *Mobilier* (Rayonnages, Ameublement, Caisses à livres, Assurance)		49.997 90
IV. *Livres et reliures*		450.546 28
V. *Impression des catalogues*		24.010 10
VI. *Frais de Bureau et d'Expédition :*		
1. Imprimés et fournitures	40.436 92	
2. Timbres, transports, téléphone	63.664 39	104.101 31
VII. *Propagande et divers :*		
1. Période de préparation 1919/20	14.744 80	
2. Période d'activité 1921-1930	30.886 44	45.631 24
Total des dépenses	Fr.	1.342.488 92
Fonds de roulement et fonds de réserve	»	41.638 36
	Fr.	1.384.127 28

En 1931 et 1932, les recettes et les dépenses de la *Bibliothèque pour Tous* ont atteint 160.000 francs environ ; les recettes provenant de sources autres que la subvention annuelle de 60.000 francs du Gouvernement fédéral se sont donc éle-

vées, malgré les circonstances défavorables, à 100.000 francs. Il a paru en 1931 à la Direction de la Fondation que, en considération de ce fait, et aussi des nouvelles exigences auxquelles la Fondation est appelée à faire face de tous côtés, il aurait été opportun d'élever de 60.000 à 80.000 francs la subvention annuelle du Gouvernement fédéral : mais la crise économique est venue mettre obstacle à la décision que le Gouvernement était sur le point de prendre dans ce sens en 1932. La Fondation a néanmoins obtenu pour 1932 un crédit supplémentaire de 5.000 francs et, pour 1933, un crédit extraordinaire de 7.000 francs, comme contribution au supplément de frais occasionnés par l'organisation de nouveaux locaux à Zurich et à Berne et par l'acquisition de livres spécialement destinés à l'œuvre de l'*assistance morale aux chômeurs.*

La nouvelle année a apporté la preuve que la *Bibliothèque pour Tous* peut contribuer dans une large mesure, par les *bibliothèques ambulantes* et par les *prêts isolés* effectués par le Siège central, à mettre les chômeurs à même de passer leur temps d'une manière utile. La Direction de l'Intérieur du *Gouvernement du Canton de Berne* a déjà décidé d'accorder à la *Bibliothèque pour Tous,* en vue de cette tâche, une subvention spéciale ; d'autres cantons sont sur le point de suivre cet exemple, afin de faire face aux nécessités les plus urgentes de l'heure présente, c'est-à-dire de lutter le plus énergiquement possible contre la détresse morale des chômeurs.

VI. *La Collaboration de la Bibliothèque pour Tous avec d'autres organisations ayant pour objet l'éducation du peuple.*

La *Bibliothèque pour Tous* ne serait que difficilement à la hauteur de sa tâche, si elle ne travaillait en étroite collaboration avec nombre de services officiels et d'œuvres d'utilité publique. On trouvera ci-dessous ceux des principaux collaborateurs que nous n'avons pas encore nommés.

1. Ce sont avant tout les personnalités, les institutions et les associations qui s'occupent de l'organisation et du fonction-

nement des « stations », et y consacrent beaucoup de temps et de peine. La direction des stations en question est généralement entre les mains des pasteurs, des instituteurs et institutrices, auxquels les lecteurs aussi bien que la Fondation elle-même doivent une grande reconnaissance.

2. Les *Foyers pour Tous* sans alcool réunis en une fondation particulière rendent à la *Bibliothèque pour Tous*, en tant que stations habituelles pour les bibliothèques ambulantes, d'aussi grands services que les foyers ouvriers entretenus dans les établissements industriels privés et publics par l'Association *Volksdienst*.

3. L'*Association suisse des Instituteurs* s'occupe très activement des livres à l'usage de la jeunesse par l'entremise de sa *Commission centrale des publications pour la Jeunesse* et des comités cantonaux, dont la tâche consiste à faire connaître le plus largement possible, au moyen d'expositions itinérantes et de listes imprimées, les ouvrages recommandables.

4. *La Ligue suisse pour la lutte contre la littérature immorale* combat énergiquement depuis des années par la parole et la plume la propagation des mauvais livres et a créé en 1929 un cercle d'études spécial consacré à la protection de la jeunesse contre ce danger.

5. La Fondation *Pro Juventute*, qui s'occupe d'une manière générale de la santé physique et morale de la jeunesse, vise à protéger, par le moyen de l'*Œuvre des publications pour la Jeunesse*, les jeunes générations contre les effets de la littérature de bas étage et des livres immoraux.

6. *L'Association populaire catholique suisse* a fondé et entretient dans plus de 50 localités des *bibliothèques populaires*, auxquelles les bibliothèques ambulantes de la *Bibliothèque pour Tous* sont souvent d'une grande utilité.

7. *L'Union catholique de la Presse* vise à former, dans des milieux très étendus de la Suisse catholique, le goût et le jugement littéraire par son service de critique des livres qui publie à Lucerne la revue *Buch und Volk*.

8. La *Schweizerische Arbeiterbildungszentrale de Berne* (Centre suisse de l'éducation ouvrière) aide de ses conseils les

nombreux Comités locaux pour l'éducation des travailleurs ; ces comités administrent en beaucoup de localités des *Bibliothèques ouvrières*, qui appartiennent généralement aux unions locales de travailleurs. Une enquête récemment organisée a amené des réponses de la part de 56 bibliothèques ouvrières, qui possèdent au total 38.000 volumes ; 51 de ces bibliothèques, parmi lesquelles la plus importante est celle de l'union des travailleurs de Zurich, avec ses 7.220 volumes, ont enregistré un total de 90.000 prêts pour l'année 1931 ; Zurich figure dans ce nombre pour presque 40.000 volumes. La feuille d'informations de l'*Arbeiterbildungszentrale*, paraît six fois par an depuis 1928, en supplément de la *Gewerkschaftliche Rundschau für die Schweiz*, sous le titre de *Bildungsarbeit*, elle publie régulièrement des critiques littéraires, reproduites à la fin de chaque année dans des tirages à part.

9. La *Direction de l'Enseignement du Canton de Zurich* accorde depuis 1928 aux *bibliothèques populaires* en exercice des subventions spéciales et leur vient en aide en surveillant et en instruisant les bibliothécaires ruraux. La répartition des contributions financières est faite par une commission spécialement nommée dans ce but. Les stations de lecture de la *Bibliothèque pour Tous* jouissent sur le territoire du canton de Zurich d'un privilège en vertu duquel les droits de prêt perçus par les bibliothèques ambulantes sont acquittés dans certains cas par la caisse publique.

10. *Le Département de l'Instruction publique et des Cultes du Canton de Vaud* subventionne le petit bulletin *Que lire ?* publié à Lausanne, 8 fois par an, depuis dix ans, et où le conseiller littéraire du Dépôt régional de Lausanne rend compte des ouvrages nouvellement parus.

11. *Le Département social romand du Comité central romand des Unions chrétiennes de jeunes gens* a contribué en 1924 à la fondation à *Genève* de la société coopérative *Les Editions Labor*, qui se consacre à la publication et à la vente de livres populaires et accomplit une œuvre d'éducation au moyen de sa publication trimestrielle *Qu'il fait bon lire ;* la maison d'édition avait déjà ouvert jusqu'en 1929, dans la Suisse

française 123 dépôts ; *une automobile spécialement aménagée à cet effet* (bibliobus) lui sert de moyen de transport.

12. *L'Université populaire de Zurich* cherche à éveiller, au moyen de sa revue mensuelle *Volkshochschule*, le goût des bonnes lectures, dans toutes les branches du savoir.

13. La revue bimensuelle *Die Besinnung*, publiée à *Aarau*, est un guide de haute valeur pour le choix des lectures.

14. Les *Freunde Schweizer. Volksbildungsheime* (Les Amis des Foyers suisses de culture populaire) s'efforcent de répandre l'idée danoise de l'Université populaire dont Fritz Wartenweiler s'est fait en Suisse l'infatigable champion. Elles font paraître de temps à autre des publications sorties de la plume de leur directeur, où l'on trouve souvent des aperçus d'ordre littéraire d'une haute valeur. Wartenweiler s'entend admirablement à rendre accessibles au public de ses conférences les ouvrages les plus solides ; ses propres publications sont des modèles de vulgarisation. Ses cours rassemblent autour de lui des représentants de toutes les professions et métiers.

15. La *Bauernheimatbewegung* qui a pris origine dans le canton de *Berne* et qui réunit la jeunesse masculine et féminine des campagnes, donne également une grande importance au livre, en tant que moyen de culture, et recourt occasionnellement aux services de la *Bibliothèque pour Tous* ; elle a établi l'année dernière son centre d'action dans la *Bauernheimatschule*, nouvellement construite sur le Möschberg et pourvue d'une riche bibliothèque de culture générale.

16. La *Bibliothèque populaire grisonne*, créée à Coire, en 1919, dans le bâtiment de la bibliothèque cantonale, est administrée par le personnel de celle-ci, de même que le dépôt régional grison de la Bibliothèque pour Tous. Elle prête directement aux lecteurs, dans tout le canton, des ouvrages récréatifs en allemand, en italien, en français et en anglais.

17. *La Conférence suisse pour l'Education du peuple* convoque, lorsque le besoin d'une discussion et d'une entente se fait sentir, des représentants des divers services publics, ainsi que des fondations, associations, établissements et œuvres qui s'occupent de cette question.

VII. *L'Association des Bibliothécaires suisses et la formation professionnelle des bibliothécaires.*

Une bonne culture générale paraissait jadis suffisante à la profession de bibliothécaire. L'immense majorité des bibliothécaires suisses se formaient uniquement dans la pratique, soit par eux-mêmes, soit par les enseignements de leurs supérieurs ou de leurs collègues. Toutefois la conviction s'est fait jour peu à peu depuis vingt ans, que cette profession requiert, comme toutes les autres, une préparation spéciale très sérieuse, pour laquelle une étude d'au moins une année, dans toutes les branches de cette multiforme activité, est indispensable. C'est ainsi que des jeunes gens des deux sexes font de plus en plus fréquemment un apprentissage d'une année dans une grande bibliothèque, afin d'acquérir les connaissances et la pratique nécessaires et d'augmenter leurs chances de nomination dans une bibliothèque. Les *Ecoles d'Etudes sociales pour Femmes* de Genève et de Lucerne ont organisé, pour répondre aux désirs souvent exprimés touchant la *formation théorique et pratique* de futures *secrétaires* et *assistantes de bibliothèques* des cours spéciaux qui, à Genève, peuvent se terminer par un examen pour l'obtention d'un diplôme.

Un certain nombre de bibliothécaires des deux sexes, parmi les plus capables, ont cherché à compléter leur préparation par un séjour plus ou moins long à l'*étranger*. De façon générale, on se tient très au courant en Suisse de tout ce qui se publie au sujet des bibliothèques d'autres pays.

Cet ensemble de questions est depuis peu à l'ordre du jour de l'*Association des Bibliothécaires suisses* (1), qui existe depuis 1897 et qui sert de lien entre le personnel des bibliothèques scientifiques et celui des principales bibliothèques populaires. Lors de l'assemblée de juin 1932, le Dr. Hermann Escher et

(1) Voir les publications de l'Association suisse des Bibliothécaires IX : Marcel Godet, *Le régime du Personnel dans les Bibliothèques suisses et l'Association des Bibliothécaires*. (Rapport présenté à l'assemblée commune des bibliothécaires français et des bibliothécaires suisses à Lyon, le 12 avril 1929 — Berne 1930).

le Dr. Marcel Godet ont émis des propositions très étudiées pour une préparation convenable des jeunes gens à la profession de bibliothécaire (voir Publications de l'Association des bibliothécaires suisses, nº XII).

Il est probable que dans cette question, comme dans d'autres, on ne trouvera pas la solution dans l'intervention de l'État, dans une loi fédérale ou cantonale, mais, comme le proposent les rapporteurs, dans des mesures étudiées et adoptées par les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire par l'Association des bibliothécaires. Seule une solution de cette nature répond au sentiment de liberté du citoyen suisse, à son esprit d'initiative et à son goût des responsabilités.

Bibliographie.

a) *Les bibliothèques de la Suisse en général :*

Heitz, E. : *Die öffentlichen Bibliotheken in der Schweiz im Jahre* 1868. Basel 1872.

Bibliographie der Schweizerischen Landeskunde. Fasc. 1 : Bibliographische Vorarbeiten, (Geschichte und Kataloge der Bibliotheken etc.) Bern 1896.

Escher, Hermann. : *Bibliothekwesen.* SA. aus Handwörterbuch der schweizer. Volkswirtschaft, Sozialpolitik u. Verwaltung, hg. von N. Reichesberg. Bern 1902.

Escher, Hermann : *Berichte über die Versammlungen der Vereinigung schweizerischer Bibliothekare* 1907-1909, 1911, 1913-1915. SA. aus Zentralblatt für Bibliothekwesen, Jahrgang 24-32. (Leipzig 1907-1915).

Escher, Hermann : *Moderne Bibliothekbestrebungen und Bibliothekaufgaben.* SA. Zürich 1912.

Benziger, C. : *Wünsche und Richtlinien für das schweizerische Bibliothekwesen.* SA. Zürich 1913.

Escher, Hermann : *Bibliotheken.* (Katalog der internationalen Ausstellung für Buchgewerbe und Graphik in Leipzig 1914, Abteilung Schweiz.) SA.

Rösli, J. : *Die öffentlichen Bibliotheken der Schweiz im Jahre* 1911. *Les bibliothèques publiques de la Suisse en* 1911. (Schweizerische Statistik, Lief. 194 = Statistique de la Suisse, livr. 194). Bern 1915.

Rösli, J. : *Verzeichnis der öffentlichen schweizerischen Bibliotheken.* Bern 1915.

Verhandlungen der Vereinigung schweizerischer Bibliothekare = Bulletin de l'Association des bibliothécaires suisses. Nr. 1 (1915) — Nr. 5 (1922/23). Zurich 1916-1924.

Nachrichten der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare. (Erste Folge). Bern 1925-1927.

Nachrichten der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare = Nouvelles de l'Association des bibliothécaires suisses. Neue Folge (nouvelle série), Nr. 1-27, Bern 1928-1932.

GODET, Marcel : *Bibliotheken.* (Historisch-biographisches Lexikon der Schweiz, Bd. 1, S. 228-233. Neuenburg 1924.) = *Bibliothèques.* (Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, vol. 1).

GODET, Marcel : *Die Bibliothekarin in der Schweiz, ihre Arbeit und ihre Berufsaussichten.* SA. Bern 1929.

GODET, Marcel : *La femme dans les bibliothèques suisses.* Extr. Genève 1930.

Publikationen der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare = Publications de l'Association des bibliothécaires suisses. Bern :

IX. ESCHER, Hermann : *Schweizerisches Bibliothekwesen.* Eine Skizze SA. 1929.

X. BINZ, Gustave : *Organisation et fonctionnement d'une bibliothèque universitaire suisse.* 1930.

XI. GODET, Marcel : *Le régime du personnel dans les bibliothèques suisses et l'Association des bibliothécaires.* 1930.

XII. GODET, Marcel : *La formation professionnelle des bibliothécaires en Suisse.*

ESCHER, Hermann : *Bibliothekarische Ferienkurse.* 1932.

b) *La Bibliothèque nationale suisse à Berne et les bibliothèques cantonales et municipales.*

KURZ, Heinrich : *Die aargauische Kantonsbibliothek.* Aarau 1846.

HEUSLER, Andreas : *Geschichte der öffentlichen Bibliothek der Universität Basel.* Basel 1896.

Schweizerische Landesbibliothek. Erster Jahresbericht 1895 — 32. *Bericht* 1932. Bern 1896-1933.

Bibliothèque nationale suisse. Premier rapport annuel 1895 — 32e *rapport* 1932. Berne 1896-1933.

MEYER, Peter : *Die Schweizerische Landesbibliothek in Bern.* (Illustrierte Festschrift zur Einweihung am 31 Oktober 1931). Bern 1931.

GODET, Marcel : *La Bibliothèque nationale suisse,* son histoire, ses collections, son nouvel édifice. Berne 1932.

BLOESCH, Hans : *Die Stadt-und Hochschulbibliothek Bern.* Zur Erinnerung an ihr 400 jähriges Bestehen und an die Schenkung der Bongarsiana im Jahr 1632. Bern 1932.

KOPP, C. A. : *Die Stiftsbibliothek von Beromünster.* 2 Teile. SA. Luzern 1902-1903.

BIGLER, R. : *Zum 200 jährigen Bestand der Stadtbibliothek Burgdorf* 1729-1929. SA. Burgdorf 1930.

MEYER, Joh. : *Geschichte der thurgauischen Kantonsbibliothek.* Frauenfeld 1887. (Vorbericht zum Katalog).

MEYER, Meinrad : *Notice historique sur la Bibliothèque cantonale de Fribourg.* Fribourg 1858.

Diesbach, Max de : *La Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg* (Suisse). Fribourg 1910.

La nouvelle Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg. (Avec des illustrations et des fac-similés). Fribourg 1911.

Aubert, Hippolyte : *Bibliothèque publique de Genève.* Extr. Genève 1905.

Gardy, Frédéric : *La Bibliothèque de Genève.* (Dans le volume : Genève, cité des nations).

Gardy, Frédéric : *La Bibliothèque de Genève de* 1900 *à* 1930. Avec une introduction sur l'histoire de la Bibliothèque des origines jusqu'à la fin du XIX^e siècle. (Publié par la Bibliothèque publique et universitaire de la ville de Genève). Genève 1930.

Dupraz, Louis : *La Bibliothèque cantonale et universitaire à Lausanne.* (Avec 6 planches.) Lausanne 1905.

Hilber, Paul : *Die Bürgerbibliothek Luzern, SA.* (Einsiedeln) 1928.

Weidmann, Fr. : *Geschichte der Bibliothek von St. Gallen seit ihrer Gründung* 830 *bis* 1841. St. Gallen 1841.

Fäh, Adolf : *Die Stiftsbibliothek in St. Gallen.* Der Bau und seine Schätze. Mit 10 Tafeln und 28 111. Njbl. St. Gallen 1929.

Mezger, J. J. : *Geschichte der Stadtbibliothek in Schaffhausen.* Programm-Beilage des Gymnasiums in Schaffhausen 1871.

Glutz-Hartmann, E. : *Die Stadtbibliothek* (von Solothurn). Solothurn 1879.

Troll, Joh. Konrad : *Geschichte der Bürgerbibliothek zu Wintherlur.* Neujahrsblatt 1835.

Hafner, Albert : *Geschichte der Bürgerbibliothek Winterthur.* Teil 2-3 : 1834-1875. Neujahrsblätter. Winterthur 1874-1875.

Hafner, Albert : *Ergänzungen zur Geschichte der Stadtbibliothek in Winterthur.* Neujahrsblatt. Winterthur 1888.

Museum und Bibliothekgebäude in Winterthur. SA. Bümpliz-Bern (1916).

Jenny, Ernst : *Zur Geschichte der Stadtbibliothek Zofingen.* Zofingen 1912.

Vögelin, S. : *Geschichte der Wasserkirche und der Stadtbibliothek in Zürich.* Neujahrsblätter. Zürich 1842-1848.

Escher, Hermann : *Geschichte der Stadtbibliothek Zürich.* 2 Teile. Neujahrsblätter hg. von der Zentralbibliothek. Zürich 1922-1923.

Wyss, Wilhelm von : *Zürichs Bibliotheken.* Zürich 1911.

Vetter, Theodor : *Kurze Geschichte der Museumsgesellschaft Zürich.* (Catalog, 9. Auflage, Zürich 1912).

Escher, Hermann : *Die Zentralbibliothek Zürich als öffentliche Stiftung.* (Zürich 1916).

Neubau der Zentralbibliothek Zürich (Illustrierte Beschreibung hg. zur Eröffnung. Zürich 1917.

Escher, Hermann und Fietz, Hermann : *Entstehungsgeschichte und Baubeschreibung der Zentralbibliothek.* Neujahrsblatt, hg. von der Zentralbibliothek Zürich, Nr. 3. 1919.

Werner, Jakob : *Die Kantons- (Universitäts) Bibliothek Zürich* 1835-1915. (Zürcher Monats-Chronik, Juni 1933.)

ZUMBACH, Ernst : *Unsere Bibliotheken.* (Zuger Neujahrsblatt. Zug 1929.)

c) *Bibliothèques populaires et de jeunesse.*

SCHÖNENBERGER, E. und HARDMEYER, J. : *Die Jugendbibliotheken.* Zürich 1884. (WETTSTEIN, Heinr. Bericht über Gruppe 30, Unterrichtswesen, der Schweizer. Landesausstellung 1883).

Jahresbericht der Schweizerischen Arbeiterbildungszentrale 1921 u. ff. Bern 1922 u. ff.

WILD, Helen : *Volksbücherei und Volksbücherei-Nachwuchs in der Schweiz.* SA. Stettin 1930.

Geschichte der Gesellschaft zur Beförderung des Guten und Gemeinnützigen in Basel (d. h. Jahresbericht), 1777 u. ff. Basel 1778 u. ff.

Jahresbericht über die Basler Volksbibliotheken 1885-1900. Basel 1886-1901.

Jahresbericht über die allgemeinen Bibliotheken in Basel 1901-1903. Basel 1902-1904.

Bericht über die Freie städtische Bibliothek und die Volksbibliotheken in Basel 1904 u. ff. SA. Basel 1905 u. ff.

BRENNER-EGLINGER, Hans : *Freie öffentliche Bibliotheken.* SA. Lausanne 1909.

SIEGFRIED, Paul : *Geschichte der Gemeinnützigen Gesellchaft in Basel* 1777-1926. Festschrift zur 150. Stiftungsfeier. Basel 1927.

Jahresbericht der Berner Volksbibliotheken 1888 u. ff. (Manuscr.)

PIETH, Friedrich : *Über das bündnerische Volksbibliothekwesen.* SA. Chur 1920.

Compte rendu de l'administration municipale de la ville de Genève pendant l'année 1882 *et ss. Genève* 1883 *et* ss. (contient chaque année un rapport sur les bibliothèques circulantes ainsi que dès 1930 un rapport sur la bibliothèque moderne.)

SCHEDLER, Robert : *Die Anfänge der Oberaargauischen Volksbibliothek in Langenthal.* SA. (Langenthal 1916).

WERNER, Jakob : *Die Jugend- und Volksbibliotheken im Bezirk Lenzburg,* SA. Seengen 1902.

KÄPPELI, A. : *Zum 75 jährigen Bestand der Lesegesellschaft Sursee.* SA. Luzern 1901.

Gedenkblatt, zur Centenarfeier der Lese-Gesellschaft Alt- und Unter-Toggenburg (in Lüttisburg). Bütschwil 1909.

ENGI, Peter : *Jubiläumsbericht über die 50 jährige Wirksamkeit der Lesegesellschaft Wolfhalden-Dorf* (1853-1903). Heiden 1903.

MAURER, Ed. : *Chronik des Lesevereins Neumünster (Zürich),* 1851-1901. Zürich 1901.

Jahresbericht der Pestalozzigesellschaft in Zürich 1897 *u. ff.* Zürich 1898 u. ff.

ZOLLINGER, Friedrich : *Die Pestalozzigesellschaft in Zürich in ihrem Werden und Wirken und in ihren Zukunftsaufgaben.* SA. aus Heinrich Pestalozzi im Lichte der Volksbildungsbestrebungen der Pestalozzigesellschaft in Zürich. Zürich 1927.

Denkschrift zur Eröffnung des Pestalozzihauses. Zürich 1932. 111.

ESCHER, Hermann : *Das neue Pestalozzihaus in Zürich.* (Zürcher Monats-Chronik, Februar 1933.)

d) *La Bibliothèque pour Tous — Fondation Suisse.*

Wirz, Hans Georg : *Zehn Jahre Schweizerischer Soldatenfürsorge*, 1914-1924. Neujahrsblatt der Hülfsgesellschaft in Zürich 1925.

Godet, Marcel, et Burckhardt, Felix : *Eine Stiftung für eine Schweizerische Volksbibliothek = Une fondation suisse pour les bibliothèques populaires.* Deux rapports. Zürich 1919.

Godet, Marcel : *Une fondation suisse : La bibliothèque pour Tous.* Extrait. Lausanne 1920.

Stiftungsurkunde vom 6. Mai 1920 und *Stiftungsstatut* vom 9. Juli 1920.

Acte de fondation du 6 mai 1920 et *Statuts de la fondation* du 9 juillet 1920.

Botschaft des Bundesrates an die Bundesversammlung betr. die Unterstützung der Stiftung « Schweizerische Volksbibliothek » (vom 13, Dez. 1920) und Bundesbeschluss (vom 23. Juni 1921). Bern 1920 und 1921.

Message du conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant l'allocation d'une subvention à la « Bibliothèque pour Tous » (du 13 déc. 1920) et Arrêté fédéral (du 23 juin 1921). Berne 1920 et 1921.

Messaggio del consiglio federale all' assemblea federale concernente la concessione di un sussidio alla « Biblioteca per tutti » (del 13 dic. 1920) con Decreto fedcrale (del 23 giugno) Berna 1920 e 1921.

Bericht : Erster Bericht über die Jahre 1919 *und* 1920 — 13. *Bericht über das Jahr* 1932. Bern 1921-1933.

Rapport : Premier rapport : années 1919 *et* 1920 — *XIII*e *rapport : année* 1932. Berne 1921-1933.

Benutzungsordnung. Bern 1928.

I. *Wanderbüchereien* (Bezug von unterhaltender und belehrender Literatur).

II. *Einzelausleihe* (Bezug von Berufs- und Fachliteratur).

Règlement de prêt. Berne 1928.

I. *Bibliothèques ambulantes* (Ouvrages récréatifs et d'instruction générale).

II. *Prêt individuel* (Ouvrages spéciaux et d'ordre professionnel).

Wirz, Hans Georg : *Die Schweizerische Volksbibliothek.* Bern 1922.

Madonna, Gottardo : *La biblioteca per tutti.* Estratto dall'Educatore. Lugano 1923.

Pieth, Friedrich : *Wanderbüchereien der Schweizerischen Volksbibliothek.* SA. Chur 1927.

Bättig, John : *Die Schweizerische Volksbibliothek, öffentliche Stiftung.* SA. St. Gallen 1928.

Wirz, Hans Georg : *Weg und Ziel der Schweizerischen Volksbibliothek.* SA. Zurich 1932.

Was ist die S.V.B. ? (Werbeblatt, 1933).

Qu'est-ce que la B. P. T. ? (Feuille de propagande, 1933.)

Pieth, Friedrich : *Die Kreisstelle Graubünden der Schweizerischen Volksbibliothek* (Chur 1933.)

e) *Conseils pour les bibliothèques populaires et les bibliothèques de jeunesse.*

L'educatore della Svizzera italiana. Organo della Società « Amici dell'Educazione del Popolo », fondata da Stefano Franscini nel 1837. Anno 1° e *ss.* Lugano 1859 e *ss.*

Ratgeber für Volks- und Gemeindebibliotheken, hg. von der Volksschriftenkommission der Aargauischen Gemeinnützigen Gesellschaften. Aarau 1904.

MARCHAND, Marcel : *Catalogue pour Bibliothèques scolaires*. Publié par la Direction de l'Instruction publique du Canton de Berne. Porrentruy 1905.

Mitteilungen des Schweizerischen Bundes gegen die unsittliche Literatur Jahrgang 1 u. ff. Zürich 1917 u. ff.

Soziatistische Bildungsarbeit. Monatsschrift. Jahrgang 1-8. Bern 1919-1926. Enthält seit 1922 die Beilage : Der Arbeiterbibliothekar.

Bildungsarbeit. Mitteilungsblatt der Schweizer. Arbeiterbildungszentrale. Beilage der « Gewerkschaftlichen Rundschau für die Schweiz ». Jahrgang 1 u. ff. Bern 1929 u. ff.

Die Gemeindestube = Le Foyer pour tous. Halbmonatliches Mitteilungsblatt. Organ für Fürsorge und Bildungsarbeit. (Bulletin bimensuel.) Jahrgang 1 u. ff. Zürich 1922 u. ff.

Que lire ? Paraît 8 fois par an sous les auspices du Département de l'Instruction publique et des cultes du canton de Vaud. 1re année et ss. Lausanne 1923 et ss.

Die Besinnung. Zweimonatsschrift. Hg. von Emmi Luzi BÄHLER und Frieda HUMBEL. 1. Jahrgang u. ff. Aarau 1927 u. ff.

Das gute Jugendbuch. Ein Verzeichnis zusammengestellt von der Jugendschriften-Kommission des Schweizerischen Lehrervereins. 1. Ausgabe 1930 ; 2. Ausgabe 1932. Bern.

Anleitung für Arbeiterbibliothekare. Vom Werden und Wachsen einer kleinen Arbeiterbibliothek. (Flugschrift der Schweizer, Arbeiterbildungszentrale Bern). Bern 1931.

Buch und Volk. Zeitschrift für Buchberatung und Volksbibliothekwesen. Hg. von der Buchberatungsstelle des Schweizer. katholischen Pressvereins. Jahrgang 1 u. ff. Luzern 1931 u. ff.

MÜLLER, Albert : Jugendschutz gegen Schundliteratur. SA. Zürich 1931.

TCHÉCOSLOVAQUIE

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET LEUR UTILISATION POUR LES LOISIRS OUVRIERS

par M. J. Emler, Dr.,
Directeur de la Bibliothèque de l'Université de Prague

La Tchécoslovaquie et la Belgique ont été les premiers États qui ont réglementé l'éducation populaire. En Tchécoslovaquie les dispositions concernant la diffusion de la littérature scientifique dans le peuple, et la fréquentation des bibliothèques populaires sont fixées par la loi du 22 juillet 1919, qui oblige toutes les communes à entretenir des bibliothèques populaires.

En conséquence de ces dispositions législatives, la Tchécoslovaquie possédait 16.461 bibliothèques en décembre 1930, établies pour toutes les langues représentées dans ce pays en tant que langues maternelles des divers groupes ethniques, parlant les langues tchèque, slovaque, allemande, hongroise, polonaise, russe. Les bibliothèques contenaient à la fin de 1930 : 6.635.844 volumes, empruntés par 953.775 lecteurs, munis de cartes d'identité à cet effet — par conséquent inscrits. En réalité, le nombre des lecteurs est beaucoup plus élevé, le livre emprunté par un lecteur inscrit étant souvent lu également dans la famille. Les 953.775 lecteurs inscrits ont effectué en 1930, 16.226.805 emprunts. Ce nombre augmente rapidement et d'une manière constante et démontre avec quel

intérêt croissant le goût de la lecture se développe dans toute la Tchécoslovaquie.

Les recettes globales des bibliothèques qui, conformément à la loi précitée, proviennent en grande partie des communes, s'élevaient en 1930 à 20.885.886 couronnes tch. c'est-à-dire à 3.213.000 francs suisses. Environ 20 % de ces recettes proviennent d'autres sources et de taxes très légères instituées pour les prêts des livres. La contribution de l'État en don de livres a représenté environ 1.200.000 cour. tch.

L'État apporte en outre le concours complémentaire suivant : le ministère de l'Instruction publique fonde et entretient des bibliothèques dites de cercles, ou de districts, dans les cercles administratifs des divers « pays » de la Tchécoslovaquie, dans lesquels se trouvent un grand nombre de petites communes ne dépassant pas 300 habitants ; ce complément logique de l'organisation des bibliothèques communales en Tchécoslovaquie fait ressortir la mission de la bibliothèque en matière d'éducation populaire dans les petites communes éloignées, principalement dans celles qui se trouvent dans une région économiquement et socialement peu développée. Grâce à ces bibliothèques, dont le fonds se complète suivant les besoins et le caractère de la population, il est possible, avec le minimum de dépenses pour l'administration et l'achat des livres, d'obtenir le maximum de résultats tant au point de vue de l'enseignement qu'à celui de la culture. Ces bibliothèques de cercles, complément très efficace du grand réseau de bibliothèques communales autonomes, permettent mieux de tenir compte des besoins de telle ou telle commune que ne le ferait une organisation centrale commune. Elles ont la possibilité de s'adapter aux besoins de la population pour les lectures de caractère pédagogique, les intérêts régionaux ou les questions professionnelles.

Les bibliothèques communales sont en général, en vertu de la loi précitée, des bibliothèques publiques ; ce régime est garanti par la constitution des « conseils de bibliothèque » *où toutes les classes de la population* sont représentées proportionnellement à leur importance ; les représentants de la com-

mune constituent la moitié des membres du conseil, qui comprend également le secrétaire de la commission d'instruction locale ; les autres membres sont admis par cooptation.

En général, le niveau intellectuel de la classe ouvrière étant assez élevé, grâce à l'instruction reçue dans les écoles primaires et primaires supérieures, les ouvriers ont toujours formé un pourcentage très élevé des lecteurs des bibliothèques publiques, et selon les différentes régions, un public très varié par rapport aux autres catégories de lecteurs. Dans les bibliothèques des régions industrielles, très nombreuses en Tchécoslovaquie, les ouvriers représentent souvent la moitié des lecteurs, et même davantage (90 % comme par exemple à Moravská-Ostrava). Dans les territoires principalement agricoles, le pourcentage des lecteurs ouvriers est sensiblement plus bas que dans les régions industrielles.

Il est aussi important de noter que les organisations politiques, groupant également des ouvriers, entretiennent des bibliothèques : quelques-unes ont pour l'instruction de l'ouvrier un bon fonds de livres d'études sans caractère politique spécial. De nombreux ouvriers qui ne prennent pas de livres dans les bibliothèques publiques, ont ainsi parfois la possibilité de trouver les ouvrages qui les intéressent dans la bibliothèque de l'organisation politique à laquelle ils appartiennent.

D'autre part, une des conséquences heureuses de la loi sur les bibliothèques publiques a été la fusion volontaire d'une grande partie des bibliothèques des partis politiques. Dans les grandes agglomérations urbaines, les bibliothèques publiques ont rapidement surpassé celles appartenant à des organisations politiques ou à des sociétés.

La période actuelle de chômage n'a pas accusé d'augmentation caractéristique de la fréquentation des bibliothèques populaires ou du prêt à domicile. La raison en est que depuis longtemps les ouvriers sont des habitués des bibliothèques, grâce à une bonne préparation scolaire, aux droits insignifiants pour le prêt à domicile (le prix de la carte ne représente que la valeur marchande de celle-ci) et à l'introduction de la loi de huit heures après la révolution de 1918, ce qui a permis

depuis longtemps déjà un emploi rationnel des heures de loisirs. De plus les bibliothécaires ont en général une formation professionnelle leur permettant de guider les ouvriers dans leur choix.

C'est cet état de fait qui a permis aux bibliothèques de ne pas entreprendre une action spéciale pour encourager la fréquentation des bibliothèques populaires publiques.

Depuis peu de temps cependant dans quelques centres, notamment des centres industriels, le chômage croissant a amené les administrations des bibliothèques publiques à recommander par voie d'affiches et de feuilles volantes l'usage des bibliothèques publiques et des prêts de livres. Les affiches et les feuilles volantes éditées par un des centres industriels près de Prague (Beroun) témoignent par exemple de ce fait. Lorsque ces bibliothèques possèdent des salles de lecture, les ouvriers, les habitants sont invités à venir lire dans ces salles.

Les résultats obtenus par cette propagande sont excellents surtout là où les bibliothécaires connaissent bien la psychologie du public et peuvent ainsi contrecarrer une agitation politique malsaine, qui n'hésiterait pas à profiter du chômage pour parvenir à ses fins.

Le bibliothécaire de la bibliothèque publique d'une ville industrielle, Brno, apprécié non seulement pour ses mérites professionnels, mais aussi comme littérateur, s'efforce de créer une bibliothèque ouvrière spéciale pour résoudre cette question : « le chômage et la lecture ». Dans une autre région industrielle, mentionnée plus haut, à Moravská Ostrava, en Moravie, nous avons vu que 90 % des lecteurs provenaient de la classe ouvrière ; cette bibliothèque n'a pas eu à se préoccuper d'augmenter le nombre des lecteurs et de propager le prêt des livres pendant le chômage, les ouvriers ayant conservé l'habitude de lire qu'ils avaient contractée avant la crise économique ; le bibliothécaire de cette bibliothèque indique seulement que les ouvriers, disposant de plus de temps, lisent maintenant davantage, comme l'indique le chiffre des prêts. Le catalogue édité par cette bibliothèque,

bien qu'il ne soit pas composé exclusivement pour les ouvriers, mais pour les lecteurs de toutes conditions sociales, est acheté en très grand nombre par les premiers, ou distribué sur demande.

D'autres bibliothèques, tenant compte de la situation matérielle des ouvriers, n'ont pas publié de catalogues spéciaux pour eux, mais les bibliothécaires qui, nous l'avons déjà dit, ont pour la plupart une grande expérience professionnelle, et à qui on demande des connaissances pratiques, sont en même temps ce que nous appellerons des conseillers psychologues ayant fait leurs preuves et dont les lecteurs écoutent souvent les conseils avec plaisir.

Récemment on a créé des asiles pour les jeunes chômeurs âgés de 14 à 20 ans. Le premier asile s'est ouvert à la mi-décembre 1931 et jusqu'au commencement de mars 1932 il en existait 42, créés notamment dans les localités industrielles, et en tenant compte de la langue de la population.

Les jeunes chômeurs peuvent rester dix heures par jour dans ces asiles : ils y reçoivent une bonne nourriture, surveillée par l'Office national d'hygiène, et suivent des conférences et des cours, donnés souvent par des spécialistes. Des conférences sanitaires y sont organisées par les soins de la Croix-Rouge tchécoslovaque. Bien que récente, cette création d'asiles a déjà donné d'heureux résultats ; elle se poursuit également en Bohême, en accord avec la Commission provinciale pour la prévoyance sociale de la jeunesse.

Des bibliothèques appropriées fonctionnent dans ces asiles. Aucune taxe n'est exigée pour le prêt des livres.

La bibliothèque publique centrale de Prague a indiqué un choix spécial de livres pour les asiles des jeunes chômeurs situés dans les faubourgs de Prague les plus éloignés du centre, et où la population ouvrière est la plus dense : Vrsovice, Košíře et Libeň.

Pour unifier les questions relatives aux secours moraux à apporter aux chômeurs de cette catégorie qui est particulièrement atteinte par le chômage, la Commission dont nous avons parlé plus haut a convoqué le 12 février 1932, une con-

férence des dirigeants des asiles situés en Bohême, avec la participation des représentants qualifiés du Ministère de l'Instruction publique, de l'Institut Masaryk d'éducation populaire, des corporations d'éducation populaire ouvrière — qui étaient déléguées de l'Académie ouvrière —, enfin du Bureau central provincial du travail et de l'Office du travail de Prague. Outre la question relative au travail à procurer à la jeunesse, la question principale était d'examiner la possibilité d'occuper dans les asiles les adolescents de quatorze à vingt et un ans qui sont sans travail.

Il apparaissait que le premier devoir consistait à maintenir éveillée chez la jeunesse la préoccupation de trouver à nouveau du travail et d'employer à cet effet tous les moyens possibles. Le Ministère de l'Instruction publique a l'intention, sur la demande des dirigeants des asiles, de mettre à la disposition des bibliothèques de ces établissements un choix de livres afin de combler les lacunes là où elles existeraient sans diminuer les fonds en livres des bibliothèques publiques.

En outre, à Prague, les organisations syndicales tchécoslovaques s'efforcent d'une manière intense de procurer des livres aux chômeurs adultes. Ces temps derniers il a été envisagé de faire dépendre les secours de chômage de la participation de l'ouvrier aux œuvres des associations syndicales pour l'instruction des ouvriers, soit par la lecture, soit par des conférences accompagnées de divertissements. Cette union solide des intérêts matériels et de l'instruction est un moyen évidemment digne d'attention.

L'organisation centrale de l'éducation populaire en Tchécoslovaquie — l'Institut Masaryk précédemment nommé — se propose, par l'intermédiaire de son organe et de la presse, d'attirer l'attention sur l'influence que doivent avoir les bibliothèques populaires pendant la période de chômage, afin d'augmenter le goût de la lecture chez les ouvriers, et d'atténuer par la consolation et les avantages qu'elle procure les mauvais effets de la période de détresse matérielle.

Bibliographie.

Fr. Fridrich : *Les bibliothèques publiques communales en Tchécoslovaquie,* 1919-1929. Prague, Masarykňo Lidovy'chovny' u'stav, 1931.

Ant. Matula : *Dix années d'instruction populaire et de bibliothèques populaires en République tchécoslovaque.* Brazda, 9.

Boh. Koutnik : *Dix années d'application de la loi tchécoslovaque sur les bibliothèques populaires,* Naže Doba XXXVI.

Lad. J. Živny : *Dix années de bibliothèques populaires et ce qui a précédé ;* Čes. Čas. Knhovicky VII.

R. Balaš : *Les bibliothèques des communes et celles des associations ; leurs rapports et leur collaboration.* Česká Osvěta XXIII.

RUSSIE

LE TRAVAIL DES BIBLIOTHÈQUES DANS LA RUSSIE PRÉRÉVOLUTIONNAIRE ET EN URSS

par M. A. ZIBOULENKO,
Chef de Service au Commissariat du Peuple pour l'Instruction publique de Moscou

a) *Organisation.*

L'ensemble des bibliothèques publiques gratuites était autrefois formé par les bibliothèques des villes relevant des autorités municipales, les bibliothèques rurales, les bibliothèques de sociétés de tempérance et autres sociétés (société d'enseignement de la lecture, sociétés de bienfaisance, etc.).

La création d'une bibliothèque populaire exigeait l'autorisation du gouverneur ou chef de police, le consentement de l'inspecteur des écoles primaires de l'arrondissement, l'approbation de l'évêque et d'autres fonctionnaires. L'opposition de l'une de ces personnalités suffisait pour empêcher la création d'une bibliothèque gratuite et les sociétés s'occupant de la création de ces bibliothèques, comme par exemple la société d'enseignement de la lecture, pouvaient même être considérées comme suspectes.

L'ouverture d'une bibliothèque payante faisait l'objet de moins de difficultés ; ces bibliothèques avaient une latitude plus grande en ce qui concerne le genre de littérature qu'elles pouvaient posséder. En outre, plus les buts visés par la bibliothèque étaient commerciaux et le prix des abonnements de

lecture élevé, plus grande était sa liberté dans le choix des livres.

Ce choix, en ce qui concerne les bibliothèques populaires gratuites, se faisait uniquement sur la base d'une liste spéciale approuvée par le « Comité Savant » (institué auprès du Ministère des Affaires Étrangères) et 5 % seulement du montant de la production globale de livres pouvaient être achetés par ces bibliothèques. De plus, cette liste était complétée non pas systématiquement, mais occasionnellement seulement, et la littérature qui y était mentionnée aurait pu avoir comme tendance caractéristique : « Pour la Patrie, la Foi et le Tzar ».

La classification adoptée par la plupart des bibliothèques de la période prérévolutionnaire ne comprenait pas de rubrique « Littérature politique ». Celle-ci faisait l'objet d'une censure rigoureuse, et, notamment, les livres publiés pendant la période révolutionnaire de 1905 ont été interdits jusqu'en 1917.

Voici un exemple de la statistique de cette période concernant la moyenne de la circulation annuelle des livres dans une bibliothèque (v. MÉDYNSKI : *Enseignement post-scolaire, son importance, son organisation et sa technique*, Ed. Révolution d'Octobre).

Total des livres prêtés	Par lecteur	Livres religieux	Belles-Lettres	Histoire	Histoire naturelle	Autres sujets
1.259	8,3	6,8 %	61 %	9 %	5 %	17 %

Ce tableau ne mentionne pas la littérature politique ; il est probable que cette dernière est comprise dans la rubrique « autres sujets » — par contre, la rubrique « livres religieux » occupe la première place et son pourcentage de prêt est assez élevé. Ce genre de littérature comprend des livres décrivant la vie des saints, les miracles, etc. Les données statistiques du livre de MÉDYNSKI que nous avons cité indiquent que les bibliothèques du gouvernement de Tambov comptaient en moyenne

21 % de livres religieux, celles de Yaroslav 15,2, et celles de Kiev 16 %, etc.

Le tableau comparatif ci-dessous de l'inventaire des bibliothèques du district de Léningrad, établi d'après la classification décimale, pour la période 1914 et 1927 est également intéressant :

Littérature scientifique	Totalité des Livres	
	Dans 19 Bibliothèques en 1914	Dans 20 Bibliothèques en 1926
0	1.812	10.875
1	2.528	4.827
2	3.674	4.097
3	1.349	75.411
4	786	1.982
5	5.697	22.709
6	1.476	25.696
7	1.497	17.205
8	1.615	14.905
9	5.278	91.415
91	8.276	13.162
Belles-Lettres	28.774	164.671
Total.....	57.762	447.065

Remarque : la rubrique 2 comprenait naturellement, en 1914, des livres religieux, et en 1926, des ouvrages antireligieux.

Dans ce tableau deux faits attirent l'attention : 1° en 1914, la bibliothèque possédait 2,7 fois plus de livres religieux (rubrique 2) que d'ouvrages traitant de questions sociales (rubrique 3) ; 2° les bibliothèques du district de Léningrad ont multiplié par 56, en 1926, le nombre de leurs volumes traitant de littérature politique (rubrique 4). Les ouvrages de littérature sont 6 fois plus nombreux et l'ensemble de la littérature scientifique se boit attribuer le coefficient 9, 8 fois, c'est-à-dire que l'augmentation des livres porte surtout sur le nombre des ouvrages scientifiques, traitant de questions sociales ou politiques.

b) *Prêt de livres.*

Il est intéressant de voir dans quelles proportions se lisait et se lit tel ou tel genre de littérature.

Étudions ces mêmes bibliothèques de Léningrad et considérons le prêt annuel de livres.

Rubriques de littérature scientifique	Dans 19 Bibliothèques en 1914	Dans 20 Bibliothèques en 1926
0	1.148	24.009
1	4.573	8.012
2	1.363	2.569
3	1.497	115.861
4	576	2.970
5	9.064	66.314
6	2.678	84.393
7	903	11.002
8	12.055	45.636
9	6.578	101.486
91	3.911	17.495
Belles-Lettres	182.225	562.105
Total.....	226.570	1.041.632

Ce tableau montre qu'en 1926 les lecteurs ont lu 77 fois plus d'ouvrages se rapportant à la littérature politique et sociale qu'en 1914, tandis qu'à la même époque le pourcentage des ouvrages traitant de questions scientifiques ou littéraires ne s'est élevé respectivement que de 10,8 et 3,1.

Si nous considérons les bibliothèques des associations professionnelles dans les cercles ouvriers, les fabriques et les usines, nous verrons que le pourcentage de lecture de livres scientifiques et politiques est encore plus élevé. Prenons le compte-rendu de la bibliothèque du cercle de l'usine « Caoutchouc », à Moscou, pour la période 1er janvier-1er juillet 1931 :

Littérature scientifique	Livres prêtés
0	725
1	169
2	457
3	4.322
4	150
5	1.316
6	2.863
7	782
8	1.809
9	1.566
91	977
Belles-Lettres	9.080
Total	23.496

Ce tableau démontre premièrement que les ouvriers ont plus d'intérêt pour la littérature scientifique que pour les belles-lettres, puisque le total des prêts se monte à 61 % ; deuxièmement, que ce sont les questions politiques et sociales qui intéressent le plus les ouvriers (30 % du total des livres scientifiques prêtés).

Après la révolution, l'activité des bibliothèques devint chaque année plus intense. Si nous comparons le travail de cette même bibliothèque de l'usine « Caoutchouc » pour 6 mois de l'année 1928 avec celui d'une même période en 1931, nous arrivons aux constatations suivantes :

	Pour 6 mois en 1928	Pour 6 mois en 1931
Nombre de lecteurs	1.106	2.915
Lecteurs ouvriers	726	2.392
Inventaire des livres	8.998	15.000
Livres prêtés	10.241	23.496
Ouvrages prêtés traitant de questions politiques et sociales	549	4.322

Les bibliothèques publiques du district de Hamovnik à Moscou ont prêté en 1921, 60.000 livres, en 1924, 480.000 et en 1930, 995.000.

c) *Nombre et catégories de bibliothèques.*

Le nombre des bibliothèques publiques gratuites (y compris les bibliothèques instituées auprès des salles de lecture rurales) a doublé pendant la période révolutionnaire, et l'URSS comptait en 1931 18.000 bibliothèques possédant 58.000.000 de livres.

Avant la révolution, les bibliothèques rurales étaient excessivement pauvres, la plupart ne possédaient que 100 à 150 livres de caractère quasi-enfantin que le maître d'école prêtait à la population adulte. 5 % seulement d'entre elles avaient un bibliothécaire professionnel et rémunéré, autrement dit il n'y avait pas plus de 250/300 bibliothécaires attachés à cette catégorie de bibliothèques.

Par contre, la situation des bibliothèques gratuites urbaines était privilégiée. A Moscou, par exemple, certaines bibliothèques possédaient jusqu'à 15.000 livres et une grande ville avait de 1 à 5 bibliothécaires attachés à chaque bibliothèque urbaine. Il n'y avait ni bibliothèques ouvrières dans les fabriques et les usines, ni clubs ouvriers, mais seulement de petites bibliothèques de caractère technique à l'usage des ingénieurs et des directeurs.

Des bibliothèques militaires existaient auprès des cercles militaires pour les officiers et leurs familles.

Pendant la période révolutionnaire, le nombre des bibliothèques ne s'est pas seulement accru, mais la nature des services qu'elles rendent s'est modifié. Ainsi le gouvernement de Tver possédait en 1909, 59 bibliothèques avec une moyenne de 628 livres chacune ; en 1926, on compte 250 bibliothèques avec 3.436 livres en moyenne dans chaque bibliothèque.

Il existe actuellement en URSS 12.028 bibliothèques rurales avec un bibliothécaire rémunéré touchant de 720 à 960 roubles par an.

Bibliothèques de l'Armée rouge.

En 1922 : 1.324 avec 2,7 millions de livres et 6 millions de livres prêtés dont 18,6 % se rapportant à la littérature politique et sociale.
En 1926 : 1.620 avec 6,7 millions de livres et 11 millions de livres prêtés.

En 1929 on comptait 7.151 bibliothèques d'associations professionnelles avec un inventaire de 20,5 millions de livres et un prêt annuel de 48,1 millions de livres.

On trouvera classés dans le tableau suivant la liste des bibliothèques et l'inventaire des livres appartenant aux associations professionnelles.

Associations professionnelles	Nombre de Bibliothèques	Nombre de livres dans les Bibliothèques (par mille)
Ouvriers agricoles	1.041	561,4
» d'usines métallurgiques	415	1.434
» ébénistes	283	428
» tanneurs	111	367
» sur métaux	464	2.081
» imprimeurs	120	343
» d'interassociations	48	299
» unifiés	18	85
Employés des industries textiles	78	229
» dans les entreprises de produits comestibles	230	636
» dans les raffineries	167	605
» dans les entreprises de produits textiles	145	2.352
» d'industries chimiques	318	718
» dans la fabrication des machines à coudre	52	129
» dans les entreprises de constructions.	341	781
» dans la fabrication des réservoirs à eau	135	549
» de chemins de fer	558	3.588
» dans les transports locaux	125	231
» de liaison de partis	241	436
» dans les entreprises sanitaires	325	399
» de commerce	268	1.244
» dans les entreprises s'occupant de l'économie communiste	118	870
» dans l'approvisionnement national	70	91
Instructeurs ouvriers	1.130	1.439
Inspecteurs du travail	134	167

L'attention des bibliothèques scientifiques s'est également tournée vers les masses et leur nombre s'est accru. Les plus importantes d'entre elles, créées sous le régime soviétique : la Bibliothèque de l'Académie Communiste, la Bibliothèque de l'Institut Lénine, la Bibliothèque de l'Institut Marx et Engels possèdent respectivement plus d'un million de livres. Leur budget d'achat se monte à 60-70.000 roubles par an ; de plus elles reçoivent les ouvrages provenant du dépôt légal.

En parlant de l'ancien livre prérévolutionnaire, Lénine disait : « que c'était là un des plus grands maux de l'ancienne société bourgeoise », car il créait un abîme entre la vie réelle et celle qu'il dépeignait. Avec une telle collcction de livres il était très difficile, et même impossible pour les bibliothécaires de satisfaire les exigences des ouvriers. Même les bibliothèques urbaines n'avaient droit qu'à 2 ou 3 livres sur les questions économiques ne répondant pas à la devise : « Pour la Patrie, la Foi et le Tzar ». La littérature donnait un faux tableau de la vie de la société bourgeoise et persuadait le lecteur de la nécessité et de l'utilité du capital, de son humanité, de ses hautes vertus morales, etc.

Des fantaisies absurdes, du type des livres de HAGGARD, ou la littérature sentimentalement monarchique, du type des romans de WERNER, remplissaient les rayons des bibliothèques prérévolutionnaires. On y trouvait également des livres obscènes.

La rubrique *Histoire* dans les bibliothèques prérévolutionnaires comprenait des contes et des récits de la vie des tzars et des rois. Le manuel d'histoire russe de ILOVAÏSKY est un échantillon de la littérature « scientifico-historique » de cette époque.

Le nombre des lecteurs ouvriers et paysans s'est accru d'une manière extraordinaire pendant la période révolutionnaire. Le nombre des lecteurs ouvriers a été multiplié par 9 dans les bibliothèques d'instruction publique de la ville de Léningrad.

D'après le compte-rendu du Comité central pan-russe, les bibliothèques des associations professionnelles avaient en 1929, 2,2 millions de lecteurs. Pendant ces trois dernières

années l'activité des bibliothèques s'est encore intensifiée pour attirer le lecteur populaire, en particulier celui qui est peu préparé à la lecture. Beaucoup de bibliothèques rivalisent entre elles dans la propagande faite pour attirer le lecteur peu instruit. La bibliothèque Griboïedoff à Moscou, par exemple, a été fréquentée pendant l'hiver 1929/30 par 800 lecteurs peu instruits.

La diminution de l'analphabétisme marche à grands pas en URSS et on compte qu'en 1931, 14.000.000 d'analphabets ont commencé à s'instruire.

Ce fait est particulièrement important pour les pays à faible population. Le journal *La Yacoutie autonome*, a reçu en mai 1932 une lettre provenant de quelques femmes toungousses avec la prière d'organiser chez elles des cours d'instruction rouge.

Le nombre des analphabets dans le district autonome d'Adygée était très élevé avant la révolution ; en 1926, on comptait déjà 28,4 % de personnes sachant lire et écrire ; actuellement il n'y a pas un seul analphabet et ceux qui viennent d'apprendre à lire et à écrire réclament des bibliothèques et des livres.

Pendant ces dernières années les bibliothèques de l'URSS ont acquis une grande quantité de livres écrits dans les langues des peuples de l'URSS dont la langue est peu répandue. La diminution de l'analphabétisme a également contribué à l'adoption de caractères latins pour l'écriture.

En Bouriato-Mongolie, par exemple, 30 personnes ont appris à lire et à écrire avec le nouvel alphabet romanisé. On a édité d'après cet alphabet toute une série de livres de lecture, de manuels scolaires, d'affiches.

Les bibliothèques de Bouriato-Mongolie complètent leur inventaire avec des livres écrits en caractères latins.

La vie des bibliothèques en URSS est caractérisée par la large envergure de leur travail, leur programme, le désir de rapprocher le livre du lecteur, l'établissement de leur plan de travail d'après les problèmes économiques et politiques du pays et les exigences de la population. Pour la réalisation de ce plan, les bibliothèques trouvent un appui dans les cercles

de lecture à haute voix, dans les critiques littéraires des journaux, chez les colporteurs de livres, etc.

En vue de rapprocher le livre du lecteur, les bibliothèques organisent des campagnes de propagande en camions, wagons, etc.

Dans le compte-rendu des bibliothèques établi pour 1929 nous voyons que sur 7.151 bibliothèques 48 % organisent des lectures à haute voix, 13,4 % des récits de vive voix, 46,9 % des conférences, comptes rendus, discussions, 86,4 % des expositions de livres ; 46,6 % du travail d'information, 69,5 % des cercles, etc.

Outre ces formes d'activité, le travail culturel fait dans tous les corps de métiers, dans les hôtels pour ouvriers, parmi les femmes d'ouvriers est également très important. La bibliothèque s'occupe ici non seulement de prêt des livres, mais de conférences, de lectures à haute voix, de récits, d'organiser la lecture du journal, etc.

Quelques bibliothèques d'instruction politique se distinguent spécialement par leur activité intense pour tous ces genres de travaux. C'est ainsi que la bibliothèque Griboïedoff a organisé pendant l'hiver 1929/30 8 à 9 réunions par mois suivies chaque fois par 200 à 250 personnes ; ces jours-là le prêt des livres sur le sujet de la conférence ou du compte-rendu faisait gagner à la bibliothèque de 20 à 25 nouveaux lecteurs.

Les bibliothèques d'instruction politique s'occupent aussi du colportage des livres dans les villages. Le cercle des lecteurs actifs d'une telle bibliothèque organise chaque semaine des visites dans toutes les maisons du village pour le prêt de livres.

Les livres prêtés par les bibliothèques pénètrent partout — dans toutes les maisons paysannes, dans tous les camps de l'Armée rouge, chez les pêcheurs, dans les endroits perdus des forêts d'Arkhangel, chez les bûcherons, etc.

d) *Plan de travail.*

Le plan de travail de la bibliothèque est établi par tous ses fonctionnaires et discuté à la réunion générale des lecteurs,

et il n'est pas nécessaire d'avoir l'autorisation des administrations ou d'autres organismes pour prendre des mesures collectives.

Les abonnements sont distribués par les comités des usines ou fabriques, les commissions culturelles et associations, par les lecteurs de la bibliothèque et par les organisations des bibliothèques publiques — les services des bibliothèques, les commissions des bibliothèques, les commissions de propagande des bibliothèques, etc.

Les bibliothèques académiques s'occupent également du travail collectif ; c'est ainsi que la Bibliothèque Lénine des Sciences Agricoles à Léningrad organise des expositions de livres dans les villages avec diagrammes, affiches, conférences, comptes rendus, réunions sur les questions agricoles, etc. La Bibliothèque donne des consultations sur les achats de livres ayant trait à l'agriculture, pour les bibliothèques populaires.

Le développement des formes et des méthodes du travail collectif des bibliothèques rapprochent le lecteur du livre et fait participer la bibliothèque à la lutte économico-politique dans le pays. La bibliothèque du club de l'usine « Caoutchouc », grâce à une série de concours entre les lecteurs a réussi à éveiller l'intérêt des ouvriers pour les livres traitant des questions techniques de leur spécialité. Ces temps derniers, on a étudié attentivement les exigences présentées par le lecteur populaire. On recueille ses critiques sur tel ou tel livre ; on fait même parfois la lecture des manuscrits à des groupes de lecteurs, un procès-verbal détaillé des commentaires est établi et envoyé à l'Édition d'État.

On a pu constater qu'en ce qui concerne le livre et ses qualités, les exigences de l'ouvrier et du paysan ont augmenté pendant la période révolutionnaire ; le choix des livres en vue de leur acquisition par les bibliothèques est devenu plus sévère.

L'Institut Bibliographique organisé en 1929 a pour but principal de s'occuper des bibliothèques populaires, en les aidant dans leurs achats, en éditant des bulletins bibliographiques de la littérature recommandée.

Autrefois, le plus grand obstacle au travail collectif ou social des bibliothèques était l'obligation d'obtenir une autorisation de la police pour organiser n'importe quelle réunion et d'en envoyer le programme à la censure. Ces réunions étaient une exception dans la vie d'une bibliothèque et n'avaient lieu qu'une ou deux fois par an. On ne pouvait faire de travail vivant que dans les bibliothèques enfantines et la nature du travail post-scolaire laissait beaucoup à désirer ; dans quelques villes il était même interdit aux élèves de l'enseignement secondaire de prendre des livres dans les bibliothèques publiques.

e) *Formation du bibliothécaire.*

Avant de conclure arrêtons-nous à la formation des bibliothécaires. Avant la révolution les seuls cours de bibliothécaires existant étaient ceux créés en 1913 auprès de l'Université Chaniavsky. En général les bibliothécaires n'avaient pas de formation spéciale et leur niveau politico-culturel était excessivement bas ; ils ne s'intéressaient pas à la vie sociale et dans les cas les plus favorables partageaient les vues de la bourgeoisie libérale et constitutionnelle.

Après la révolution d'octobre on examina avec plus d'attention la préparation des nouveaux cadres de bibliothécaires. Le Comité d'Instruction publique créa des cours pour les paysans et les ouvriers. Pas une année ne s'est écoulée sans que soient créés des cours de bibliothécaires auprès de telle ou telle autre institution. Il en existe auprès des sections provinciales de l'instruction publique, des sections politiques de l'Armée rouge, des universités communistes (par exemple près de l'Université Sverdlov), etc.

A l'heure actuelle l'organisation relative à la formation des bibliothécaires comprend : un Institut scientifique de recherches (Institut de Bibliothéconomie), un institut d'études supérieures de bibliothèques à Moscou (Institut Moscovite des Bibliothèques, auprès des Bibliothèques Lénine), deux divisions bibliothécaires auprès des unions communistes ; une

division bibliothécaire auprès de l'union pédagogique, quatre écoles techniques de bibliothécaires, et 74 divisions bibliothécaires auprès des écoles techniques pédagogiques.

Il existe en outre des cours auprès des universités de culture militaire pour les représentants d'organisations créées en vue de développer les bibliothèques, un Institut Central de Perfectionnement qui donne des cours de bibliothécaires par correspondance, etc. Enfin, on organise des réunions périodiques, des excursions des bibliothécaires, etc.

La personnalité du bibliothécaire a changé. Actuellement il est un travailleur social, politique ayant presque toujours reçu une préparation bibliothécaire spéciale.

TROISIÈME PARTIE

ANNEXE

Les pages intermédiaires sont blanches

ARTICLES PRINCIPAUX DE TEXTES DE LOIS RELATIFS A LA CRÉATION DE BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

LOI BELGE

(17 octobre 1921)

ARTICLE PREMIER. — La présente loi règle la situation des bibliothèques publiques, communales, adoptées ou libres qui, en déclarant s'y soumettre, en réclameront le bénéfice.

ART. 2. — Les communes peuvent créer des bibliothèques communales ou en adopter une ou plusieurs, selon les besoins.

Dans les communes où il n'existe pas de bibliothèque répondant aux conditions de la présente loi, l'administration communale sera tenue d'établir une bibliothèque dès qu'elle sera sollicitée par des électeurs représentant le cinquième du corps électoral.

ART. 3. — Deux ou plusieurs communes peuvent être autorisées par le Roi à se concerter pour fonder ou adopter une bibliothèque intercommunale.

ART. 4. — Toute commune établissant ou adoptant une bibliothèque doit consacrer au moins 25 centimes par tête d'habitant à l'aménagement, à l'entretien et au développement de la bibliothèque.

ART. 5. — Aucune bibliothèque communale ne peut être supprimée par que décision du Conseil communal, approuvée par le Roi. Le retrait de l'adoption est soumis aux mêmes conditions.

ART. 6. — Les bibliothèques publiques, communales, adoptées ou libres jouissent de l'aide et des subsides de l'État si elles remplissent les conditions suivantes :

a) Etre installée dans un local convenable.

b) Posséder un minimum de livres et effectuer un minimum de prêts.

c) Etre accessible à tous.

d) Etre gratuite, sauf une légère perception pour les prêts à domicile.

e) Avoir au moins une séance de prêts par semaine dans les localités de moins de 3.000 habitants, deux dans les localités de 3.000 à 20.000 habitants, trois dans les autres.

f) Se soumettre à l'inspection de l'État.

g) Etre gérée par un bibliothécaire de nationalité belge, sans distinction de sexe, possédant un certificat d'aptitude, sauf dispense par arrêté ministériel.

Sont dispensés de plein droit : les porteurs d'un diplôme d'enseignement supérieur, d'un certificat d'études moyennes supérieures, et, pendant trois ans après la promulgation de la présente loi, les porteurs d'un diplôme d'enseignement normal primaire.

ART. 7. — Il est institué auprès du Ministre des Sciences et des Arts, un Conseil supérieur des bibliothèques publiques.

ART. 8. — Des arrêtés royaux règleront, endéans les trois mois, ce qui concerne l'application de la loi, et notamment la composition et les attributions du Conseil supérieur, la composition et les attributions de l'Inspection, la délivrance du certificat d'aptitude, la situation des bibliothécaires, l'intervention de l'État soit par envoi de livres, soit par subsides en espèces.

L'envoi des livres sera fait après entente entre l'Administration centrale des bibliothèques publiques et la direction de la bibliothèque.

LOI DANOISE

(1930)

(entrée en vigueur : 1er avril 1931)

ARTICLE PREMIER. — L'État accorde une subvention aux bibliothèques ayant pour but de travailler d'une manière générale au progrès de l'instruction et à l'élévation du niveau intellectuel, au moyen des ouvrages techniques, des belles-lettres et de la littérature éducative. Les subventions sont allouées en conformité des dispositions contenues dans la présente loi.

ART. 2. — Les bibliothèques doivent, pour recevoir la susdite subvention, remplir les conditions suivantes :

a) La bibliothèque doit être communale, autonome ou dépendre d'une Association fondée principalement dans le but d'organiser

une bibliothèque et de pourvoir à son entretien et à son fonctionnement. Le Ministre peut admettre des exceptions à cette règle. Le bibliothécaire et les autres membres du personnel ne peuvent être nommés ou congédiés que par le Comité de Direction, qui fixe également le taux des émoluments. En ce qui concerne les bibliothèques centrales, la personne et le traitement du bibliothécaire doivent être agréés par le Ministre de l'Instruction publique.

b) Le réglement de la bibliothèque doit contenir des dispositions ayant trait à la composition de son Comité de Direction et à son rayon d'action ; il doit être approuvé par le « Directeur des Bibliothèques », en conformité avec les prescriptions édictées par le Ministre. Avant d'approuver le règlement d'une bibliothèque autonome ou dépendant d'une Association, le « Directeur des Bibliothèques » prend l'avis de l'administration de la commune où la bibliothèque a son siège.

c) Toutes les fois qu'une bibliothèque autonome ou une bibliothèque dépendant d'une association cesse de fonctionner, tous ses biens deviennent la propriété de la commune, si celle-ci consent à poursuivre le travail de la bibliothèque ; dans le cas contraire, c'est le Ministère qui statue au sujet de la destination desdits biens.

d) Tous les habitants qui résident dans le rayon d'action de la bibliothèque doivent être admis au prêt gratuitement ou moyennant un abonnement annuel extrêmement réduit.

e) Lorsque l'administration communale en manifeste le désir, les bibliothèques populaires peuvent, avec l'approbation du Ministre, aménager une salle de lecture dont l'accès doit être gratuit et qui doit avoir une bibliothèque de référence et une cartothèque.

f) Le programme d'activité de la bibliothèque doit être approuvé par le « Directeur des Bibliothèques ».

g) La bibliothèque doit joindre à sa demande de subvention le rapport pour l'année écoulée, établi d'après un schéma élaboré par le Ministère.

h) Lorsqu'il s'agit de bibliothèques centrales, l'administration de la commune où la bibliothèque a son siège et le Conseil du District, si ce dernier verse une subvention, doivent être représentés dans le Comité de Direction, ainsi que les bibliothèques paroissiales.

ART. 3. — § 1. — Il faut, pour avoir droit à une subvention, qu'une bibliothèque encaisse annuellement des contributions locales s'élevant à une somme totale d'au moins 75 couronnes.

§ 2. — L'État ne peut en principe accorder une subvention qu'à une bibliothèque par ville ou, s'il s'agit de zones rurales, par paroisse.

Dans les communes rurales (Landsogn), où les conditions locales le rendent désirable, l'État peut, sur la proposition de l'administration communale et avec l'approbation du Ministre, accorder une subvention aux bibliothèques des districts scolaires ou d'autres petites circonscriptions administratives.

§ 3. — L'État peut en outre accorder des subventions aux bibliothèques enfantines des écoles primaires, sans tenir compte du fait qu'il existe dans la même circonscription d'autres bibliothèques subventionnées par l'État. C'est l'administration communale qui prend l'initiative de la création d'une bibliothèque spéciale pour les enfants, après entente avec la Commission scolaire locale et avec le ou les instituteurs. La subvention de l'État est alors accordée en conformité des dispositions contenues dans la présente loi, mais en considérant toutes les bibliothèques enfantines d'une même commune comme dépendant d'une administration unique.

ART. 4. — La subvention de l'État peut être soit annuelle, — et elle est alors destinée à contribuer au fonctionnement d'une bibliothèque populaire —, soit, dans des cas particuliers, versée en une seule fois, au moment de la fondation ou de la réorganisation d'une bibliothèque.

ART. 5. — § 1. — Le total des subventions annuelles accordées par l'État pour une année donnée est inscrit au budget correspondant, et est égal au total formé par :

a) les subventions calculées d'après les dispositions de l'art. 6 § A, alinéa 1 pour l'année écoulée ;

b) les subventions spéciales accordées aux bibliothèques centrales, aux termes de l'art. 6, § *b* ;

c) la subvention destinée aux bibliothèques des Iles Féroë.

§ 2. — Il est fait abstraction dans ce calcul du fait que les contributions locales n'ont peut-être pas pu, en raison de l'insuffisance des crédits, être mises en ligne de compte dans leur totalité.

§ 3. — La différence en plus qu'il peut y avoir entre les crédits calculés de la manière susdite et les subventions qui doivent réellement être versées pour l'exercice financier correspondant, en conformité des dispositions ci-dessous énoncées, reste acquise à l'État.

ART. 6. — La subvention annuelle est calculée pour chaque bibliothèque sur la base des dispositions suivantes :

a) à chaque bibliothèque (ou groupe de bibliothèques) est accordée une subvention de base qui s'élève à 80 % des contributions locales de l'année précédente lorsqu'il s'agit d'une somme inférieure ou égale à 15.000 couronnes, à 40 % pour une somme comprise entre

15.000 et 25.000 couronnes, et à 20 % des contributions locales fixes lorsque celles-ci dépassent 25.000 couronnes. Il faut comprendre dans les contributions locales la valeur locative des locaux mis gratuitement à la disposition de la bibliothèque et la somme représentée par l'éclairage et le chauffage fournis gratuitement ; c'est le « Directeur des Bibliothèques » — le ministère de l'Instruction publique, lorsque la bibliothèque est propriétaire de ses locaux — qui évalue ces prestations, sur la base des prix courants.

La subvention de base ne peut cependant pas dépasser, pour chaque bibliothèque, la somme qui, lors de la détermination du total général des subventions annuelles à inscrire au budget de l'année correspondante, a été attribuée à cette bibliothèque, aux termes de l'art. 5, § 1, alinéa *a*.

b) Aux bibliothèques reconnues comme bibliothèques centrales, il est en outre accordé une subvention spéciale égale à la moitié du montant de la subvention de base, mais ne pouvant cependant pas dépasser 6.400 couronnes. Ne peuvent être considérées comme bibliothèques centrales que les bibliothèques qui, ne se limitant pas à jouer, dans leur propre rayon d'action, le rôle d'une bibliothèque ordinaire, complètent l'œuvre des bibliothèques locales dans un rayon plus étendu, soit en consentant des prêts gratuits à des particuliers ou en entretenant des bibliothèques ambulantes, soit en venant en aide aux bibliothèques locales par des conseils d'ordre technique, ou par tout autre moyen. Le ministre est autorisé : 1° à attribuer aux bibliothèques remplissant les conditions voulues la qualité de bibliothèque centrale ; 2° à déterminer la zone d'activité de ces bibliothèques, le tout sur la proposition du Conseil des Bibliothèques.

c) La subvention annuelle destinée aux bibliothèques des Iles Féroë est inscrite au budget sans qu'il soit tenu compte des dispositions faisant l'objet des § *a* et *b*.

Art. 7. — Au cas où les crédits inscrits au budget ne seraient pas assez élevés pour que les subventions pussent être versées en totalité aux bibliothèques, conformément aux dispositions susindiquées, ces subventions calculées ainsi qu'il est dit à l'art. 6, § *a* et *b*, subiraient toutes une diminution proportionnelle (1).

Art. 8. — Un crédit spécial sera inscrit au budget, pour servir, dans les cas de nécessité manifeste et urgente et sur une décision

(1) Une lettre du « Directeur des Bibliothèques » nous apprend que cet article, de même que l'art. 5, § 2, ne trouve son application que pour l'année de transition 1931, pour laquelle les crédits prévus ne pouvaient suffire.

du Ministre compétent, soit à allouer, au moment de la fondation ou de la complète réorganisation d'une bibliothèque, une subvention extraordinaire destinée à contribuer à l'achat des livres devant constituer le fonds des collections, — subvention qui ne doit pas dépasser le tiers des contributions locales ayant la même destination —, soit à venir en aide, dans une mesure limitée, aux bibliothèques qui, en application de la disposition énoncée à l'art. 6, § *a*, alinéa 2, n'ont pu être prises en considération dans la répartition des subventions annuelles ordinaires.

ART. 9. — Le Directeur des Bibliothèques, placé à la tête du Service national d'inspection des bibliothèques, est chargé de calculer et de répartir les subventions, conformément aux dispositions édictées par la présente loi ; il donne également aux bibliothèques des conseils et des instructions. Il s'occupe en outre, avec la collaboration du Conseil des Bibliothèques, de tout ce qui concerne la formation professionnelle des bibliothécaires.

ART. 10. — § 1. — Le Conseil des Bibliothèques, présidé par le Directeur des Bibliothèques, se compose en outre de 12 membres, à savoir :

un représentant du Ministère de l'Instruction publique,
» » des deux bibliothèques d'État de Copenhague,
» » de la Bibliothèque nationale d'Aarhus,
» » des communes urbaines,
» » des communes rurales,
» » des districts (Aemter),
» » de la ville de Copenhague,
cinq représentants de l'organisation spéciale des bibliothèques.

§ 2. — Les trois premiers membres ci-dessus indiqués sont nommés par le Ministre, les neuf autres sont désignés par les organisations et les institutions intéressées, d'après un règlement détaillé établi par le Ministre. Si l'organisation spéciale actuelle venait à disparaître ou si des associations ou des organisations administratives nouvelles venaient à se former, c'est au Ministre qu'il appartiendrait de décider de quelle manière il devrait être procédé à la nomination des cinq membres du Conseil indiqués en dernier lieu sur la liste ci-dessus.

§ 3. — Le Conseil des Bibliothèques se réunit en assemblée toutes les fois que le Ministre de l'Instruction publique ou le Directeur des Bibliothèques le juge nécessaire, et en tout cas deux fois par an au minimum. Le Conseil se réunit en outre sur la demande de cinq au moins de ses membres.

§ 4. — Le projet de budget doit être présenté chaque année au Conseil des Bibliothèques par le Directeur des Bibliothèques, avant d'être remis au Ministère.

§ 5. — Le Ministre doit consulter le Conseil des Bibliothèques pour toutes les questions ayant, au point de vue des bibliothèques visées par la présente loi, une importance capitale ; le Conseil peut d'autre part adresser spontanément des requêtes au Ministre pour des questions de la même importance.

ART. 11. — La présente loi entrera en vigueur le 1er avril 1931. Toute proposition impliquant une révision de cette loi devra être adressée au Ministre de l'Instruction publique avant le 31 mars 1931.

LOI FINLANDAISE

(20 avril 1928)

ARTICLE PREMIER. — Pour la direction centrale et la surveillance des bibliothèques communales et des Sociétés subventionnées par l'État et destinées à développer la culture populaire et à encourager les études libres des citoyens, et en général pour encourager l'activité des bibliothèques populaires, il sera créé en connexion avec la Direction des Écoles une commission officielle des bibliothèques et, sous la direction et la surveillance de celle-ci, un bureau officiel des bibliothèques.

ART. 2. — La commission des bibliothèques est composée d'un président, qui est celui des chefs de service de la section pour l'enseignement populaire de la direction des Écoles qui s'occupe des questions concernant le travail culturel libre, et de six membres, choisis pour trois ans par le Conseil des Ministres parmi des personnes représentant les organisations travaillant dans le domaine des bibliothèques et du travail culturel libre au sein des différents milieux sociaux et dans les deux groupes linguistiques du pays.

ART. 3. — Le bureau des bibliothèques comprend un directeur, un adjoint, un secrétaire et un nombre suffisant d'auxiliaires.

ART. 4. — Afin de pouvoir obtenir de l'État des subsides pour ses bibliothèques populaires, la commune doit, chaque année, consacrer à cette activité sur son territoire un crédit qui, y compris la subvention officielle mentionnée au paragraphe 5, alinéa 1, corresponde au moins à un mark pour chaque habitant domicilié dans la commune l'année précédente.

ART. 4. — La commune reçoit de l'État un subside annuel s'élevant à 50 p. 100 des dépenses réelles de ses bibliothèques populaires et, dans les régions frontières et les endroits peu fortunés, selon l'appréciation du Conseil des Ministres, un subside supplémentaire pouvant aller jusqu'à 50 p. 100. Les subsides alloués à une seule et même commune, ne doivent pas dépasser en tout 30.000 marks.

ART. 6. — Toute commune rurale autre que celles qui sont mentionnées ci-dessous, tout bourg et localité à population dense et aussi toute ville dont la population ne dépasse pas 15.000 habitants, recevra de l'État, comme subside pour la création de locaux pour les bibliothèques, le 20 p. 100 du montant total des frais de construction, et le 30 p. 100 s'il s'agit d'une commune rurale sise dans les régions frontières ou dans les endroits peu fortunés ; en outre, pour l'entretien des bâtiments, on alloue chaque année 1 p. 100 de la valeur des bâtiments, selon un principe d'évaluation déterminé par le Conseil des Ministres.

Pour la construction et l'entretien de salles spéciales de bibliothèque ou de lecture en connexion avec les bâtiments de l'école primaire, la commune rurale recevra des subsides et des prêts selon les principes appliqués pour la construction et l'entretien des bâtiments d'école primaire.

ART. 7. — Si une commune consent à ce qu'une de ses bibliothèques populaires serve de bibliothèque régionale ou de centre local encourageant l'activité de bibliothèques dans plusieurs communes, on pourra lui octroyer, selon l'appréciation du Conseil des Ministres, un subside supplémentaire sur les crédits accordés à cet effet par la Chambre des Députés.

ART. 8. — Toute Société travaillant dans une commune rurale à encourager la culture populaire et les études libres peut, sur l'appréciation du Conseil des Ministres, recevoir pour sa bibliothèque, si celle-ci est ouverte au public, un subside s'élevant au 50 p. 100 des sommes consacrées à l'achat et à la reliure des livres, avec cette restriction toutefois que le subside annuel ne peut pas dépasser 1.000 marks pour chaque Société et 5.000 marks pour chaque commune.

ART. 9. — Le subside de l'État peut être versé soit en espèces, soit en livres, soit des deux manières.

. . . . . .

ART. 11. — La présente loi entrera en vigueur le 1er janvier 1929.

LOI SUÉDOISE

(1930)

CHAPITRE PREMIER

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES COMMUNALES ET BIBLIOTHÈQUES ASSIMILÉES.

ARTICLE PREMIER. — Des subventions prélevées sur les deniers publics et s'élevant annuellement à un minimum de 40 couronnes peuvent être accordées, conformément aux dispositions de l'art. 21 relatives à la limite maxima de la subvention d'État, aux administrations paroissiales ou aux communes laïques, ou encore à une association de deux ou plusieurs communes ou paroisses, comme contribution à la fondation et à l'entretien d'une bibliothèque populaire. Une subvention du même genre peut aussi être accordée à une association locale, d'après les règles établies pour les bibliothèques populaires communales, mais sous la réserve de l'observation des conditions indiquées à l'art. 2.

ART. 2. — Une association locale ne peut obtenir de l'État une subvention pour une bibliothèque populaire lui appartenant, ainsi qu'il est prévu à l'art. 1er, que si la bibliothèque a à sa tête un Comité de direction comprenant au moins un membre nommé par la commune laïque et si un représentant de l'administration communale prend part à la vérification des comptes de la bibliothèque. Lorsque la commune se refuse à remplir cet office auprès de la bibliothèque, c'est à la « Län regierung » (à peu près analogue à une administration de régence en Prusse) compétente qu'il appartient de nommer le membre en question du Comité de direction et le vérificateur des comptes de la bibliothèque, à la requête du Comité de Direction de la bibliothèque, et après constatation de l'utilité de la bibliothèque.

ART. 3. — Une seule bibliothèque ou groupe de bibliothèques (bibliothèque centrale avec succursales) peut recevoir dans chaque commune une subvention de l'État, en application des dispositions visant les bibliothèques populaires communales et les bibliothèques assimilées.

Dans une commune où il existe une bibliothèque provinciale (c'est-à-dire une bibliothèque centrale assez importante, dont les collections de livres proviennent en partie de la bibliothèque d'une

institution privée ou de celle d'un lycée, en partie de la bibliothèque populaire de la ville, et à laquelle ce titre a été octroyé par le gouvernement), aucune bibliothèque populaire du type visé par la présente loi ne peut être subventionnée par l'État.

ART. 4. — La concession des subventions mentionnées à l'art. 1 est subordonnée aux conditions suivantes :

a) la bibliothèque doit déjà disposer, pour l'année pour laquelle elle sollicite une subvention, de contributions locales affectées à son développement et à son entretien. Ces contributions locales doivent être versées en espèces et servir à des dépenses réellement effectuées. Toutefois, lorsqu'un local est mis gratuitement à la disposition d'une bibliothèque, qui en a l'usage exclusif, une somme représentant le prix de location équitable du local en question pourra être englobée dans le total des contributions locales, sur l'approbation de l'autorité scolaire supérieure. Cette somme ne devra cependant pas être supérieure aux contributions versées en espèces.

b) toute bibliothèque à laquelle est accordée, en application de l'art. 9, une subvention additionnelle, reçoit en espèces l'entière subvention. Dans les cas où il n'a pas été accordé de subvention additionnelle, les bibliothèques qui bénéficient d'une subvention de l'État ne dépassant pas 400 couronnes, reçoivent cette subvention sous forme de livres reliés, qui doivent être choisis dans les catalogues publiés par l'autorité scolaire supérieure et livrés à la bibliothèque d'après les modalités déterminées par la même autorité, en conformité des prescriptions édictées par le gouvernement, tandis que les bibliothèques qui bénéficient d'une subvention dépassant 400 couronnes, mais n'atteignant pas 2.000 couronnes, reçoivent la moitié de cette subvention — mais jamais moins de 200 couronnes — sous forme de livres reliés, choisis et livrés comme il est dit plus haut, et le reste en espèces. Quand la subvention atteint ou dépasse 2.000 couronnes, la bibliothèque touche la somme entière en espèces.

c) la bibliothèque qui réclame une subvention doit avoir à sa tête un Comité de Direction et un bibliothécaire nommé par ce comité et chargé de prendre soin des collections de livres et d'en établir le catalogue. Pour les bibliothèques bénéficiant d'une subvention s'élevant au moins à 2.000 couronnes, la compétence du bibliothécaire doit être vérifiée et reconnue suffisante par l'autorité scolaire supérieure. Le bibliothécaire, quoique ne faisant pas partie du Comité de Direction, doit cependant assister à ses réunions ; il a voix consultative, mais non délibérative ; il peut, s'il le désire, exiger que l'opinion émise par lui figure au procès-verbal des réunions.

d) la bibliothèque doit être installée dans un local approprié. Lorsqu'il s'agit de l'aménagement de nouveaux locaux exclusivement destinés à la bibliothèque et dont la valeur locative atteint au moins 400 couronnes, les projets d'aménagement doivent être d'abord soumis à l'approbation de l'autorité scolaire supérieure.

e) la bibliothèque doit être accessible au public au moins une fois par semaine à des heures régulières. Toutefois, les bibliothèques qui reçoivent une subvention n'excédant pas 400 couronnes peuvent n'être ouvertes pendant les mois d'été qu'une fois toutes les deux semaines, et même plus rarement, si l'autorité scolaire supérieure y consent.

f) l'usage sur place des livres de la bibliothèque doit être gratuit, et le tarif des prêts à domicile doit être assez bas pour les emprunteurs résidant dans la paroisse ou dans la commune où est située la bibliothèque, ou pour les prêts rentrant dans la catégorie visée à l'art. 23.

g) la bibliothèque doit être assurée contre l'incendie.

h) les bibliothèques dont les collections ne sont pas dans leur ensemble estimées satisfaisantes par l'autorité scolaire supérieure, soit au point de vue moral, soit au point de vue esthétique, ne peuvent obtenir une subvention qu'à la condition expresse de se conformer, pour ce qui concerne la composition des collections, aux instructions émanant de l'autorité scolaire supérieure.

i) le Comité de Direction de la bibliothèque doit veiller à ce que les ouvrages littéraires susceptibles d'exercer sur les lecteurs jeunes et inexpérimentés une influence démoralisatrice ne soient pas accessibles soit au moyen du prêt, soit d'une autre manière, à des personnes ne possédant manifestement pas la maturité nécessaire pour pouvoir sans danger en prendre connaissance.

j) les bibliothèques ayant leur siège dans des communes où fonctionne une Université populaire subventionnée par l'État ont l'obligation de faciliter autant que possible l'œuvre de cette Université, en se mettant en état de fournir des ouvrages ayant rapport au programme des cours et en organisant, autant que faire se peut, un service de prêt, en connexion avec les cours de l'Université populaire.

k) la bibliothèque doit être inspectée comme il est dit à l'art. 4 et ailleurs.

l) les livres de la bibliothèque ne peuvent sortir des collections que lorsqu'il est procédé à l'élimination des livres usés ou tombés en désuétude, à moins toutefois que, lorsqu'il s'agit de cas particu-

liers, le Premier Conseiller des Bibliothèques ou le fonctionnaire chargé de l'inspection en application de l'art. 4, n'approuve une telle élimination.

m) la bibliothèque doit se soumettre au contrôle et autres formalités estimées nécessaires et opportunes par l'autorité scolaire supérieure.

ART. 5. — L'État peut accorder une subvention aux bibliothèques populaires communales et assimilées, d'une part sous forme d'une subvention de base — en conformité des dispositions énoncées à l'art. 6 — et, d'autre part, lorsque la bibliothèque remplit pour cela les conditions déterminées, sous forme d'une subvention additionnelle, suivant les prescriptions détaillées contenues dans les articles 7-9, sans toutefois que le total de la subvention allouée par l'État à une seule bibliothèque puisse dépasser le montant des contributions locales pour la même année. Pour les bibliothèques communales ou assimilées, auxquelles sont annexés un ou plusieurs Cercles d'études, il y a lieu d'appliquer les prescriptions énoncées à l'art. 19.

ART. 6. — Les bibliothèques dont les contributions locales n'excèdent pas 400 couronnes peuvent obtenir une subvention d'égale valeur ; les autres sont subventionnées d'après l'échelle suivante :

Contributions locales	Subvention de l'État
de 401 à 600 c.	90 % des contributions locales mais avec un minimum de ..... 400 c.
de 601 à 800 c.	80 % » » » 540 c.
de 801 à 1.500 c.	70 % » » » 640 c.
de 1.501 à 4.000 c.	60 % » » » 1.050 c.
au-dessus de 4.000 c.	50 % » » » 2.400 c.
	et un maximum de..... 5.000 c.

ART. 7. — Les subventions additionnelles peuvent être de deux sortes. Elles peuvent, séparément ou cumulativement, s'ajouter à la subvention de base indiquée à l'art. 6, lorsque se trouvent remplies certaines conditions énumérées aux articles 8 et 9 et relatives, dans un des cas (subvention additionnelle n° 1), à la Salle de Lecture et à la Bibliothèque de référence, ou à la Bibliothèque de référence seulement, et, dans d'autre cas (subvention additionnelle n° 11) à la compétence et aux émoluments du personnel de la bibliothèque.

ART. 8. — La subvention additionnelle nº 1 ne peut en aucun cas dépasser la moitié de la différence qui existe entre la subvention de base et le total des contributions locales ; elle est accordée :

a) aux bibliothèques des villes, des bourgs, des associations de communes possédant une salle de lecture accessible au public, ouverte, sous la direction d'une personne compétente, au moins deux heures, après midi, trois jours ouvrables par semaine, et pourvue d'une bibliothèque de référence, dont l'étendue et la composition ont été approuvées par le Premier Conseiller des Bibliothèques.

b) aux autres bibliothèques possédant une bibliothèque de référence dont l'étendue et la composition ont été approuvées par le Premier Conseiller des Bibliothèques et qui est utilisée sous la direction d'une personne compétente.

ART. 9. — La subvention additionnelle nº 11 ne peut s'élever qu'à la moitié de la somme représentant la différence entre le montant des contributions locales et la subvention de base, et au tiers de la somme destinée à la rémunération du personnel ; elle n'est accordée qu'à la condition que cette rémunération ait été jugée convenable par l'autorité scolaire supérieure et que le personnel auquel la susdite rémunération est destinée ait été jugé suffisamment compétent par la même autorité.

ART. 10. — Les demandes de subvention doivent être présentées par les bibliothèques indiquées à l'art. 1 à l'autorité scolaire supérieure, avant le 15 février de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée. Ces demandes, qui doivent être autant que possible conformes aux formulaires établis à cet effet par l'autorité scolaire supérieure, doivent être accompagnées des pièces justificatives exigées par l'autorité scolaire supérieure.

ART. 11. — Lorsqu'une bibliothèque subventionnée par l'État et appartenant à une association cesse d'être entretenue par cette association, les livres que la bibliothèque a reçus à titre de subvention ou qu'elle a acquis, soit à l'aide de la subvention, soit avec ses propres ressources, doivent être remis à la paroisse ou à la commune où la bibliothèque avait son siège, pour être incorporés dans leur bibliothèque ou pour constituer la première base d'une bibliothèque populaire communale. Toutefois, les livres peuvent également, sur l'approbation de l'autorité scolaire supérieure, soit être remis à une autre bibliothèque poursuivant des buts identiques ou analogues, soit être employés de toute autre manière jugée convenable.

CHAPITRE III

Dispositions générales concernant les bibliothèques populaires d'une seule et même commune.

Art. 21. — Le total général des subventions accordées aux bibliothèques populaires, conformément aux dispositions contenues dans les articles 1-20, ne doit pas dépasser annuellement la somme de 10.000 couronnes, pour une seule et même commune laïque, ou pour un groupe de communes ne possédant pas de bibliothèque provinciale. Dans les cas où les bibliothèques d'une commune auraient droit, d'après les susdites dispositions, à une subvention excédant 10.000 couronnes, les activités dont il est question aux articles 1 et 17 doivent jouir d'un droit de préférence sur la subvention de l'État jusqu'à concurrence de 7.000 couronnes, et il sera attribué 3.000 couronnes aux activités indiquées à l'art. 12. La subvention de l'État ne doit pas dépasser annuellement 3.000 couronnes pour une commune où se trouve une bibliothèque provinciale.

Art. 22. — Les bibliothécaires des bibliothèques populaires subventionnées par l'État et exerçant leur activité sur le territoire d'une même commune laïque doivent se réunir au moins deux fois par an, sur la convocation et sous la présidence du bibliothécaire de la bibliothèque communale ou, s'il existe dans la commune une bibliothèque provinciale, sous la présidence du bibliothécaire de cette bibliothèque, dans le but de s'entendre au sujet des propositions ayant trait à l'acquisition de livres, de l'impression de catalogues généraux et de toute autre question pour laquelle une collaboration peut sembler désirable. Le droit de décision appartient cependant, quand aucune convention contraire n'a été conclue à cet égard, au Comité de Direction de chaque bibliothèque. Dans les communes où ne se trouvent ni bibliothèques populaires communales subventionnées par l'État, ni bibliothèque provinciale, les bibliothécaires des bibliothèques appartenant à des associations et subventionnées par l'État doivent choisir parmi eux un président, qui sera chargé d'organiser les réunions susmentionnées et de diriger les discussions.

Art. 23. — Lorsque le total des subventions versées par l'État aux bibliothèques populaires d'une commune laïque ou d'un groupe de communes — en application des articles 1-20 — atteint ou dépasse 8.000 couronnes, la bibliothèque communale populaire ou la biblio-

thèque assimilée, ainsi que les bibliothèques populaires locales affiliées aux associations nationales, doivent admettre au prêt gratuitement ou semi-gratuitement, en conformité des règlements qui devront être établis à cet effet par l'autorité scolaire supérieure, les personnes n'appartenant pas à la population de la commune, mais résidant dans une zone déterminée par la même autorité.

CHAPITRE IV

Bibliothèques centrales.

Art. 24. — Toute bibliothèque communale ou assimilée remplissant les conditions voulues peut obtenir du Gouvernement le titre de bibliothèque centrale. Il ne doit cependant jamais y avoir plus d'une bibliothèque centrale dans un seul et même « Län ».

Dans les « län » où il existe déjà une bibliothèque provinciale, aucune bibliothèque communale ou assimilée ne peut devenir bibliothèque centrale.

Art. 25. — Toute bibliothèque centrale doit compléter le travail des bibliothèques locales dans une zone déterminée par le Gouvernement, au moyen du prêt direct et gratuit de livres nécessaires aux études, de l'organisation de bibliothèques ambulantes, et d'instructions techniques sur le fonctionnement des bibliothèques, le tout en conformité des prescriptions détaillées élaborées à cet effet par l'autorité scolaire supérieure.

Art. 26. — Une subvention spéciale n'excédant pas annuellement 10.000 couronnes est accordée aux bibliothèques centrales, en sus de la subvention à laquelle elles ont droit en vertu des dispositions ayant trait aux subventions allouées par l'État aux bibliothèques populaires communales et assimilées.

Art. 27. — Pour pouvoir être admise dans la catégorie des bibliothèques centrales et recevoir la subvention spéciale allouée à ces bibliothèques, une bibliothèque populaire communale ou assimilée doit être pourvue d'une Salle de Lecture contenant une bibliothèque de référence approuvée par le Premier Conseiller des Bibliothèques et ouverte matin et soir tous les jours non fériés, à des heures commodes pour le public ; il est également nécessaire que ses collections soient satisfaisantes au point de vue de leur importance et de leur composition et que son directeur et le reste de son personnel possèdent la compétence requise.

ART. 28. — Lorsqu'il s'agit de pourvoir à la nomination du bibliothécaire d'une bibliothèque centrale, la vacance du poste doit être annoncée et les demandes présentées par les candidats doivent être transmises par le Comité de Direction de la Bibliothèque à l'autorité scolaire supérieure qui, après avoir vérifié les titres des candidats, doit remettre au Comité de Direction de la Bibliothèque un rapport déclarant lesquels parmi les candidats possèdent, de l'avis de l'autorité scolaire supérieure et d'après les preuves de capacité et d'expérience fournies, la compétence requise pour l'emploi sollicité. Lorsque l'autorité scolaire supérieure le juge opportun, elle est en droit d'établir une liste des candidats par ordre de mérite. Le Comité de Direction de la bibliothèque doit alors choisir comme titulaire du poste de bibliothécaire un des candidats déclarés par l'autorité scolaire supérieure propres à remplir cette charge.

ART. 29. — Les requêtes adressées au Gouvernement par une bibliothèque populaire communale ou assimilée qui aspire au titre de Bibliothèque centrale doivent être présentées au plus tard le 1er octobre de l'année précédant celle pour laquelle la bibliothèque désire obtenir la subvention spéciale, à l'autorité scolaire supérieure, qui la transmet au Gouvernement en l'accompagnant d'un rapport qu'elle se charge elle-même d'établir.

ART. 30. — Les Bibliothèques centrales doivent présenter chaque année à l'autorité scolaire supérieure, en même temps que la demande dont il est question à l'art. 10, la demande de subvention spéciale, rédigée en conformité des formulaires établis à cet effet par l'autorité scolaire supérieure, et accompagnée des pièces justificatives exigées par cette autorité.

ART. 31. — Lorsqu'une bibliothèque populaire admise dans la catégorie des bibliothèques centrales ne remplit plus les conditions indiquées à l'art. 27, ou lorsque le Comité de direction de cette bibliothèque n'approuve plus que la bibliothèque remplisse les fonctions de bibliothèque centrale, les livres et le matériel qui ont été acquis au moyen de la subvention spéciale allouée à la bibliothèque en tant que bibliothèque centrale doivent, sur l'avis de l'autorité scolaire supérieure, soit être remis à une autre bibliothèque poursuivant des buts identiques ou analogues, soit être employés de toute autre manière jugée convenable.

ART. 32. — Les Bibliothèques centrales ont l'obligation de se soumettre au contrôle et autres formalités estimées nécessaires et opportunes par l'autorité scolaire supérieure.

LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES COMMUNALES EN TCHÉCOSLOVAQUIE

(22 JUILLET 1919, N° 430)

ARTICLE PREMIER. — Pour compléter et approfondir l'instruction de toutes les couches de la population, les communes seront tenues de créer des bibliothèques publiques contenant des lectures instructives et récréatives présentant une réelle valeur.

ART. 2. — Dans les communes où il existe des minorités ethniques, il sera créé aussi pour chacune de ces minorités une bibliothèque particulière, ou dans la bibliothèque générale une section particulière de livres destinés à la majorité comprenant au moins 400 membres d'après le dernier recensement, pour autant que ces communes ont une école publique destinée à cette minorité. Pour les minorités qui ne satisfont pas à ces conditions, mais qui comprennent au moins 10 % de toute la population, il sera créé pour quelques communes une bibliothèque commune avec la contribution proportionnelle de chacune d'elles. L'application de la loi sera réglée par décret. Si la commune ne fonde pas une bibliothèque pour la minorité en conformité des dispositions de la loi et du décret portant application, qui sera promulgué, le Ministère de l'Instruction publique pourra en fonder une, à la charge de la commune.

ART. 3. — Chaque bibliothèque aura une Salle de lecture pour le prêt des livres, une salle de lecture pour les journaux et revues, etc.

ART. 4. — Un décret fixera le programme minimum qui doit être appliqué dans le délai d'une année au plus tard, dans les communes possédant au moins une école primaire ; dans le délai de deux années, là où le nombre des habitants n'atteint pas 400, à dater du moment où la loi entrera en vigueur. Le délai pour appliquer le programme minimum dans les autres communes sera également fixé.

ART. 5. — Les dépenses pour la création et l'entretien d'une bibliothèque publique sont à la charge de la commune et imputables sur son budget ordinaire. La part que la commune doit y affecter annuel-

lement sera fixée par décret en observant toutefois ce principe que les dépenses sont déterminées par le nombre de la population (des membres de la minorité ethnique), et cela annuellement de 30 hellers, à 1 couronne par habitant (par membre de la minorité ethnique).

ART. 6. — Si dans la commune où doit être créée une bibliothèque publique, fonctionne déjà une autre bibliothèque satisfaisant aux dispositions de l'art. 1, elle peut :

a) ou bien passer à la commune,

b) ou bien rester en la possession du propriétaire actuel qui recevra annuellement de la commune une subvention dont le montant équivaudra à celui des dépenses obligatoires qui sont à la charge de la commune pour la bibliothèque.

Le décret portant application de la loi fixera de quelle manière cette subvention sera répartie en dépenses administratives et en achat de livres, et il fixera la question relative à la possession de la bibliothèque, à l'achat de livres et à toutes autres dépenses. Dans les deux cas, une telle bibliothèque est soumise aux dispositions de ladite loi, notamment en ce qui concerne l'administration.

ART. 7. — La bibliothèque est administrée par le Conseil de bibliothèque comprenant de 4 à 8 membres, comme le fixera le décret portant application de la loi ; la moitié est nommée par le conseil municipal ; le secrétaire de la commission d'instruction locale y est adjoint ; les autres membres sont choisis par cooptation parmi les personnes qui empruntent régulièrement des livres.

Si la bibliothèque n'a pas encore fonctionné dans la localité et qu'il n'y ait pas eu par conséquent de prêt de livres, les membres seront choisis par cooptation parmi les travailleurs intellectuels locaux.

Les fonctions des membres du Conseil de bibliothèques sont gratuites et sont exercées pendant deux années. Si l'un des membres vient à quitter ses fonctions, un nouveau membre sera nommé pour le reste de la période dudit conseil en appliquant la même procédure.

Pour la bibliothèque de la minorité, (même si elle est simplement une section de la bibliothèque générale) on instituera un conseil de bibliothèque, dont tous les membres devront appartenir à la minorité pour laquelle la bibliothèque est créée.

ART. 8. — Les droits et les obligations du Conseil de bibliothèque qui se réunit au moins une fois tous les trois mois, sont les suivants. Il doit :

a) nommer le bibliothécaire et les employés de la bibliothèque, veiller à ce que les appointements leur soient payés aux termes de l'art. 9 ;

b) gérer l'administration financière de la bibliothèque ;
c) décider de l'achat des livres, supprimer ceux qui ne conviennent pas ;
d) établir le règlement pour le prêt des livres, la salle de lecture, défendre les intérêts de la bibliothèque vis-à-vis de son possesseur et du public ;
e) adresser chaque année au conseil municipal, un rapport écrit sur son activité.

Le conseil municipal est tenu de s'entendre à l'avance avec le Conseil de bibliothèque au sujet du local de la bibliothèque, ainsi que de la construction d'un bâtiment spécial. En cas de désaccord, la décision sera prise par le Ministère de l'Instruction publique.

ART. 9. — Un bibliothécaire est chargé de la gestion de la bibliothèque ; il a voix consultative au Conseil de bibliothèque. Dans les communes dont le nombre des habitants dépasse 10.000, il doit recevoir des appointements qui lui permettent de se consacrer entièrement à sa fonction ; dans les autres communes, les appointements lui sont fixés d'un commun accord.

ART. 10. — Quelques communes peuvent créer une bibliothèque commune d'un caractère spécial dans la localité qui aura été choisie d'un commun accord. Toutefois cette création ne les exonère pas de leurs obligations vis-à-vis des bibliothèques locales.

ART. 11. — La surveillance de toutes les bibliothèques publiques appartient au Ministère de l'Instruction publique, qui forme à cet effet les instructeurs nécessaires et décide en dernier ressort de toutes les questions litigieuses concernant les bibliothèques publiques. Le Ministère, ou l'administration désignée à cet effet, peut, en cas de besoin, dissoudre le Conseil de bibliothèque, instituer à la place un organe provisoire, priver de leur fonction certains membres du conseil et en nommer d'autres. Il peut de même renvoyer le bibliothécaire dont l'activité professionnelle ne serait pas jugée satisfaisante.

ART. 12. — Le Ministère de l'Instruction publique et celui de l'Intérieur sont chargés de l'exécution de cette loi.

Les pages intermédiaires sont blanches

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE 9

PREMIÈRE PARTIE

I. RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE. 13

PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

A) Différents types de bibliothèques et initiatives intéressantes de divers pays 15
1) *Création des bibliothèques populaires* 15
Nom — Bibliothèques publiques — 17
Bibliothèques populaires. 17
Filiales. 19
Dépôts régionaux, caisses de livres. 19
a) Bibliothèques scolaires. 21
b) Bibliothèques enfantines. 22
c) Bibliothèques fondées par les usines ou organisations spéciales. 23
d) Bibliothèques itinérantes. 25
2) *Organisation des bibliothèques populaires* 26
3) *Lois* 26
4) *Subventions d'Etat* 27
5) *Autres subventions* 28

B) Liste succincte des moyens employés pour développer l'usage des bibliothèques populaires. 29

C) Points généraux sur lesquels il serait possible de faire porter des recommandations 31
a) *Accroissement du nombre des bibliothèques populaires.* . 31
b) *Publication d'ouvrages spéciaux pour les bibliothèques populaires.* 32
c) *Formation du bibliothécaire* 35
École générale de bibliothécaires 35

École pour bibliothécaires se destinant aux bibliothèques populaires. 36
Cours dans les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices 37
d) *Formation de la jeunesse.* 36
D) Aide que peut prêter l'organisation de coopération intellectuelle 38

II. ÉTUDE D'ENSEMBLE. (par M. H. Lemaître).

Conditions générales. 43
Bibliothèques ouvrières 51
Bibliothèques urbaines. 51
Bibliothèques rurales. 55
Bibliothèques marines 56
Utilité d'une section internationale. 57

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDES SUR LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES EN DIVERS PAYS

ALLEMAGNE.

1) Les bibliothèques publiques de l'Allemagne en tant que centres de culture pour la population des travailleurs. (M. W. Hofmann). 63
a) Exemple pratique de bibliothèque populaire : Les bibliothèques municipales de Leipzig. 63
b) La situation générale en Allemagne. 78
c) Observations générales sur la question des bibliothèques publiques dans leurs rapports avec la vie des travailleurs. . 88
2) Les bibliothèques populaires allemandes (M. W. Schuster). 94
a) Introduction. 94
b) Relations entre les bibliothèques et le lecteur. 95
c) Organisation 96
d) Catalogues. 99
e) Considérations finales. 103
f) Précisions. 103
Bibliographie 104

AUTRICHE.

1) L'état actuel des bibliothèques populaires en Autriche (M. A. Dopsch). 106
a) Introduction. 106

b) Les bibliothèques populaires de Vienne. 108
c) Les bibliothèques populaires en dehors de Vienne. . . . 111
2) L'activité du mouvement ouvrier autrichien syndicaliste dans le domaine des bibliothèques. (Centrale syndicale ouvrière autrichienne). 113

BELGIQUE.

1) La bibliothèque publique belge et l'utilisation des loisirs du travailleur (M. Ch. Depasse). 116
a) Organismes s'occupant d'éducation populaire. 116
b) Les bibliothèques publiques. 122
c) Considérations diverses. 126
d) Préparation du bibliothécaire. 132
e) Conclusions. 135
Bibliographie 137
2) Les bibliothèques populaires en Belgique flamande (M. Ger Schmook). 140

ESPAGNE.

Les bibliothèques populaires en Espagne. 145
1) Considérations générales. 145
2) Les bibliothèques populaires dans la Province des Asturies. 149
3) Les bibliothèques populaires de Catalogne. 156

FRANCE.

Les bibliothèques et les loisirs ouvriers en France (M. H. Lemaître). 159
a) Agglomérations urbaines 159
b) Populations rurales 161
c) Populations maritimes 163
Bibliographie. 163

GRANDE-BRETAGNE.

Utilisation des bibliothèques populaires pour les loisirs ouvriers en Grande-Bretagne (M. J. M. Mitchell) 164
a) Organisation nationale 164
b) La part des travailleurs dans ces divers services. 166
c) Aide apportée à l'enseignement par les bibliothèques : Collections spéciales. 173
Bibliographie 176

ITALIE.

1) Les bibliothèques du Dopolavoro en Italie (Commission nationale italienne de Coopération intellectuelle). 177
a) Introduction. 177
b) Activité déployée par l'Œuvre nationale du Dopolavoro. . 180

2) Les bibliothèques populaires en Italie (M. A. Gallo). . . . 186
a) Origine et répartition des bibliothèques populaires. . . 186
b) Caractère des bibliothèques populaires. 188
c) Catalogues. 194
d) Bibliothécaires. 196
e) Action de l'État. 197
Bibliographie. 200

JAPON.

Activité des bibliothèques populaires pour l'éducation des ouvriers au Japon (M. Matsumoto). 204

LETTONIE.

Bibliothèques populaires en Lettonie (M. P. Schmidt). 209

MEXIQUE.

L'activité du Gouvernement mexicain en matière de loisirs ouvriers et de bibliothèques populaires (M. de Valle-Arizpe). 213

POLOGNE.

Utilisation des bibliothèques populaires pour les loisirs ouvriers en Pologne (M. J. Muzskowski). 217
1) Le problème. 217
2) Coup d'œil historique. 218
3) Données générales. 220
4) Gestion. 221
5) Collections. 222
6) Bibliothèques ambulantes. 223
7) Langues des collections. 224
8) Accessibilité. 224
9) Bibliothécaires. 225
10) Bibliothèques enfantines. 226
11) Bibliothèques ouvrières et Foyers de loisirs. 226
Bibliographie. 229

SUÈDE.

Activité des bibliothèques populaires en Suède (M. K. Tynell). 230
a) But et principes. 230
b) Influence des conditions nationales. 231
c) Instruction publique et enseignement. 236
d) Situation actuelle des bibliothèques populaires. 239
e) Formation des bibliothécaires. 244
f) Importance des services bibliothécaires. 246
g) Conclusions 248
Bibliographie. 252

SUISSE.

Les bibliothèques publiques en Suisse (M. G. Wirz). 253
1) Les bibliothèques scientifiques. 253
2) Les bibliothèques de culture générale. 256
3) La statistique des bibliothèques de 1911. 260
4) Les bibliothèques populaires de Bâle, Genève, Zurich et Berne. 263
5) La Bibliothèque pour Tous 1921-1932. 268
6) La collaboration de la Bibliothèque pour Tous avec d'autres organisations ayant pour objet l'éducation du peuple. 276
7) L'Association des bibliothécaires suisses et la formation professionnelle des bibliothécaires. 280
Bibliographie. 281

TCHÉCOSLOVAQUIE.

Les bibliothèques populaires en Tchécoslovaquie et leur utilisation pour les loisirs ouvriers (M. J. Emler). 287
Bibliographie. 293

URSS

Le travail des bibliothèques dans la Russie prérévolutionnaire et en U. R. S. S. (M. A. Ziboulenko). 294
a) Organisation. 294
b) Prêt de livres. 297
c) Nombre et catégories de bibliothèques. 299
d) Plan de travail. 300
e) Formation du bibliothécaire. 305

ANNEXES.

ARTICLES PRINCIPAUX DE TEXTES DE LOIS RELATIFS A LA CRÉATION DE BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

Loi belge. 309
Loi danoise. 310
Loi finlandaise. 315
Loi suédoise. 317
Loi tchécoslovaque. 325

BIBLIOTH
DE LA
VILLE DE
LYON

Les pages intermédiaires sont blanches

CE LIVRE

EST SORTI DES PRESSES

DE L'IMPRIMERIE DARANTIERE

A DIJON

EN JUILLET

M. CM. XXXIII.

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches